

OMPI



AB/XXXI/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 juin 1997

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

**Trente et unième série de réunions
Genève, 22 septembre - 1^{er} octobre 1997**

ACTIVITÉS MENÉES EN 1996

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. *Le présent document contient le rapport du directeur général sur les activités du Bureau international au cours de l'année 1996.*
2. *Les activités menées pendant les six premiers mois de l'année (du 1^{er} janvier au 30 juin) ont déjà fait l'objet d'un rapport (document AB/XXIX/3) qui a été communiqué aux organes directeurs à l'occasion de leurs réunions de septembre-octobre 1996.*
3. *Le présent document reprend la description des activités contenue dans ce document et indique aussi les activités menées pendant le reste de l'année (du 1^{er} juillet au 31 décembre). Pour en faciliter la consultation, les paragraphes nouveaux sont signalés par un trait vertical en marge.*
4. *Le rapport compte neuf chapitres tout comme le programme d'activités pour l'exercice biennal 1996-1997 qui a été adopté par les organes directeurs en septembre-octobre 1995. Chaque chapitre commence par la citation de l'énoncé des objectifs qui figure dans le programme approuvé, à l'exception des chapitres I, VIII et IX.*

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u>		
Introduction	1	-	4
Chapitre I: Activités des organes directeurs et de leurs comités	5	-	34
Assemblée générale de l'OMPI et Assemblée de l'Union de Berne	5	-	10
Comité du budget et Comité des locaux	11	-	14
Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI	15	-	34
Chapitre II: Activités de coopération pour le développement	35	-	1303
Mise en valeur des ressources humaines	37	-	738
Afrique	37	-	264
Pays arabes	265	-	335
Asie et Pacifique	336	-	525
Amérique latine et Caraïbes	526	-	738
Renforcement de la législation nationale et régionale et de son application; aménagement d'institutions; adhésion aux traités administrés par l'OMPI	739	-	1272
Afrique	739	-	854
Pays arabes	855	-	938
Asie et Pacifique	939	-	1137
Amérique latine et Caraïbes	1138	-	1272
Autres activités de coopération pour le développement	1273	-	1303
Appui sectoriel interrégional			1273
Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion	1274	-	1277
Médailles de l'OMPI	1278	-	1292
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle	1293	-	1302
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins			1303
Chapitre III: Activités normatives et autres visant à améliorer la protection juridique de la propriété intellectuelle	1304	-	1397
Nouveaux traités dans le domaine du droit d'auteur et de certains droits voisins	1305	-	1361
Projet de traité sur le droit des brevets	1362	-	1370
Projet de nouveau traité sur l'enregistrement international des dessins et modèles industriels	1371	-	1379

Paragraphes

	Projet de traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle	1380	-	1385
	Marques notoires et de haute renommée	1386	-	1394
	Signes distinctifs de l'entreprise; noms et emblèmes d'organisations à but non lucratif			1395
	Enregistrement et mention des licences de marques			1396
	Concurrence déloyale			1397
Chapitre IV:	Activités de classification internationale et de normalisation	1398	-	1458
	Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)	1400	-	1442
	Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC)	1443	-	1445
	Union particulière pour la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (Union de Nice)	1446	-	1450
	Union particulière pour la classification internationale des éléments figuratifs des marques (Union de Vienne)	1451	-	1454
	Publications	1455	-	1458
Chapitre V:	Activités d'enregistrement international	1459	-	1526
	Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)	1460	-	1488
	Nouveaux États contractants			1460
	Statistiques	1461	-	1469
	Automatisation	1470	-	1472
	Publications	1473	-	1480
	Formation et promotion	1481	-	1482
	Développement du système du PCT	1483	-	1488
	Système de Madrid (enregistrement international des marques; Arrangement de Madrid et Protocole de Madrid)	1489	-	1512
	Début des opérations régies par le Protocole de Madrid			1489
	Nouvelles adhésions ou ratifications (Protocole de Madrid); États membres (système de Madrid)	1490	-	1491
	Assemblée de l'Union de Madrid	1492	-	1494
	Statistiques	1495	-	1498
	Répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments perçus conformément à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid	1499	-	1500
	Automatisation	1501	-	1504
	Publications	1505	-	1509
	Formation et promotion	1510	-	1512

Paragraphes

Système de La Haye (Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels)	1513	-	1523
Nouveaux États contractants			1513
Statistiques	1514	-	1516
Répartition des taxes étatiques perçues au titre de l'Arrangement de La Haye			1517
Publications	1518	-	1520
Développement du système de La Haye	1521	-	1523
Système de Lisbonne (protection des appellations d'origine et leur enregistrement international; Arrangement de Lisbonne)	1524	-	1526
Statistiques	1525	-	1526
Chapitre VI: Activités d'arbitrage et de médiation	1527	-	1538
Arbitres et médiateurs			1528
Formation et promotion	1529	-	1537
Publications			1538
Chapitre VII: Activités visant à promouvoir la reconnaissance et le respect universels de la propriété intellectuelle	1539	-	1831
Adhésions aux traités	1541	-	1543
Contacts individuels avec les gouvernements de pays autres que les pays en développement	1544	-	1655
Coopération avec les organisations du système des Nations Unies	1656	-	1683
Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	1684	-	1704
Coopération avec les Communautés européennes (CE)	1705	-	1709
Coopération avec l'Office européen des brevets (OEB)	1710	-	1716
Coopération avec d'autres organisations intergouvernementales	1717	-	1727
Coopération avec des organisations non gouvernementales	1728	-	1783
Chapitre VIII: Activités concernant le personnel			
Visites du directeur général			1784
Missions du personnel de l'OMPI			1785
Personnel	1786	-	1790

Paragraphes

Chapitre IX: Activités de soutien administratif			
Développement de l'informatisation	1791	-	1797
Internet			1798
Imprimerie	1799	-	1804
Activités de soutien pour les réunions et les documents	1805	-	1806
Bibliothèque de l'OMPI	1807	-	1811
Division linguistique	1812	-	1814
Locaux	1815	-	1818
Publications	1819	-	1827
Information	1828	-	1831

ANNEXES

- ANNEX A. Activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI en 1996 : pays et organisations bénéficiaires et participants
- ANNEX B. Réunions organisées par l'OMPI en 1996
- ANNEX C. Publications de l'OMPI parues en 1996
- ANNEX D. Sigles utilisés dans le présent document
- ANNEX E. Index des pays et territoires et de certaines organisations intergouvernementales

- . -

Note : Dans le présent document, les activités relatives aux pays et organisations sont présentées sous chaque rubrique dans l'ordre alphabétique des noms anglais des États et organisations intéressés.

CHAPITRE PREMIER : ACTIVITÉS DES ORGANES DIRECTEURS ET DE LEURS COMITÉS

Assemblée générale de l'OMPI et Assemblée de l'Union de Berne (Mai)

5. Ces deux organes directeurs se sont réunis en session extraordinaire les 21 et 22 mai. Les délégations des 84 pays ci-après ont participé à ces sessions : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BAHREÏN, BÉLARUS, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, MALAWI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NAMIBIE, NIGÉRIA, NORVÈGE, OUBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAMBIE, ainsi que les représentants des quatre organisations intergouvernementales suivantes : UNESCO, OIT, OMC, CCE.

6. Les deux organes directeurs ont pris note avec approbation des conclusions de la réunion du Comité préparatoire de la conférence diplomatique envisagée (décembre 1996) pour certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui s'est tenue à Genève les 20 et 21 mai (voir les paragraphes 1314 à 1318 ci-dessous).

7. Les deux organes directeurs ont en outre décidé que les réunions de consultation ci-après se tiendraient avant la conférence diplomatique : i) trois réunions régionales de consultation (pour les pays en développement des régions Afrique, Asie, et Amérique latine et Caraïbes, respectivement), à Genève, le 20 septembre; ii) une réunion dite du "groupe 12 + 12" (qui se composera de 12 représentants de pays en développement et de 12 représentants de pays autres que des pays en développement), à Genève, les 14 et 15 octobre; et iii) trois réunions régionales de consultation dans les trois régions en développement précitées, à Santiago du Chili du 29 au 31 octobre pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à Casablanca (Maroc) du 6 au 8 novembre pour les pays d'Afrique et à Chiangmai (Thaïlande) les 21 et 22 novembre pour les pays d'Asie et du Pacifique.

8. Les deux organes directeurs ont décidé que, pour chaque réunion régionale de consultation, le nombre de personnes dont les frais de participation seraient pris en charge par l'OMPI serait de 15 dans chaque groupe, à l'exception de la réunion régionale de consultation à l'intention des pays africains, pour laquelle ce nombre serait de 20 (il s'agit d'une décision ponctuelle sans incidence pour les réunions à venir).

9. Il a été entendu que les trois groupes pourraient demander à l'OMPI de prendre en charge les frais de participation d'un nombre supérieur ou inférieur de participants aux réunions régionales de consultation du 20 septembre 1996 ou d'octobre/novembre 1996 ou à la conférence diplomatique, pour autant qu'au total la charge financière de l'Organisation pour toutes ces réunions reste la même.

10. En ce qui concerne le choix des participants à la réunion du "groupe 12 + 12" et le mandat de ce groupe, les organes directeurs ont décidé de remettre leurs décisions à leurs sessions de septembre/octobre.

Comité du budget et Comité des locaux

(Mai et septembre)

11. La quatorzième session du *Comité du budget de l'OMPI* et la cinquième session du *Comité des locaux de l'OMPI* se sont tenues conjointement à Genève du 13 au 15 mai. Les 24 États ci-après, membres du Comité du budget, du Comité des locaux ou des deux comités, étaient représentés à la session conjointe : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, ÉGYPTE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GUINÉE, INDE, JAPON, NIGÉRIA, PAKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI, SUISSE, URUGUAY. En outre, les 22 États suivants, membres de l'OMPI mais non membres du Comité du budget ni du Comité des locaux, étaient représentés par des observateurs : ANGOLA, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, EL SALVADOR, ESPAGNE, GUATEMALA, HONGRIE, INDONÉSIE, MADAGASCAR, MAROC, MEXIQUE, PANAMA, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SLOVAQUIE, SOUDAN, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, UKRAINE, YÉMEN.

12. Les comités ont examiné un document dans lequel étaient indiqués les besoins de l'OMPI en locaux supplémentaires et les moyens de trouver ces locaux, notamment en construisant un bâtiment sur la "parcelle Steiner" (située à côté du siège de l'OMPI). Les comités ont recommandé, vu l'urgence, qu'un expert indépendant donne son avis sur l'évaluation faite par le Bureau international de ses propres besoins en locaux jusqu'en 2006 et que l'Assemblée générale de l'OMPI prenne une décision, lors de sa session de septembre/octobre 1996, quant à la construction d'un bâtiment sur la parcelle Steiner.

— . —

13. La quinzième session du *Comité du budget* et la sixième session du *Comité des locaux de l'OMPI* se sont tenues conjointement, à Genève, du 9 au 11 septembre. Les 23 États suivants, membres du Comité du budget, du Comité des locaux ou de ces deux comités de l'OMPI, étaient représentés à cette session commune : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, ÉGYPTE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, INDE, JAPON, NIGÉRIA, PAKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI, SUISSE, URUGUAY. Les 30 États suivants, membres de l'OMPI mais non membres du Comité du budget ni du Comité des locaux, étaient représentés

par des observateurs : AFRIQUE DU SUD, ARABIE SAOUDITE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIQUE, CAMEROUN, COLOMBIE, CÔTE D'IVOIRE, ESPAGNE, GHANA, IRAK, ITALIE, KENYA, LETTONIE, LITUANIE, MEXIQUE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PARAGUAY, PÉROU, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SRI LANKA, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, VENEZUELA et ZIMBABWE.

14. Les deux comités ont étudié l'avis et rapport d'un expert indépendant sur les besoins de l'OMPI en locaux supplémentaires et un mémorandum du directeur général consacré à la construction sur la "parcelle Steiner". Ils ont formulé deux recommandations à l'intention de l'Assemblée générale : premièrement, que le Bureau international organise un concours international d'architecture pour la construction d'un bâtiment sur la parcelle Steiner, étant entendu que le concours et ses résultats ne préjugeraient en aucune manière toute décision qui serait prise par les deux comités ou par les organes directeurs pour répondre aux besoins de locaux de l'OMPI; deuxièmement, que le directeur général nomme un consultant indépendant choisi par la présidente des deux comités, qui serait chargé de recenser les différents choix possibles en matière de location, d'achat et de construction à Genève qui pourraient répondre aux besoins de l'OMPI en locaux et en installations de conférence, d'analyser ces possibilités et de faire rapport à leur sujet.

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (Septembre/octobre)

15. Du 23 septembre au 2 octobre, les six *organes directeurs de l'OMPI* ci-après ont tenu leur vingt-neuvième série de réunions, à Genève :

l'Assemblée générale de l'OMPI, dix-neuvième session (7^e session extraordinaire);
le Comité de coordination de l'OMPI, trente-sixième session (27^e session ordinaire);
l'Assemblée de l'Union de Paris, vingt-cinquième session (13^e session extraordinaire);
le Comité exécutif de l'Union de Paris, trente-deuxième session (32^e session ordinaire);
l'Assemblée de l'Union de Berne, vingtième session (8^e session extraordinaire);
le Comité exécutif de l'Union de Berne, trente-huitième session (27^e session ordinaire).

16. Les 121 États, 16 organisations intergouvernementales et 16 organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient représentés aux réunions : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIQUE, BOLIVIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BULGARIE, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC,

MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NAMIBIE, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINT-SIÈGE, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, ZAMBIE, ZIMBABWE; ONU, PNUD, BIRD, UNESCO, OMM, OMC, ACCT, ARIPO, BBDM, BBM, CCE, LEA, OAPI, OEAB, OEB, OUA; et ACT, AIPPI, ALAI, CCI, CISAC, ECTA, FIA, FICPI, FIM, FME, IFIA, IFRRO, LIDC, P.E.N. International, UER, UIE.

17. On trouvera résumées ci-dessous les principales questions examinées par les organes directeurs et les principales décisions qu'ils ont prises.

18. *Activités menées par l'OMPI du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996.* Presque toutes les délégations se sont félicitées de la quantité et de la qualité des activités exécutées par l'OMPI pendant la période considérée et ont estimé que ces activités avaient été menées avec efficacité, créativité et dévouement et avaient été un succès.

19. La quantité et la qualité des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI en faveur des pays en développement ont suscité des commentaires particulièrement élogieux. Il a été souligné que les activités en question ont atteint leurs objectifs et répondu aux attentes des pays participants et qu'elles ont porté sur une large gamme de domaines essentiels tels que la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des infrastructures juridiques et administratives de la propriété intellectuelle, l'automatisation des procédures de délivrance de titres de propriété intellectuelle, la promotion des inventions et de l'innovation, l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et la sanction des droits de propriété intellectuelle.

20. Il a été noté que le Bureau international accorde la plus haute importance aux activités destinées à aider les pays en développement à analyser les incidences qu'aura pour eux l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et à adapter leur législation nationale aux obligations énoncées dans cet accord. À cet égard, de nombreuses délégations se sont félicitées de l'accord conclu en décembre 1995 entre l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et notamment des travaux concernant la notification des lois et règlements de propriété intellectuelle. Les délégations des pays en développement bénéficiaires ont exprimé l'espoir de voir le programme de coopération pour le développement de l'OMPI s'intensifier à l'avenir et bénéficier de ressources financières notablement accrues. Un certain nombre de délégations de pays industrialisés et d'autres pays donateurs ont réitéré leur intention de continuer à soutenir l'OMPI dans son programme de coopération pour le développement, en apportant des fonds et des ressources en nature.

21. Un certain nombre de délégations ont fait part de leur satisfaction devant l'état d'avancement des travaux menés par l'OMPI pendant la période considérée en ce qui concerne l'établissement de normes. La plupart des délégations qui ont pris la parole ont félicité l'OMPI pour le travail préparatoire qui a abouti à la convocation, pour décembre 1996, de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins et se sont engagées à œuvrer pour le succès de cette conférence. Plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que les efforts déployés en relation avec le projet de traité sur le droit des brevets seront bientôt couronnés de succès et ont indiqué aussi qu'il est nécessaire de progresser sur la voie qui doit mener à la conclusion du Traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle.

22. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'entrée en vigueur, pendant la période considérée, de deux instruments internationaux majeurs dans le domaine des marques, élaborés à l'initiative de l'OMPI et conclus sous son égide, à savoir le Traité sur le droit des marques (TLT) et le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid). Un certain nombre de délégations ont aussi évoqué avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention sur le brevet eurasien et le début des opérations régies par ce traité, dans l'élaboration duquel le Bureau international a joué un rôle important.

23. De nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction quant aux activités menées par l'OMPI en faveur des pays en transition vers l'économie de marché, en particulier à l'occasion de séminaires et réunions organisés dans la région et de missions de consultants de l'OMPI envoyées dans cette région pour aider au renforcement de la législation nationale et de l'infrastructure administrative chargée de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à la promotion de la coopération régionale.

24. De nombreuses délégations aussi ont souligné le succès durable du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), attesté par le nombre des États membres, en augmentation constante, et la progression du nombre des demandes internationales de brevet, ainsi que le rôle essentiel qu'il joue dans les recettes de l'OMPI. Pour ce qui est des autres activités de l'OMPI en matière d'enregistrement international, le début prometteur, le 1^{er} avril 1996, des opérations régies par le Protocole de Madrid a aussi été bien accueilli.

25. Le Bureau international a aussi été loué pour ses activités consacrées à l'administration des classifications internationales et de la documentation en matière de brevets et à la promotion du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

26. Le directeur général a fait les réponses suivantes aux délégations :

a) Il leur a donné l'assurance que leurs observations et suggestions ont été soigneusement notées et seront prises en compte lors de la planification des travaux du Bureau international pour la partie de l'exercice biennal qui reste à courir et pour l'élaboration du projet de programme et budget du prochain exercice biennal (1998-1999).

b) Il a précisé que, conformément aux suggestions de certaines délégations, le Bureau international entreprendra, avec l'aide de consultants, une étude des questions de propriété industrielle que pose au niveau international la nouvelle infrastructure mondiale de l'information, y compris l'Internet.

c) Conformément aux suggestions émises par plusieurs délégations, le directeur général a déclaré que l'OMPI ne prélèvera plus les 13% de frais généraux liés au soutien administratif des activités de coopération pour le développement financées par des ressources extrabudgétaires des pays en développement.

d) Il a aussi indiqué que, conformément aux suggestions qui ont été faites, le nombre de bourses d'étude de longue durée proposées par le Bureau international à des ressortissants de pays en développement pour une formation universitaire en propriété intellectuelle continuera à augmenter à l'avenir, comme ce fut déjà le cas pendant l'année en cours.

e) Le directeur général a dit approuver pleinement les délégations qui ont souligné l'importance d'une répartition géographique équilibrée du personnel au sein du secrétariat et de l'attribution d'un plus grand nombre de postes importants à des femmes. Il s'agit là d'un souci constant, et il s'est déclaré convaincu que les progrès dans ce domaine se poursuivront à l'avenir.

f) En ce qui concerne l'OMC et l'Accord sur les ADPIC, le directeur général a dit que la coopération avec l'OMC est extrêmement satisfaisante et que le rôle joué par l'OMPI pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC a été à la fois très important et de vaste portée. De "grands colloques spéciaux" sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC ont été organisés par l'OMPI en 1996 et auront encore lieu en 1997 dans toutes les régions en développement, et l'OMPI financera la participation de tous les pays en développement membres de l'OMC.

g) Enfin, le directeur général a dit que, conformément aux suggestions de plusieurs délégations, il a l'intention de proposer pour l'exercice biennal 1998-1999 un nouvel accroissement de la part du budget ordinaire de l'OMPI consacrée à la coopération pour le développement, grâce à des ressources provenant essentiellement du PCT. Quant aux ressources spéciales allouées en 1995 au titre de la coopération pour le développement et d'autres activités relatives à l'Accord sur les ADPIC pour l'exercice biennal en cours, le directeur général a l'intention de proposer qu'elles soient non seulement reconduites mais augmentées pour l'exercice biennal 1998-1999.

27. *Adaptation du programme de l'exercice biennal 1996-1997.* Le Comité de coordination de l'OMPI et les comités exécutifs des unions de Paris et de Berne ont pris note des informations fournies par le Bureau international sur certaines questions relatives au programme de l'exercice biennal 1996-1997, qui tiennent compte de l'évolution intervenue depuis l'adoption du programme en septembre/octobre 1995, à savoir que i) une conférence diplomatique chargée d'adopter un nouveau traité sur l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ne se tiendra pas avant 1998; ii) le Bureau international étudiera la possibilité de créer un système de "dépôt" international pour les listages de séquences de nucléotides ou d'acides aminés; iii) le Bureau international étudiera, avec l'aide de consultants, la nécessité et la possibilité de créer un système international centralisé d'enregistrement des cessions de demandes de brevet et des cessions de brevets; iv) le Bureau international mènera une étude préliminaire sur un éventuel nouveau traité qui porterait sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés et serait conforme à l'Accord sur les ADPIC.

28. L'Assemblée générale de l'OMPI et l'Assemblée de l'Union de Berne ont examiné la préparation de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui doit se tenir à Genève du 2 au 20 décembre 1996 et ont arrêté la date, la composition, le mandat et le financement de la participation pour deux réunions de

consultation devant se tenir à Genève en octobre et novembre 1996, respectivement. La préparation précitée englobe trois réunions régionales de consultation, à Casablanca (Maroc), Chiangmai (Thaïlande) et Santiago du Chili, respectivement.

29. L'Assemblée générale de l'OMPI et l'Assemblée de l'Union de Paris ont approuvé l'insertion, dans le projet de traité sur le droit des brevets, de certaines questions supplémentaires, à savoir i) la date de dépôt d'une demande et l'unité de l'invention; ii) l'enregistrement des accords de licence; iii) la revendication tardive de priorité et iv) le rétablissement des droits lorsqu'un délai a été dépassé et la prorogation des délais qui n'ont pas encore expiré mais dont la prorogation est demandée par la partie intéressée. Le comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets sera informé, dans un document, du fait que les dispositions relatives à l'unité de l'invention et à la revendication tardive de priorité devront être considérées comme ayant été présentées entre crochets par le Bureau international.

30. L'Assemblée générale de l'OMPI et l'Assemblée de l'Union de Berne ont pris note, en l'approuvant, du fait que l'OMPI organisera à Phuket (Thaïlande) un forum mondial UNESCO/OMPI sur la protection du folklore, qui se tiendra en avril 1997, et que l'OMPI financera la participation de huit orateurs et de 18 participants des pays en développement.

31. *Locaux.* L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé à l'unanimité d'approuver les recommandations faites par le Comité du budget et le Comité des locaux lors de leur session commune de septembre 1996 et préconisant que le Bureau international organise un concours international d'architecture pour la construction d'un bâtiment sur la "parcelle Steiner" (adjacente au bâtiment du siège de l'OMPI, à Genève) et qu'une nouvelle étude soit faite par un consultant pour examiner les différentes possibilités offertes à Genève, y compris la solution consistant à construire un bâtiment sur la "parcelle Steiner". Les comités du budget et des locaux examineront le rapport de ce consultant à la mi-avril 1997 au plus tard.

32. *Projet de traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle.* L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé i) que le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 prévoira un poste pour la tenue d'une conférence diplomatique au premier semestre de 1998; ii) que le Bureau international établira d'ici au mois d'avril 1997 des documents contenant un nouveau texte du projet de traité et du projet de règlement d'exécution ainsi que des notes, le tout devant constituer la proposition de base destinée à une conférence diplomatique, ainsi qu'une documentation générale; iii) que le poste précité du projet de programme et de budget de l'exercice biennal 1998-1999 sera examiné par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de septembre/octobre 1997 sur la base desdits documents et des résultats de l'expérience des mécanismes internationaux de règlement des différends de l'OMC.

33. *Procédure de nomination d'un nouveau directeur général en 1997.* Le Comité de coordination a arrêté la procédure suivante pour la nomination du nouveau directeur général en 1997 : i) en octobre 1996, les gouvernements seront invités à proposer la candidature d'un ou de plusieurs de leurs ressortissants au poste de directeur général de l'OMPI, la date limite de présentation des candidatures étant fixée au 31 janvier 1997; ii) le Comité de coordination de l'OMPI se réunira les 18 et 19 mars 1997 pour proposer un candidat au poste de directeur général en vue de sa nomination par l'Assemblée générale; iii) un point intitulé "Nomination

du directeur général” figurera à l’ordre du jour des sessions ordinaires de l’Assemblée générale de l’OMPI et des assemblées des unions de Paris et de Berne qui se tiendront en septembre/octobre 1997.

34. *Questions relatives au personnel.* Les organes directeurs ont approuvé l’intention du directeur général de promouvoir (avec effet au 1^{er} octobre 1996) M. Thomas Keefer (ressortissant du Canada) au grade de sous-directeur général et M. Roberto Castelo (ressortissant du Brésil), Mme Carlotta Graffigna (ressortissante de l’Italie), M. Richard Owens (ressortissant des États-Unis d’Amérique) et M. Jaime Sevilla (ressortissant des Philippines) au grade D.1 (grade de directeur).

[Le chapitre II suit]

CHAPITRE II : ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

35. *OBJECTIF.* L'objectif est de coopérer avec les pays en développement et de leur fournir une assistance technique pour les aider à créer ou moderniser des systèmes de propriété intellectuelle (propriété industrielle et droit d'auteur) adaptés à leurs objectifs et à leurs besoins, selon différentes modalités pouvant consister à:
- 1) mettre en valeur les ressources humaines;
 - 2) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application effective et encourager l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI;
 - 3) faciliter la création ou la modernisation, notamment l'automatisation, d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration de systèmes nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle (aménagement des institutions);
 - 4) développer les capacités et l'infrastructure qui permettront aux industriels et autres utilisateurs de valoriser, gérer et exploiter leurs droits de propriété intellectuelle;
 - 5) sensibiliser l'opinion aux questions touchant à la propriété intellectuelle;
 - 6) consulter les deux comités permanents chargés de la coopération pour le développement;
 - 7) faciliter la participation de représentants de pays en développement à certaines réunions organisées par l'OMPI.

36. Les activités menées par l'OMPI au cours de la période examinée pour atteindre les objectifs précités sont décrites dans le présent chapitre, à l'exception de celles entreprises au titre de l'objectif 7), qui sont présentées aux chapitres III et IV du rapport.

Mise en valeur des ressources humaines

Afrique

37. *Séminaire de formation de l'OMPI sur la protection par brevet des composés chimiques.* En avril, l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office allemand des brevets ont organisé ce séminaire, qui s'est tenu à Munich et à Genève. Il a été suivi notamment par deux fonctionnaires nationaux ressortissants du KENYA. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

38. *Cours de formation de l'OMPI sur les marques.* En juin, ce cours organisé par l'OMPI et le Bureau Benelux des marques (BBM) s'est tenu à La Haye et à Genève. Il a été suivi notamment par trois fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ÉTHIOPIE, de MAURICE et de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des deux institutions.

39. *Séminaire de formation de l'OMPI sur l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets.* En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI, l'OEB et l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle s'est tenu à La Haye, à Berne et à Genève. Il a été suivi notamment par deux fonctionnaires nationaux ressortissants du BOTSWANA et du ZIMBABWE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

40. *Séminaire d'introduction de l'OMPI sur la propriété industrielle.* En août, ce séminaire organisé par l'OMPI s'est tenu en anglais et en français, à Genève. Il a été suivi par des participants venant notamment d'AFRIQUE DU SUD, du BOTSWANA, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, d'ÉTHIOPIE, du GABON, de GAMBIE, du GHANA, du KENYA, de MADAGASCAR, du MALAWI, du MALI, du NIGÉRIA, de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, du TCHAD, du TOGO, du ZAÏRE, de la ZAMBIE et du ZIMBABWE, ainsi que de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et par 40 fonctionnaires de missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. Des exposés y ont été présentés par un consultant britannique de l'OMPI et six fonctionnaires de l'Organisation. Le programme du séminaire comprenait aussi l'étude des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

41. *Cours de formation OMPI/Suède sur le droit d'auteur et les droits voisins.* En août, ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement suédois et avec le concours de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI), s'est tenu à Stockholm. Il a été suivi entre autres par des fonctionnaires de l'AFRIQUE DU SUD, du GHANA, du KENYA, du LESOTHO, de la NAMIBIE, du NIGÉRIA et du ZIMBABWE. Des exposés y ont été présentés par deux fonctionnaires et un professeur d'université suédois, un fonctionnaire ghanéen, deux représentants de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) et de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI. À la fin du cours, les participants se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont rencontré des fonctionnaires de l'Organisation et participé à une réunion d'évaluation du cours. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

42. *Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle.* En septembre, ce cours, organisé par l'OMPI et le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), en coopération avec l'Institut national français de la propriété industrielle et avec le soutien financier des gouvernements français et suisse, a eu lieu à Strasbourg et il a été suivi par 31 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient notamment des pays et de l'organisation suivants : AFRIQUE DU SUD, CAMEROUN, CONGO, MADAGASCAR, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, TCHAD, ZAÏRE et OUA. Pour la majorité des participants, le cours s'est prolongé par un stage pratique à l'office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants : Bulgarie, Canada, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Israël, République tchèque, Slovaquie, Suisse. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

43. *Cours de formation OMPI/Pays-Bas sur les aspects juridiques et administratifs des marques.* En septembre, ce cours organisé par l'OMPI et le BBM a eu lieu à La Haye. Il a réuni 20 participants, venus notamment d'AFRIQUE DU SUD, d'ÉTHIOPIE, de GAMBIE, du KENYA et du NIGÉRIA. Les frais de subsistance des participants étaient financés par le BBM et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (un participant). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires du BBM et par un fonctionnaire de l'OMPI. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

44. *Cours de formation de l'OMPI sur la propriété industrielle.* En septembre, ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office allemand des brevets, s'est tenu à Munich et il a été suivi par neuf fonctionnaires nationaux. Les participants venaient notamment d'ÉTHIOPIE, du MALAWI, de la ZAMBIE et du ZIMBABWE. Le voyage et une partie des frais de subsistance des participants étaient financés par la Carl Duisberg Gesellschaft (CDG). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office allemand et par un fonctionnaire de l'OMPI. Au programme figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

45. *Cours de formation de l'OMPI sur les aspects pratiques de l'information en matière de brevets.* En septembre, ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office néerlandais de la propriété industrielle, avec le concours du Gouvernement néerlandais, s'est tenu à La Haye. Il a été suivi par huit fonctionnaires nationaux venant entre autres du GHANA. Les indemnités de subsistance des participants étaient financées par les Pays-Bas. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office néerlandais et par un fonctionnaire de l'OMPI.

46. *Cours de formation OMPI/Autriche sur la documentation et l'information en matière de brevets.* En septembre, ce cours, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office autrichien des brevets, s'est tenu à Vienne. Il a été suivi par six fonctionnaires nationaux venant notamment du NIGÉRIA. Leurs frais de voyage et de subsistance étaient pris en charge pour moitié par le Gouvernement autrichien. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office autrichien et par un fonctionnaire de l'OMPI.

47. *Séminaire de formation sur le thème "Les brevets, source d'information : introduction à la propriété industrielle".* En septembre, ce séminaire, organisé par l'OEB, s'est tenu à La Haye et Vienne et il a été suivi par 22 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient entre autres du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, du GABON, de la GAMBIE, de MADAGASCAR, du MALI, du TOGO et de l'OAPI. Le voyage et les frais de subsistance des participants étaient financés par l'OEB. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

48. *Cours de formation de l'OMPI sur les techniques de documentation, de recherche et d'examen en matière de brevets.* En septembre et en octobre, ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, a eu lieu à Stockholm et il a été suivi par 10 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient entre autres de l'AFRIQUE DU SUD, du BOTSWANA, du GHANA et du KENYA. Leurs frais de subsistance étaient financés par la Suède. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office suédois et par un fonctionnaire de l'OMPI.

49. *Séminaire d'introduction de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins.* En octobre, ce séminaire organisé par l'OMPI s'est tenu au siège de l'Organisation. Une soixantaine de participants représentant des administrations nationales ou des organisations non gouvernementales s'occupant de questions de droit d'auteur, venant notamment des pays en développement ci-après, ont participé à ce séminaire : ANGOLA, BURKINA FASO, CAMEROUN, COMORES, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, ÉTHIOPIE, GABON, GAMBIE, GHANA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, LESOTHO, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAURITANIE, MOZAMBIQUE, NIGER, NIGÉRIA, OUGANDA, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, TCHAD et TOGO. En outre, 29 fonctionnaires de 25 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève y ont aussi participé. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMC et six fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a été suivi de neuf cours de formation pratique, principalement dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur, dispensés par les sociétés d'auteurs et les autorités gouvernementales de droit d'auteur de chacun des neuf pays suivants : Algérie, Belgique, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Portugal, Royaume-Uni et Suisse.

50. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (SABAM), s'est tenu à Bruxelles. Cinq fonctionnaires nationaux du CAMEROUN, du CONGO, de la GUINÉE, de MADAGASCAR et du TOGO y ont participé. Des exposés ont été présentés par des représentants de la SABAM et un fonctionnaire de l'OMPI.

51. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'éducation et plusieurs organismes finlandais de droit d'auteur, s'est tenu à Helsinki. Deux fonctionnaires nationaux du GHANA et du NIGÉRIA y ont participé. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Ministère de l'éducation, un représentant de l'Université d'Helsinki et des représentants de plusieurs sociétés de droit d'auteur.

52. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse (SPEDIDAM), la Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI), la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), s'est tenu à Paris. Huit fonctionnaires nationaux du BURKINA FASO, de la CÔTE D'IVOIRE, de MADAGASCAR, du MALI, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE et du TCHAD y ont participé. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'ADAMI, de la SACD, de la SACEM et de la SPEDIDAM ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI.

53. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS), s'est tenu à Budapest. Deux fonctionnaires nationaux de l'ÉTHIOPIE et du MALAWI y ont participé. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires d'ARTISJUS.

54. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction générale des loisirs du Portugal (DGESP), s'est tenu à Lisbonne. Six fonctionnaires nationaux de l'ANGOLA, de la GUINÉE-BISSAU, du MOZAMBIQUE et de SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE y ont participé. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de la DGESP et un fonctionnaire de l'OMPI.
55. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA), s'est tenu à Zurich. Six fonctionnaires venant notamment de la CÔTE D'IVOIRE, du GABON, du MALI, du NIGER et du TOGO y ont participé. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de la SUISA.
56. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Conseil britannique du droit d'auteur (BCC), s'est tenu à Londres. Seize fonctionnaires nationaux venant entre autres de la GAMBIE, du GHANA, du LESOTHO, du NIGÉRIA, de l'OUGANDA et de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE ont pris part au cours. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de la BCC et par un fonctionnaire de l'OMPI.
57. *Cours spécial OMPI/Japon sur le droit d'auteur et les droits voisins.* En novembre, ce cours, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Agence japonaise pour les affaires culturelles et avec le concours du Centre japonais de recherche et d'information sur le droit d'auteur (CRIC) s'est déroulé à Tokyo. Il a été suivi par cinq participants du BANGLADESH, de MALAISIE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA et de TONGA. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Agence japonaise pour les affaires culturelles ainsi que par des représentants d'organisations japonaises de gestion des droits d'auteur et des droits voisins.
58. *Séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques.* En novembre, ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle, s'est tenu à La Haye et à Genève. Les participants venaient notamment du NIGÉRIA.
59. ALGÉRIE. Voir sous "Pays arabes".
60. ANGOLA. En mars, un *séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère angolais de la culture et avec le concours du Gouvernement portugais, s'est tenu à Luanda. Il a été suivi par deux fonctionnaires nationaux venant de chacun des quatre autres pays d'Afrique de langue officielle portugaise, à savoir le CAP-VERT, la GUINÉE-BISSAU, le MOZAMBIQUE et SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, ainsi que par une centaine de fonctionnaires nationaux, écrivains, compositeurs, artistes et juristes angolais. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant de Suisse et de l'ADAMI, un expert local, quatre experts portugais ainsi que deux fonctionnaires de l'Organisation. Il a été notamment question des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

61. En mars aussi, une *table ronde nationale de l'OMPI sur la propriété industrielle*, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Portugal, s'est tenue à Luanda. Elle a été suivie par 100 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par trois consultants portugais de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

62. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.

63. BÉNIN. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

64. En juin, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement béninois, s'est tenu à Cotonou. Il a été suivi par quelque 120 participants, pour la plupart juges, avocats et fonctionnaires des douanes et de la police. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant du Burkina Faso, de France, de Suisse et du Togo, un expert local et un fonctionnaire de l'Organisation. Le séminaire comportait notamment un procès simulé et il y a été question des dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

65. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.

66. En juillet aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

67. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.

68. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.

69. En novembre, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique, qui se sont tenues à Ouagadougou.

70. BOTSWANA. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

71. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
72. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
73. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), qui s'est tenu à Lilongwe.
74. En décembre, un professeur d'université a suivi le séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire.
75. BURKINA FASO. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
76. En mars, quatre fonctionnaires nationaux venant du BÉNIN, du CAMEROUN, de CÔTE D'IVOIRE et du SÉNÉGAL ont suivi, au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur. La formation a été dispensée par un consultant suisse de l'OMPI.
77. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
78. En juin, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et auxiliaires de justice*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, s'est tenu à Ouagadougou. Il a été suivi par quelque 130 participants, pour la plupart juges, avocats et fonctionnaires des douanes et de la police. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant du Burkina Faso, de France et de Suisse, ainsi que par deux fonctionnaires de l'Organisation. Le séminaire comportait notamment un procès simulé et il y a été question des dispositions de l'Accord sur les ADPIC.
79. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.
80. En juillet aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

81. En août, un *cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, s'est tenu à Ouagadougou. Il a été suivi par 16 participants de l'ANGOLA, du BÉNIN, du CAMEROUN, du CONGO, de la CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de la GUINÉE, de la GUINÉE ÉQUATORIALE, de MADAGASCAR, du MALI, de la MAURITANIE, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TOGO et du ZAÏRE, ainsi que par 30 participants locaux. Des exposés y ont été présentés par trois experts de l'OMPI ressortissants du Burkina Faso et de la France. Ont également participé à ce cours trois fonctionnaires de l'OMPI et un représentant de l'OAPI qui ont tous présenté des exposés. Le programme du cours portait, entre autres, sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

82. En août aussi, deux juges ont suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.

83. En novembre, des *journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique*, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, ont eu lieu à Ouagadougou. Elles ont été suivies par 12 participants venant du BÉNIN, du CAMEROUN, du CONGO, de CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de GUINÉE, du MALI, du NIGER, du SÉNÉGAL et du TOGO ainsi que par une vingtaine de participants locaux parmi lesquels des fonctionnaires, du personnel des instituts nationaux de recherche et des inventeurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de la France, du Sénégal et de la Suisse, par un fonctionnaire de l'OAPI et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Au programme de ces journées d'étude figuraient également les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

84. BURUNDI. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

85. CAMEROUN. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

86. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

87. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

88. En juillet, un *séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement camerounais, s'est tenu à Yaoundé. Il a été suivi par 16 fonctionnaires des

pays suivants : BÉNIN, BURKINA FASO, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, GABON, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUINÉE ÉQUATORIALE, MALI, MAURITANIE, NIGER, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, SÉNÉGAL, TCHAD, TOGO et ZAÏRE — et par 35 participants camerounais. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de la France et du BBM, par un fonctionnaire camerounais et deux fonctionnaires de l'Organisation. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

89. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.

90. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.

91. En novembre, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique, qui se sont tenues à Ouagadougou.

92. CAP-VERT. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, qui s'est tenu à Luanda.

93. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

94. En juillet, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

95. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.

96. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.

97. TCHAD. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.

98. En juillet aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

99. En août, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.
100. En décembre, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement tchadien, s'est tenu à Ndjamena. Il a été suivi par 200 participants tchadiens, fonctionnaires et représentants du secteur privé, pour la plupart membres d'associations d'auteurs et de compositeurs, magistrats, avocats, et fonctionnaires des douanes et de la police. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants de la Suisse et du Togo, et par un fonctionnaire de l'Organisation.
101. COMORES. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.
102. CONGO. En juillet, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.
103. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.
104. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.
105. En novembre, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique, qui se sont tenues à Ouagadougou.
106. CÔTE D'IVOIRE. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
107. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.
108. En avril, un *colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ivoirien, s'est tenu à Abidjan. Il a été suivi par 39 fonctionnaires nationaux du BURKINA FASO, du BURUNDI, du CAMEROUN, de DJIBOUTI, du GABON, de GUINÉE, de GUINÉE-BISSAU, de MADAGASCAR, du MALI, du MAROC, de MAURITANIE, de RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TOGO et de TUNISIE, ainsi que par une vingtaine de fonctionnaires nationaux ivoiriens. Trois consultants de l'OMPI venus de Côte d'Ivoire, de Suisse et de l'OMC, et quatre fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés sous la forme de discussions de groupe.

109. En juin, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des avocats*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ivoirien, s'est tenu à Abidjan. Il a été suivi par quelque 70 participants, pour la plupart juges, avocats et fonctionnaires des douanes et de la police. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant du Burkina Faso, de France et de Suisse, et par un fonctionnaire de l'Organisation. Le séminaire comportait notamment un procès simulé et il y a été question des dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

110. En juillet, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

111. En août, un *séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, s'est tenu à Abidjan. Il a été suivi par 14 juges venant du BÉNIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, du GABON, de la GUINÉE, du MALI, de la MAURITANIE, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TCHAD et du TOGO, ainsi que par 10 juges de la Côte d'Ivoire. Des exposés y ont été présentés par deux consultants français de l'OMPI, un expert ivoirien et trois fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

112. En août aussi, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.

113. En novembre, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique, qui se sont tenues à Ouagadougou.

114. DJIBOUTI. Voir sous "Pays arabes".

115. ÉGYPTE. Voir sous "Pays arabes".

116. GUINÉE ÉQUATORIALE. En juillet, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

117. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.

118. ÉRYTHRÉE. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.

119. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).

120. ÉTHIOPIE. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
121. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
122. GABON. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
123. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.
124. En juillet aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.
125. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.
126. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.
127. En novembre, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique, qui se sont tenues à Ouagadougou.
128. GAMBIE. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
129. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
130. En novembre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.
131. GHANA. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenu à Abuja.

132. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Ouagadougou, un stage de formation organisé par l'OMPI sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, et plus particulièrement sur les méthodes informatisées.
133. En mars, 50 fonctionnaires nationaux ont reçu, au siège de l'Office ghanéen du droit d'auteur à Accra, une formation sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, dispensée par un consultant suisse de l'OMPI.
134. En avril, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
135. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
136. En novembre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.
137. En décembre, un professeur d'université a suivi le séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire.
138. GUINÉE. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
139. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.
140. En juillet aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.
141. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.
142. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.
143. En novembre, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique, qui se sont tenues à Ouagadougou.
144. GUINÉE-BISSAU. En mars, deux fonctionnaires ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, qui s'est tenu à Luanda.

145. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

146. En juillet, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

147. KENYA. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

148. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

149. En septembre, un *cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique*, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement kényen, s'est tenu à Nairobi. Il a été suivi par 14 fonctionnaires nationaux venant des pays suivants : AFRIQUE DU SUD, BOTSWANA, ÉRYTHRÉE, ÉTHIOPIE, GAMBIE, LESOTHO, MALAWI, NAMIBIE, NIGÉRIA, OUGANDA, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SIERRA LEONE, ZAMBIE ET ZIMBABWE, ainsi que par 50 participants venant des administrations, des universités ou centres de recherche et des entreprises du Kenya. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant de la Suède, du Zimbabwe, du BBM, de l'OEB et de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), ainsi que par quatre fonctionnaires de l'OMPI. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

150. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).

151. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.

152. LESOTHO. En avril, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

153. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Lilongwe, un cours de formation spéciale de l'OMPI consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

154. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
155. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
156. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.
157. En décembre, un professeur d'université a suivi le séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire.
158. LIBYE. Voir sous "Pays arabes".
159. MADAGASCAR. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
160. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.
161. En septembre, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement malgache, s'est tenu à Antananarivo. Il a été suivi par plus de 200 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un mauricien, l'autre suisse, par un expert de Madagascar et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Au programme de ce séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
162. MALAWI. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
163. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
164. En juin, six fonctionnaires nationaux venant du LESOTHO, de NAMIBIE et de ZAMBIE ont suivi, à la Société malawienne du droit d'auteur (COSOMA) à Lilongwe, un cours de formation spéciale de l'OMPI consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur. Ce cours était donné par un consultant suisse de l'OMPI.

165. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
166. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
167. En novembre, un *séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la SADC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien, s'est tenu à Lilongwe. Il a été suivi par 18 participants venant d'AFRIQUE DU SUD, du BOTSWANA, de MAURICE, du MOZAMBIQUE, de NAMIBIE, de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, du SWAZILAND, de ZAMBIE et du ZIMBABWE, ainsi que par deux membres de la SADC et une quarantaine de participants représentant les secteurs public et privé malawiens. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Afrique du Sud, du Ghana, de Maurice et de la Suisse, deux conférenciers malawiens et deux fonctionnaires de l'Organisation. Au programme de ce séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
168. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.
169. En décembre, un *séminaire national de l'OMPI sur la protection des droits de propriété intellectuelle et le règlement des litiges*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Malawi, s'est tenu à Mangochi. Il a été suivi par 42 personnes venant de l'administration, notamment des services des douanes et de la police, des professions juridiques et judiciaires et des milieux universitaires. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Afrique du Sud, un conférencier local et deux fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets traités durant ce séminaire figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
170. MALI. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Ouagadougou, un stage de formation organisé par l'OMPI sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, et plus particulièrement sur les méthodes informatisées.
171. En mars, un *séminaire national de l'OMPI sur le cadre juridique et institutionnel de la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malien, s'est tenu à Bamako. Il a été suivi par environ 70 participants représentant l'administration et les milieux juridiques. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un français et l'autre malien, un fonctionnaire de l'OAPI et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
172. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

173. En juillet, une *réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO*, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'ISESCO et le Gouvernement malien, s'est tenue à Bamako. Elle a été suivie par 11 participants venant du BÉNIN, du BURKINA FASO, des COMORES, de DJIBOUTI, du GABON, de la GUINÉE, du MAROC, de la MAURITANIE, du NIGER, du SÉNÉGAL et du TCHAD. Environ 120 participants maliens, pour la plupart fonctionnaires, écrivains, représentants d'associations d'auteurs et de compositeurs, juges, avocats, et fonctionnaires des douanes et de police ont aussi participé à cette réunion. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants du Burkina Faso, de l'Égypte et du Maroc, ainsi que par un fonctionnaire de l'ISESCO, un fonctionnaire malien et deux fonctionnaires de l'OMPI. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

174. En juillet aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

175. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.

176. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.

177. En novembre, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique, qui se sont tenues à Ouagadougou.

178. MAURITANIE. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

179. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.

180. En juillet, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

181. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.

182. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.

183. MAURICE. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

184. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la SADC, qui s'est tenu à Lilongwe.

185. MAROC. Voir sous "Pays arabes".

186. MOZAMBIQUE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, qui s'est tenu à Luanda.

187. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

188. En novembre, une *table ronde nationale de l'OMPI sur la propriété industrielle*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mozambicain, s'est tenue à Maputo. Elle a été suivie par une quarantaine de participants, parmi lesquels des fonctionnaires, des commerçants, des universitaires et des responsables d'entreprises. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, l'un brésilien et les deux autres portugais, et par un conférencier mozambicain. Au programme de cette table ronde figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

189. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la SADC, qui s'est tenu à Lilongwe.

190. NAMIBIE. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

191. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

192. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Lilongwe, un cours de formation spéciale de l'OMPI consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

193. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.

194. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la SADC, qui s'est tenu à Lilongwe.

195. NIGER. En mai, un consultant suisse de l'OMPI a dispensé, à Niamey, une formation spéciale sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur à l'intention d'un certain nombre de fonctionnaires nationaux.

196. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.

197. En juillet aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

198. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.

199. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.

200. En octobre, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement nigérien, s'est tenu à Zinder. Environ 120 participants nationaux des secteurs public et privé y ont assisté. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants du Mali et de la Suisse ainsi que par deux experts nationaux. Le séminaire portait, entre autres, sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

201. En novembre, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique, qui se sont tenues à Ouagadougou.

202. NIGÉRIA. En janvier, une *réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore*, organisée par l'OMPI, s'est tenue à Abuja. Elle a été suivie par 15 fonctionnaires nationaux des pays suivants : BURKINA FASO, CAMEROUN, CÔTE D'IVOIRE, ÉGYPTE, GHANA, KENYA, MALAWI, NAMIBIE, NIGÉRIA, RWANDA, SÉNÉGAL, SOUDAN, TOGO, TUNISIE et ZAMBIE, trois fonctionnaires nigériens, ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI. La réunion a été ouverte par le chef de l'État. Elle avait pour objet d'examiner des propositions en vue des éventuels protocole et nouvel instrument susvisés et d'explorer la dimension propriété intellectuelle de la protection des expressions du folklore.

203. En avril, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

204. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
205. En octobre, un *séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement nigérian, s'est tenu à Abuja. Le directeur général a prononcé une allocution d'ouverture. Le séminaire a été suivi par 15 participants de l'AFRIQUE DU SUD, du BOTSWANA, de l'ÉRYTHRÉE, de l'ÉTHIOPIE, de la GAMBIE, du GHANA, du KENYA, du LESOTHO, du MALAWI, de l'OUGANDA, de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, de la SIERRA LEONE, du SWAZILAND, de la ZAMBIE et du ZIMBABWE, ainsi que par une centaine de participants nigériens. Parmi ces derniers se trouvaient des fonctionnaires nationaux, des avocats, des chercheurs et des conférenciers. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'Afrique du Sud, du Danemark, de la Suède et de pays membres de l'ARIPO, par deux intervenants nationaux et un fonctionnaire de l'OMPI.
206. En octobre aussi, un *colloque national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement nigérian, s'est tenu à Abuja. Le directeur général a prononcé une allocution d'ouverture. Le colloque a été suivi par 30 juges de la Cour suprême, de la Cour d'appel, de la Haute cour fédérale et de l'Institut national de la magistrature. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant de l'Inde et du Royaume-Uni, par deux intervenants nationaux et deux fonctionnaires de l'OMPI. Ce colloque portait, entre autres, sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
207. RWANDA. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
208. SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, qui s'est tenu à Luanda.
209. SÉNÉGAL. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
210. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.
211. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

212. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.
213. En juillet aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.
214. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.
215. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.
216. En novembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé aux journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique, qui se sont tenues à Ouagadougou.
217. SIERRA LEONE. En avril, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
218. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
219. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
220. En novembre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.
221. AFRIQUE DU SUD. En avril, un *colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sud-africain, s'est tenu à Pretoria. Il a été suivi par 41 fonctionnaires nationaux du BOTSWANA, d'ÉGYPTE, du GHANA, du KENYA, du LESOTHO, du MALAWI, de MAURICE, du MOZAMBIQUE, de NAMIBIE, du NIGÉRIA, d'OUGANDA, de RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, de SIERRA LEONE, du SWAZILAND, de ZAMBIE et du ZIMBABWE, ainsi que par 36 participants du secteur public et d'autres milieux intéressés en Afrique du Sud. Quatre consultants de l'OMPI venus d'Afrique du Sud, du Nigéria, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et de l'OMC, ainsi que quatre fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sous la forme de discussions de groupe.

222. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
223. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
224. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la SADC, qui s'est tenu à Lilongwe.
225. En décembre, un professeur d'université a suivi le séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire.
226. SOUDAN. Voir sous "Pays arabes".
227. SWAZILAND. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
228. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
229. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la SADC, qui s'est tenu à Lilongwe.
230. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.
231. TOGO. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
232. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
233. Au cours de la période examinée, un ressortissant togolais a bénéficié d'une bourse de longue durée pour recevoir une formation au CEIPI, à Strasbourg (France).
234. En juillet, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.

235. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.
236. En août aussi, un juge a suivi le séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Abidjan.
237. En novembre, un fonctionnaire national a participé aux journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le développement économique, qui se sont tenues à Ouagadougou.
238. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".
239. OUGANDA. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
240. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
241. En octobre, des *journées d'étude nationales de l'OMPI sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle, la rédaction de revendications et de mémoires descriptifs de brevet, la loi de 1991 sur les brevets et le règlement d'exécution de 1993 sur les brevets*, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ougandais, se sont tenues à Kampala. Elles ont été suivies par une soixantaine de participants, dont des fonctionnaires nationaux, des spécialistes de la propriété industrielle, des chercheurs et des maîtres de conférence d'université. Ces journées d'étude portaient, entre autres, sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
242. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
243. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.
244. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En avril, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
245. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
246. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).

247. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la SADC, qui s'est tenu à Lilongwe.
248. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.
249. En décembre, un professeur d'université a suivi le séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire.
250. ZAÏRE. En juillet, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce, qui s'est tenu à Yaoundé.
251. En août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone, qui s'est tenu à Ouagadougou.
252. ZAMBIE. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
253. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
254. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Lilongwe, un cours de formation spéciale de l'OMPI consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.
255. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.
256. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).
257. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la SADC, qui s'est tenu à Lilongwe.
258. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.

259. ZIMBABWE. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

260. En septembre, un fonctionnaire national a assisté au cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique, qui s'est tenu à Nairobi.

261. En octobre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique sur la concession de licences comme voie d'acquisition de techniques, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria).

262. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la SADC, qui s'est tenu à Lilongwe.

263. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques, qui s'est tenu à Khartoum.

264. En décembre, un professeur d'université a suivi le séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire.

Pays arabes

265. *Séminaire de formation de l'OMPI sur la protection par brevet des composés chimiques.* En avril, l'OMPI, l'OEB et l'Office allemand des brevets ont organisé ce séminaire, qui s'est tenu à Munich et à Genève. Il a été suivi notamment par deux fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARABIE SAOUDITE et de l'ÉGYPTE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

266. *Cours de formation de l'OMPI sur les marques.* En juin, ce cours organisé par l'OMPI et le BBM s'est tenu à La Haye et à Genève. Il a été suivi notamment par deux fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ÉGYPTE et de la SYRIE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des deux institutions.

267. *Séminaire de formation de l'OMPI sur l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets.* En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI, l'OEB et l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle s'est tenu à La Haye, à Berne et à Genève. Il a été suivi notamment par un fonctionnaire national ressortissant de l'ÉGYPTE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

268. *Séminaire d'introduction de l'OMPI sur la propriété industrielle.* En août, ce séminaire organisé par l'OMPI s'est tenu en arabe, à Genève. Il a été suivi par des participants venant notamment d'ALGÉRIE, d'ARABIE SAOUDITE, du BAHREÏN, d'ÉGYPTE, de JORDANIE, du MAROC, du QATAR, du SOUDAN, de SYRIE, de TUNISIE et du YÉMEN et par 40 fonctionnaires de missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. Des exposés y ont été présentés par un

consultant britannique de l'OMPI et six fonctionnaires de l'Organisation. Le programme du séminaire comprenait aussi l'étude des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

269. *Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle.* En septembre, ce cours, organisé par l'OMPI et le CEIPI en coopération avec l'Institut national français de la propriété industrielle et avec le soutien financier des gouvernements français et suisse, a eu lieu à Strasbourg et il a été suivi par 31 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient notamment d'ALGÉRIE, d'ÉGYPTE, du MAROC, du SOUDAN, de SYRIE et de TUNISIE. Pour la majorité des participants, le cours s'est prolongé par un stage pratique à l'office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants : Bulgarie, Canada, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Israël, République tchèque, Slovaquie, Suisse. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

270. *Cours de formation OMPI/Pays-Bas sur les aspects juridiques et administratifs des marques.* En septembre, ce cours organisé par l'OMPI et le BBM a eu lieu à La Haye. Il a réuni 20 participants, venus notamment du BAHREÏN, de la JORDANIE et du YÉMEN. Les frais de subsistance des participants étaient financés par le BBM et par le PNUD (un participant). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires du BBM et par un fonctionnaire de l'OMPI. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

271. *Cours de formation de l'OMPI sur les aspects pratiques de l'information en matière de brevets.* En septembre, ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office néerlandais de la propriété industrielle, avec le concours du Gouvernement néerlandais, s'est tenu à La Haye. Il a été suivi par huit fonctionnaires nationaux venant entre autres d'ÉGYPTE. Les indemnités de subsistance des participants étaient financées par les Pays-Bas. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office néerlandais et par un fonctionnaire de l'OMPI.

272. *Cours de formation OMPI/Autriche sur la documentation et l'information en matière de brevets.* En septembre, ce cours organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office autrichien des brevets s'est tenu à Vienne. Il a été suivi par six fonctionnaires nationaux venant notamment d'ÉGYPTE. Leurs frais de voyage et de subsistance étaient pris en charge pour moitié par le Gouvernement autrichien. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office autrichien et par un fonctionnaire de l'OMPI.

273. *Séminaire de formation sur le thème "Les brevets, source d'information : introduction à la propriété industrielle".* En septembre, ce séminaire organisé par l'OEB s'est tenu à La Haye et Vienne et il a été suivi par 22 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient entre autres d'ALGÉRIE, d'ARABIE SAOUDITE, du MAROC et de SYRIE. Leur voyage et leurs frais de subsistance étaient financés par l'OEB. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

274. *Séminaire d'introduction de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins.* En octobre, ce séminaire organisé par l'OMPI s'est tenu au siège de l'Organisation, à Genève. Une soixantaine de participants représentant des administrations nationales ou des organisations non gouvernementales s'occupant de questions de droit d'auteur, venant notamment d'ALGÉRIE, ont participé à ce séminaire et 29 fonctionnaires de 25 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à

Genève y ont aussi participé. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMC et six fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a été suivi de neuf cours de formation pratique, principalement dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur, dispensés par les sociétés d'auteurs et les autorités gouvernementales de droit d'auteur de chacun des neuf pays suivants : Algérie, Belgique, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Portugal, Royaume-Uni et Suisse.

275. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national du droit d'auteur (ONDA) s'est tenu à Alger. Quatre fonctionnaires nationaux des COMORES, de la GUINÉE, de la MAURITANIE et du TCHAD y ont participé. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'ONDA et un fonctionnaire de l'OMPI.

276. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation organisé par l'OMPI en collaboration avec la SUISA s'est tenu à Zurich. Des fonctionnaires venant notamment d'ALGÉRIE y ont participé. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de la SUISA.

277. *Séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques.* En novembre, ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle, s'est tenu à La Haye et à Genève. Les participants venaient notamment de la JORDANIE.

278. ALGÉRIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

279. BAHREÏN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

280. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du Conseil de coopération du golfe (CCG), qui s'est tenu à Doha.

281. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

282. En novembre aussi, un fonctionnaire national a suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

283. DJIBOUTI. En avril, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

284. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.

285. ÉGYPTE. En janvier, un *colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes*, organisé par l'OMPI et le Centre régional d'informatique et de

génie logiciel (RITSEC) avec le concours du Gouvernement égyptien, s'est tenu au Caire. Il a réuni 20 fonctionnaires nationaux des pays suivants : ALGÉRIE, ARABIE SAOUDITE, BAHREÏN, ÉMIRATS ARABES UNIS, JORDANIE, LIBAN, MAROC, OMAN, QATAR, SOUDAN, SYRIE et TUNISIE, ainsi que 100 participants des secteurs public et privé d'Égypte. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, de l'Égypte, de la Finlande, de la Slovénie et de la Suisse, quatre experts égyptiens et trois fonctionnaires de l'OMPI. Au nombre des thèmes traités a figuré l'Accord sur les ADPIC et ses incidences pour les pays.

286. En janvier aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

287. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

288. En septembre, un *séminaire national de l'OMPI sur les marques*, organisé par l'OMPI en coopération avec le Ministère du commerce et de l'approvisionnement, s'est tenu au Caire. Il a été suivi par environ 150 participants des secteurs public et privé égyptiens. Des exposés ont été présentés par un consultant égyptien de l'OMPI et par trois fonctionnaires de l'Organisation. Au programme du séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

289. En novembre, trois fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

290. En décembre, un *séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle*, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (ASRT), s'est tenu au Caire. Il a été suivi par 10 professeurs d'université venant d'AFRIQUE DU SUD, du BOTSWANA, des ÉMIRATS ARABES UNIS, du GHANA, de la JORDANIE, du KOWEÏT, du LESOTHO, de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, de la SYRIE et du ZIMBABWE. Une centaine de participants venant d'universités, d'établissements de recherche-développement et des secteurs public et privé égyptiens ont aussi participé à ce séminaire. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Afrique du Sud, du Canada, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe, ainsi que par quatre conférenciers locaux et un fonctionnaire de l'OMPI. Au programme de ce séminaire figurait notamment l'Accord sur les ADPIC.

291. JORDANIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

292. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

293. En décembre, un professeur d'université a suivi le séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire.

294. KOWEÏT. En avril, six fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du CCG, qui s'est tenu à Doha.

295. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

296. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

297. En décembre, un professeur d'université a suivi le séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire.

298. LIBAN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

299. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

300. LIBYE. En mai, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement libyen dans le cadre du projet national financé par le PNUD en vue du renforcement du système de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive, s'est tenu à Tripoli. Il a réuni quelque 120 participants venant des milieux gouvernementaux, universitaires et judiciaires et des milieux d'affaires. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Égypte et de la Jordanie, deux experts libyens et deux fonctionnaires de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

301. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

302. MAROC. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

303. En février, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement marocain, s'est tenu à Casablanca. Il a été suivi par une centaine de participants venant des milieux gouvernementaux, universitaires et des milieux d'affaires. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un égyptien et l'autre français, par un expert marocain et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Le séminaire portait notamment sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC.

304. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

305. En juillet, un fonctionnaire national a assisté à la réunion régionale OMPI/ISESCO de sensibilisation à l'importance du droit d'auteur et des droits voisins dans les États membres de l'ISESCO, qui s'est tenue à Bamako.

306. En octobre, un *séminaire national de l'OMPI sur l'Accord sur les ADPIC et la contrefaçon*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'industrie et du commerce, s'est tenu à Casablanca. Il a été suivi par plus d'une centaine de participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des chefs d'entreprise, des universitaires, des représentants des milieux judiciaires et de l'administration des douanes. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants de la France et de l'Italie ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI.

307. En novembre, un *séminaire national de l'OMPI sur le PCT*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'industrie et du commerce, s'est tenu à Casablanca. Il a été suivi par une centaine de participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, et notamment des fonctionnaires des douanes, des universitaires, des inventeurs ainsi que des représentants de l'industrie et de cabinets juridiques marocains. Des exposés ont été présentés par un consultant français de l'OMPI, un fonctionnaire marocain et un fonctionnaire de l'Organisation. Un autre fonctionnaire de l'Organisation a également participé à ce séminaire.

308. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

309. OMAN. En janvier, un fonctionnaire national a participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

310. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du CCG, qui s'est tenu à Doha.

311. En octobre, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement omanais, s'est tenu à Mascate. Premier séminaire organisé par l'OMPI dans le sultanat d'Oman, il a été ouvert par le ministre du commerce et de l'industrie et a été suivi par environ 140 participants des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants du Canada et de l'Égypte, par un fonctionnaire national et trois fonctionnaires de l'OMPI. Le séminaire portait, entre autres, sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

312. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

313. QATAR. En janvier, un fonctionnaire national a participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

314. En avril, un *séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du Conseil de coopération du golfe (CCG)*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement qatarien, s'est tenu à Doha. Outre 11 fonctionnaires nationaux du BAHREÏN, des ÉMIRATS ARABES UNIS, du KOWEÏT et d'OMAN, une cinquantaine de participants venus des secteurs public et privé du Qatar ont assisté au séminaire. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants du Canada et de l'Égypte, un fonctionnaire qatarien et trois fonctionnaires de l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les questions traitées lors de ce séminaire.

315. En mai, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

316. En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

317. ARABIE SAOUDITE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

318. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

319. SOUDAN. En janvier, un fonctionnaire national a participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

320. En janvier aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

321. En novembre, un *séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO, s'est tenu à Khartoum. Il a été suivi par 20 participants venant de 11 États membres de l'ARIPO (GAMBIE, GHANA, KENYA, LESOTHO, MALAWI, OUGANDA, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SIERRA LEONE, SWAZILAND, ZAMBIE ET ZIMBABWE) ainsi que par sept personnes représentant cinq États observateurs (Afrique du Sud, Éthiopie, Namibie, Nigéria et Seychelles). Les participants ont pris part à deux tables rondes. Des exposés ont été présentés par un consultant sud-africain de l'OMPI, un fonctionnaire de l'ARIPO et deux fonctionnaires de l'Organisation. Deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont également participé à ce séminaire.

322. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

323. SYRIE. En janvier, un fonctionnaire national a participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

324. En novembre, un *séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du ravitaillement et du commerce intérieur, s'est tenu à Damas. Il a été suivi par 29 fonctionnaires venant des pays suivants : ALGÉRIE, ARABIE SAOUDITE, BAHREÏN, ÉGYPTE, ÉMIRATS ARABES UNIS, JORDANIE, KOWEÏT, LIBAN, LIBYE, MAROC, OMAN, QATAR, SOUDAN, TUNISIE ET YÉMEN. Environ 400 personnes représentant les secteurs public et privé de la Syrie ont également participé à ce séminaire. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un égyptien et l'autre jordanien, par un conférencier syrien et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Au programme de ce séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

325. En décembre, un professeur d'université a suivi le séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire.

326. TUNISIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

327. En janvier aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

328. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

329. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

330. ÉMIRATS ARABES UNIS. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

331. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du CCG, qui s'est tenu à Doha.

332. En mai, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

333. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

334. En décembre, un professeur d'université a suivi le séminaire régional afro-arabe de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu au Caire.

335. YÉMEN. En novembre, trois fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas.

Asie et Pacifique

336. *Académie de l'OMPI*. Fin avril et début mai, l'OMPI a organisé une session de l'Académie en anglais à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays d'Asie, qui s'est tenue à Genève. Le programme avait pour objectif de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité ayant trait à celle-ci, de présenter ces éléments et questions de manière à mettre en évidence les considérations politiques sous-jacentes et de leur permettre ainsi, une fois de retour dans leurs pays respectifs, de mieux participer à la formulation des politiques gouvernementales sur les questions de propriété intellectuelle, et d'évaluer les conséquences de ces questions sur le développement culturel, social, technique et économique. Cette session a réuni 16 fonctionnaires nationaux ressortissants du BANGLADESH, de la CHINE, des FIDJI, de l'INDE, de l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), du LAOS, de la MALAISIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de la RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, de SRI LANKA, de la THAÏLANDE et du VIET NAM. Son coordonnateur était M. James Slattery, ressortissant des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Des exposés ont été présentés par 10 consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse, ainsi que par des fonctionnaires de l'Organisation.

337. *Séminaire de formation de l'OMPI sur la protection par brevet des composés chimiques*. En avril, l'OMPI, l'OEB et l'Office allemand des brevets ont organisé ce séminaire, qui s'est tenu à Munich et à Genève. Il a été suivi notamment par neuf fonctionnaires nationaux ressortissants de la CHINE, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, de la MALAISIE, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de la THAÏLANDE et du VIET NAM. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

338. *Cours de formation de l'OMPI sur les marques*. En juin, ce cours organisé par l'OMPI et le BBM s'est tenu à La Haye et à Genève. Il a été suivi notamment par neuf fonctionnaires nationaux ressortissants du BRUNÉI DARUSSALAM, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, de la MALAISIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR, de la THAÏLANDE et du VIET NAM. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des deux institutions.

339. *Séminaire de formation de l'OMPI sur l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets*. En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI, l'OEB et l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle s'est tenu à La Haye, à Berne et à Genève. Il a été suivi notamment par cinq fonctionnaires nationaux ressortissants de la CHINE et de l'INDE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

340. *Colloque OMPI/Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) sur la commercialisation des inventions brevetées.* En août, ce colloque organisé conjointement par l'OMPI et l'IFIA, en collaboration avec le Ministère malaisien du commerce intérieur et de la consommation et la Société malaisienne pour les inventions et les dessins et modèles (MINDS), s'est tenu à Kuala Lumpur. Il a été suivi par plus de 140 participants de BOSNIE-HERZÉGOVINE, du BOTSWANA, du CANADA, de CHINE, des ÉMIRATS ARABES UNIS, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, de FRANCE, de HONGRIE, d'INDE, d'ISLANDE, du KOWEÏT, du LESOTHO, de MALAISIE, du NIGÉRIA, de NORVÈGE, du PAKISTAN, des PAYS-BAS, du PÉROU, des PHILIPPINES, de RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de ROUMANIE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de SUÈDE, de SUISSE, de SYRIE, du TOGO, du VIET NAM et de HONG KONG, ainsi que par des fonctionnaires du PNUD et de l'OAPI. Des exposés y ont été présentés par des experts venus de Chine, des États-Unis d'Amérique, de Hongrie, d'Inde, d'Islande, de Malaisie, des Pays-Bas, de Singapour et de Suisse, ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI. Le colloque s'est achevé par une table ronde sur la commercialisation des inventions brevetées.

341. *Séminaire d'introduction de l'OMPI sur la propriété industrielle.* En août, ce séminaire organisé par l'OMPI s'est tenu en anglais à Genève. Il a été suivi par des participants venant notamment du BANGLADESH, du BRUNÉI DARUSSALAM, du CAMBODGE, de la CHINE, de HONG KONG, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, de l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), du LAOS, de la MALAISIE, de la MONGOLIE, du MYANMAR, du NÉPAL, du PAKISTAN, de la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, du SAMOA, de SRI LANKA, de la THAÏLANDE et du VIET NAM et par 40 fonctionnaires de missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. Des exposés y ont été présentés par un consultant britannique de l'OMPI et six fonctionnaires de l'Organisation. Le programme du séminaire comprenait aussi l'étude des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

342. *Cours de formation OMPI/Suède sur le droit d'auteur et les droits voisins.* En août, ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement suédois et avec le concours de l'ASDI, s'est tenu à Stockholm. Il a été suivi entre autres par des fonctionnaires de la CHINE, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, du PAKISTAN et des PHILIPPINES. Des exposés y ont été présentés par deux fonctionnaires et un professeur d'université suédois, un fonctionnaire ghanéen, deux représentants de l'IFPI et de l'IFRRO ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI. À la fin du cours, les participants se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont rencontré des fonctionnaires de l'Organisation et participé à une réunion d'évaluation du cours. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

343. *Cours de formation de l'OMPI sur la propriété industrielle.* En septembre, ce cours organisé par l'OMPI et l'Office allemand des brevets s'est tenu à Munich et il a été suivi par neuf fonctionnaires nationaux. Les participants venaient notamment de la MONGOLIE, du NÉPAL, du SAMOA et de SRI LANKA. Le voyage et une partie des frais de subsistance des participants étaient financés par la Carl Duisberg Gesellschaft (CDG). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office allemand et par un fonctionnaire de l'OMPI. Au programme figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

344. *Réunion OMPI/JPO/OEB sur des questions de coopération pour le développement présentant un intérêt commun.* En septembre, des fonctionnaires de l'OMPI, du JPO et de l'OEB se sont rencontrés au siège de l'OMPI, à Genève, pour échanger des vues, coordonner la planification des activités et partager des informations sur des questions touchant la coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle qui présentent un intérêt commun.

345. *Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle.* En septembre, ce cours, organisé par l'OMPI et le CEIPI, en coopération avec l'Institut national français de la propriété industrielle et avec le soutien financier des gouvernements français et suisse, a eu lieu à Strasbourg et il a été suivi par 31 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient notamment des pays suivants : CAMBODGE, CHINE, INDE, INDONÉSIE, LAOS, MONGOLIE, MYANMAR, PHILIPPINES, SRI LANKA, THAÏLANDE et VIET NAM. Pour la majorité des participants, le cours s'est prolongé par un stage pratique à l'office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants : Bulgarie, Canada, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Israël, République tchèque, Slovaquie, Suisse. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

346. *Cours de formation OMPI/Pays-Bas sur les aspects juridiques et administratifs des marques.* En septembre, ce cours organisé par l'OMPI et le BBM a eu lieu à La Haye. Il a réuni 20 participants, venus notamment des pays suivants : BANGLADESH, BRUNÉI DARUSSALAM, CHINE, INDE, MALAISIE, NÉPAL, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE et THAÏLANDE. Les frais de subsistance des participants étaient financés par le BBM et par le PNUD (un participant). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires du BBM et par un fonctionnaire de l'OMPI. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

347. *Cours de formation de l'OMPI sur les aspects pratiques de l'information en matière de brevets.* En septembre, ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office néerlandais de la propriété industrielle, avec le concours du Gouvernement néerlandais, s'est tenu à La Haye. Il a été suivi par huit fonctionnaires nationaux des pays suivants : BANGLADESH, MALAISIE, MONGOLIE et PAKISTAN. Les indemnités de subsistance des participants étaient financées par les Pays-Bas. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office néerlandais et par un fonctionnaire de l'OMPI.

348. *Cours de formation OMPI/Autriche sur la documentation et l'information en matière de brevets.* En septembre, ce cours, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office autrichien des brevets, s'est tenu à Vienne. Il a été suivi par six fonctionnaires nationaux venant notamment de l'INDONÉSIE, des PHILIPPINES et de THAÏLANDE. Leurs frais de voyage et de subsistance étaient pris en charge pour moitié par le Gouvernement autrichien. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office autrichien et par un fonctionnaire de l'OMPI.

349. *Séminaire de formation sur le thème "Les brevets, source d'information : introduction à la propriété industrielle".* En septembre, ce séminaire organisé par l'OEB s'est tenu à La Haye et Vienne et il a été suivi par 22 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient entre autres de la CHINE, de l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), du VIET NAM ainsi

que de HONG KONG. Leur voyage et leurs frais de subsistance étaient financés par l'OEB. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

350. *Cours de formation de l'OMPI sur les techniques de documentation, de recherche et d'examen en matière de brevets.* En septembre et en octobre, ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, a eu lieu à Stockholm et il a été suivi par 10 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient entre autres de la CHINE, de l'INDE, de l'INDONÉSIE et des PHILIPPINES. Leurs frais de subsistance étaient financés par la Suède. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office suédois et par un fonctionnaire de l'OMPI.

351. *Séminaire d'introduction de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins.* En octobre, ce séminaire, organisé par l'OMPI, s'est tenu au siège de l'Organisation, à Genève. Une soixantaine de participants représentant des administrations nationales ou des organisations non gouvernementales s'occupant de questions de droit d'auteur, venant notamment des pays en développement ci-après, ont participé à ce séminaire : CHINE, INDE, INDONÉSIE, PHILIPPINES et RÉPUBLIQUE DE CORÉE. En outre, 29 fonctionnaires de 25 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève y ont aussi participé. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMC et six fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a été suivi de neuf cours de formation pratique, principalement dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur, dispensés par les sociétés d'auteurs et les autorités gouvernementales de droit d'auteur de chacun des neuf pays suivants : Algérie, Belgique, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Portugal, Royaume-Uni et Suisse. On trouvera ci-après une description de ces cours de formation pratique.

352. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Conseil britannique du droit d'auteur (BCC), s'est tenu à Londres. Seize fonctionnaires nationaux venant entre autres de la CHINE, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, des PHILIPPINES et de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE ont pris part au cours. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de la BCC et par un fonctionnaire de l'OMPI.

353. *Séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques.* En novembre, ce séminaire organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle s'est tenu à La Haye et à Genève. Les participants venaient notamment du BHOUTAN, de la CHINE, du VIET NAM et de MACAO.

354. BANGLADESH. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

355. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

356. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

357. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

358. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

359. En novembre aussi, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

360. En novembre toujours, un fonctionnaire national a suivi le cours spécial OMPI/Japon sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Tokyo.

361. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi.

362. BHOUTAN. En mai, un *séminaire national de l'OMPI sur les marques*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement bhoutanais, s'est tenu à Thimbu. Il a réuni 51 participants venant des milieux gouvernementaux, industriels et judiciaires et des milieux d'affaires. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Inde et du Royaume-Uni, et par un fonctionnaire de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

363. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

364. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

365. En novembre aussi, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

366. En décembre, un fonctionnaire national a participé au colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi.

367. BRUNÉI DARUSSALAM. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

368. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

369. En avril, un *séminaire national OMPI/Communautés européennes (CE)/Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur l'Accord sur les ADPIC et ses incidences sur le secteur des entreprises*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Brunéi Darussalam et avec le concours de la Commission des Communautés européennes (CCE) au titre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, s'est tenu à Bandar Seri Begawan. Ce séminaire a été suivi par une cinquantaine de participants, venus essentiellement de l'administration et du secteur public. Deux consultants de l'OMPI ressortissants du Japon et de la Suisse, deux experts du Brunéi Darussalam et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés.

370. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

371. En août, cinq fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde régionale OMPI/ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenue à Chiangmai.

372. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional OMPI/ANASE sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle, qui s'est tenu à Manille.

373. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

374. En novembre aussi, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

375. CAMBODGE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

376. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

377. CHINE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

378. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

379. En mars aussi, un *séminaire sur la Chine et le système d'enregistrement international des marques*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce (AEIC) de la République populaire de Chine, a eu lieu à Shenzhen. Il a été suivi par environ 500 participants, fonctionnaires nationaux, mandataires en marques et représentants d'entreprises. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, un fonctionnaire de l'Office chinois des marques, deux autres experts chinois, et deux fonctionnaires de l'Organisation.

380. Au cours du même mois, des *journées de formation sur l'enregistrement international des marques*, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'AEIC, ont eu lieu à Beijing. La séance d'ouverture de ces journées de formation s'est tenue à l'Université de Pékin, devant quelque 200 étudiants, enseignants et fonctionnaires nationaux. Ces journées se sont ensuite déroulées au siège de l'AEIC, où elles ont été suivies par une centaine de participants, tous fonctionnaires de l'AEIC. Quatre fonctionnaires de l'OMPI y ont présenté des exposés.

381. En mai, un *séminaire national OMPI/Chine consacré à l'incidence des techniques numériques sur la protection par le droit d'auteur*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine (NCAC), s'est tenu à Beijing. Il a réuni quelque 80 participants venant des milieux gouvernementaux et universitaires et du secteur de l'électronique. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique, du Japon et des Pays-Bas, par quatre experts chinois et deux fonctionnaires de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient notamment au programme de ce séminaire.

382. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

383. En septembre, un *séminaire national OMPI/Administration nationale du droit d'auteur de la Chine (NCAC) sur la sanction du droit d'auteur et des droits voisins*, organisé par l'OMPI en coopération avec la NCAC, s'est tenu à Chengdu. Il a rassemblé 110 magistrats et fonctionnaires du droit d'auteur de rang élevé venus de diverses provinces, municipalités et régions autonomes de la Chine. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant respectivement du Japon, du Royaume-Uni, de la CISAC et de l'IFPI, ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient au nombre des sujets traités.

384. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

385. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.

386. Au cours du même mois, deux fonctionnaires nationaux ont assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

387. En novembre toujours, un *séminaire national de l'OMPI sur l'évaluation des actifs que représentent les titres de propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office chinois des brevets, a eu lieu à Beijing. C'était la première fois que l'OMPI organisait un séminaire exclusivement consacré à l'évaluation des actifs que représentent les titres de propriété industrielle. Ce séminaire a rassemblé environ 250 participants venant des administrations, des organismes spécialisés dans l'évaluation des actifs, des entreprises, des milieux judiciaires, des universités et des institutions de recherche. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de Suisse, du Royaume-Uni et de l'OMC, ainsi que par sept experts chinois. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé au séminaire.

388. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi.

389. FIDJI. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

390. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

391. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

392. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

393. INDE. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

394. En février, un *séminaire national OMPI/Inde sur le numérique et la propriété intellectuelle – Nouveaux défis et nouvelles perspectives*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Département de l'éducation et le Ministère des ressources humaines du Gouvernement indien, s'est tenu à New Delhi. Il a été suivi par quelque 80 participants venant de l'administration et d'organisations professionnelles du secteur informatique ainsi que de l'industrie musicale, du cinéma et de la radiodiffusion. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de la France et du Royaume-Uni, par huit experts indiens et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

395. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.
396. En mars aussi, un consultant de l'OMPI ressortissant du Royaume-Uni a présenté un exposé lors d'un séminaire ayant pour thème le franchisage en tant qu'outil de développement et l'évolution récente des contrats de commerce international, qui a été organisé par la Fondation indienne du droit international et s'est tenu à New Delhi.
397. En avril, un consultant de l'OMPI ressortissant des États-Unis d'Amérique a participé à Delhi, en qualité de conférencier, au programme de formation sur le droit et la pratique en matière de marques organisé par la faculté de droit de l'Université de Delhi à l'intention de spécialistes des marques, de représentants d'entreprises et d'étudiants en droit.
398. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.
399. En mai aussi, un *séminaire national itinérant de l'OMPI consacré au rôle des marques dans la commercialisation des marchandises et des services et à l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI, s'est tenu à New Delhi et à Hyderabad, en collaboration avec le Gouvernement indien et la Confédération des industries indiennes, et à Bangalore et à Mumbai, en collaboration avec le Gouvernement indien et l'Association indienne des conseils en brevets et en marques. Il a été suivi, au total, par 180 personnes venant des milieux d'affaires et des milieux juridiques. Des exposés ont été présentés par un consultant australien de l'OMPI, un fonctionnaire de l'Organisation et cinq experts locaux.
400. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).
401. En septembre, un *séminaire national de l'OMPI sur la sanction du droit d'auteur et des droits voisins*, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement indien, s'est tenu à Mumbai. Il a été suivi par une cinquantaine de participants venant principalement des industries cinématographiques et musicales. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant respectivement du Royaume-Uni, de la CISAC et de l'IFPI, par un intervenant local et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Au programme du séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
402. Au cours du même mois, un *séminaire national de l'OMPI sur la sanction du droit d'auteur et des droits voisins*, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement indien, s'est tenu à Bangalore. Il a été suivi par une cinquantaine de participants venant des secteurs public et privé du pays. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant respectivement du Royaume-Uni, de la CISAC et de l'IFPI, par un intervenant local et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Au programme du séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

403. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.
404. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.
405. Au cours du même mois, deux fonctionnaires nationaux ont assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.
406. En décembre, un *colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle*, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement indien et le Indian Law Institute, s'est tenu à New Delhi. Il a été suivi par 20 participants venant du BANGLADESH, du BHOUTAN, de la CHINE, de l'INDONÉSIE, de l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), de la MALAISIE, des PHILIPPINES, de SRI LANKA, de THAÏLANDE et du VIET NAM, et par cinq participants indiens; il s'agissait pour la plupart de magistrats de cours d'appel ou de cour suprême, ou de juges spécialisés dans les litiges de propriété intellectuelle. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé à ce colloque. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la Suède, et par 16 des participants susmentionnés. Au nombre des sujets traités pendant le colloque figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
407. INDONÉSIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.
408. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.
409. En mai, un *colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien, s'est tenu à Jakarta. Il a été suivi par 39 fonctionnaires nationaux du BANGLADESH, du BRUNÉI DARUSSALAM, des ÉMIRATS ARABES UNIS, des FIDJI, d'INDE, du KOWEÏT, de MALAISIE, des MALDIVES, du MYANMAR, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, du QATAR, de RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de THAÏLANDE et de HONG KONG, ainsi que par environ 60 participants locaux. Des exposés ont été présentés, dans le cadre de groupes de discussion, par quatre consultants de l'OMPI venant d'Inde, des Philippines, de l'OMC et de la CCE, ainsi que par un fonctionnaire indonésien et six fonctionnaires de l'OMPI.
410. En juin, deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne et de la Malaisie ont présenté des exposés lors du colloque régional de l'ANASE à l'intention des représentants d'organisations professionnelles, organisé par l'OEB et tenu à Jakarta. Ce colloque a été suivi par 80 participants.

411. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).
412. En août, cinq fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde régionale OMPI/ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenue à Chiangmai.
413. En septembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional OMPI/ANASE sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle, qui s'est tenu à Manille.
414. En novembre, un fonctionnaire national a participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.
415. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.
416. Au cours du même mois, trois fonctionnaires nationaux ont assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.
417. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi.
418. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.
419. En mars, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.
420. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).
421. En décembre, un *séminaire national de l'OMPI sur la protection de la propriété industrielle en vertu des principaux traités administrés par l'OMPI et de l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Organisation d'enregistrement des actes et titres de propriété intellectuelle et industrielle et le Ministère du commerce de la République islamique d'Iran et avec l'assistance du PNUD, s'est tenu à Téhéran. Il a été suivi par quelque 300 participants venant de l'administration, de l'industrie, des milieux juridiques, des universités et établissements de recherche. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne et du Royaume-Uni, quatre

conférenciers locaux et un fonctionnaire de l'Organisation. Ce séminaire a été en partie financé au titre du projet national financé par le PNUD visant à moderniser l'administration de la propriété industrielle en Iran.

422. En décembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi.

423. LAOS. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

424. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

425. En novembre, un *séminaire national de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Organisation laotienne pour la science, la technologie et l'environnement, s'est tenue Luang Prabang. Il a été suivi par une cinquantaine de participants venant des administrations, des entreprises et des milieux judiciaires. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI dont deux Australiens et un Thaïlandais, par un expert laotien et par trois fonctionnaires de l'OMPI.

426. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.

427. En novembre toujours, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

428. MALAISIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

429. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

430. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

431. En août, un *séminaire national OMPI/Institut malaisien de normalisation et de recherche industrielle (SIRIM)/Fédération des fabricants malaisiens (FMM) sur les avantages du système de la propriété intellectuelle pour les milieux d'affaires de la Malaisie*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce intérieur et de la consommation de la Malaisie, le SIRIM et le FMM, s'est tenu à Shah Alam. Il a été suivi par 60 participants malaisiens représentant les milieux gouvernementaux, l'industrie, les milieux juridiques, les milieux universitaires et les instituts de recherche. Des exposés y ont été

présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne et du Royaume-Uni et par trois experts malaisiens. Ce séminaire était organisé dans le cadre du projet national financé par le PNUD. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

432. En août, cinq fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde régionale OMPI/ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenue à Chiangmai.

433. En septembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional OMPI/ANASE sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle, qui s'est tenu à Manille.

434. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

435. En novembre aussi, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

436. En novembre toujours, un fonctionnaire national a suivi le cours spécial OMPI/Japon sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Tokyo.

437. En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi.

438. MALDIVES. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

439. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

440. MONGOLIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

441. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

442. En juin, un *séminaire national de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mongol, s'est tenu à Oulan Bator. Il a été suivi par 30 participants venant des milieux gouvernementaux et universitaires. Des exposés ont été présentés par un consultant allemand de l'OMPI et un

fonctionnaire de l'Organisation. Ce séminaire a été suivi d'un stage de formation dirigé par un fonctionnaire de l'OMPI et destiné au personnel de l'Office mongol des brevets sur l'utilisation des disques compacts ROM contenant des informations en matière de brevets.

443. En juin aussi, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des professeurs d'université*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mongol, s'est tenu à Oulan Bator. Il a été suivi par environ 90 juges, chargés de cours et professeurs d'université, fonctionnaires nationaux et représentants d'associations d'écrivains et de compositeurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant du Japon, de Thaïlande et de la CISAC, par deux experts mongols et deux fonctionnaires de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les sujets traités.

444. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

445. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

446. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.

447. En novembre encore, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

448. MYANMAR. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

449. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

450. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.

451. En novembre aussi, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

452. NÉPAL. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

453. En août, une *journée d'étude nationale de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Département de l'industrie du Ministère de l'industrie et la Faculté de droit de l'Université de Tribhuvan, s'est tenue à Katmandou. Elle a été suivie par 45 participants représentant le gouvernement, les

milieux juridiques et l'université susmentionnée. Un consultant thaïlandais de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation y ont présenté des exposés. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

454. En août aussi, un *séminaire national de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Département de l'industrie du Ministère de l'industrie et le Centre de promotion du commerce du Gouvernement népalais, s'est tenu à Katmandou. Il a été suivi par 50 participants issus des milieux gouvernementaux, juridiques, industriels et commerciaux. Deux consultants de l'OMPI ressortissants de la Thaïlande et du Royaume-Uni et un fonctionnaire de l'Organisation y ont présenté des exposés.

455. En novembre, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.

456. En novembre aussi, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

457. PAKISTAN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

458. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

459. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

460. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

461. À la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre, trois *séminaires nationaux de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC*, organisés par l'OMPI en coopération avec la Division pakistanaise des affaires économiques et le Bureau pakistanais de promotion des exportations, se sont déroulés consécutivement à Karachi, Lahore et Islamabad. Au total, quelque 200 participants venant des administrations, des entreprises, des milieux judiciaires, des universités et des institutions de recherche y ont participé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant du Royaume-Uni et de l'OMC. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont en outre participé aux séminaires.

462. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

463. En novembre également, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.

464. En novembre aussi, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

465. PHILIPPINES. En janvier, une *table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement philippin et l'Office japonais des brevets (JPO), s'est tenue à Manille. Elle a réuni 32 participants des secteurs public et privé des pays suivants : BANGLADESH, BRUNÉI DARUSSALAM, CAMBODGE, CHINE, FIDJI, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), LAOS, MALAISIE, MONGOLIE, PAKISTAN, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SINGAPOUR, SRI LANKA, THAÏLANDE, VIET NAM. Étaient en outre présents 67 participants venant des services publics, de l'industrie, des milieux juridiques, d'universités et de centres de recherche des Philippines, ainsi que six fonctionnaires nationaux du JPO. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Australie, de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume-Uni ou venant de l'OMC, et par quatre participants-intervenants, ressortissants de la Chine, de la Malaisie, des Philippines et de la République de Corée. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont en outre participé à cette table ronde. Au nombre des sujets traités a figuré l'Accord sur les ADPIC et ses incidences pour les pays.

466. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

467. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

468. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

469. En août, cinq fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde régionale OMPI/ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenue à Chiangmai.

470. En septembre, un *séminaire régional OMPI/ANASE sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle*, organisé par l'OMPI conjointement avec l'OEB, dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques et en coopération avec le Bureau philippin des brevets, des marques et du transfert des techniques, s'est tenu à Manille. Il a été suivi par 16 participants venant du BRUNÉI DARUSSALAM, d'INDONÉSIE, de MALAISIE, de SINGAPOUR, de THAÏLANDE et du VIET NAM, ainsi que par 38 participants venant des administrations, des entreprises, des milieux judiciaires, des universités et des institutions de recherche du pays. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, l'un allemand, les trois autres ressortissants du Royaume-Uni, par un fonctionnaire de l'OEB, par trois des participants, ressortissants respectivement de Malaisie, des Philippines et de Singapour, et par un fonctionnaire de l'OMPI.

471. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

472. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.

473. Au cours du même mois, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

474. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi.

475. RÉPUBLIQUE DE CORÉE. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

476. En mars, un *colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPTI) et l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO), avec le concours du JPO, s'est tenu à Daeduk. Il a été suivi par 29 fonctionnaires nationaux venant du BANGLADESH, du BRUNÉI DARUSSALAM, de CHINE, d'INDE, d'INDONÉSIE, d'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), de MALAISIE, de MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de THAÏLANDE et du VIET NAM, ainsi que par plus de 80 participants locaux venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI ressortissants de l'Australie, du Canada, du Danemark, du Japon et des Pays-Bas, des participants chinois, indiens, malaisiens et singapouriens, un fonctionnaire de la République de Corée ainsi qu'un fonctionnaire de l'OMPI. Deux autres fonctionnaires de l'Organisation ont aussi participé à ce colloque.

477. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

478. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

479. En octobre, un *séminaire national de l'OMPI sur le PCT*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le KIPO, s'est tenu à Séoul. Il a été suivi par plus de 200 participants, dont des fonctionnaires nationaux, des conseils en brevets et des représentants de l'industrie. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire du KIPO, deux consultants de l'OMPI ressortissants de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique et un fonctionnaire de l'OMPI.

480. En novembre, un *séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises*, organisé par l'OMPI en coopération avec le KIPO et l'IPTI et avec le concours du PNUD, s'est tenu à Daeduk. Son financement a été assuré, dans le cadre du projet régional du PNUD visant la modernisation du système de propriété intellectuelle du pays, avec l'aide d'une contribution du Gouvernement de la République de Corée au partage des coûts de ce projet. Le séminaire a été suivi par 28 participants des pays suivants : BANGLADESH, BHOUTAN, BRUNÉI DARUSSALAM, CHINE, FIDJI, INDE, INDONÉSIE, MALAISIE, MONGOLIE, PAKISTAN, PHILIPPINES, SINGAPOUR, SRI LANKA, THAÏLANDE et VIET NAM, ainsi que par une trentaine de participants venant des administrations, des entreprises, des milieux judiciaires, des universités et des institutions de recherche du pays. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Australie, de l'Inde, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique, par cinq intervenants qui étaient aussi au nombre des participants, venus de Chine, de Malaisie, des Philippines, de Singapour et de Sri Lanka, par deux experts de la République de Corée et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

481. En novembre aussi, un *séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement de la République de Corée, s'est tenu à Séoul. Il a été suivi par 15 participants des pays suivants : CHINE, INDE, INDONÉSIE, LAOS, MONGOLIE, MYANMAR, NÉPAL, PAKISTAN, PHILIPPINES, SINGAPOUR et THAÏLANDE, ainsi que par environ 200 participants venant des secteurs public et privé de la République de Corée. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant du Japon, de Thaïlande et de l'IFRRO, par un intervenant coréen et par quatre fonctionnaires de l'OMPI. Au nombre des sujets traités pendant le séminaire figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

482. Au cours du même mois, deux fonctionnaires nationaux ont assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

483. SINGAPOUR. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

484. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

485. En avril, un *séminaire national OMPI/CE/ANASE sur l'Accord sur les ADPIC et ses incidences sur le secteur des entreprises*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office singapourien des marques et des brevets et avec le concours de la CCE au titre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, s'est tenu à Singapour. Ce séminaire a été suivi par une quarantaine de participants venus des secteurs public et privé. Deux consultants de l'OMPI ressortissants du Japon et de la Suisse, deux experts singapouriens et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés.

486. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

487. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).
488. En août, trois fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde régionale OMPI/ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenue à Chiangmai.
489. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional OMPI/ANASE sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle, qui s'est tenu à Manille.
490. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.
491. En novembre aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.
492. Au cours du même mois, deux fonctionnaires nationaux ont assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.
493. En novembre toujours, un fonctionnaire national a suivi le cours spécial OMPI/Japon sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Tokyo.
494. SRI LANKA. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.
495. En mars, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et avec le concours du Gouvernement japonais, s'est tenu à Colombo. Il a été suivi par environ 70 participants représentant diverses administrations, l'ordre judiciaire, les cabinets juridiques, les associations de musiciens et d'écrivains et l'université. Des exposés ont été présentés par un consultant japonais de l'OMPI, un expert local, un représentant du Bureau Asie-Pacifique de la CISAC, ainsi que deux fonctionnaires de l'Organisation. Certains exposés avaient trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
496. En mars aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.
497. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

498. Fin juillet et début août, un *cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Fondation Sri Lanka et avec le concours du PNUD, s'est déroulé à Negombo. Il a été suivi par 20 fonctionnaires des pays suivants : BANGLADESH, BHOUTAN, CAMBODGE, CHINE, FIDJI, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), LAOS, MALDIVES, MONGOLIE, MYANMAR, NÉPAL, PAKISTAN, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SINGAPOUR, THAÏLANDE, TONGA ET VIET NAM. Ont aussi participé à ce cours 21 personnes venant des secteurs public et privé de Sri Lanka. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, de l'Australie, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Inde et de la Malaisie, ainsi que par un fonctionnaire sri-lankais et un fonctionnaire de l'OMC. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris part à ce cours, dont un en qualité de conférencier. L'Accord sur les ADPIC figurait parmi les sujets traités.

499. En juillet, un *colloque national de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut de la magistrature de Sri Lanka, s'est tenu à Colombo. Il a été suivi par 20 hauts magistrats sri-lankais. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande et de l'Inde, ainsi que par un conférencier sri-lankais. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

500. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

501. Au cours du même mois, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

502. En novembre encore, un fonctionnaire national a suivi le cours spécial OMPI/Japon sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Tokyo.

503. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi.

504. THAÏLANDE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

505. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

506. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

507. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).
508. En août, une *table ronde régionale OMPI/ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce de la Thaïlande et l'OEB, s'est tenue à Chiangmai. Elle a été suivie par 29 participants du BRUNÉI DARUSSALAM, de l'INDONÉSIE, de la MALAISIE, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR et du VIET NAM ainsi que par cinq participants thaïlandais et un représentant du Secrétariat de l'ANASE à Jakarta. Les participants étaient des responsables d'offices de la propriété intellectuelle ou industrielle, des fonctionnaires des douanes et de la police et des représentants de l'ordre judiciaire. Ont également participé à cette table ronde trois fonctionnaires de l'OMPI, ainsi que des experts du Royaume-Uni, de l'OEB et de l'OMC. Cette table ronde était financée dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques.
509. En septembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional OMPI/ANASE sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle, qui s'est tenu à Manille.
510. En novembre, un *congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement thaïlandais et avec le concours de l'Agence japonaise pour les affaires culturelles, s'est tenu à Chiangmai. Il a été suivi par 24 participants des pays suivants : BANGLADESH, BHOUTAN, BRUNÉI DARUSSALAM, CHINE, INDE, INDONÉSIE, LAOS, MALAISIE, MONGOLIE, MYANMAR, NÉPAL, PAKISTAN, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SINGAPOUR, SRI LANKA et VIET NAM, 15 participants venant des secteurs public et privé thaïlandais, cinq représentants spéciaux du Japon et quatre fonctionnaires de l'Agence japonaise pour les affaires culturelles. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI venant du Japon, de la Suède, de l'IFPI, du Comité Asie-Pacifique de l'IFRRO, du Bureau Asie-Pacifique de la CISAC, par un intervenant thaïlandais et par cinq fonctionnaires de l'OMPI. Au nombre des sujets traités pendant ce congrès figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
511. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.
512. Au cours du même mois, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Séoul.
513. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi.
514. TONGA. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

515. En novembre, un fonctionnaire national a suivi le cours spécial OMPI/Japon sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Tokyo.

516. VIET NAM. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

517. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

518. Fin juillet et début août, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Negombo (Sri Lanka).

519. En août, six fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde régionale OMPI/ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenue à Chiangmai.

520. En septembre, trois fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional OMPI/ANASE sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle, qui s'est tenu à Manille.

521. En octobre, un *colloque national de l'OMPI sur la sanction des droits de propriété industrielle et l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national de la propriété industrielle, s'est tenu à Hanoi. Il a été suivi par 94 participants du gouvernement, des milieux judiciaires et du secteur privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, venus de Suède et de l'OMD, et par un fonctionnaire de l'OMPI.

522. En novembre, un fonctionnaire national a participé au séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises, qui s'est tenu à Daeduk.

523. En novembre aussi, un fonctionnaire national a assisté au congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui s'est tenu à Chiangmai.

524. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional asiatique de l'OMPI sur les tribunaux et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi.

525. HONG KONG. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

Amérique latine et Caraïbes

526. *Réunion de l'OMPI de consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument pour la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.* En janvier, cette réunion organisée par l'OMPI s'est tenue au siège de l'Organisation à Genève. Elle a été suivie par 25 fonctionnaires nationaux des pays suivants : ARGENTINE, BOLIVIE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, CUBA, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, HONDURAS, JAMAÏQUE, MEXIQUE, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, TRINITÉ-ET-TOBAGO, URUGUAY ET VENEZUELA, ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI. Elle avait pour objet d'examiner des propositions en vue des éventuels protocole et nouvel instrument susvisés et d'explorer la dimension propriété intellectuelle de la protection des expressions du folklore.

527. *Séminaire de formation de l'OMPI sur la protection par brevet des composés chimiques.* En avril, l'OMPI, l'OEB et l'Office allemand des brevets ont organisé ce séminaire, qui s'est tenu à Munich et à Genève. Il a été suivi notamment par sept fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du CHILI, de CUBA et du MEXIQUE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

528. *Cours de formation de l'OMPI sur les marques.* En juin, ce cours organisé par l'OMPI et le BBM s'est tenu à La Haye et à Genève. Il a été suivi notamment par deux fonctionnaires nationaux ressortissants du MEXIQUE et du PÉROU. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des deux institutions.

529. *Séminaire de formation de l'OMPI sur l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets.* En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI, l'OEB et l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle s'est tenu à La Haye, à Berne et à Genève. Il a été suivi notamment par quatre fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du MEXIQUE et du PÉROU. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

530. *Séminaire de formation de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.* En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI, l'OEB et l'Office espagnol des brevets et des marques s'est tenu à Madrid, à Munich et à Genève. Il a été suivi par 12 fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du CHILI, de la COLOMBIE, de CUBA, du MEXIQUE, du PANAMA, du PÉROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

531. *Académie de l'OMPI.* En juin, l'OMPI a tenu à Genève une session de l'Académie en espagnol, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays d'Amérique latine. Ce programme avait pour objectif de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité ayant trait à celle-ci, de présenter ces éléments et questions de manière à mettre en évidence les considérations politiques sous-jacentes et de leur permettre ainsi, une fois de retour dans leurs pays respectifs, de mieux participer à la formulation des politiques gouvernementales sur les questions de propriété intellectuelle, et d'évaluer les conséquences de ces questions sur le développement culturel,

social, technique et économique. Cette session a réuni 14 fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARGENTINE, de la BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, de la COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, du MEXIQUE, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, de l'URUGUAY et du VENEZUELA. Son coordonnateur était M. Ricardo Antequera Parilli, ressortissant du Venezuela. Des exposés ont été présentés par neuf consultants de l'OMPI ressortissants de l'Espagne, du Mexique et de la Suisse, ainsi que par des fonctionnaires de l'Organisation.

532. *Séminaire d'introduction de l'OMPI sur la propriété industrielle.* En août, ce séminaire organisé par l'OMPI s'est tenu en espagnol, à Genève. Il a été suivi par des participants venant notamment de l'ARGENTINE, de la BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, de la COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, de l'ÉQUATEUR, du GUATEMALA, du HONDURAS, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de TRINITÉ-ET-TOBAGO, de l'URUGUAY et du VENEZUELA et par 40 fonctionnaires de missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. Des exposés y ont été présentés par un consultant britannique de l'OMPI et six fonctionnaires de l'Organisation. Le programme du séminaire comprenait aussi l'étude des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

533. *Cours de formation OMPI/Suède sur le droit d'auteur et les droits voisins.* En août, ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement suédois et avec le concours de l'ASDI, s'est tenu à Stockholm. Il a été suivi entre autres par des fonctionnaires de l'ARGENTINE et de la JAMAÏQUE. Des exposés y ont été présentés par deux fonctionnaires et un professeur d'université suédois, un fonctionnaire ghanéen, deux représentants de l'IFPI et de l'IFRRO ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI. À la fin du cours, les participants se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont rencontré des fonctionnaires de l'Organisation et participé à une réunion d'évaluation du cours. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

534. *Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle.* En septembre, ce cours organisé par l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques s'est tenu à Madrid et il a été suivi par 15 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient des pays suivants : ARGENTINE, BOLIVIE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, ÉQUATEUR, GUATEMALA, HONDURAS, MEXIQUE, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, URUGUAY et VENEZUELA. Le voyage et une partie des frais de subsistance des participants étaient financés par l'Espagne. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office espagnol et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Au programme figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

535. *Cours de formation de l'OMPI sur la propriété industrielle.* En septembre, ce cours organisé par l'OMPI et l'Office allemand des brevets s'est tenu à Munich et il a été suivi par neuf fonctionnaires nationaux. Les participants venaient notamment de la TRINITÉ-ET-TOBAGO. Le voyage et une partie des frais de subsistance des participants étaient financés par la Carl Duisberg Gesellschaft (CDG). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office allemand et par un fonctionnaire de l'OMPI. Au programme figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

536. *Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle.* En septembre, ce cours, organisé par l'OMPI et le CEIPI, en coopération avec l'Institut national français de la propriété industrielle et avec le soutien financier des gouvernements français et suisse, a eu lieu à Strasbourg et il a été suivi par 31 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient notamment des pays suivants : CHILI, CUBA, MEXIQUE, PÉROU, TRINITÉ-ET-TOBAGO et URUGUAY. Pour la majorité des participants, le cours s'est prolongé par un stage pratique à l'office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants : Bulgarie, Canada, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Israël, République tchèque, Slovaquie, Suisse. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

537. *Cours de formation OMPI/Pays-Bas sur les aspects juridiques et administratifs des marques.* En septembre, ce cours organisé par l'OMPI et le BBM a eu lieu à La Haye. Il a réuni 20 participants, venus notamment d'ARGENTINE et d'URUGUAY. Les frais de subsistance des participants étaient financés par le BBM et par le PNUD (un participant). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires du BBM et par un fonctionnaire de l'OMPI. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

538. *Cours de formation de l'OMPI sur les aspects pratiques de l'information en matière de brevets.* En septembre, ce cours organisé par l'OMPI et l'Office néerlandais de la propriété industrielle, avec le concours du Gouvernement néerlandais, s'est tenu à La Haye. Il a été suivi par huit fonctionnaires nationaux venant entre autres du BRÉSIL et du NICARAGUA. Les indemnités de subsistance des participants étaient financées par les Pays-Bas. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office néerlandais et par un fonctionnaire de l'OMPI.

539. *Cours de formation OMPI/Autriche sur la documentation et l'information en matière de brevets.* En septembre, ce cours organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office autrichien des brevets s'est tenu à Vienne. Il a été suivi par six fonctionnaires nationaux venant notamment du MEXIQUE. Leurs frais de voyage et de subsistance étaient pris en charge pour moitié par le Gouvernement autrichien. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office autrichien et par un fonctionnaire de l'OMPI.

540. *Séminaire de formation sur le thème "Les brevets, source d'information : introduction à la propriété industrielle".* En septembre, ce séminaire organisé par l'OEB s'est tenu à La Haye et Vienne et il a été suivi par 22 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient entre autres de l'ARGENTINE, du CHILI, de CUBA et du MEXIQUE. Le voyage et les frais de subsistance des participants étaient financés par l'OEB. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

541. *Cours de formation de l'OMPI sur les techniques de documentation, de recherche et d'examen en matière de brevets.* En septembre et en octobre, ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, a eu lieu à Stockholm et il a été suivi par 10 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient entre autres du MEXIQUE et du NICARAGUA. Leurs frais de subsistance étaient financés par la Suède. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office suédois et par un fonctionnaire de l'OMPI.

542. *Séminaire d'introduction de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins.* En octobre, ce séminaire, organisé par l'OMPI, s'est tenu au siège de l'Organisation. Une

soixantaine de participants représentant des administrations nationales ou des organisations non gouvernementales s'occupant de questions de droit d'auteur, venant notamment des pays en développement ci-après, ont participé à ce séminaire : ARGENTINE, BARBADE, BOLIVIE, CHILI, COLOMBIE, CUBA, JAMAÏQUE, MEXIQUE, PÉROU, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, URUGUAY, VENEZUELA. En outre, un fonctionnaire de Cuba a suivi le séminaire en qualité d'observateur et 29 fonctionnaires de 25 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève y ont aussi participé. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMC et six fonctionnaires de l'OMPI. Ce séminaire a été suivi de neuf cours de formation pratique, principalement dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur, dispensés par les sociétés d'auteurs et les autorités gouvernementales de droit d'auteur de chacun des neuf pays suivants : Algérie, Belgique, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Portugal, Royaume-Uni et Suisse.

543. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société générale des auteurs et éditeurs d'Espagne (SGAE), s'est tenu à Madrid. Onze fonctionnaires nationaux et représentants de sociétés de droit d'auteur des pays ci-après y ont participé : ARGENTINE, BOLIVIE, CHILI, COLOMBIE, CUBA, MEXIQUE, PÉROU, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, URUGUAY, VENEZUELA. Cinq observateurs ressortissants de la Colombie, de Cuba et de l'Espagne ont aussi pris part au cours. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de la SGAE et un fonctionnaire de l'OMPI.

544. *Cours de formation de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.* En octobre, ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Conseil britannique du droit d'auteur (BCC), s'est tenu à Londres. Seize fonctionnaires nationaux venant entre autres de l'ARGENTINE, de la BARBADE, de la JAMAÏQUE et de la TRINITÉ-ET-TOBAGO ont pris part au cours. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de la BCC et par un fonctionnaire de l'OMPI.

545. *Séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques.* En novembre, ce séminaire organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle s'est tenu à La Haye et à Genève. Les participants venaient notamment de l'ARGENTINE, du MEXIQUE et de l'URUGUAY.

546. ANTIGUA-ET-BARBUDA. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

547. En octobre aussi, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes, qui se sont tenues à Bridgetown.

548. ARGENTINE. En mars, un fonctionnaire national et deux représentants du secteur privé ont participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

549. En mai, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des juges argentins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec

l'Association des magistrats et des juges argentins, s'est tenu à Buenos Aires. Il a été suivi par 80 magistrats et juges. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Uruguay et du Venezuela et par un fonctionnaire de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

550. En mai aussi, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de la police fédérale argentine*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement argentin et avec le concours de l'Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit (ILATID), s'est tenu à Buenos Aires. Il a réuni environ 160 participants venant de la police et de l'administration des douanes. Des exposés ont été présentés par huit consultants argentins de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

551. En mai encore, cinq fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

552. En juin, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des juges*, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Cour suprême de la province de Mendoza et avec le concours de l'ILATID, s'est tenu à Mendoza. Il a été suivi par 60 magistrats et juges. Des exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, du Chili et de l'Uruguay et un fonctionnaire de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les sujets traités.

553. En juillet, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des magistrats*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national argentin de la propriété industrielle (INPI), s'est tenu à Buenos Aires. Il a été suivi par 30 participants argentins, magistrats et fonctionnaires de l'INPI. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'Organisation, l'un américain et l'autre espagnol, ainsi que par six conférenciers argentins. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

554. En juillet aussi, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'INPI, s'est tenu à Cordoba. Il a été suivi par 30 participants argentins, fonctionnaires, professeurs et étudiants d'université, avocats et entrepreneurs. Des exposés ont été présentés par huit conférenciers argentins et un fonctionnaire de l'OMPI. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

555. En juillet toujours, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

556. En octobre, une *réunion OMPI d'experts gouvernementaux de propriété intellectuelle des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR)*, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle, s'est tenue à Buenos Aires. Elle a été suivie par les directeurs des offices de propriété industrielle et de droit d'auteur de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du PARAGUAY et de l'URUGUAY, ainsi que par d'autres fonctionnaires nationaux, et par trois fonctionnaires de l'OMPI. L'objectif principal de cette réunion était d'avoir des consultations sur une éventuelle coopération entre les quatre pays en matière de propriété industrielle et de droit d'auteur ainsi que sur une coopération entre ces pays et l'OMPI.

557. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

558. En octobre toujours, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

559. En novembre, deux représentants des milieux d'édition ont suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.

560. En novembre également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

561. BAHAMAS. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

562. BARBADE. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

563. En octobre, des *journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes*, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Université des Antilles, se sont tenues à Bridgetown. Seize participants, fonctionnaires nationaux d'ANTIGUA-ET-BARBUDA, de la DOMINIQUE, du GUYANA, de la JAMAÏQUE, de SAINTE-LUCIE, de SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, de la TRINITÉ-ET-TOBAGO et des ÎLES VIERGES BRITANNIQUES, y ont assisté ainsi que six fonctionnaires de la Barbade. Des exposés ont été présentés par des experts de l'Université des Antilles et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Ces journées d'étude portaient, entre autres, sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

564. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

565. BOLIVIE. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

566. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

567. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

568. En septembre, un *séminaire national OMPI/Bolivie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement bolivien, s'est tenu à La Paz. Il a réuni environ 80 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants l'un du Chili et l'autre du Mexique, par un fonctionnaire de l'OMPI et par un expert de Bolivie.

569. En octobre, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

570. En octobre, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

571. En novembre, un *séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine*, organisé par l'OMPI avec la collaboration du Gouvernement bolivien et du Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC) et le concours de l'IFRRO, s'est déroulé à La Paz. Il a été suivi par 15 participants venant des milieux d'édition d'ARGENTINE, du BRÉSIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de l'ÉQUATEUR, du MEXIQUE, du PARAGUAY, du PÉROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA, ainsi que par quelque 120 participants boliviens, parmi lesquels des éditeurs et des juristes. Des exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI, venant d'Argentine, de Colombie, de l'Uruguay et de la Société canadienne du droit d'auteur, ainsi que par un conférencier bolivien, un représentant du CERLALC et un fonctionnaire de l'Organisation. Parmi les sujets traités pendant ce séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

572. En novembre aussi, des *journées d'étude de l'OMPI sur la protection juridique de l'innovation biotechnologique à l'intention des membres des offices de propriété industrielle des pays andins*, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Ministère bolivien du commerce et de l'industrie, ont eu lieu à La Paz. Elles ont été suivies par des fonctionnaires des offices de la propriété industrielle des cinq pays andins (BOLIVIE, COLOMBIE, ÉQUATEUR, PÉROU et VENEZUELA). Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, venant l'un de l'OEB et l'autre des États-Unis d'Amérique, des experts boliviens et deux fonctionnaires de l'Organisation. Ces journées d'étude avaient principalement pour but d'informer les participants et d'examiner certaines questions en ce qui concerne la

protection par brevet des inventions biotechnologiques et l'examen des demandes de brevet dans ce domaine. Au programme de ces journées figuraient aussi les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

573. En novembre encore, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

574. BRÉSIL. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

575. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

576. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

577. En octobre, un *séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil, s'est tenu à Rio de Janeiro. Il a été suivi par 15 fonctionnaires nationaux d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du CHILI, de COLOMBIE, de CUBA, d'ÉQUATEUR, du GUATEMALA, du NICARAGUA, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, d'URUGUAY et du VENEZUELA. Des exposés ont été présentés par 10 intervenants nationaux et par un fonctionnaire de l'OMPI. Le séminaire a porté, entre autres, sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

578. En octobre aussi, une *journée d'étude nationale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates brésiliens*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement brésilien et l'Académie de Rio Branco, s'est tenue à Brasilia. Elle a été suivie par 50 diplomates stagiaires de l'académie. Des exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI. La journée d'étude portait, entre autres, sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

579. En octobre toujours, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des magistrats*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Association des juges et magistrats de Sao Paulo, s'est tenu dans cette ville. Y ont assisté environ 70 personnes, dont la plupart étaient des membres des milieux judiciaires de l'État de Sao Paulo. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine et du Mexique, un expert brésilien, par 18 intervenants nationaux et deux fonctionnaires de l'OMPI. Le séminaire portait, entre autres, sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

580. Au cours du même mois, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

581. En novembre, un *séminaire national de l'OMPI sur le PCT*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'INPI, s'est tenu à Rio de Janeiro. Il a été suivi par environ 150 participants venant pour la plupart de l'industrie et de cabinets juridiques. Des exposés ont été présentés par deux fonctionnaires argentins et un fonctionnaire uruguayen (leur participation était financée par l'OMPI) ainsi que par un conférencier invité venant des États-Unis d'Amérique, des représentants de l'INPI, deux conférenciers brésiliens et un fonctionnaire de l'OMPI.
582. En novembre aussi, un représentant des milieux d'édition a suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.
583. En novembre toujours, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.
584. CHILI. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.
585. En juin, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle destiné à la magistrature*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement chilien, s'est tenu à Santiago. Il a été suivi par environ 80 membres de la magistrature. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne et des États-Unis d'Amérique, par cinq experts chiliens et un fonctionnaire de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient notamment parmi les sujets traités.
586. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.
587. En octobre, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.
588. En novembre, un représentant des milieux d'édition a suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.
589. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.
590. COLOMBIE. En mars, des *journées d'étude de l'OMPI sur la Décision n° 344 de la Commission de l'Accord de Carthagène*, organisées par l'OMPI en collaboration avec la Direction générale de l'industrie et du commerce, qui a agi en qualité de secrétariat provisoire du Comité administratif de l'Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices de propriété industrielle des pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et

Venezuela), se sont tenues à Santa Fe de Bogota. Elles avaient pour but d'examiner la compatibilité de la Décision n° 344 (établissant un régime de propriété industrielle commun à tous les pays andins) avec les traités internationaux pertinents dans le domaine de la propriété industrielle, notamment avec la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, le Traité sur le droit des marques et l'Accord sur les ADPIC. Ces journées ont été suivies par une vingtaine de fonctionnaires représentant les offices de propriété industrielle des cinq pays andins ainsi que le JUNAC et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

591. En mars aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

592. En mai, un *séminaire national de l'OMPI sur la protection des œuvres littéraires et artistiques dans les milieux universitaires*, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction nationale du droit d'auteur de Colombie et la Chambre colombienne du livre, s'est tenu dans le cadre du neuvième salon international du livre de Santa Fe de Bogota; il a été suivi par 100 doyens d'université, professeurs, directeurs de centres de recherche et bibliothécaires. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, du Mexique et du Venezuela, par cinq fonctionnaires colombiens et français, et par un fonctionnaire de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient notamment au nombre des sujets traités.

593. En mai aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

594. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

595. En octobre, un *séminaire national de l'OMPI sur le cadre juridique international pour la protection de la propriété industrielle, la Convention de Paris et l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement colombien, s'est tenu à Santa Fe de Bogota. Il a été suivi par quelque 250 participants des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants d'Argentine et du Chili, trois intervenants nationaux et un fonctionnaire de l'OMPI.

596. En octobre également, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

597. En octobre encore, deux fonctionnaires nationaux ont assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

598. En novembre, deux représentants des milieux d'édition ont suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.

599. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

600. COSTA RICA. En mars, un représentant du secteur privé a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

601. En avril, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement costa-ricien, s'est tenu à San José. Il été suivi par une soixantaine de participants des secteurs public et privé et de la magistrature. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Pérou et du Venezuela, par trois experts costa-riciens et deux fonctionnaires de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les questions traitées au cours de ce séminaire.

602. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

603. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

604. En octobre, des *journées d'étude de l'OMPI sur l'informatisation à l'intention des pays d'Amérique centrale*, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement costa-ricien, se sont tenues à San José. Y ont participé les directeurs et d'autres fonctionnaires des offices de propriété industrielle des six pays d'Amérique centrale ainsi que des représentants du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). Les participants à ces journées ont passé en revue la situation actuelle de ces offices du point de vue de l'informatisation des opérations de propriété industrielle et ont examiné la mise en œuvre, dans ces mêmes offices, d'un système informatisé commun relatif aux marques mis au point par l'OMPI, à la demande de ces pays. Ce système avait été mis au point pour administrer le Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle des marques et autres signes distinctifs. Les participants ont également examiné la possibilité d'échange d'information en matière de propriété industrielle entre lesdits offices par des moyens électroniques. Des exposés et des démonstrations ont été faits par deux consultants de l'OMPI ressortissants du Chili et du Venezuela et par un fonctionnaire de l'OMPI.

605. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

606. En novembre, un représentant des milieux d'édition a suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.

607. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

608. CUBA. En mars, un *séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) du Ministère cubain des sciences, des techniques et de l'environnement, s'est tenu à La Havane. Il a été suivi par 14 fonctionnaires nationaux venant d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du BRÉSIL, de COLOMBIE, d'EL SALVADOR, d'ÉQUATEUR, du GUATEMALA, du HONDURAS, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU et de RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, six représentants du secteur privé venant d'ARGENTINE, du BRÉSIL, du COSTA RICA, du MEXIQUE et de RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, et 90 participants locaux représentant l'administration et l'industrie. Un dirigeant du pays ainsi que le directeur général de l'OMPI ont prononcé une allocution d'ouverture. Des exposés ont été présentés par neuf consultants de l'OMPI venant du Chili, du Costa Rica, de Cuba, d'Espagne, d'Uruguay et du Venezuela et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

609. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

610. Au cours de la période examinée, deux ressortissants cubains, bénéficiaires chacun d'une bourse de longue durée de l'OMPI, ont commencé des études de droit de la propriété intellectuelle à l'Université Los Andes de Mérida (Venezuela).

611. En juillet, un *cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le nouveau contexte international*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Centre national du droit d'auteur (CENDA), avec le concours financier de la Faculté de droit de l'Université de La Havane et l'aide de la SGAE, s'est tenu à La Havane. Il a été suivi par une centaine de participants. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Espagne, de la Suisse, de l'Uruguay et du Venezuela, ainsi que par quatre fonctionnaires cubains et deux fonctionnaires de l'Organisation. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

612. En juillet aussi, une *journée d'étude nationale de l'OMPI sur les droits de propriété intellectuelle et leur réglementation internationale à l'orée du XXI^e siècle*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le CENDA et destinée aux enseignants de la Faculté de droit de l'Université de La Havane, s'est tenue à La Havane. Elle a été suivie par 20 professeurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine et du Venezuela, et par un fonctionnaire de l'Organisation. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

613. En juillet également, une *journée d'étude nationale de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins*, organisée par l'OMPI, en collaboration avec le CENDA et avec le concours de la SGAE, s'est tenue à La Havane. Elle a été suivie par 30 participants, parmi lesquels les cadres et techniciens de l'Agence cubaine pour la gestion du droit d'auteur

sur les œuvres musicales (ACDAM). Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI, ressortissants du Brésil, du Chili, de l'Espagne, de la Suisse et de l'Uruguay, et par un fonctionnaire de l'Organisation. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

614. En juillet encore, une *journée d'étude nationale de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention de l'Union des journalistes et écrivains cubains*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le CENDA, s'est tenue à La Havane. Elle a été suivie par 15 participants, membres de l'UPEC. Ont participé à cette journée d'étude en qualité de conférenciers trois consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine et du Venezuela, ainsi qu'un fonctionnaire de l'Organisation. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

615. En juillet toujours, une *journée d'étude nationale de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des écrivains et des artistes*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le CENDA et l'Union nationale des écrivains et des artistes cubains (UNEAC), s'est tenue à La Havane. Elle a été suivie par 20 membres de l'organisme susmentionné représentant les différentes branches de l'activité littéraire et artistique à Cuba. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine et de la Suisse, et par un fonctionnaire de l'Organisation. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

616. Au cours du même mois, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

617. En octobre, un *séminaire national de l'OMPI sur l'Accord sur les ADPIC*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'ONIITEM et le Centre national du droit d'auteur de Cuba, s'est tenu à La Havane. Il a été suivi par 70 participants, dont des fonctionnaires nationaux, des conseils en propriété intellectuelle et des juges. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine et du Chili, un fonctionnaire de l'OMC, quatre intervenants nationaux et un fonctionnaire de l'OMPI.

618. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

619. En octobre encore, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

620. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

621. DOMINIQUE. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

622. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.
623. En octobre aussi, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes, qui se sont tenues à Bridgetown.
624. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.
625. En juillet, un *cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national du droit d'auteur (ONDA) et la SGAE, s'est tenu à Saint-Domingue. Il a été suivi par 37 fonctionnaires des pays suivants : ARGENTINE, BOLIVIE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, GUATEMALA, HAÏTI, HONDURAS, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, URUGUAY et VENEZUELA. Ont aussi participé à ce cours 21 étudiants de niveau postuniversitaire inscrits à l'Université Los Andes de Mérida (Venezuela), parmi lesquels trois titulaires de bourses à long terme de l'OMPI ressortissants de Cuba et de l'Équateur. Étaient également présents 25 observateurs venant de la Colombie, de Cuba, de l'Espagne, d'Haïti, du Pérou, de la Suisse, de l'Uruguay et du Venezuela, ainsi que 20 participants dominicains. Au total, 150 personnes ont assisté au cours. Des exposés ont été présentés par 15 consultants de l'OMPI, venant de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Espagne, du Pérou, de la Suisse, de l'Uruguay, du Venezuela et de l'Association internationale des organismes de radiodiffusion de l'Uruguay, ainsi que par un fonctionnaire dominicain et deux fonctionnaires de l'Organisation. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
626. En juillet aussi, des *journées d'étude nationales OMPI/SGAE sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins*, organisées par l'OMPI en collaboration avec la SGAE, se sont tenues à Saint-Domingue. Elles ont été suivies par 30 participants, parmi lesquels les administrateurs et les employés de la Société générale des auteurs, compositeurs et éditeurs dominicains (SGACEDOM). Des exposés ont été présentés par six consultants de l'Organisation, ressortissants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Espagne, de la Suisse et de l'Uruguay. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
627. En octobre, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.
628. En novembre, un fonctionnaire national a suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.
629. ÉQUATEUR. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

630. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

631. Au cours de la période examinée, un ressortissant équatorien, bénéficiaire d'une bourse de longue durée de l'OMPI, a commencé des études de droit de la propriété intellectuelle à l'Université Los Andes de Mérida (Venezuela).

632. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

633. En octobre, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

634. En octobre aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

635. En novembre, deux représentants des milieux d'édition ont suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.

636. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

637. EL SALVADOR. En mars, un *cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'École de la magistrature et le Ministère salvadorien de la justice, s'est tenu à San Salvador. Il a été suivi par 60 participants, pour la plupart des magistrats locaux. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de Colombie, d'Espagne et de la Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (FLAPF), un fonctionnaire national et un fonctionnaire de l'Organisation. Certains exposés avaient également trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

638. En mars aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

639. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

640. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

641. En octobre, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

642. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

643. GRENADE. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

644. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

645. GUATEMALA. En mars, un *cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office de la propriété industrielle du Guatemala, s'est tenu à Guatemala. Il a été suivi par 50 participants, pour la plupart des juristes, des membres d'associations d'auteurs, des fonctionnaires nationaux et des étudiants. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un colombien et l'autre espagnol, un fonctionnaire national et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux parties pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

646. En mars aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

647. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

648. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

649. En octobre, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

650. En octobre aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

651. En novembre, un fonctionnaire national a suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

652. GUYANA. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

653. En septembre, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle*, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement guyanien, s'est tenu à Georgetown. Il a été suivi par environ 120 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants l'un de l'Argentine et l'autre des États-Unis d'Amérique, par deux fonctionnaires de l'OMPI et par un expert du Guyana. Au programme du séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

654. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

655. En octobre aussi, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes, qui se sont tenues à Bridgetown.

656. HAÏTI. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

657. En juillet, un *séminaire national de l'OMPI sur l'évolution internationale récente de la protection du droit d'auteur et des droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement haïtien, s'est déroulé à Port-au-Prince. Il a été suivi par 100 participants, surtout des avocats et des fonctionnaires nationaux, ainsi que des membres de l'Association nationale des auteurs et des artistes interprètes ou exécutants. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, un conférencier haïtien et deux fonctionnaires de l'Organisation. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

658. En juillet aussi, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

659. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

660. HONDURAS. En mars, un *cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des juristes*, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction générale de la propriété intellectuelle du Honduras, s'est tenu à Tegucigalpa. Il a été suivi par 50 participants, pour la plupart des magistrats et des juristes locaux. Des

exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant de la Colombie et de la FLAPF, un fonctionnaire national et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux parties pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

661. En mars aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

662. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

663. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

664. En novembre, deux *séminaires nationaux de l'OMPI consacrés à l'Accord sur les ADPIC*, organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement hondurien, se sont tenus respectivement à Tegucigalpa et San Pedro Sula. Le premier séminaire a été suivi par environ 70 participants venant de l'administration, du secteur universitaire et du secteur privé et le second par 14 participants venant des mêmes secteurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, respectivement colombien, mexicain et vénézuélien, deux conférenciers honduriens et deux fonctionnaires de l'Organisation.

665. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

666. JAMAÏQUE. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

667. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

668. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

669. En octobre encore, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes, qui se sont tenues à Bridgetown.

670. MEXIQUE. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

671. En mai, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

672. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

673. En octobre, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

674. En novembre, un représentant des milieux d'édition a suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.

675. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

676. NICARAGUA. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

677. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire régional sur la propriété intellectuelle, organisé par l'Institut nicaraguayen de la culture, l'Université d'Amérique centrale et le Ministère espagnol de la culture, qui s'est tenu à Managua.

678. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

679. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

680. En octobre, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

681. En octobre aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

682. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

683. PANAMA. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

684. En mai, un *séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement panaméen, s'est tenu à Panama. Il a été suivi par une cinquantaine de juges, procureurs et autres représentants des milieux judiciaires. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Panama, du Pérou et du Venezuela, ainsi que par deux fonctionnaires de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

685. En mai aussi, un fonctionnaire national a participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

686. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

687. En octobre, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

688. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

689. PARAGUAY. En février, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'éducation et de la culture, dans le cadre d'un projet national financé par le gouvernement, s'est tenu à Asunción. Il a été suivi par une cinquantaine de participants venant des milieux juridiques et du droit d'auteur. Des exposés ont été présentés par un consultant vénézuélien de l'OMPI, par quatre experts paraguayens et par un fonctionnaire de l'Organisation. Au nombre des sujets traités figuraient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

690. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

691. En mai, deux *séminaires nationaux de l'OMPI consacrés à l'Accord sur les ADPIC*, organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement paraguayen, se sont tenus successivement à Asunción. L'un était destiné à des fonctionnaires nationaux, à des praticiens du droit de la propriété industrielle et aux milieux universitaires, tandis que l'autre s'adressait aux représentants des organes judiciaires et législatifs. Au total, les deux séminaires ont été suivis par une cinquantaine de participants appartenant aux milieux susmentionnés. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant d'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'OMC, par un fonctionnaire paraguayen et par un fonctionnaire de l'Organisation.

692. En mai aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

693. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

694. En octobre, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

695. En octobre aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

696. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

697. En novembre également, un représentant des milieux d'édition a suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.

698. PÉROU. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

699. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

700. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

701. En octobre, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

702. En octobre aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

703. En novembre, une *réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien, s'est tenue à Lima. Elle a été suivie par 40 fonctionnaires venant des pays suivants : ARGENTINE, BOLIVIE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, GUATEMALA, HONDURAS, MEXIQUE,

NICARAGUA, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, URUGUAY ET VENEZUELA. Trois fonctionnaires de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation ont aussi participé à cette réunion. Au cours de celle-ci, il a été rendu compte des principaux problèmes que les pays participants rencontrent en matière de propriété intellectuelle et il a été procédé à un examen des activités de coopération pour le développement actuellement menées par l'OMPI dans la région, en particulier dans le cadre du projet régional financé par le PNUD en vue de renforcer les systèmes de propriété intellectuelle. Les participants ont demandé à l'OMPI de continuer à fournir une assistance aux pays de la région, s'agissant en particulier de la formation, de la modernisation de la législation, de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, du renforcement des administrations nationales, du respect des droits de propriété industrielle, de la promotion de l'innovation, du développement des services d'information en matière de brevets et de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités. Il a aussi été question d'une éventuelle adhésion aux traités administrés par l'OMPI.

704. En novembre aussi, un *cours national d'introduction à la propriété industrielle* organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de protection de la concurrence et de la propriété intellectuelle (INDECOPI), s'est tenu à Lima. Il a accueilli quelque 150 participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux ainsi que des juges et des procureurs de différentes provinces du pays. Des exposés ont été présentés par un consultant vénézuélien de l'OMPI et cinq conférenciers péruviens. Trois fonctionnaires de l'OMPI ont également assisté au cours. Parmi les sujets abordés pendant le cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

705. En novembre encore, le *premier Congrès latino-américain sur la protection de la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'INDECOPI, s'est tenu à Lima. Il a été ouvert par le directeur général, et a réuni plus de 300 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés sur une douzaine de sujets différents en rapport avec divers aspects de la propriété industrielle ont été présentés par 10 consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de Cuba, de l'Espagne, du Mexique et du Venezuela, ainsi que par quatre conférenciers péruviens et trois fonctionnaires de l'Organisation. Au programme de ce congrès figuraient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

706. En novembre toujours, deux représentants des milieux d'édition ont suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.

707. SAINT-KITTS-ET-NÉVIS. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

708. SAINTE-LUCIE. Fin avril et début mai, un fonctionnaire national a suivi une session de l'Académie de l'OMPI en anglais, qui s'est tenue à Genève.

709. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

710. En octobre, une *réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes*, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de Sainte-Lucie, s'est tenue à Castries. Elle a été suivie par des fonctionnaires nationaux d'ANTIGUA-ET-BARBUDA, des BAHAMAS, de la BARBADE, de la DOMINIQUE, de la GRENADÉ, du GUYANA, d'HAÏTI, de la JAMAÏQUE, de SAINT-KITTS-ET-NÉVIS, de SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, du SURINAME, de la TRINITÉ-ET-TOBAGO ainsi que par des fonctionnaires de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO). Des exposés ont été présentés par un consultant colombien de l'OMPI et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Les participants se sont entretenus de questions de propriété intellectuelle en général, ont entendu des rapports nationaux sur l'évolution actuelle en matière de propriété intellectuelle dans les pays participants et sur les possibilités d'activités visant à promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la propriété intellectuelle dans les Caraïbes. Ils ont demandé à l'OMPI de continuer à fournir de l'aide aux pays de la région dans plusieurs domaines et notamment de continuer à évaluer la conformité des législations nationales respectives avec les dispositions relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle qui figurent dans l'Accord sur les ADPIC.

711. En octobre aussi, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes, qui se sont tenues à Bridgetown.

712. SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

713. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

714. En octobre aussi, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes, qui se sont tenues à Bridgetown.

715. SURINAME. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

716. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

717. TRINITÉ-ET-TOBAGO. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

718. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Castries.

719. En octobre également, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

720. En octobre encore, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes, qui se sont tenues à Bridgetown.

721. En novembre, un *séminaire national de l'OMPI sur le nouveau système de propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère des affaires juridiques, s'est tenu à Port of Spain. Il a été suivi par environ 300 participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des représentants des milieux judiciaires, des universitaires et des responsables d'entreprises. Le séminaire a été ouvert par le Premier ministre du pays. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un américain et l'autre canadien, deux experts de la Trinité-et-Tobago et deux fonctionnaires de l'Organisation. Parmi les sujets traités figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

722. URUGUAY. En mars, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats uruguayens*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Conseil uruguayen des droits d'auteur et la Cour suprême de justice, dans le cadre du projet national financé par le gouvernement en matière de droit d'auteur, s'est tenu à Montevideo. Il a été ouvert par le vice-président de la République et président du Parlement, et par le président de la Cour suprême de justice. Il a été suivi par plus de 50 juges et procureurs venant de plusieurs villes du pays. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, respectivement argentin, brésilien et vénézuélien, neuf conférenciers locaux et un fonctionnaire de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient notamment parmi les sujets traités.

723. En mai, six fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

724. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

725. En octobre, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

726. En octobre aussi, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

727. En novembre, un représentant des milieux d'édition a suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.

728. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

729. VENEZUELA. En mai, un *colloque de l'OMPI* ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement vénézuélien et avec le concours du Secrétariat permanent du Système économique latino-américain (SELA), s'est tenu à Caracas. Il a été suivi par 84 fonctionnaires nationaux d'ARGENTINE, de BARBADE, de BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, de DOMINIQUE, d'EL SALVADOR, d'ÉQUATEUR, de GRENADE, du GUATEMALA, du GUYANA, d'HAÏTI, du HONDURAS, de JAMAÏQUE, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de SAINTE-LUCIE, de SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, du SURINAME, de TRINITÉ-ET-TOBAGO et d'URUGUAY. Soixante-dix d'entre eux étaient invités par l'OMPI, qui a financé leur participation. En outre, ont participé au colloque environ 90 personnes venant des milieux gouvernementaux et universitaires et des milieux d'affaires du Venezuela, ou représentant l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), le JUNAC, le SELA et le SIECA. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique, du Paraguay, du Venezuela et de l'OMC, ainsi que par quatre fonctionnaires de l'Organisation.

730. En juin, un consultant péruvien de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier et de coordonnateur, à un séminaire sur les marques et autres signes distinctifs, organisé par l'Université Los Andes de Mérida dans le cadre d'un programme postuniversitaire sur la propriété intellectuelle.

731. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur les nouvelles tendances de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Saint-Domingue.

732. En octobre, un *séminaire national de l'OMPI sur le PCT*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office de la propriété industrielle, s'est tenu à Caracas. Il a été suivi par environ 80 participants, dont des fonctionnaires nationaux, des conseils en brevets et des représentants des entreprises. Des exposés ont été présentés par un consultant de l'OMPI ressortissant du Mexique, un fonctionnaire national vénézuélien et deux fonctionnaires de l'OMPI.

733. En octobre aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago.

734. En octobre toujours, un fonctionnaire national a assisté au séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

735. En novembre, un *séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Université Los Andes dans le cadre d'un cours d'études supérieures sur la propriété intellectuelle, s'est tenu à Mérida. Il a été suivi par

150 participants, pour la plupart des étudiants et des enseignants de cette université. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, respectivement argentin, colombien et espagnol, et par des conférenciers du Venezuela. Au programme de ce séminaire figuraient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

736. En novembre aussi, un représentant des milieux d'édition a suivi le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine, qui s'est tenu à La Paz.

737. En novembre toujours, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue à Lima.

738. ÎLES VIERGES BRITANNIQUES. En octobre, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes, qui se sont tenues à Bridgetown.

**Renforcement de la législation nationale et régionale et de son application;
aménagement d'institutions; adhésion aux traités administrés par l'OMPI**

Afrique

739. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Yaoundé, à la trente-troisième session du Conseil de l'OAPI.

740. En juillet, un fonctionnaire de l'OAPI a reçu, à Genève, des explications de fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'OMPI et plus particulièrement sur ses activités d'enregistrement international.

741. En septembre, un fonctionnaire de l'OAPI, s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la coopération entre les deux organisations.

742. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Yaoundé, un exposé sur les accords internationaux dans le domaine de la propriété industrielle, et en particulier l'Accord sur les ADPIC, dans le cadre du séminaire de l'OAPI sur le rôle du système judiciaire dans la propriété intellectuelle.

743. ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ARIPO). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Victoria Falls (Zimbabwe), à la cinquième session du Conseil des ministres de l'ARIPO.

744. En septembre, le directeur général de l'ARIPO a rencontré à Genève le directeur général de l'OMPI, avec lequel il s'est entretenu de questions d'intérêt mutuel.

745. En novembre, quatre fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la vingtième session du conseil d'administration de l'ARIPO, qui s'est tenue à Khartoum en même temps que le Séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques. L'un de ces fonctionnaires a prononcé un discours pendant la cérémonie d'ouverture. Une quarantaine de personnes ont pris part à cette session.

746. ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE (OUA). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la soixante-troisième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, à Addis-Abeba.

747. En juin, un fonctionnaire de l'OUA s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Organisation et l'OUA.

748. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la trente-deuxième session de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue à Yaoundé. À cette occasion, ils se sont entretenus avec le secrétaire général de l'OUA de la coopération entre les deux organisations, visant notamment à promouvoir les activités inventives et innovatrices.

749. COMMUNAUTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC). En septembre, un fonctionnaire national malawien a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'organisation à Lilongwe, en novembre, d'un séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des États membres de la SADC.

750. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). En juillet et en décembre, deux et un fonctionnaires de l'OMPI respectivement se sont entretenus, à New York, avec des fonctionnaires du PNUD de la coopération en faveur des pays d'Afrique et, en particulier, d'un éventuel projet régional visant à renforcer la propriété intellectuelle en Afrique, qui serait financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI.

751. ALGÉRIE. Voir sous "Pays arabes".

752. ANGOLA. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Luanda, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de la coopération entre l'Angola et l'Organisation ainsi que de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Paris et au PCT.

753. En juillet, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Lisbonne et au siège de l'OMPI à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'éventuelle révision de la législation angolaise sur la propriété industrielle.

754. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions relatives à la coopération et notamment de l'éventuelle adhésion de son pays à la Convention de Paris.

755. BÉNIN. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'éventuelles activités de coopération entre le Bénin et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle, notamment la formation de fonctionnaires nationaux et la modernisation de l'infrastructure de propriété industrielle. Le Bénin a également fait part de son désir d'accueillir une future réunion de l'OMPI consacrée aux ADPIC.

756. En octobre, un consultant de l'OMPI ressortissant du Burkina Faso s'est rendu à Cotonou pour aider à installer un logiciel destiné à l'informatisation des procédures de répartition des redevances de droit d'auteur au Bureau béninois du droit d'auteur.

757. BOTSWANA. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi révisé sur la propriété industrielle de 1995. Ces observations portaient également sur la compatibilité du projet de loi avec l'Accord sur les ADPIC.

758. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Gaborone, où il a dispensé une formation à trois fonctionnaires nationaux sur l'utilisation du logiciel mis au point par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement pour administrer la Direction de l'enregistrement des sociétés, noms commerciaux, marques, brevets et dessins et modèles du Botswana, et sur l'utilisation de certains disques compacts ROM de l'OMPI.

759. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'aide fournie par l'Organisation pour moderniser la législation du Botswana en matière de propriété industrielle et former les rédacteurs de lois nationales.

760. En août, à la demande du gouvernement, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales des observations sur la loi de 1996 relative à la propriété industrielle, contenant des renvois aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

761. En septembre, le représentant résident du PNUD au Botswana a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI dans ce pays.

762. BURKINA FASO. En mars, à la demande du gouvernement, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Ouagadougou pour évaluer les activités menées par le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) et dispenser au personnel de ce dernier une formation à la gestion collective du droit d'auteur.

763. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle du Burkina Faso à des traités administrés par l'Organisation.

764. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Ouagadougou, avec des fonctionnaires nationaux des activités de coopération entre le Burkina Faso et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

765. En juin aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de formation, de la modernisation de l'infrastructure et de la législation du pays en matière de propriété industrielle et de la préparation du cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle, qui devait se tenir à Ouagadougou en août.

766. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Ouagadougou, avec des fonctionnaires du Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de questions relatives à la coopération pour le développement, notamment de l'aide que pourrait fournir l'OMPI en vue de l'organisation d'un séminaire sous-régional sur l'innovation.

767. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Ouagadougou, des fonctionnaires de la Direction générale du développement industriel, avec lesquels ils se sont entretenus de questions relatives à la coopération et, en particulier, de l'organisation du *Salon des inventions et de l'innovation* prévu pour janvier 1997 à Ouagadougou.

768. Le même mois, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu de questions relatives à la coopération et, notamment, en vue du renforcement de la protection de la propriété industrielle au Burkina Faso.

769. En décembre, le ministre des affaires étrangères et d'autres fonctionnaires nationaux ont rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir de la coopération entre le Burkina Faso et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

770. BURUNDI. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la formation en matière de propriété intellectuelle et de la révision de la législation du pays dans ce domaine.

771. En décembre, le Bureau international a rédigé et soumis aux autorités gouvernementales, sur leur demande, des observations concernant le projet de dispositions relatives au droit d'auteur.

772. CAMEROUN. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Yaoundé, notamment de questions de coopération et des besoins de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle pour 1997.

773. CAP-VERT. En juillet, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Lisbonne et au siège de l'OMPI à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation d'une éventuelle modification de la législation sur la propriété industrielle de ce pays.

774. En octobre, le Bureau international a rédigé et communiqué au Gouvernement, sur sa demande, des observations en portugais sur le projet de loi sur la propriété industrielle de ce pays.

775. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation du système de propriété industrielle du pays.

776. CÔTE D'IVOIRE. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Abidjan, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des dispositions à prendre en vue de la préparation du Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone, qui devait se tenir en août.
777. En septembre, un consultant burkinabé de l'OMPI s'est rendu à Abidjan pour aider à installer au Bureau ivoirien du droit d'auteur un logiciel permettant l'automatisation des procédures de répartition des redevances.
778. DJIBOUTI. Voir sous "Pays Arabes".
779. ÉGYPTÉ. Voir sous "Pays arabes".
780. GUINÉE ÉQUATORIALE. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de décret portant création de la Direction de l'enregistrement de la propriété industrielle.
781. ÉRYTHRÉE. En octobre, un fonctionnaire national a rencontré des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir de questions de coopération entre l'Érythrée et l'OMPI ainsi que de l'adhésion envisagée du pays à la Convention instituant l'OMPI.
782. ÉTHIOPIE. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de proclamation concernant les marques, les marques collectives et les actes de concurrence déloyale dans lequel il a été tenu compte des dispositions pertinentes des traités administrés par l'OMPI et de l'Accord sur les ADPIC.
783. GAMBIE. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins et un projet de loi révisé sur la propriété industrielle, qui tiennent compte des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC, ainsi qu'un projet de loi portant création d'une organisation gambienne de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.
784. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec le procureur général et ministre de la justice, de la coopération entre la Gambie et l'OMPI en ce qui concerne la modernisation de la législation de ce pays relative à la propriété industrielle et au droit d'auteur, compte tenu, notamment, de l'Accord sur les ADPIC.
785. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet de l'assistance fournie par l'OMPI pour renforcer la Direction générale de l'enregistrement et moderniser la législation nationale en matière de propriété industrielle. Ce fonctionnaire a demandé l'aide de l'Organisation pour l'élaboration du règlement d'application de la Loi de 1989 sur la propriété industrielle et, par la suite, pour la modernisation de la législation en matière de propriété industrielle.
786. En juillet, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de règlement révisé et un projet de barème de taxes et de formulaires pour l'application de la loi de 1989 sur la propriété industrielle.

787. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des modifications que la Gambie se propose d'apporter à sa législation en matière de propriété industrielle et de la modernisation du système national d'enregistrement des marques.

788. GHANA. En octobre, le directeur général s'est rendu à Accra, où il a rencontré des dirigeants et des fonctionnaires nationaux et s'est entretenu de questions relatives à la coopération entre le Ghana et l'OMPI.

789. En octobre également, un consultant suédois de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction générale de l'enregistrement, à Accra, pour dispenser une formation au personnel de cette administration sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les brevets et de son règlement d'application.

790. En novembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des projets de lois sur la protection des indications géographiques et sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés, chacun d'eux assorti de commentaires sur les principales dispositions. Ces projets de lois et ces commentaires tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

791. GUINÉE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du renforcement de la coopération entre la Guinée et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

792. En janvier aussi, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant français de l'Organisation se sont rendus en mission à Conakry pour contribuer par leurs conseils à l'amélioration du système national de propriété industrielle. Ils ont eu des entretiens à ce sujet avec des responsables et des fonctionnaires nationaux et ont donné des conseils au personnel du Service de la propriété industrielle pour le renforcement des procédures administratives de délivrance des titres de protection.

793. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions relatives à la formation en matière de propriété intellectuelle et de la modernisation de l'infrastructure et de la législation de la Guinée dans le domaine de la propriété industrielle.

794. En novembre, le ministre de la promotion du secteur privé de l'industrie et du commerce, ainsi qu'un autre fonctionnaire national ont rencontré, à Genève, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI pour s'entretenir de la coopération entre la Guinée et l'Organisation et notamment de l'organisation d'un séminaire national sur la propriété industrielle, qui aurait lieu à Conakry en 1997.

795. GUINÉE-BISSAU. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de formation et de la modernisation de l'infrastructure et de la législation du pays en matière de propriété industrielle.

796. En juillet, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Lisbonne et au siège de l'OMPI à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'éventuelle révision de la législation de ce pays sur la propriété industrielle.

797. En juillet aussi, un fonctionnaire de l'Organisation s'est entretenu, à Bissau, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux et avec des représentants du PNUD, de l'éventuelle adhésion du pays au PCT et à l'Arrangement de Madrid, ainsi que du renforcement de la coopération entre la Guinée-Bissau et l'OMPI, visant notamment à moderniser les lois de propriété industrielle de ce pays compte tenu de l'Accord sur les ADPIC.

798. KENYA. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, de la coopération future entre le Kenya et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

799. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un éventuel projet national dans le domaine de la propriété industrielle, qui serait exécuté par l'OMPI.

800. En septembre, un fonctionnaire national a rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de questions de coopération, en particulier du projet national financé par l'OMPI précité.

801. En octobre, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI pour s'entretenir de la coopération entre son pays et l'OMPI, notamment de la mise en œuvre du projet de l'OMPI précité au Kenya.

802. LESOTHO. Fin février et début mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru pour former huit fonctionnaires nationaux à l'utilisation du logiciel mis au point par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement pour administrer la Direction générale de l'enregistrement du Lesotho, et à l'utilisation de certains disques compacts ROM de l'OMPI.

803. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la formation dans le domaine de la propriété industrielle au Lesotho.

804. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la formation de fonctionnaires nationaux responsables de la propriété intellectuelle recrutés récemment, et de l'organisation, par l'OMPI, de journées d'étude nationales destinées aux membres de l'Association des inventeurs du Lesotho, qui se tiendraient au Lesotho sur la promotion de l'activité inventive dans les zones rurales.

805. En septembre, un fonctionnaire national a rencontré à Genève des fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de questions de coopération, en particulier du renforcement, par l'informatisation et la formation, du système de propriété industrielle de son pays.

806. LIBÉRIA. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération.

807. LIBYE. Voir sous "Pays arabes".

808. MADAGASCAR. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de document élaboré par l'Organisation, à la demande du gouvernement, et visant à moderniser le système de propriété industrielle du pays.

809. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à l'Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI), à Antananarivo, où ils se sont entretenus avec des hauts fonctionnaires du programme de travail proposé en vue de moderniser l'OMAPI et de former le personnel de cet office dans le cadre d'un projet national de l'OMPI. Les fonctionnaires de l'OMPI ont en outre rencontré des hauts fonctionnaires du Ministère de la promotion industrielle et de l'artisanat.

810. MALAWI. En juin, un consultant de l'OMPI ressortissant du Burkina Faso s'est rendu en mission à Lilongwe afin de mettre en place le logiciel COSIS pour la répartition des redevances de droit d'auteur au sein de la société de gestion collective des droits d'auteur.

811. En juin aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation d'un éventuel séminaire régional sur la propriété intellectuelle, qui se tiendrait au Malawi.

812. En juillet, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet d'étude sur la compatibilité de la législation nationale sur la propriété industrielle avec les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC et du TLT.

813. En septembre, un fonctionnaire national a rencontré à Genève des fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de questions d'intérêt mutuel, en particulier de l'organisation d'un séminaire national sur l'application de la législation en matière de propriété industrielle qui aura lieu dans le pays en 1997.

814. MALI. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'assistance en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle au Mali.

815. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation de l'infrastructure du pays en matière de propriété industrielle, de la formation de fonctionnaires nationaux et d'un programme de bourses de longue durée de l'OMPI.

816. En août, un consultant de l'OMPI ressortissant du Burkina Faso s'est rendu en mission à Bamako pour évaluer l'état d'avancement du projet de création d'un logiciel (COSIS) dans le cadre de l'automatisation, au Bureau malien du droit d'auteur, des procédures de répartition des redevances de droit d'auteur.

817. En novembre, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI pour s'entretenir de questions relatives à la coopération entre son pays et l'Organisation.

818. MAURITANIE. En mars, à la demande des autorités nationales, un consultant égyptien de l'OMPI s'est rendu en mission à Nouakchott pour donner des conseils sur l'élaboration d'un projet de loi en matière de droit d'auteur et sur la mise en place d'un office du droit d'auteur. Les conseils donnés par ce consultant tenaient également compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

819. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation de l'infrastructure et de la législation mauritaniennes en matière de propriété industrielle.

820. MAURICE. En avril, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une note contenant des observations sur le projet de loi de ce pays relatif au droit d'auteur. Ces observations ont été formulées compte tenu des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

821. En décembre, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission, à Port-Louis, au Ministère du commerce et de la marine marchande, pour déterminer les besoins des utilisateurs en vue de l'informatisation des opérations de l'office des marques.

822. MAROC. Voir sous "Pays arabes".

823. MOZAMBIQUE. Fin mai et début juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Lisbonne et au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'évolution de la législation du Mozambique en matière de propriété industrielle.

824. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI et trois consultants de l'Organisation ressortissants du Brésil et du Portugal ont rencontré, à Maputo, des dirigeants et des fonctionnaires nationaux avec lesquels ils se sont entretenus de la situation de la propriété industrielle dans le pays et, notamment, de questions relatives à l'éventuelle adhésion du Mozambique à certains traités administrés par l'OMPI. (En décembre, le Mozambique a adhéré à la Convention instituant l'OMPI).

825. NAMIBIE. En décembre, le ministre de l'information et de la radiodiffusion et d'autres fonctionnaires nationaux ont rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir de la coopération entre la Namibie et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

826. NIGER. En février, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Niamey pour apporter une assistance technique aux fonctionnaires du Bureau nigérien du droit d'auteur sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, et plus particulièrement sur les méthodes informatisées.

827. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation de l'infrastructure et de la législation de ce pays en matière de propriété industrielle.

828. NIGÉRIA. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé aux Journées d'étude sur le droit de la propriété industrielle et le développement économique, qui se sont tenues à Lagos et étaient organisées par le Groupe pour le droit de la propriété industrielle, en collaboration avec le Gouvernement nigérian. Ces journées d'étude ont réuni quelque 250 participants nigériens venant de la fonction publique, de cabinets juridiques, d'entreprises et des milieux universitaires.

829. En août s'est déroulé à Toronto, dans les locaux de la Canadian Copyright Organization (CANCOPY), un programme de formation pratique sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI à l'intention de deux fonctionnaires de la Commission du droit d'auteur du Nigéria.

830. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération entre l'Institut nigérian du droit d'auteur qui vient d'être créé et l'OMPI.

831. En octobre, le directeur général s'est rendu à Lagos et à Abuja, où il a rencontré le chef de l'État, des dirigeants et de hauts fonctionnaires nationaux, avec lesquels il s'est entretenu de questions relatives à la coopération entre le Nigéria et l'OMPI.

832. En novembre, l'OMPI a pris des dispositions pour permettre à un membre de la Commission du droit d'auteur du Nigéria d'assister à un cours de gestion du droit d'auteur, donné à la CANCOPY à Toronto.

833. RWANDA. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la relance de la coopération entre le Rwanda et l'Organisation.

834. SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Lisbonne et au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'évolution de la législation de Sao Tomé-et-Principe en matière de propriété industrielle.

835. SIERRA LEONE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'aide fournie par l'Organisation pour moderniser le système de propriété industrielle de la Sierra Leone et de l'adhésion de ce pays aux traités administrés par l'OMPI.

836. AFRIQUE DU SUD. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Pretoria, avec des fonctionnaires nationaux sur le renforcement de la coopération entre l'Afrique du Sud et l'Organisation.

837. En février aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur les prochaines activités de formation à la propriété intellectuelle qui doivent avoir lieu dans le pays.

838. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à un groupe de discussion à la réunion tenue sur le thème "Société de l'information et développement", organisée par le Gouvernement sud-africain et le Groupe des sept (G7), qui a eu lieu à Johannesburg.

839. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la formation en matière de propriété intellectuelle.

840. En octobre, le Bureau international a rédigé et communiqué au gouvernement, sur sa demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins qui prenait en compte les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

841. En octobre aussi, deux fonctionnaires nationaux ont rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir de la participation actuelle et future de l'Afrique du Sud aux activités de l'OMPI en matière de coopération pour le développement en Afrique, de l'Accord sur les ADPIC et de l'adhésion envisagée de l'Afrique du Sud au PCT.

842. Ce même mois, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Johannesburg pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion de l'Afrique du Sud au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. Il a également participé, en tant que conférencier, à une réunion du sous-comité de la commission sur le droit des brevets de l'Institut sud-africain de droit de la propriété intellectuelle et à la réunion générale annuelle de l'Association sud-africaine de la biotechnologie industrielle.

843. SWAZILAND. Fin février et début mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Mbabane, où il a formé sept fonctionnaires nationaux à l'utilisation du logiciel mis au point par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement pour administrer la Direction générale de l'enregistrement du Swaziland, et à l'utilisation de certains disques compacts ROM de l'OMPI.

844. En septembre, un fonctionnaire national a rencontré à Genève des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu de questions de coopération, en particulier du renforcement, par l'informatisation et la formation, du système de propriété industrielle de son pays.

845. TOGO. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Lomé pour y rencontrer des dirigeants et des fonctionnaires nationaux ainsi que des responsables du PNUD. Leurs entretiens ont porté sur la modernisation du système de propriété industrielle du pays et la possibilité d'un projet national pour le Togo, financé par le PNUD, dans le domaine de la propriété industrielle.

846. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération, en particulier de l'éventuelle organisation dans le pays, en 1997, d'un séminaire sous-régional à l'intention des agents de brevets et des mandataires en marques.

847. En octobre, un consultant de l'OMPI ressortissant du Burkina Faso s'est rendu à Lomé pour aider à installer un logiciel destiné à l'informatisation des procédures de répartition des redevances de droit d'auteur au Bureau togolais du droit d'auteur.

848. En octobre aussi, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Lomé pour fournir une assistance technique à des fonctionnaires nationaux du bureau précité sur des aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

849. En décembre, le ministre de la jeunesse, des sports et de la culture et d'autres fonctionnaires nationaux ont rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir de la coopération entre le Togo et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

850. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".

851. OUGANDA. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Kampala pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la conformité de la législation nationale en matière de propriété industrielle avec les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

852. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement du système de propriété industrielle de ce pays.

853. ZAÏRE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Kinshasa pour relancer la coopération avec le Zaïre dans le domaine de la propriété industrielle. Il a rencontré des dirigeants et fonctionnaires nationaux ainsi que des responsables du PNUD et s'est entretenu avec eux de l'éventuelle révision de la législation du pays en matière de propriété industrielle, de questions de formation, des possibilités d'adhésion du Zaïre à des traités administrés par l'OMPI (notamment à l'Arrangement de Madrid et au PCT) et de l'amélioration de l'infrastructure technique de la Direction de la propriété industrielle.

854. ZAMBIE. En septembre, un fonctionnaire national a rencontré à Genève des fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de questions de coopération.

Pays arabes

855. CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE (CCG). En février, le Bureau international a rédigé et communiqué au Secrétariat général du CCG, sur sa demande, une traduction en arabe des observations qu'il a formulées sur le projet de règlement d'application révisé de la loi sur les brevets pour les pays membres du CCG.

856. ORGANISATION ISLAMIQUE POUR L'ÉDUCATION, LES SCIENCES ET LA CULTURE (ISESCO). En octobre, le directeur général de l'ISESCO et deux autres fonctionnaires de cette organisation se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des futures activités de coopération entre l'OMPI et l'ISESCO, y compris la fourniture d'une aide technique ou juridique aux États membres de l'ISESCO afin que ceux-ci puissent remplir les obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que l'organisation en commun d'un colloque régional consacré à l'Accord sur les ADPIC, qui se tiendrait à Rabat en 1997.

857. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). En juillet, un fonctionnaire du PNUD s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu des objectifs et du budget d'un éventuel projet régional financé par le PNUD à l'intention des pays arabes dans le domaine de la propriété intellectuelle dont l'exécution serait confiée à l'OMPI.

858. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission au PNUD, à New York, pour s'entretenir du projet précité. Intitulé "Renforcer et moderniser le système de propriété intellectuelle pour promouvoir le développement technologique, industriel et culturel", ce projet a été approuvé par le PNUD à la fin de l'année, et son exécution commencera en 1997.

859. SOCIÉTÉ ARABE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ASPIP). En juin, un représentant de l'ASPIP s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des activités actuelles et futures de l'ASPIP.

860. ALGÉRIE. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du désir de l'Office national du droit d'auteur (ONDA) d'accueillir des fonctionnaires arabes en vue de leur donner une formation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

861. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des projets de révision de la législation en matière de propriété intellectuelle, de l'éventuelle adhésion de l'Algérie au PCT et à la Convention de Berne, de la possibilité d'élaborer une base de données pour la diffusion de l'information technique et de l'éventuelle organisation d'un séminaire national consacré à l'Accord sur les ADPIC, qui aurait lieu au premier trimestre de 1997.

862. BAHREÏN. En mars, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de la possibilité pour l'OMPI d'organiser un séminaire, consacré à l'Accord sur les ADPIC, qui se tiendrait à Manama au second semestre de 1996.

863. En mai, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, notamment de la question de l'adhésion de ce pays à la Convention de Berne.

864. En mai aussi, un consultant égyptien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle pour donner des conseils aux pouvoirs publics sur un projet de conception et de développement de systèmes informatiques qui permettraient de simplifier les procédures de demande d'enregistrement de brevets et de marques.

865. DJIBOUTI. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Djibouti pour s'entretenir avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de la coopération entre Djibouti et l'OMPI et de la compatibilité de la nouvelle législation nationale sur le droit d'auteur avec la Convention de Berne ainsi qu'avec l'Accord sur les ADPIC.

866. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'adhésion de Djibouti à la Convention instituant l'OMPI

ainsi que de la possibilité d'organiser un séminaire national sur la propriété intellectuelle, qui se tiendrait dans ce pays en 1997.

867. En novembre aussi, le représentant résident du PNUD à Djibouti s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des possibilités de coopération entre l'Organisation et le PNUD dans le domaine de la propriété intellectuelle à Djibouti.

868. ÉGYPTE. En janvier, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, concernant l'aide apportée par l'OMPI à la révision de la législation égyptienne sur les marques, la formation dans le domaine des marques et l'éventuelle adhésion de l'Égypte au Protocole de Madrid.

869. En janvier aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, sur des questions de coopération dans le domaine du droit d'auteur.

870. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre son pays et l'Organisation dans le domaine des brevets.

871. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la dernière version du projet de loi égyptienne sur les brevets et de l'assistance éventuelle de l'Organisation dans ce domaine.

872. En mai aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération en cours entre l'Égypte et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur.

873. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la révision de la loi égyptienne sur les brevets et les modèles d'utilité. Il a en outre demandé les conseils de l'OMPI pour la mise en œuvre des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC et la modernisation du système national de propriété intellectuelle.

874. En juin aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération en ce qui concerne l'automatisation et la modernisation du système des marques.

875. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré, au Caire, le ministre de l'approvisionnement et du commerce intérieur et d'autres fonctionnaires nationaux avec lesquels il s'est entretenu de l'éventuelle adhésion de l'Égypte au TLT et au Protocole de Madrid, ainsi que de l'assistance que va apporter l'OMPI à la modernisation de l'Administration de l'enregistrement commercial (dont relèvent les marques) et à la formation de son personnel.

876. En septembre également, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, au Caire, au sujet des préparatifs du séminaire de l'OMPI pour l'Afrique et les pays arabes sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui doit se tenir au Caire en décembre.

877. En octobre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la modification de la législation sur les marques, de formation et de l'éventuelle organisation, en 1997, d'un séminaire national sur l'Accord sur les ADPIC.

878. En novembre, deux représentants de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (ASRT) se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, à l'OEB à Munich et à La Haye. Ces mêmes personnes se sont en outre rendues au siège de l'OMPI pour s'entretenir d'une éventuelle coopération entre l'Organisation et l'ASRT dans certains domaines.

879. En décembre, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, au Caire, avec des fonctionnaires nationaux de la coopération future entre l'Égypte et l'OMPI.

880. En décembre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et des activités proposées pour 1997.

881. JORDANIE. En janvier, le ministre de la culture et un autre fonctionnaire national se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'un programme de coopération ultérieure entre la Jordanie et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

882. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant les propositions de modification de la loi nationale sur le droit d'auteur. Ces observations tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

883. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle entre la Jordanie et l'Organisation.

884. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle, à l'intention des pays arabes, de réunions régionales sur le droit d'auteur qui se tiendraient à Amman.

885. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'aide que l'Organisation devrait fournir pour la formation, l'automatisation de la Direction de l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle, et la modernisation de la législation nationale en matière de propriété industrielle. Il a également parlé d'un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD et viserait à moderniser le système de propriété industrielle de la Jordanie.

886. En juillet, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des initiatives prises en vue de réviser la législation jordanienne sur la propriété industrielle et d'automatiser les opérations de la Direction de l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle. Il s'est en outre entretenu de l'aide que pourrait fournir l'OMPI dans ce domaine, ainsi que d'un texte préliminaire concernant le projet national financé par le PNUD précité.

887. En juillet aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Amman pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD du contenu de ce texte préliminaire. Il a aussi été question de la coopération générale entre la Jordanie et l'OMPI.

888. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en Jordanie pour s'entretenir avec le directeur de la Direction de l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle (Ministère de l'industrie et du commerce) de la coopération future entre la Jordanie et l'Organisation pour la révision de la législation nationale sur la propriété industrielle, ainsi que des avantages que présente l'adhésion au PCT et à l'Arrangement de Madrid.

889. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un expert égyptien de l'OMPI se sont rendus à Amman dans le cadre d'une mission consacrée au projet de révision de la législation nationale sur la propriété industrielle et à la modernisation de l'administration nationale de la propriété industrielle. Les conseils qu'ils ont donné tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

890. En septembre également, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'éventuelle adhésion de la Jordanie à la Convention de Berne.

891. En septembre toujours, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'éventuelle organisation d'un séminaire sous-régional d'introduction au droit d'auteur et aux droits voisins, qui aurait lieu en Jordanie en 1997.

892. En octobre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

893. En décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision de la législation jordanienne sur la propriété industrielle et des avantages de l'adhésion de la Jordanie au PCT ainsi qu'à l'Arrangement de Madrid et au protocole relatif à cet arrangement.

894. LIBAN. En avril, deux consultants de l'OMPI ressortissants du Canada et de l'Égypte et quatre fonctionnaires de l'Organisation se sont rendus à Beyrouth, où ils se sont entretenus avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux des besoins de l'Office pour la protection de la propriété intellectuelle, de la révision de la législation libanaise relative à la propriété intellectuelle, de l'automatisation des procédures administratives de l'office en matière de brevets et de marques, ainsi que de l'adhésion éventuelle du Liban à certains traités administrés par l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient aussi parmi les questions traitées au cours de ces entretiens.

895. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle mission consultative de l'Organisation qui aurait pour but d'aider les pouvoirs publics à réviser la législation libanaise en matière de propriété industrielle, de répondre aux besoins en matière de formation et de donner des conseils sur l'utilisation des disques compacts ROM contenant des informations sur les brevets.

896. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un expert syrien de l'OMPI se sont rendus à Beyrouth dans le cadre d'une mission consacrée au projet de révision de la législation nationale en matière de propriété industrielle et à la modernisation de l'administration nationale de la propriété industrielle. Les conseils qu'ils ont donné tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

897. En novembre, la mise en œuvre à partir de 1997 d'un projet financé par l'OMPI visant à moderniser le système de propriété industrielle a été approuvée.

898. LIBYE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD qui vise à renforcer l'action de la Section de l'information et de la propriété industrielle du Centre de recherche industrielle, notamment en ce qui concerne la mise en application de la nouvelle loi sur la propriété industrielle.

899. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Tripoli, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD au sujet de l'exécution de ce projet.

900. En mai aussi, un fonctionnaire national s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, à Stockholm, pour se familiariser avec les procédures et les méthodes de travail de cet office.

901. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du programme de travail établi dans le cadre de ce projet national.

902. En novembre, un consultant allemand de l'OMPI s'est rendu en mission au Centre de recherche industrielle (IRC), à Tripoli, dans le cadre du projet national précité. Cette mission avait pour but de donner des conseils sur la rationalisation des procédures dans le domaine des brevets et des marques et a permis de formuler des recommandations en vue de moderniser l'IRC.

903. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et des activités proposées pour 1997 dans le cadre du projet national précité.

904. MAROC. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions courantes de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

905. En janvier aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur la propriété industrielle, observations qui tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

906. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de divers projets de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

907. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des objectifs d'un éventuel nouveau projet national financé par le PNUD destiné à améliorer encore le système national de la propriété industrielle.

908. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'OEB, à Munich et à La Haye, et au siège de l'OMPI, à Genève. Au siège de l'Organisation, ils ont rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels ils se sont entretenus de l'éventuelle adhésion du Maroc au PCT et au Protocole de Madrid, de l'organisation de séminaires nationaux sur l'Accord sur les ADPIC et sur le PCT en vue de poursuivre la modernisation du système national de propriété industrielle.

909. En octobre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une future coopération dans les domaines du conseil en matière de législation et de la formation.

910. En octobre également, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'études organisé par l'OMPI, à l'Institut national français de la propriété industrielle et à l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) à Paris.

911. OMAN. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de l'Oman à la Convention instituant l'OMPI. Ce pays a adhéré à ladite convention en novembre 1996.

912. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'aide fournie par l'OMPI pour la mise en application des lois de ce pays en matière de propriété industrielle et de droit d'auteur.

913. En octobre, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux, à Mascate, de l'éventuelle adhésion d'Oman à la Convention instituant l'OMPI, à la Convention de Paris et à la Convention de Berne, ainsi que d'une future coopération dans les domaines du conseil en matière de législation, de l'aménagement d'institutions et de la formation.

914. QATAR. En mai, un consultant de l'OMPI venant de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) s'est rendu en mission à Doha afin de donner des conseils aux milieux scientifiques sur les mesures à prendre pour encourager et soutenir l'activité inventive et innovatrice locale ainsi que la mise au point et la commercialisation d'inventions au Qatar.

915. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités futures de coopération et, en particulier, des incidences de l'Accord sur les ADPIC.

916. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et des activités proposées pour 1997.

917. ARABIE SAOUDITE. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre son pays et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

918. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, du projet de révision de la législation de l'Arabie saoudite en matière de propriété intellectuelle et de l'éventuelle organisation d'un séminaire national sur l'Accord sur les ADPIC. Les entretiens ont aussi porté, notamment, sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC.

919. SOUDAN. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre son pays et l'Organisation, en particulier de l'informatisation de l'administration de la propriété industrielle au Soudan.

920. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'assistance de l'Organisation pour la révision envisagée de la législation en matière de propriété intellectuelle conformément à l'Accord sur les ADPIC et pour la modernisation de l'office national de la propriété industrielle.

921. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités futures de l'Organisation dans ce pays ainsi que de la tenue éventuelle à Khartoum, en 1997, d'un séminaire national sur la propriété intellectuelle.

922. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Khartoum, pour donner des conseils sur la modernisation du système national de propriété industrielle, pour s'entretenir des besoins en formation et en matériel, et de l'éventuelle adhésion du Soudan au Protocole de Madrid et à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, ainsi que pour examiner les domaines de la coopération future avec l'OMPI.

923. SYRIE. En juin, un professeur d'université s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités et de la promotion de l'activité inventive et de l'innovation en Syrie.

924. En juin aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des besoins de la Direction de la propriété commerciale et industrielle en ce qui concerne l'automatisation de ses opérations.

925. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Damas pour dispenser au personnel de la Direction des conseils et une formation sur l'utilisation du disque compact ROM.

926. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Damas, des fonctionnaires nationaux avec lesquels ils se sont entretenus de la coopération entre la Syrie et l'Organisation en ce qui concerne la législation en matière de propriété industrielle, la modernisation des procédures de l'office de la propriété industrielle et l'éventuelle adhésion de ce pays à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris ainsi qu'à la Convention instituant l'OMPI.

927. TUNISIE. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait à la coopération entre la Tunisie et l'Organisation et, en particulier, des avantages que présente pour ce pays l'adhésion au Protocole de Madrid.

928. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités futures de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

929. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future en ce qui concerne l'aide et la formation en matière de législation ainsi que de la possibilité d'organiser deux séminaires nationaux consacrés respectivement à l'Accord sur les ADPIC et au PCT, qui se tiendraient à Tunis en 1997.

930. ÉMIRATS ARABES UNIS. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la formation dans le domaine du droit d'auteur.

931. En avril, un consultant canadien de l'OMPI s'est rendu en mission à Abou Dhabi pour conseiller le gouvernement au sujet de l'amélioration du système de droit d'auteur du pays et de la mise en place d'un système de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

932. En mai, un consultant de l'OMPI venant de l'IFIA s'est rendu en mission à Dubaï afin de donner des conseils sur la création d'une association nationale des inventeurs et sur les mesures à prendre pour récompenser l'activité inventive et innovatrice et promouvoir la commercialisation des inventions.

933. En septembre deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet des modifications qu'il est proposé d'apporter aux lois nationales sur la propriété industrielle et sur le droit d'auteur et ils ont présenté à l'OMPI, pour observations, un projet de texte révisé de la loi sur le droit d'auteur. Les entretiens ont également porté sur l'éventuelle organisation, à Dubaï, d'un séminaire national consacré à l'Accord sur les ADPIC.

934. YÉMEN. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre le Yémen et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

935. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation des lois de propriété intellectuelle du Yémen et des besoins de ce pays dans le domaine de la formation et du matériel informatique.

936. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération, et notamment de l'organisation d'une mission consultative de l'OMPI au Yémen dans le domaine de la propriété intellectuelle.

937. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Sanaa pour s'entretenir de la coopération future en termes de conseils en matière législative, d'aménagement d'institutions et de formation, ainsi que de la possibilité d'organiser un séminaire national sur la propriété intellectuelle qui se tiendrait à Sanaa en 1997.

938. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec les fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et des activités proposées pour 1997.

Asie et Pacifique

939. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional pour l'Asie et le Pacifique financé par le PNUD et intitulé "Modernisation des systèmes de propriété intellectuelle". Ce projet vise à aider les pays en développement de la région à moderniser leurs systèmes de propriété intellectuelle et à renforcer les liens entre ces systèmes, ainsi qu'à améliorer la gestion économique et commerciale.

940. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à deux réunions organisées par le PNUD pour redéfinir le programme multinational qu'il finance et qui vise à renforcer les capacités de croissance grâce au commerce et à l'investissement. Ces réunions se sont déroulées à Bentota (Sri Lanka) et à Hanoï.

941. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une réunion de consultation organisée par le PNUD, sur le thème du cadre de coopération régionale pour la région Asie-Pacifique 1997-2001, à l'intention des agents d'exécution du PNUD appartenant au système des Nations Unies, qui s'est tenue à Bangkok.

942. ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST (ANASE). À la fin du mois de février et en mars, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant du Royaume-Uni se sont rendus en mission dans chacun des sept pays membres de l'ANASE, à savoir le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam, pour mener une étude comparative des manières d'envisager les mesures visant à faire respecter les droits et les mesures à la frontière en matière de propriété intellectuelle. Dans chacun de ces pays, les membres de la mission ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet des principaux points de l'étude précitée, y compris les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC. À Jakarta, les membres de la mission se sont aussi entretenus avec des responsables du Secrétariat de l'ANASE. Cette étude, menée à la demande des pays membres de l'ANASE, a été achevée et communiquée aux autorités des sept pays et du Secrétariat de l'ANASE en mai.

943. En juillet, deux consultants désignés par la CCE ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Programme CE-ANASE pour les brevets et les marques.

944. Fin août et début septembre, deux consultants britanniques de l'OMPI se sont rendus en mission en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande, afin de faire mieux connaître la propriété intellectuelle dans les pays de l'ANASE en élaborant du matériel d'information. Cette mission était financée dans le cadre du programme CE-ANASE précité.

945. *Quatrième réunion de consultation OMPI/ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.* En septembre, cette réunion, organisée par l'OMPI, s'est tenue au siège de l'Organisation, à Genève. Tous les pays membres de l'ANASE (BRUNÉI DARUSSALAM, INDONÉSIE, MALAISIE, PHILIPPINES, SINGAPOUR, THAÏLANDE et VIET NAM) y étaient représentés par leur représentant permanent et par des diplomates en poste à leur mission permanente à Genève. Le directeur général a pris part aux débats, ainsi que d'autres fonctionnaires de l'OMPI. Les participants ont passé en revue les activités menées de septembre 1995 à août 1996 par l'OMPI, seule ou conjointement avec des pays membres de l'ANASE ou avec le secrétariat de l'ANASE, et ils ont établi le plan des activités à mener de septembre 1996 à août 1997.

946. FONDS FIDUCIAIRES DU JAPON. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi la mise en œuvre des deux accords instituant des fonds fiduciaires qu'elle a conclus avec le Gouvernement japonais. L'un d'eux vise à aider les pays en développement de la région Asie et Pacifique à utiliser la propriété industrielle pour leur développement économique et technique, et l'autre à aider la même région à utiliser le droit d'auteur et les droits voisins pour le développement culturel et économique. Ces deux accords ont été conclus respectivement pour l'exercice budgétaire 1995-1996, puis pour l'exercice 1996-1997 du Japon. Les activités entreprises par l'OMPI dans le cadre de ces accords comprenaient l'organisation, en coopération avec les autorités japonaises, de cours de formation et d'autres réunions dans la région, ainsi que de missions consultatives et de voyages d'étude. Les activités menées par l'OMPI au cours de l'exercice budgétaire 1995-1996 du Japon ont été évaluées conjointement par l'Organisation et des représentants du Gouvernement japonais en février, à Genève, pour ce qui est de l'accord ayant trait au droit d'auteur et aux droits voisins, et en avril, à Tokyo, pour ce qui est de l'accord ayant trait à la propriété industrielle. À cette occasion, le projet de programme d'activité pour le prochain exercice budgétaire (1996-1997) a été examiné et a fait l'objet d'un accord. Les activités portant sur le droit d'auteur et les droits voisins ont été menées en coopération avec l'Agence japonaise des affaires culturelles, et celles portant sur la propriété industrielle, avec l'Office japonais des brevets (JPO). Les activités financées par des crédits des fonds fiduciaires du Japon sont décrites dans une autre partie du présent rapport, sous "Asie et Pacifique".

947. PROGRAMME COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (CE) – ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST (ANASE) POUR LES BREVETS ET LES MARQUES. Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué d'exécuter le programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, qui est financé par les CE et exécuté par l'Organisation et l'OEB. Ce programme vise à promouvoir l'utilisation et la modernisation du système de propriété industrielle dans les sept pays membres de l'ANASE. La partie de ce programme qui sera exécutée par l'OMPI porte sur la modernisation de l'administration des marques, ainsi que sur les aspects juridiques de la propriété industrielle et ceux qui ont trait au développement et à la promotion.

948. En février, des fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Genève, avec un fournisseur privé venant de France engagé pour mettre au point, à l'intention des pays membres de l'ANASE, un système de gestion de bases de données pour les éléments figuratifs des marques au titre du programme susmentionné financé par la CE.

949. Les activités menées au titre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques sont décrites dans une autre partie du présent rapport, sous "Asie et Pacifique".

950. BANGLADESH. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre son pays et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

951. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI, de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle et des activités de coopération futures.

952. BHOUTAN. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet révisé de loi sur la propriété industrielle incorporant les modifications requises compte tenu des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

953. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant indien de l'Organisation se sont rendus en mission à Thimbu pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du projet révisé de loi sur la propriété industrielle précité et d'un avant-projet d'assistance en vue de la mise en place d'un système de propriété intellectuelle au Bhoutan. Il a notamment été question de l'Accord sur les ADPIC au cours de ces entretiens.

954. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre le Bhoutan et l'Organisation.

955. En septembre, un consultant indien de l'OMPI s'est rendu à Thimbu pour donner des conseils sur la création au Bhoutan d'un service d'enregistrement des marques, dans le cadre du projet national financé par l'OMPI visant la modernisation de l'administration de la propriété industrielle dans le pays, qui avait été approuvé en juillet.

956. En novembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités bhoutanaises, sur leur demande, des observations relatives au projet national révisé de textes réglementaires sur la propriété industrielle.

957. Le même mois, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération, en particulier du projet national de l'OMPI susmentionné.

958. En décembre, un consultant indien de l'OMPI s'est rendu en mission à Thimbu, auprès du Ministère du commerce et de l'industrie, pour évaluer les besoins de l'office des marques en matière d'informatisation.

959. Au cours du même mois, un deuxième consultant indien de l'OMPI s'est rendu en mission auprès du même ministère pour donner des conseils sur les procédures d'administration des marques.

960. BRUNÉI DARUSSALAM. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation du système de propriété intellectuelle de son pays et de l'éventuelle adhésion de celui-ci à d'autres traités administrés par l'OMPI.

961. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet d'activités futures d'assistance de l'OMPI, visant en particulier le renforcement de l'administration des marques.

962. En octobre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives à la compatibilité du projet de décret d'urgence sur les marques avec la Convention de Paris et l'Accord sur les ADPIC.

963. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Ministère de la justice, dans le cadre d'une mission de consultation concernant la création d'un service national d'information technologique qui exploitera les données relatives aux brevets sous forme numérique.

964. Le même mois, un autre fonctionnaire de l'OMPI s'est également rendu, dans le cadre d'une mission consultative, au Ministère de la justice pour dispenser une formation à 11 fonctionnaires nationaux en ce qui concerne l'utilisation du système international de classification des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne).

965. CAMBODGE. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion du pays aux traités administrés par l'OMPI et des activités de coopération futures.

966. CHINE. En janvier, le vice-ministre de la culture et deux autres fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Genève, pour s'y entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions juridiques ayant trait à la protection du folklore.

967. Fin janvier et début février, deux consultants de l'OMPI venant du JPO se sont rendus séparément en mission consultative auprès de l'Office chinois des brevets (CPO), à Beijing, pour donner des conseils au personnel de cet office, l'un sur les dessins et modèles industriels, l'autre sur le PCT. Cette mission était financée par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord conclu entre l'OMPI et le Gouvernement japonais dans le domaine de la propriété industrielle.

968. En février, six fonctionnaires nationaux ont suivi à l'Office japonais des brevets (JPO), à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen des brevets et des marques, sur les systèmes informatisés des offices et sur la classification internationale des marques dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire susmentionné.

969. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Beijing, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux au sujet de différents aspects de l'actuelle coopération entre la Chine et l'OMPI et de l'adhésion imminente de ce pays à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets et à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels.
970. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'Organisation se sont entretenus, à Beijing, avec des fonctionnaires de l'Office chinois des brevets de questions ayant trait à la documentation en matière de brevets et à l'automatisation.
971. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Chine et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.
972. En juin, trois fonctionnaires nationaux ont rencontré, à Genève, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI et se sont entretenus avec eux de la coopération entre la Chine et l'Organisation dans le domaine des brevets.
973. En juin aussi, une délégation de fonctionnaires nationaux s'est rendue au siège de l'OMPI, dans le cadre d'un voyage d'étude sur les brevets, au cours duquel ils ont reçu des informations sur les activités menées par l'Organisation.
974. En juillet, trois fonctionnaires du CPO et de l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce (AEIC) se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions ayant trait à la coopération.
975. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office chinois des brevets, à Beijing, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la coopération à venir, notamment sur les activités qui pourraient être envisagées pour 1997 et pour l'exercice 1998-1999.
976. En novembre aussi, trois fonctionnaires nationaux ont rencontré des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, avec lesquels ils se sont entretenus de questions de coopération dans le domaine des brevets.
977. En décembre, deux consultants japonais de l'OMPI ont effectué à l'Office chinois des brevets, à Beijing, une mission relative à la gestion et à la diffusion de l'information et de la documentation en matière de brevets et aux procédures du PCT concernant la phase nationale. Cette mission était financée dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire conclu entre le Gouvernement japonais et l'OMPI susmentionné.
978. En décembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu aussi à l'office où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires à propos de la coopération dans le domaine des brevets.
979. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système national de propriété industrielle.

980. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'Organisation se sont rendus en mission à Pyongyang, dans le cadre du projet précité, pour aider à poursuivre l'automatisation des opérations de l'Office des inventions.

981. En mai, un consultant australien de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'état d'avancement de ce projet.

982. En août, quatre fonctionnaires de l'Office des inventions se sont rendus à l'Office allemand des brevets, à Munich, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI sur l'administration automatisée des brevets et les services informatisés de documentation et d'information. Ce voyage s'inscrivait dans la cadre du projet précité.

983. En août aussi, trois fonctionnaires de ce même office se sont rendus à l'Office chinois des brevets, à Beijing, dans le cadre d'un voyage d'étude sur les procédures relatives aux demandes de brevet. Ce voyage organisé par l'OMPI s'inscrivait dans le cadre du projet précité.

984. En septembre, sept fonctionnaires de l'office susmentionné se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, à l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande, à Helsinki. Quatre d'entre eux ont reçu une formation en ce qui concerne l'administration automatisée des brevets et les services informatisés de documentation et d'information et les trois autres ont été formés aux procédures juridiques régissant le dépôt international de demandes. Ce voyage était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet précité.

985. En octobre, le Bureau international a rédigé et communiqué au gouvernement, sur sa demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins qui tenait compte les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

986. En octobre aussi, un consultant chinois de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office des inventions pour donner des conseils au personnel de cet office en ce qui concerne la recherche, la gestion et l'utilisation de l'information en matière de brevets. Cette mission était organisée par l'OMPI dans le cadre du projet précité.

987. En octobre également, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à cet office dans le cadre du même projet afin d'effectuer un contrôle d'acceptation définitive du système informatisé de gestion des procédures en matière de propriété industrielle, qui avait été mis sur pied dans le cadre de ce projet.

988. Ce même mois, trois fonctionnaires nationaux ont rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI pour s'entretenir de questions touchant au domaine des brevets ainsi que des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

989. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Pyongyang et a participé, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, à la dernière réunion d'examen tripartite consacrée au projet précité. Ce projet, exécuté par l'OMPI de janvier 1994 à décembre 1996, a été mené à bien.

990. En décembre aussi, le même fonctionnaire de l'OMPI s'est également entretenu, à Pyongyang, avec des fonctionnaires nationaux de la coopération future dans le domaine de la propriété industrielle.
991. FIDJI. En avril, un fonctionnaire national a rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI à Genève et s'est entretenu avec eux du renforcement de la coopération entre les Fidji et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.
992. En novembre, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu de questions de coopération, en particulier de la cinquième réunion de haut niveau organisée par l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud, qui se tiendrait à Suva en 1997.
993. En décembre, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI pour s'entretenir de questions de coopération entre les Fidji et l'Organisation.
994. INDE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution de deux projets nationaux financés par le PNUD visant à moderniser respectivement le système d'information en matière de brevets de Nagpur et l'administration des marques en Inde.
995. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant australien de l'Organisation se sont rendus en mission à Mumbai, dans le cadre du projet national sur les marques, pour procéder au dernier test de validation du système informatisé du service d'enregistrement des marques.
996. En février aussi, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au JPO, à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen des brevets et des marques, dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire conclu entre le Gouvernement japonais et l'OMPI.
997. En février encore, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur la rédaction d'un projet de loi sur les indications géographiques. Ces entretiens ont aussi porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
998. En février toujours, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Inde et l'Organisation.
999. Le même mois, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à New Delhi, avec des fonctionnaires nationaux sur les conséquences des techniques numériques sur le droit d'auteur.
1000. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI et un expert de l'OEB se sont rendus en mission au Service de l'information en matière de brevets, à Nagpur, pour aider à mettre sur pied le système de base de données INDIAPAT.

1001. En avril, deux consultants de l'OMPI ressortissants du Royaume-Uni se sont rendus en mission à Mumbai, dans le cadre du projet sur les marques, afin de prêter leur concours dans le domaine des procédures relatives aux marques et de contribuer à la préparation d'un manuel en la matière.

1002. En avril aussi, un consultant australien de l'OMPI a effectué une mission, dans le cadre du même projet, pour poursuivre l'informatisation des opérations relatives aux marques.

1003. En avril encore, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Inde et l'Organisation dans le domaine de la promotion de la propriété intellectuelle en Inde.

1004. En avril toujours, un fonctionnaire national a examiné avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, la mise en œuvre des deux projets nationaux financés par le PNUD susmentionnés.

1005. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à New Delhi, où il a eu des entretiens avec plusieurs fonctionnaires nationaux au sujet de plusieurs activités prévues et de l'état d'avancement de ces deux projets.

1006. En mai aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Inde et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1007. En mai encore, un consultant australien de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'avancement des deux projets précités.

1008. En juin, un fonctionnaire national et un expert juridique se sont rendus à Genève, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, et ils s'y sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un projet de loi relative aux indications géographiques pour l'Inde.

1009. En juin aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'avancement du projet relatif aux marques.

1010. En juin également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération entre l'Inde et l'Organisation, en ce qui concerne en particulier les deux projets précités.

1011. En juillet, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la Convention de Paris et de la législation indienne sur les brevets.

1012. En juillet aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du PCT et des avantages qu'il y aurait pour l'Inde à y adhérer.

1013. En juillet toujours, un consultant informaticien de l'OMPI, ressortissant de l'Australie, s'est rendu en mission au Service d'enregistrement des marques, à Mumbai, et à son bureau de Madras pour superviser les travaux réalisés dans le cadre du projet sur les marques.

1014. Le même mois, un fonctionnaire du PNUD s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle participation de l'Organisation aux activités financées par le PNUD qui seront prochainement menées en Inde.

1015. En août, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés, accompagné d'un commentaire sur les principales dispositions de ce projet, avec des renvois aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1016. En août aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à New Delhi, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD au sujet de l'éventuel financement d'un programme visant à renforcer le système indien de propriété industrielle pendant la période allant de 1997 à 2002.

1017. En septembre, trois fonctionnaires de l'Indian Performing Rights Society (IPRS) se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'activités de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, en particulier concernant la sanction des droits.

1018. En septembre également, deux fonctionnaires nationaux ont rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels ils se sont entretenus de l'éventuelle adhésion de l'Inde à des traités administrés par l'OMPI et ont fait le point sur les projets nationaux précités.

1019. En septembre encore, deux consultants de l'OMPI, l'un français et l'autre ressortissant du Royaume-Uni, ont présenté des exposés lors de quatre séminaires consacrés à la protection des inventions biotechnologiques, organisés par le Conseil de la recherche scientifique et industrielle et par le Département de la biotechnologie du Ministère indien des sciences et de la technologie, qui ont eu lieu à Chandigarh, à Calcutta, à Pune et à Hyderabad.

1020. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à New Delhi pour participer à une réunion tripartite, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, chargée de faire le point sur les objectifs atteints dans le cadre des deux projets nationaux financés par le PNUD précités. Ces projets avaient été mis en œuvre avec succès par l'OMPI avec la pleine collaboration des autorités nationales concernées et du PNUD. Les fonctionnaires de l'OMPI ont également rencontré des fonctionnaires nationaux pour s'entretenir de questions relatives à la future coopération entre l'Inde et l'OMPI.

1021. En octobre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Inde et l'Organisation en 1997 ainsi que de questions relatives à l'Accord sur les ADPIC.

1022. En novembre, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus au Bureau du contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques, à Mumbai, dans le cadre d'une mission de consultation sur l'informatisation de l'office des brevets. Un fonctionnaire de l'OMPI participait en outre à cette mission, dont le financement a été assuré par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'OMPI.

1023. Le même mois, un fonctionnaire national du Ministère de l'industrie a rencontré des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, avec lesquels il s'est entretenu des activités futures de coopération, notamment des suites des deux projets nationaux financés par le PNUD.

1024. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à New Delhi, avec de hauts fonctionnaires nationaux des activités futures dans le domaine de la propriété industrielle, ainsi que de questions liées à la modernisation du système national de brevets.

1025. INDONÉSIE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD, qui vise à renforcer le système national de propriété intellectuelle aux fins du développement économique et technique.

1026. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Jakarta, à une réunion dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques. Étaient présents à cette réunion des représentants du Gouvernement indonésien, de l'OEB, des CE, d'universités et d'institutions privées. Il a été question des activités menées en Indonésie dans le cadre de ce programme.

1027. En janvier aussi, un consultant australien de l'OMPI a effectué, dans le cadre du programme susvisé, une mission auprès de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques, à Tangerang, pour aider cet organisme à poursuivre l'informatisation de ses opérations.

1028. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au JPO, à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen des brevets et des marques.

1029. En février aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI à Genève sur la coopération entre l'Indonésie et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

1030. En mai, un consultant australien de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'avancement du projet national financé par le PNUD après s'être rendu au siège de l'OEB, à Munich.

1031. En juin, le Représentant permanent de l'Indonésie à Genève a offert à l'OMPI, au nom du Gouvernement indonésien, une sculpture en bois. Le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, ainsi que des fonctionnaires indonésiens, ont assisté à la cérémonie de remise de ce présent.

1032. En juillet et en août, deux consultants de l'OMPI, l'un américain et l'autre belge, se sont rendus en mission à l'Université d'Indonésie, à Jakarta, pour y diriger, pendant trois semaines, des séminaires et des cours de formation sur le droit de la propriété intellectuelle dans le cadre du projet national susmentionné.

1033. En septembre, un fonctionnaire national a rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de questions d'intérêt mutuel, en particulier de la révision en cours de la législation en matière de propriété

intellectuelle, de la valorisation des ressources humaines, des mesures de sanction des droits et de la poursuite de l'automatisation de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques.

1034. En octobre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la modernisation de l'office des marques.

1035. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels ils se sont entretenus du plan visant la modernisation du système indonésien de propriété intellectuelle établi par ce pays pour 1997 et du concours que l'OMPI pourrait apporter à sa mise en œuvre. Ce plan prévoit, notamment, la sanction des droits, la formation interne des examinateurs de brevets, l'établissement de matériel de référence et l'informatisation.

1036. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques, à Tangerang, pour former les examinateurs de marques à l'utilisation de la classification de Vienne. Cette mission était financée dans le cadre du programme CE-ANASE.

1037. En décembre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à l'automatisation des opérations de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques.

1038. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué d'exécuter un projet national financé par le PNUD visant à moderniser l'administration de la propriété industrielle dans la République islamique d'Iran.

1039. En avril, deux représentants du PNUD se sont rendus à l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre l'OMPI et la République islamique d'Iran dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec le concours du PNUD.

1040. En avril aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la poursuite de la coopération entre son pays et l'Organisation dans le domaine de l'information en matière de brevets.

1041. En juillet, un fonctionnaire du PNUD s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'aide que l'Organisation pourrait fournir à ce pays dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne l'Accord sur les ADPIC.

1042. En juillet aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'Organisation.

1043. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la conception et de l'utilisation de systèmes d'information en matière de propriété industrielle.

1044. En septembre, un fonctionnaire national a rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de l'organisation d'un séminaire national consacré aux traités administrés par l'OMPI et à l'Accord sur les ADPIC, ainsi que de l'éventuelle prolongation du projet national financé par le PNUD précité.
1045. En septembre aussi, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités futures de l'OMPI en Iran.
1046. En octobre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de coopération entre la République islamique d'Iran et l'OMPI ainsi que de questions concernant l'Accord sur les ADPIC.
1047. En novembre, trois fonctionnaires nationaux ont rencontré, à Genève, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels ils se sont entretenus des incidences que l'Accord sur les ADPIC peut avoir pour le pays et de l'aide que l'OMPI est à même d'apporter au développement du système iranien de propriété intellectuelle, tant d'une manière générale que compte tenu des dispositions de cet accord. Leurs entretiens ont également porté sur le séminaire national consacré aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives à la propriété industrielle, qui allait se tenir à Téhéran le mois suivant.
1048. En novembre également, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OMPI, où ils ont eu des entretiens au sujet des activités de coopération entre l'Organisation et la République islamique d'Iran dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, et en particulier de l'aide que l'OMPI est à même d'apporter à la République islamique d'Iran en matière de législation et de formation.
1049. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, à la dernière réunion d'examen tripartite consacrée au projet national précité. Ce projet, exécuté par l'OMPI d'août 1993 à décembre 1996, a été mené à bien. Les mêmes fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Téhéran, avec des fonctionnaires nationaux notamment de l'éventuelle adhésion de la République islamique d'Iran à la Convention instituant l'OMPI et à certains traités administrés par l'Organisation ainsi que d'une proposition concernant un nouveau projet national financé par le PNUD.
1050. LAOS. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Laos et l'Organisation et de l'adhésion du pays à des traités administrés par l'OMPI.
1051. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion du Laos à la Convention de Paris et au PCT, de la modernisation de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle et de l'aide de l'OMPI à ce pays dans le cadre d'un projet national visant à moderniser l'administration de la propriété industrielle.
1052. En juillet, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle, mis à jour et accompagné d'observations, ainsi que deux projets de lois portant respectivement sur la protection des

indications géographiques et sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés accompagnés d'observations. Ces projets ainsi que les observations tenaient compte des dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

1053. En décembre, un expert australien de l'OMPI s'est rendu en mission, à Vientiane, au Département de la propriété industrielle, pour déterminer les besoins des utilisateurs en vue de l'éventuelle informatisation des opérations du département dans le cadre du projet précité.

1054. MALAISIE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD, qui vise à renforcer l'administration de la propriété industrielle dans le pays.

1055. En avril, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération future entre la Malaisie et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle.

1056. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur pour y visiter l'Exposition malaisienne annuelle des inventions et des dessins et modèles (MINDEX/INNOTEX '96) et remettre deux médailles de l'OMPI, l'une récompensant la meilleure invention et l'autre la meilleure invention réalisée par un étudiant.

1057. En août aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Kuala Lumpur, avec des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt commun. Il a aussi participé, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, à l'examen tripartite final du projet financé par le PNUD précité. Ce projet, exécuté par l'OMPI de septembre 1992 à septembre 1996, a été mené à bien.

1058. En septembre, six fonctionnaires de la Division de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce intérieur et de la consommation se sont rendus à l'Organisation australienne de la propriété industrielle, à Canberra, pour un stage d'étude de deux semaines consacré à l'administration des marques. Ce stage était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet précité.

1059. En septembre également, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'aide que l'Organisation va continuer d'apporter au pays en ce qui concerne la protection des dessins et modèles industriels, la révision de la législation, la poursuite de l'informatisation de la division susmentionnée et de l'adhésion de la Malaisie à plusieurs traités administrés par l'OMPI.

1060. En octobre, le Bureau international a rédigé et communiqué au gouvernement, à sa demande, des observations relatives à la loi de 1996 de ce pays sur les dessins et modèles industriels. Ces observations prenaient en compte les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1061. En octobre aussi, un fonctionnaire national a rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir de la coopération entre la Malaisie et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, et notamment de l'éventuelle adhésion de ce pays au PCT.

1062. En novembre, trois fonctionnaires nationaux de la Division de la propriété intellectuelle du Ministère malaisien du commerce intérieur et de la consommation et trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Nanterre (France) dans le cadre d'une mission ayant pour but de tester la validité et l'acceptabilité du système de gestion d'une base de données concernant les marques figuratives. Le financement du voyage a été assuré au titre du projet précité.

1063. En novembre aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités malaisiennes, sur leur demande, des observations relatives au projet de règlement concernant les dessins et modèles industriels. Ces observations tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1064. En décembre, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus en mission à la Division de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce intérieur et de la consommation, à Kuala Lumpur, pour donner des conseils sur l'administration de la propriété industrielle, l'informatisation, et la documentation et l'information en matière de brevets. Cette mission était financée par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'OMPI.

1065. En décembre aussi, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission auprès de la même division pour la conseiller dans la rédaction d'un manuel sur l'instruction des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels et former le personnel chargé de cette instruction. Cette mission était financée dans le cadre du projet national précité.

1066. MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE). En janvier, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Pohpei pour s'y entretenir avec les autorités fédérales des moyens de tirer un meilleur parti du système de propriété industrielle grâce à une législation nationale adéquate en la matière et à une amélioration de l'administration, de l'intérêt d'adhérer aux traités administrés par l'OMPI ainsi que des incidences de l'Accord sur les ADPIC.

1067. MONGOLIE. Fin avril et début mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération pour la formation dans le domaine de l'information en matière de propriété industrielle.

1068. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Washington, afin de se familiariser avec les procédures administratives de l'office et les services qu'il offre au public.

1069. En août, l'ancien ministre de la culture et d'autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions concernant l'éventuelle adhésion de la Mongolie à la Convention de Berne. L'OMPI a organisé, à l'intention de la délégation mongole, un voyage d'étude à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, à Berne, et à la SUISA, à Zurich.

1070. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'éventuelle assistance de l'Organisation à l'Office mongol de la propriété intellectuelle, qui vient d'être créé.

1071. Fin octobre et début novembre, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus en mission à Oulan Bator pour donner au personnel de l'Office mongol de la propriété intellectuelle des conseils en matière d'administration de la propriété industrielle et d'informatisation ainsi que sur l'information et la documentation en matière de brevets. Cette mission était financée par des crédits du fonds fiduciaire précité.

1072. En décembre, le ministre de la justice et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Mongolie et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle et notamment de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Berne.

1073. MYANMAR. En janvier, le ministre de la planification nationale et du développement économique et trois autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'une éventuelle coopération entre le Myanmar et l'Organisation et en particulier de l'aide que celle-ci pourrait apporter à la modernisation du système national de propriété intellectuelle, ainsi que de l'adhésion du Myanmar à la Convention instituant l'OMPI et aux autres traités administrés par l'OMPI, et des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

1074. NÉPAL. En avril, deux professeurs de droit se sont rendus à Delhi, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour participer au programme de formation sur le droit et la pratique en matière de marques organisé par la faculté de droit de l'Université de Delhi.

1075. En août, des fonctionnaires du Département de l'industrie du Ministère de l'industrie se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions concernant le projet de loi sur la propriété industrielle qu'élaborent les autorités sur la base d'un projet rédigé antérieurement par l'OMPI. Les entretiens ont aussi porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1076. En août aussi, un consultant britannique de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation se sont entretenus, à Katmandou, avec des fonctionnaires de ce département du projet de loi sur la propriété industrielle et de la modernisation du système de propriété industrielle.

1077. En août toujours, un consultant thaïlandais de l'OMPI a effectué, à la Faculté de droit de l'Université de Tribhuvan, une mission sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle.

1078. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération intéressant le Népal, en particulier d'un premier séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui doit se tenir à Katmandou en 1997.

1079. En novembre aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de différentes questions de coopération, en rapport notamment avec la modernisation du système de propriété industrielle du pays, des avantages que le PCT offre aux pays en développement, de l'éventuelle adhésion future du pays à la Convention de Paris et à la Convention de Berne, de la sanction des droits et de la protection contre la concurrence déloyale, ainsi que de

diverses questions en rapport avec l'Accord sur les ADPIC. À l'occasion de ce voyage, les deux fonctionnaires se sont également rendus, dans le but d'en étudier le fonctionnement, à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, à Berne, et à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport.

1080. PAKISTAN. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations préliminaires concernant les modifications à apporter à la loi sur les marques et au projet de loi portant modification de la loi de 1911 sur les brevets et les dessins et modèles industriels afin de les rendre conformes à l'article 70.8 de l'Accord sur les ADPIC.

1081. En mars et en avril, deux fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation ressortissants du Royaume-Uni se sont rendus en mission à Karachi et à Islamabad pour donner des conseils en ce qui concerne la modernisation de la législation sur les marques et du système d'administration des marques. Les conseils donnés en matière de législation tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1082. En mai, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des propositions en vue de la révision de la loi sur les marques ainsi que des observations sur la conformité de cette loi avec l'Accord sur les ADPIC et la Convention de Paris.

1083. En août, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur l'éventuelle adhésion du pays aux traités administrés par l'Organisation, la modernisation de l'administration de la propriété industrielle et les activités de coopération futures.

1084. En octobre, le Bureau international a rédigé et communiqué au gouvernement, sur sa demande, des observations relatives à la révision du projet de loi sur les marques ainsi que sur la compatibilité de la loi de 1911 de ce pays sur les brevets et les dessins et modèles industriels avec la Convention de Paris et avec l'Accord sur les ADPIC.

1085. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux, à Islamabad, de différentes questions de coopération, en particulier de la modernisation du système de propriété intellectuelle du pays.

1086. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE. En février, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Port Moresby pour conseiller le gouvernement sur la manière d'utiliser plus efficacement le système de propriété industrielle grâce à des lois nationales de propriété industrielle adaptées et à une meilleure administration, sur les avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI, et sur les conséquences de l'Accord sur les ADPIC.

1087. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion du pays aux traités administrés par l'Organisation, de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle et des activités de coopération futures.

1088. PHILIPPINES. En janvier, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations et des suggestions concernant la révision du

projet de loi des Philippines sur les brevets. Ces observations tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1089. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au JPO, à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen dans les domaines de la chimie, de la mécanique et de l'électricité. Cette mission était financée par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'Organisation.

1090. En février aussi, deux consultants de l'OMPI venant du JPO se sont rendus à Manille, dans le cadre d'une mission organisée par l'OMPI, pour apporter une assistance au Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (BPTTT) dans les domaines de l'information et de la documentation en matière de brevets et de l'examen des marques de produits et de services. Cette mission était financée par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'Organisation.

1091. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre les Philippines et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général, et en particulier de l'éventuelle adhésion du pays au PCT.

1092. En avril aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant certaines dispositions du projet de loi sur les brevets, compte tenu notamment du Traité sur le droit des brevets (PLT).

1093. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation du BPTTT et de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle.

1094. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Manille, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de diverses initiatives nationales visant à promouvoir les activités inventives et l'innovation dans le pays. Il y a aussi parlé des activités de l'OMPI au cours de journées d'étude sur la commercialisation des inventions, organisées par l'Institut d'application et de promotion des techniques à l'intention d'une soixantaine d'inventeurs, scientifiques et chefs d'entreprise.

1095. En octobre, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI pour s'entretenir de coopération entre les Philippines et l'OMPI en 1997 et, entre autres, de questions relatives au PCT.

1096. En novembre, un fonctionnaire national du BPTTT a rencontré à Genève des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu, notamment, des activités de coopération qui pourraient être menées en 1997 et des besoins du BPTTT en matière d'informatisation et de formation.

1097. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la préparation du Colloque mondial de l'OMPI sur la radiodiffusion, les nouvelles techniques de communication et la propriété intellectuelle, qui se tiendra à Manille en avril 1997.

1098. En décembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission au BPTTT à Manille, pour donner des conseils et former les examinateurs des marques à l'utilisation de la classification de Vienne. Cette mission était financée dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques.

1099. Au cours du même mois, un autre fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

1100. RÉPUBLIQUE DE CORÉE. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une coopération éventuelle entre l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1101. En avril aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'organisation éventuelle, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée, d'un séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins qui se tiendrait à Séoul d'ici à la fin de l'année.

1102. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions touchant à l'enseignement de la propriété intellectuelle.

1103. En juin, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions liées à la coopération, notamment de la promotion de l'utilisation du PCT dans la République de Corée.

1104. En septembre, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des préparatifs de différents séminaires qui vont être organisés dans ce pays.

1105. En octobre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de projets concernant un colloque régional qui devrait se tenir à Daeduk en 1997 sur un sujet touchant aux ADPIC.

1106. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux, à Daeduk, de différentes questions de coopération, notamment des manifestations organisées pour célébrer le dixième anniversaire de la création de l'Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPTI) et du Forum international sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC pour les systèmes de propriété intellectuelle, que l'OMPI va organiser en mai 1997.

1107. SINGAPOUR. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération générale entre Singapour et l'OMPI, ainsi qu'entre l'OMPI et les pays de l'ANASE.

1108. En janvier aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant certaines dispositions de la loi sur les brevets et de son règlement d'application en rapport avec le PCT.

1109. En septembre, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt mutuel, en particulier de l'organisation d'une table ronde régionale consacrée à l'application de l'Accord sur les ADPIC, qui doit se tenir à Singapour en 1997.

1110. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenue, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération entre Singapour et l'OMPI ainsi que de questions relatives au PCT.

1111. En novembre, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu à l'Office des marques et des brevets, à Singapour, au titre d'une mission visant l'examen des procédures d'obtention de brevets et, le cas échéant, la révision des textes réglementaires en la matière.

1112. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Singapour, avec des fonctionnaires nationaux d'un projet de coopération entre Singapour et l'Organisation, consistant à offrir, à Singapour, une formation à des fonctionnaires venant d'autres pays en développement, en 1997 et 1998.

1113. SRI LANKA. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités, sur leur demande, des observations sur la loi sri-lankaise relative au code de propriété intellectuelle, au regard de l'Accord sur les ADPIC et du TLT.

1114. THAÏLANDE. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au JPO, à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen des brevets et des marques. Ce programme de formation était financé par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'Organisation.

1115. En février aussi, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus à Bangkok, dans le cadre d'une mission organisée par l'OMPI, pour conseiller le Département de la propriété intellectuelle sur l'examen des dessins et modèles industriels et celui des marques de produits et de service. Cette mission était financée par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'Organisation.

1116. En février encore, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Thaïlande et l'Organisation dans le domaine de l'administration des brevets et des marques.

1117. Le même mois, quatre juges du Tribunal de propriété intellectuelle de la Thaïlande se sont rendus à Londres, à Munich et à Genève, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour y visiter les tribunaux qui connaissent des affaires de propriété intellectuelle. À cette occasion, ils se sont rendus au siège de l'OMPI et ont reçu de fonctionnaires de l'OMPI des explications sur le travail de l'Organisation.

1118. En avril, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre la Thaïlande et l'Organisation, notamment dans le domaine de la formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature.

1119. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération entre la Thaïlande et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle, et notamment de l'éventuelle adhésion de la Thaïlande à la Convention de Paris et au PCT.

1120. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi sur les brevets modifiée, examiné actuellement par le gouvernement, et de l'éventuelle adhésion de la Thaïlande à la Convention de Paris et au PCT.

1121. En juillet, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de la Thaïlande au PCT.

1122. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Thaïlande et l'OMPI en 1997 ainsi que de questions concernant l'Accord sur les ADPIC.

1123. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au JPO à Tokyo, dans le cadre d'un voyage d'étude sur la protection des marques. Ce voyage a été financé par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'OMPI.

1124. En décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération et de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Paris et au PCT.

1125. TONGA. En janvier, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Tongatapu pour conseiller le gouvernement sur les moyens de tirer un meilleur parti du système de propriété industrielle grâce à une législation nationale appropriée en la matière et à l'amélioration de l'administration, sur l'intérêt d'adhérer aux traités administrés par l'OMPI et sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC.

1126. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations et des suggestions concernant la loi de 1994 sur la propriété industrielle, compte tenu notamment des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1127. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des suggestions concernant la rédaction du projet de loi sur la propriété industrielle qu'il a reçu des autorités du Tonga, qui doit être modifiée sur la base des recommandations de l'OMPI mentionnées au paragraphe précédent.

1128. En novembre, un fonctionnaire national s'est rendu à l'Association australasienne pour les droits de représentation et d'exécution (APRA), à Sydney, dans le cadre d'un voyage d'étude sur l'administration collective du droit d'auteur et des droits voisins, organisé par l'OMPI.

1129. VANUATU. En janvier, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Port Vila pour donner des avis au gouvernement sur les moyens de tirer un meilleur parti du système de propriété industrielle grâce à une législation nationale appropriée en la matière et à l'amélioration de l'administration, sur l'intérêt d'adhérer aux traités administrés par l'OMPI et sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC.

1130. En juillet, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de ce pays à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'Organisation.

1131. VIET NAM. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au JPO, à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen de brevets et de marques. Ce programme était financé par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'OMPI.

1132. En mars, le ministre de la culture et de l'information, ainsi que six fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet de questions ayant trait à la législation sur le droit d'auteur et de l'éventuelle adhésion du Viet Nam à la Convention de Berne.

1133. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Hanoi et à Hô Chi Minh-Ville pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du renforcement des services de documentation et d'information en matière de brevets.

1134. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Viet Nam et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1135. En novembre, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus à l'Office national de la propriété industrielle, à Hanoï, dans le cadre d'une mission sur l'administration des marques. Cette mission était financée par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord précité.

1136. SAMOA. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention instituant l'OMPI, de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle et des activités de coopération futures.

1137. HONG KONG. En mars et en juillet, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet de la situation en matière de protection de la propriété intellectuelle à Hong Kong.

Amérique latine et Caraïbes

1138. PAYS ANDINS. En février, le Bureau international a communiqué aux offices de propriété industrielle des pays andins un *manuel pour l'examen des marques dans les pays de l'Accord de Carthagène*. Ce manuel a été rédigé par un consultant vénézuélien de l'OMPI.

1139. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la deuxième réunion du Comité administratif de l'Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices de propriété industrielle des pays andins, qui s'est tenue à Santa Fe de Bogota. Cette réunion visait essentiellement à examiner les activités de coopération menées par l'OMPI dans cette sous-région depuis la dernière réunion des chefs d'office de propriété industrielle, qui s'était tenue à Caracas en juillet 1995, et à passer en revue les activités de coopération pouvant être menées à l'avenir.

1140. En avril, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales des pays andins, sur leur demande, un projet de document traitant de la création éventuelle d'une base de données sur la jurisprudence andine, qui permettrait de retrouver les décisions administratives et judiciaires liées aux droits de propriété intellectuelle.

1141. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la troisième réunion du Comité administratif de l'Accord de coopération entre les offices de la propriété industrielle des pays andins, qui s'est tenue à La Paz. Cette réunion avait principalement pour but d'examiner les activités actuelles et futures en matière de coopération régionale dans le domaine de la propriété industrielle.

1142. CENTRE IBÉRO-AMÉRICAIN DE DOCUMENTATION ET DE FORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion préparatoire de la conférence sur l'établissement d'un Centre ibéro-américain de documentation et de formation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid, et à la conférence elle-même, qui s'est tenue à Alicante (Espagne). La conférence, organisée par l'Office espagnol des brevets et des marques, avait pour but d'examiner une proposition en vue de la création d'un centre ibéro-américain de documentation et de formation en matière de brevets. Elle a été suivie par des représentants des offices de propriété industrielle de 17 pays latino-américains (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela) et de l'Espagne, ainsi que par des observateurs venant de l'OMPI, de l'OEB et de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [OHMI]. La conférence s'est conclue par la signature d'un protocole d'accord portant création du Centre ibéro-américain de documentation et de formation en matière de brevets.

1143. **SYSTÈME ÉCONOMIQUE LATINO-AMÉRICAIN (SELA).** En juin, le secrétaire permanent du SELA et un autre représentant de cet organisme se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre l'OMPI et le SELA.

1144. **SECRÉTARIAT PERMANENT DU TRAITÉ GÉNÉRAL D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE (SIECA).** Fin février et début mars, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation ont assisté à une réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'isthme centraméricain. Cette réunion avait pour objet d'examiner, notamment, le projet de convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (inventions et dessins et modèles industriels), rédigé par l'OMPI sur la demande des pays d'Amérique centrale. Ce projet a été adopté en première lecture, certaines dispositions devant toutefois faire l'objet d'autres consultations à l'échelon national avant la seconde lecture, prévue pour août à San Salvador. La réunion a aussi permis d'examiner d'autres questions relatives à la coopération entre les pays d'Amérique centrale et l'OMPI.

1145. En février aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué au SIECA, sur sa demande, des notes explicatives sur le projet de convention centraméricaine susmentionné et sur le Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques et autres signes distinctifs). Ces notes tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1146. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à San Salvador, à une réunion des chefs des offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain, organisée par le SIECA. Cette réunion a été suivie par les chefs des offices de propriété industrielle du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Panama et par plusieurs représentants du secteur privé de ces pays. Les participants ont examiné, notamment, le projet de convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (inventions et dessins et modèles industriels), élaboré par l'OMPI à la demande des pays d'Amérique centrale. Ils ont également examiné la question de la coopération entre les pays d'Amérique centrale et l'Organisation.

1147. En octobre, deux fonctionnaires du SIECA se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'OMPI et le SIECA en ce qui concerne l'information relative à la législation en matière de propriété intellectuelle.

1148. **MARCHÉ COMMUN DU SUD (MERCOSUR).** En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission de la propriété intellectuelle du MERCOSUR, organisée par le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme du Brésil, qui s'est tenue à Rio de Janeiro. Des fonctionnaires argentins, brésiliens, paraguayens et uruguayens ont participé à cette réunion. La commission a examiné et approuvé un programme de travail dans le domaine de la propriété intellectuelle pour 1997 et des activités de coopération future avec l'OMPI.

1149. **ARGENTINE.** En janvier, un représentant de la Fédération argentine des musiciens (FAM) s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1150. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), à Buenos Aires, pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la poursuite de la coopération entre l'Organisation et l'INPI.

1151. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Argentine et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1152. Fin juin et début juillet, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'INPI, à Buenos Aires, pour former le personnel de cet institut à l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la mécanique. Cette mission était financée par l'OEB.

1153. En juillet, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a reçu des informations sur la collection de lois de l'OMPI disponible sur disque compact ROM *IPLEX*, ainsi que de la documentation sur la protection des renseignements non divulgués.

1154. En septembre, un fonctionnaire national a rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu des activités de coopération prévues dans le domaine de la propriété industrielle pour 1997.

1155. En octobre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Buenos Aires en vue de fournir une aide à l'INPI pour l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la biotechnologie. Cette mission était financée par l'OEB.

1156. En novembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Buenos Aires afin d'aider l'INPI à organiser et à améliorer ses services d'information en matière de brevets. Cette mission était financée par l'OEB.

1157. BARBADE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens préliminaires, à Georgetown, avec le personnel de direction de la faculté de droit de l'Université des Antilles au sujet de l'organisation éventuelle de journées d'étude de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes.

1158. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office des sociétés et de la propriété intellectuelle, à Bridgetown, en vue de débattre de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

1159. BELIZE. Fin février et début mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Belize et à Belmopan pour s'entretenir avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion du Belize à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'Organisation, ainsi que de la coopération entre le Belize et l'OMPI.

1160. BOLIVIE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Bolivie et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1161. En juillet, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office national de la propriété industrielle, à La Paz, pour évaluer les besoins de cet office en matériel informatique et faire des recommandations à ce sujet.

1162. En août, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office national de la propriété industrielle, à La Paz, pour former des examinateurs de marques à l'utilisation du manuel sur l'examen des marques effectué au sein des offices de propriété industrielle des pays andins.

1163. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1164. En octobre, l'OMPI a communiqué au gouvernement, sur sa demande, des observations sur un projet de loi sur la réglementation du marché, qui avait été élaboré par les autorités boliviennes. Ces observations tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1165. BRÉSIL. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Rio de Janeiro pour donner des conseils à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) sur l'application de la classification de Nice et de la classification de Vienne.

1166. En juin, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu à Rio de Janeiro sur l'invitation du Gouvernement brésilien. Il s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de la coopération entre le Brésil et l'Organisation et a participé à un séminaire consacré à la propriété intellectuelle aux niveaux national et international. Ce séminaire, organisé par l'INPI (Brésil) pour célébrer son vingt-cinquième anniversaire, a été suivi par 270 participants représentant les pouvoirs publics, les milieux juridiques et les milieux industriels et commerciaux.

1167. En juin aussi, un juriste s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la propriété industrielle et à la profession de mandataire en propriété industrielle au Brésil.

1168. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à São Paulo, à un séminaire sur le transfert des techniques et la protection juridique des dessins et modèles organisé par la Fédération des industries de l'État de São Paulo. Le fonctionnaire de l'OMPI y a présenté un exposé sur la propriété industrielle et la compétitivité internationale.

1169. En août aussi, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'INPI à Rio de Janeiro, pour dispenser une formation en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet.

1170. En septembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB a dispensé une formation au personnel de l'INPI, à Rio de Janeiro, en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine des programmes d'ordinateur. Cette mission était financée par l'OEB.

1171. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'INPI, à Rio de Janeiro, pour s'entretenir de la coopération en 1997 et d'un éventuel projet de collaboration avec l'OMPI pour lequel l'INPI fournirait des fonds, et pour examiner les nouveaux services d'informatisation créés pour l'administration des marques et des brevets.

1172. CHILI. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus séparément, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Chili et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1173. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'activités de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

1174. À la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Santiago en vue de fournir une aide au Département de la propriété industrielle pour l'examen des demandes de brevet dans le domaine des produits pharmaceutiques. Cette mission était financée par l'OEB.

1175. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la recherche en ligne dans le domaine des marques.

1176. COLOMBIE. En mars, quatre représentants de la Société colombienne des auteurs et compositeurs (SAYCO) se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à la Société chilienne des auteurs (SCD), à Santiago.

1177. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Colombie et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1178. Fin juillet et début août, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction générale de l'industrie et du commerce, à Santa Fe de Bogota, pour donner au personnel de cette direction un cours sur l'instruction des oppositions formées contre l'enregistrement des marques et pour diriger des journées de formation consacrées au manuel sur l'examen des marques effectué au sein des offices de propriété industrielle des pays andins.

1179. En août, un consultant cubain de l'OMPI s'est rendu en mission à la direction générale susmentionnée pour donner des conseils sur la mise en place de services d'information en matière de propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet interrégional financé par le PNUD et portant sur les services d'appui sectoriel.

1180. En août aussi, deux représentants de la SAYCO se sont rendus à la SCD, à Santiago, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.

1181. En août toujours, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à un séminaire sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'Alliance pour la lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques, qui a récemment vu le jour en Colombie. Ce séminaire, qui s'est tenu à Paipa, a été suivi par des magistrats du parquet, des auxiliaires de justice et des officiers de police. Le fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé à l'inauguration du nouveau Centre de documentation de la Direction nationale colombienne du droit d'auteur.

1182. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération prévues pour 1997 dans le domaine de la propriété industrielle.

1183. En octobre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu à Santa Fe de Bogota en vue de former les examinateurs de la direction générale susmentionnée à l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la chimie. Cette mission était financée par l'OEB.

1184. COSTA RICA. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le gouvernement qui vise à moderniser le système de propriété intellectuelle du pays. Un consultant costa-ricien a travaillé à la mise au point du système informatisé d'administration des marques, et du matériel de bureau a été acheté.

1185. De la fin du mois d'octobre au début du mois de novembre, deux consultants de l'OMPI ressortissants du Chili et du Venezuela ont effectué deux missions à San José en vue de fournir une aide à l'Office de la propriété intellectuelle dans le domaine de l'informatisation des opérations relatives aux marques.

1186. CUBA. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'adhésion attendue de Cuba à la Convention de Berne et de la coopération entre son pays et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.

1187. En mars, le directeur général, accompagné de trois autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu à La Havane, sur l'invitation du Gouvernement cubain, où il s'est entretenu avec le président du Conseil d'État et du Conseil des ministres ainsi qu'avec d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre Cuba et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle.

1188. En avril, le ministre des affaires étrangères et un autre fonctionnaire national se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des activités de coopération futures entre Cuba et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

1189. En avril aussi, le président de l'Union cubaine des écrivains et artistes et vice-président de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie de l'Assemblée nationale cubaine s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération futures entre Cuba et l'Organisation, notamment dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1190. En avril encore, un fonctionnaire national s'est rendu à Rio de Janeiro dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI à l'Institut national brésilien de la propriété industrielle pour prendre connaissance des procédures suivies par cet office.

1191. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à La Havane, avec des fonctionnaires nationaux d'une éventuelle coopération entre Cuba et l'OMPI en vue de l'organisation d'un séminaire national sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats, qui se tiendrait en 1997.

1192. En octobre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à La Havane en vue d'aider l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) en ce qui concerne l'informatisation des opérations relatives aux marques.

1193. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à La Havane, à un séminaire sur les indications géographiques et le commerce organisé par l'ONIITEM, auquel ils avaient été invités en qualité de conférenciers.

1194. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation se sont entretenus, à Saint-Domingue, avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation et de l'informatisation de l'office de la propriété industrielle et du Registre du commerce.

1195. En mai aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Saint-Domingue, avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation dans le pays d'un cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

1196. En septembre, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant un projet de loi de propriété intellectuelle. Ces observations faisaient référence aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1197. ÉQUATEUR. En août, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Quito, pour former des examinateurs de marques à l'utilisation du manuel sur l'examen des marques effectué au sein des offices de propriété industrielle des pays andins.

1198. En octobre, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Quito en vue de fournir une aide à la Direction nationale susmentionnée pour l'examen des demandes d'enregistrement de marques.

1199. EL SALVADOR. En février, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont rendus au Département de la propriété industrielle, à San Salvador, pour y aider le personnel à évaluer le système informatisé destiné aux opérations relatives aux brevets et aux marques et à le perfectionner.

1200. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré, à San Salvador, des fonctionnaires nationaux avec lesquels il s'est entretenu du projet d'accord proposé entre le Gouvernement salvadorien et l'OMPI pour l'exécution d'un programme de coopération technique destiné à moderniser et à renforcer le système de la propriété industrielle de ce pays.

1201. En décembre, le ministre de la justice et d'autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, de la coopération entre El Salvador et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins et, notamment, de la création d'un bureau du droit d'auteur et d'un organisme de gestion collective des droits dans le pays.

1202. GUATEMALA. Fin février et début mars, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont rendus à l'Office de la propriété industrielle, à Guatemala, pour y aider le personnel à évaluer le système informatisé et à le perfectionner.

1203. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la poursuite de l'assistance fournie par l'Organisation en vue de la modernisation de la législation relative à la propriété intellectuelle et au sujet de la formation.

1204. HAÏTI. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation se sont rendus à Port-au-Prince, où ils ont été reçus par le Président de la République, et par des dirigeants nationaux. Il a été question d'un éventuel projet national financé par l'OMPI, destiné à renforcer la protection de la propriété intellectuelle en Haïti. L'exécution de ce projet a commencé avant la fin de l'année.

1205. HONDURAS. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD, qui vise à moderniser le Service d'enregistrement de la propriété industrielle et, notamment, à informatiser ses opérations en matière de marques et à former du personnel local. Un consultant hondurien a été engagé pour améliorer les procédures relatives aux brevets, et du matériel de bureau a été acheté pour le Service.

1206. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de coopération prévues au Honduras pour 1996.

1207. Fin juillet et début août, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont rendus en mission au service susvisé, à Tegucigalpa, pour aider à installer le nouveau matériel acheté dans le cadre du projet national financé par le PNUD précité, et pour donner des conseils sur la manière d'adapter le système automatisé installé dans ce service au titre du même projet pour effectuer les opérations en matière de marques aux exigences du Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques et autres signes distinctifs).

1208. MEXIQUE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a exécuté un projet d'assistance technique visant à moderniser l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) et, notamment, à informatiser l'ensemble de ses opérations liées aux brevets et aux marques. Ce projet était financé grâce à un prêt consenti au gouvernement par la Banque mondiale.

1209. En janvier, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, concernant la révision de la législation mexicaine en matière de droit d'auteur compte tenu notamment des traités administrés par l'OMPI et de l'Accord sur les ADPIC.

1210. Fin avril et début mai, l'OMPI a organisé, à l'intention de deux fonctionnaires nationaux et deux mandataires mexicains en propriété industrielle, dans le cadre du projet susmentionné, un voyage d'étude sur les fonctions d'un cabinet de conseils en brevets à l'OEB, à Munich, à l'OHMI, à Alicante (Espagne), et au CEIPI, à Strasbourg (France).

1211. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation, l'un chilien et l'autre uruguayen, se sont rendus en mission à Mexico pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'IMPI de la conception et de l'élaboration d'un nouveau système informatisé d'administration des marques.

1212. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Mexique et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1213. Fin juin et début juillet, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus en mission à l'IMPI, à Mexico, pour former le personnel de cet institut à la recherche et au classement des brevets, dans les domaines de la chimie et de la mécanique respectivement. Cette mission était financée par l'OEB.

1214. En août, une délégation composée de six parlementaires s'est rendue au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions concernant, notamment, la protection du folklore.

1215. En septembre, un fonctionnaire national a rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu des activités de coopération que l'Organisation mènera en 1997 avec le Mexique en vue de poursuivre l'informatisation de cet institut.

1216. En octobre, deux consultants de l'OMPI ressortissants du Chili et de l'Uruguay se sont rendus en mission à Mexico en vue de conseiller l'INPI sur l'élaboration de ce système informatisé de gestion des opérations relatives aux marques.

1217. En octobre aussi, un fonctionnaire national de l'IMPI, s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

1218. NICARAGUA. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Managua, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des activités de coopération menées dans le domaine du droit d'auteur.

1219. En août, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont rendus en mission, dans le cadre du projet interrégional financé par le PNUD et destiné à l'appui sectoriel, à l'Office de la propriété industrielle, à Managua, pour donner des conseils sur la mise au point du système automatisé pour l'administration de l'information en matière de marques et adapter ce système aux nouvelles dispositions et procédures élaborées en vertu du Protocole relatif à la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques).

1220. PANAMA. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur la propriété industrielle qui tenaient compte, notamment, des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1221. En février aussi, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à la Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle, à Panama, pour y aider le personnel à évaluer son système informatisé et à le perfectionner.

1222. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Panama et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1223. En octobre, le ministre du commerce et de l'industrie s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Panama et l'OMPI en 1997.

1224. PARAGUAY. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national visant à moderniser le système de propriété intellectuelle. Ce projet était financé grâce à un prêt consenti au gouvernement par la Banque interaméricaine de développement (BID).

1225. En février, le ministre des relations extérieures a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur l'assistance fournie par l'Organisation dans la modernisation de la législation nationale sur la propriété intellectuelle et dans l'organisation d'une réunion concernant l'Accord sur les ADPIC qui devrait se tenir à Asunción d'ici à la fin de 1996.

1226. En février aussi, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre uruguayen, se sont rendus à la Direction de la propriété industrielle, à Asunción, pour donner d'autres conseils sur l'automatisation de ses opérations dans le domaine des marques et pour installer un nouveau système mis au point pour elle. Cette mission s'est déroulée dans le cadre du projet national précité.

1227. En février encore, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi concernant les inventions et un projet de loi portant modification de la loi sur les marques. Ces deux projets de lois tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1228. En février toujours, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant vénézuélien de l'Organisation se sont rendus en mission à Asunción pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD et avec des représentants de la BID d'un éventuel programme de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, qui viserait notamment à moderniser la législation nationale sur le droit d'auteur. À cette occasion, ils ont également rencontré plusieurs dirigeants et fonctionnaires nationaux, ainsi que des représentants des milieux privés intéressés par le droit d'auteur.

1229. En avril, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu à la direction susmentionnée, à Asunción, dans le cadre du projet national, pour dispenser une formation aux procédures d'enregistrement des marques.

1230. Fin mai et début juin, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu, dans le cadre du projet national, à la Direction de la propriété industrielle, à Asunción, pour donner d'autres conseils sur l'automatisation de ses opérations dans le domaine des marques.

1231. En juillet, un consultant argentin de l'OMPI s'est rendu en mission à Asunción, pour donner des conseils et une formation sur le traitement des demandes de brevet au personnel de la direction susmentionnée.

1232. En décembre, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à la direction à Asunción, pour l'aider à informatiser ses opérations. La mission a été organisée dans le cadre du projet national financé par la BID.

1233. PÉROU. En février, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI), à Lima, pour donner des conseils sur la mise en œuvre d'un système informatisé destiné aux éléments figuratifs des marques.

1234. En février aussi, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Lima pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du projet de nouvelle loi sur le droit d'auteur. Les avis qu'il a donnés tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1235. En février encore et en mai à nouveau, le même consultant vénézuélien de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation éventuelle d'un congrès international sur la protection de la propriété industrielle, qui devrait se tenir à Lima d'ici à la fin de 1996.

1236. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus séparément, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Pérou et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1237. À la fin du mois de juin et en juillet, un consultant cubain de l'OMPI s'est rendu en mission à l'INDECOPI, à Lima, pour aider à organiser et à améliorer les services d'information en matière de brevets de cet institut.

1238. En août, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'INDECOPI, à Lima, pour examiner les préparatifs du premier congrès latino-américain sur la protection de la propriété industrielle organisé par l'OMPI et qui doit se tenir à Lima en novembre.

1239. En septembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Lima pour dispenser une formation au personnel de l'INDECOPI en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la mécanique. Cette mission était financée par l'OEB.

1240. En novembre, à l'occasion du premier Congrès latino-américain sur la protection de la propriété industrielle, qui s'est tenu à Lima, le directeur général s'est entretenu avec plusieurs

dirigeants et fonctionnaires nationaux. Il a aussi rencontré le coordinateur du JUNAC. Le directeur général a reçu du Gouvernement péruvien la *Condecoración de Gran Oficial de la Orden al Mérito por Servicios Distinguidos*, décernée par le gouvernement en reconnaissance de sa contribution au développement de la propriété intellectuelle dans le pays.

1241. SAINTE-LUCIE. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Castries pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion de Sainte-Lucie à d'autres traités administrés par l'Organisation et de la coopération entre le pays et l'OMPI.

1242. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre Sainte-Lucie et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

1243. En mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de règlement d'application du projet de loi sur la propriété industrielle qui tient compte, notamment, des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1244. TRINITÉ-ET-TOBAGO. Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué d'exécuter un projet national visant à moderniser et à renforcer l'Office de la propriété intellectuelle dans le cadre d'un programme d'investissements sectoriels financé grâce à un prêt consenti par la BID au gouvernement.

1245. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur l'état d'avancement du projet national.

1246. En avril, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu, dans le cadre du projet national, à l'Office de la propriété intellectuelle, à Port of Spain, pour donner de nouveaux conseils au sujet de l'informatisation des activités en matière de propriété industrielle.

1247. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Port of Spain, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la protection contre les actes de concurrence déloyale et des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC pour ce qui est de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

1248. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de règlement d'application du projet de loi sur les dessins et modèles industriels, un projet de règlement d'application du projet de loi sur les schémas de configuration de circuits intégrés, ainsi qu'un projet de barème de taxes et de formulaires pour le projet de règlement d'application du projet de loi sur les brevets. Ces textes tenaient compte notamment des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1249. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Port of Spain pour donner des conseils aux membres du Comité ad hoc de la propriété intellectuelle sur le projet de loi concernant le droit d'auteur et les droits voisins, qui devait être examiné par le Parlement de ce pays.

1250. En août, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour former le personnel de l'Office de la propriété intellectuelle à la classification internationale des marques. Cette mission était financée dans le cadre du projet national.

1251. En septembre, un consultant mexicain de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour donner des conseils au personnel de cet office concernant la mise en place de services d'information en matière de propriété industrielle. Cette mission était financée au titre du projet national précité.

1252. En septembre également, le ministre des affaires juridiques et un autre fonctionnaire national ont rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels ils se sont entretenus de l'application des cinq nouvelles lois récemment promulguées par le gouvernement et qui portent respectivement sur les brevets, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, les circuits intégrés et la protection contre la concurrence déloyale. Il a en outre été question, lors de cet entretien, de l'organisation d'un séminaire sur la nouvelle législation en matière de propriété industrielle.

1253. En octobre, deux consultants de l'OMPI ressortissants du Chili et du Royaume-Uni se sont rendus à Port of Spain en vue de conseiller des fonctionnaires de l'office en matière de rationalisation des procédures de brevet et d'informatisation des opérations relatives aux brevets et aux marques.

1254. En octobre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

1255. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle en 1997.

1256. URUGUAY. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution de deux projets nationaux, l'un dans le domaine de la propriété industrielle et l'autre dans celui du droit d'auteur, tous deux financés grâce à un prêt consenti au gouvernement par la BID, dans le cadre de son programme d'investissements sectoriels. Le projet concernant la propriété industrielle qui vise à moderniser la Direction nationale de la propriété industrielle, notamment par la mise en place de systèmes informatisés et la constitution d'une documentation en matière de brevets sur disque compact ROM, comprend aussi des activités de formation. Le projet concernant le droit d'auteur vise à améliorer les aspects juridiques et techniques de la protection du droit d'auteur et des droits voisins en Uruguay.

1257. En mars, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo, dans le cadre du projet en matière de droit d'auteur, et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du projet de nouvelle loi uruguayenne sur le droit d'auteur, compte tenu notamment des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1258. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Montevideo, à une réunion d'évaluation du projet en matière de droit d'auteur à laquelle ont également pris part des fonctionnaires nationaux.

1259. En avril, un consultant espagnol de l'OMPI s'est rendu à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Montevideo, dans le cadre du projet relatif à la propriété industrielle, afin d'aider le personnel à fixer des critères unifiés d'examen des marques et à harmoniser les procédures d'enregistrement des marques.

1260. Fin avril et début mai, une délégation de neuf membres du congrès et fonctionnaires nationaux s'est rendue, dans le cadre d'un voyage organisé par l'OMPI, à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, à l'Institut national (français) de la propriété industrielle, à Paris, et au siège de l'OMPI, à Genève. Au siège de l'Organisation, ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre l'Uruguay et l'Organisation, de l'adhésion éventuelle de l'Uruguay aux autres traités administrés par l'OMPI et de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

1261. En mai aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Montevideo pour conseiller les pouvoirs publics en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur les brevets. Les conseils donnés par ces fonctionnaires tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1262. En juin, le représentant résident du PNUD en Uruguay s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Uruguay et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1263. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération que l'Organisation mènera en 1997 avec l'Uruguay dans le domaine de la propriété industrielle.

1264. En septembre également, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au projet de loi sur les inventions, les modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels. Ces observations faisaient référence aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1265. VENEZUELA. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant une base de données de jurisprudence en matière de propriété industrielle mise au point par l'Office vénézuélien de la propriété industrielle.

1266. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Caracas, avec des fonctionnaires de la Direction nationale du droit d'auteur au sujet des activités de coopération entre la direction et l'Organisation.

1267. En mai aussi, le même fonctionnaire s'est rendu à l'Université Los Andes, à Mérida, où il a donné, devant une centaine d'étudiants, une conférence sur la propriété intellectuelle et les communications publiques, et s'est entretenu avec des représentants de l'université de la coopération avec l'OMPI en ce qui concerne le programme de bourses à long terme destinées à des fonctionnaires nationaux d'Amérique latine.

1268. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Venezuela et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1269. En août, un consultant argentin de l'OMPI a présenté des exposés sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'Université Los Andes, à Mérida, devant des étudiants du cours postuniversitaire de propriété intellectuelle.

1270. En octobre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Caracas en vue de fournir une aide à l'Office de la propriété industrielle pour l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la mécanique. Cette mission était financée par l'OEB.

1271. ANTILLES NÉERLANDAISES. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre les Antilles néerlandaises et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1272. CORPS COMMUN D'INSPECTION. Au cours de la période examinée, l'OMPI a reçu du Corps commun d'inspection deux rapports sur des questions liées à la coopération pour le développement intéressant, entre autres organisations, l'OMPI et intitulés "Coordination of policy and programming frameworks for more effective development cooperation" (JIU/REP/96/3) et "Review of financial resources allocated by the United Nations system to activities by non-governmental organizations". (Voir aussi le paragraphe 1674)

Autres activités de coopération pour le développement

Appui sectoriel interrégional

1273. Au cours de la période examinée, l'OMPI a mené des activités dans le cadre d'un projet financé par le PNUD et portant sur les services d'appui sectoriel au niveau interrégional, au profit des pays en développement des quatre régions en développement. Ce projet, qui comprend des services de consultants et des missions de conseil et de formation, permet à l'OMPI de diversifier son champ d'action en aidant les pays en développement à définir leurs grandes options de propriété intellectuelle et de leur apporter une coopération technique dans ce domaine, et notamment à concevoir et à formuler des projets nationaux visant à renforcer leur infrastructure nationale. Au cours de la période examinée, les fonctionnaires et les consultants de l'OMPI se sont rendus, dans le cadre dudit projet, dans les pays suivants : BAHREÏN, BARBADE, BELIZE, BURKINA FASO, COLOMBIE, CUBA, DJIBOUTI, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ÉMIRATS ARABES UNIS, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, JORDANIE, LIBAN, MADAGASCAR, MALI, MAURICE, MAURITANIE, MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE), NICARAGUA, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, PARAGUAY, PÉROU, QATAR, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, SAINTE-LUCIE, SOUDAN, TOGO, TONGA, VANUATU, VENEZUELA, YÉMEN, ZAÏRE.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion

1274. *Services d'information en matière de brevets de l'OMPI.* Ces services, qui sont offerts gratuitement aux pays en développement, consistent notamment à fournir des rapports sur l'état de la technique, de renseignements sur les documents de brevet équivalents et sur la documentation en matière de brevets, d'exemplaires de documents de brevet particuliers et de renseignements sur la situation juridique des demandes de brevet et des brevets délivrés.

1275. *Recherches sur l'état de la technique et services connexes.* Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1996, 745 rapports de recherche ont été remis aux 23 pays en développement suivants : ALGÉRIE, ARGENTINE, CHILI, CUBA, GHANA, INDE, INDONÉSIE, IRAQ, JAMAÏQUE, KENYA, LIBAN, MADAGASCAR, MALAISIE, MAROC, NICARAGUA, PANAMA, PÉROU, SÉNÉGAL, SRI LANKA, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE ET VIET NAM. Ces rapports de recherche avaient été établis par l'ALLEMAGNE, l'AUSTRALIE, l'AUTRICHE, la BULGARIE, le CANADA, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la FINLANDE, la FRANCE, le JAPON, la NORVÈGE, le ROYAUME-UNI, la SUÈDE et la SUISSE. Quarante et un d'entre eux portaient sur des inventions liées à l'environnement. Au cours de la même période, 610 rapports de recherche ont été demandés par 24 pays en développement. Le délai moyen entre la réception de la demande et la remise du rapport de recherche est d'environ trois mois.

1276. En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur la demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1996, elle a ainsi fourni 3860 exemplaires de documents de brevet à des demandeurs des 30 pays en développement et de l'organisation régionale ci-après : ALGÉRIE, ARGENTINE, BRÉSIL, BULGARIE, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, ÉGYPTE, GHANA, HONDURAS, INDE, INDONÉSIE, IRAQ, LIBAN, MADAGASCAR, MALAISIE, MAROC, MEXIQUE, PÉROU, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, SRI LANKA, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, VIET NAM, YUGOSLAVIE et ARIPO. De tels exemplaires ont été fournis régulièrement par les offices de propriété industrielle d'AFRIQUE DU SUD, d'ALLEMAGNE, d'AUSTRALIE, d'AUTRICHE, de BELGIQUE, du CANADA, d'ESPAGNE, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, de FÉDÉRATION DE RUSSIE, de FRANCE, du JAPON, des PAYS-BAS, du PORTUGAL, du ROYAUME-UNI et de SUISSE, ainsi que par l'OEB et le BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI.

1277. *Assistance pour l'examen des demandes de brevet ARIPO.* Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1996, 42 rapports de recherche et d'examen, établis par l'ALLEMAGNE et le CANADA, ont été communiqués à l'ARIPO. Au cours de la même période, 37 demandes de brevet ont été envoyées par l'ARIPO dans le cadre de ce programme d'assistance.

Médailles de l'OMPI

1278. En mars, une médaille de l'OMPI a été décernée à une élève japonaise au cours de l'Exposition des inventions réalisées par des élèves des écoles japonaises, organisée par l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation à Tokyo.

1279. En mars aussi, à l'occasion de la célébration du centenaire de la création de l'Office hongrois des brevets et de l'entrée en vigueur de la loi hongroise sur les brevets, organisée à Budapest, le directeur général a remis la médaille d'or de l'OMPI à trois personnes pour leurs contributions exceptionnelles dans le domaine de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive et de l'innovation en Hongrie.

1280. En mars encore, le directeur général a remis, à La Havane, la médaille d'or de l'OMPI à une inventrice pour l'invention exceptionnelle qu'elle a réalisée. Dix diplômes ont également été remis à des inventeurs qui avaient participé à la conception et à l'élaboration de ladite invention exceptionnelle.

1281. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles de l'Organisation au cours du vingt-quatrième Salon international des inventions et des techniques nouvelles, à Genève : celle de la meilleure invention réalisée dans un pays en développement, à un inventeur syrien, et celle de la meilleure invention réalisée par une femme, à une inventrice de la République de Corée.

1282. *Vingt-quatrième Salon international des inventions et des techniques nouvelles.* En avril, plusieurs fonctionnaires de l'OMPI ont visité ce salon, qui se tenait à Genève, et se sont entretenus avec des représentants d'associations d'inventeurs et des inventeurs de plusieurs pays.

1283. En avril aussi, un représentant de l'Association chinoise pour les inventions (CAI) s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions liées à la promotion de l'activité inventive et de l'innovation en Chine.

1284. En juin, deux médailles d'or de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de la deuxième Exposition mondiale des inventions et des innovations, qui s'est tenue à Casablanca (Maroc) : l'une récompensait une inventrice et l'autre, un jeune inventeur.

1285. En juin aussi, le directeur général a remis, à Rio de Janeiro, la médaille d'or de l'OMPI à deux inventeurs brésiliens en reconnaissance de leurs contributions respectives dans les domaines de la biotechnologie et des télécommunications respectivement.

1286. En juillet, trois médailles de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de la dix-septième édition de la Foire des sciences et des techniques et du Concours national d'invention, à Manille : l'une récompensait l'auteur de la meilleure invention et les deux autres les auteurs de la meilleure invention d'étudiant (de l'enseignement supérieur d'une part, de l'enseignement secondaire d'autre part).

1287. En août, à l'occasion de l'Exposition malaisienne annuelle des inventions et des dessins et modèles (MINDEX/INNOTEX '96) organisée conjointement par la Société malaisienne pour les inventions et les dessins et modèles (MINDS) et l'Institut malaisien pour la recherche dans le domaine des techniques nucléaires (MINT) et tenue à Kuala Lumpur, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles de l'Organisation, l'une à l'auteur de la meilleure invention et l'autre à l'auteur de la meilleure invention d'étudiant.

1288. En septembre, une médaille de l'OMPI a été décernée à un inventeur à l'occasion de l'Exposition nationale des inventions d'intérêt exceptionnel, qui se tenait à Séoul.

1289. En septembre également, sur la recommandation de l'Office ukrainien des brevets et de la Société ukrainienne des inventeurs et innovateurs, deux inventeurs ukrainiens ont reçu chacun une médaille de l'OMPI en reconnaissance de leurs inventions et de leur contribution exceptionnelle à la promotion du système de propriété intellectuelle en Ukraine.

1290. Ce même mois, trois médailles de l'OMPI ont été remises aux lauréats des concours organisés pour récompenser respectivement la meilleure invention, la meilleure inventrice et le meilleur jeune inventeur lors de l'Exposition internationale des inventions Beijing '96.

1291. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles de l'OMPI lors de la quarante-cinquième édition de l'exposition internationale "Eureka 1996", qui s'est tenue à Bruxelles : l'une récompensait un inventeur marocain pour la meilleure invention réalisée dans un pays en développement et l'autre une inventrice yougoslave pour la meilleure invention réalisée par une femme. À cette occasion, une médaille d'or de l'OMPI a été décernée au président de l'exposition en reconnaissance de sa contribution à la promotion de l'activité inventive dans le monde.

1292. Le même mois, trois médailles de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de la Semaine nationale des inventeurs des Philippines (1996) tenue à Manille, l'une récompensant l'auteur de la meilleure invention et les deux autres consacrant les talents d'inventeur de deux étudiants, de l'enseignement secondaire, pour l'un, et de l'enseignement supérieur, pour l'autre.

*Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement
en rapport avec la propriété industrielle*

1293. Le Comité permanent comprend tous les États membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Pendant la période examinée, l'AFRIQUE DU SUD, le BHOUTAN, la BOLIVIE, l'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE et le TADJIKISTAN en sont devenus membres, portant le nombre des États membres à 121. Au 31 décembre 1996, la liste de ces États s'établissait comme suit : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BARBADE, BÉLARUS, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE,

GABON, GAMBIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, LAOS, LESOTHO, LIBAN, LIBÉRIA, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NICARAGUA, NIGER, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SLOVÉNIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, YOUGOSLAVIE, ZAÏRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

1294. En juin, le *Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle* a tenu sa dix-septième session à Genève.

1295. Quatre-vingt-trois États, membres du Comité permanent, étaient représentés à cette session : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, BANGLADESH, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BRÉSIL, BURKINA FASO, BURUNDI, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAQ, ISRAËL, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LAOS, LESOTHO, LIBAN, LIBYE, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NICARAGUA, NIGER, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM et YÉMEN. Neuf États non membres étaient représentés par des observateurs : AFGHANISTAN, BAHREÏN, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BOTSWANA, BRUNÉI DARUSSALAM, KOWEÏT, LUXEMBOURG, NIGÉRIA ET QATAR. Des observateurs de sept organisations intergouvernementales (BBM, CCE, LEA, OEB, OMC, OUA et PNUD) et de quatre organisations internationales non gouvernementales (AIPPI, ASPIP, CEIPI et IFIA) ont aussi participé à la réunion.

1296. Le Comité a examiné les activités concernant la coopération pour le développement menées au titre du Programme permanent depuis la dernière session du Comité permanent (juin 1994) et les grandes orientations à donner au Programme permanent en 1996 et en 1997, sur la base des documents élaborés par le Bureau international. Les délégations de 63 pays et des observateurs de quatre organisations intergouvernementales et de deux organisations non gouvernementales ont participé au débat.

1297. La quasi-totalité des délégations ont félicité le Bureau international de l'excellente documentation présentée à la réunion, qui a été jugée concise, bien préparée, complète et instructive. Les délégations se sont montrées unanimement favorables à l'orientation, à la portée et à la teneur du programme de coopération pour le développement mis en œuvre par l'OMPI au cours de la période à l'examen. Il a été estimé que les activités de l'OMPI, qui ont permis d'atteindre les objectifs fixés, répondent aux vœux des pays en développement.

1298. Beaucoup de délégations se sont félicitées de la signature de l'Accord entre l'OMPI et l'OMC, qui, selon elles, fournira un cadre solide pour l'assistance fournie aux pays en développement pour les aider à se conformer aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC. À cet égard, et tout en notant avec satisfaction que plusieurs colloques régionaux ont eu lieu sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, de nombreuses délégations ont exprimé le vœu que davantage de réunions se tiennent sur ce sujet au niveau national, et ont souhaité recevoir des conseils et une formation pour se préparer à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'Accord sur les ADPIC.

1299. De nombreuses délégations de pays en développement ont insisté sur l'importance qu'elles donnent au financement par le PNUD des projets exécutés par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, en demandant instamment que cette coopération technique soit poursuivie et accrue. Elles ont toutes déploré la diminution des ressources mises à disposition par le PNUD pour de tels projets, et en particulier pour les projets régionaux, jugés particulièrement utiles comme moyens de renforcer l'action menée au niveau national. Le Bureau international a été instamment prié de poursuivre ses démarches auprès du PNUD pour tenter d'obtenir des fonds pour certaines activités en faveur des pays en développement, notamment pour les projets régionaux dans le domaine de la propriété industrielle. Tout en se déclarant reconnaissantes des contributions, en espèces et en nature, des pays donateurs, ces délégations ont exprimé l'espoir que ces pays pourront encore accroître leurs contributions à l'avenir. Les délégations des pays donateurs qui sont intervenues ont donné l'assurance que leurs pays continueront de contribuer aux activités menées dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, qui sont bénéfiques pour tous les intéressés. À cet égard, plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que, dans le budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 1996-1997, des montants accrus avaient été alloués aux activités de coopération pour le développement.

1300. Les grandes orientations du programme de coopération pour le développement pour l'exercice biennal 1996-1997 ont été unanimement approuvées, et le désir a été exprimé de voir les activités de coopération pour le développement se poursuivre et s'intensifier, notamment dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources humaines, la révision de la législation, en particulier en relation avec l'Accord sur les ADPIC, la modernisation et l'informatisation des administrations de propriété industrielle et la création de services pour les petites et moyennes entreprises, y compris les systèmes d'information. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'elles attachent à l'assistance pour la promotion de la coopération régionale et sous-régionale à la demande de groupes de pays.

1301. Le Bureau international a pris note des suggestions et demandes concernant l'assistance en faveur de la coopération pour le développement et les activités que devra mener l'OMPI d'ici à la fin de l'exercice biennal 1996-1997, et il a précisé qu'il en tiendrait compte lorsqu'il planifierait ses activités futures.

1302. Le Comité permanent a consacré une partie de sa session à un *symposium relatif à l'Accord sur les ADPIC et à la mise en œuvre et la défense des droits de propriété intellectuelle*, organisé par l'OMPI. Ce symposium a réuni les mêmes participants que la session du Comité permanent. Les exposés, présentés par un fonctionnaire de l'OMC et un fonctionnaire de l'OMPI, ont été suivis d'un débat puis d'un échange de vues avec les participants.

*Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement
en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins*

1303. Le Comité permanent comprend tous les États membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Au 31 décembre 1996, la liste de ces États, au nombre de 108, s'établissait comme suit : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BARBADE, BELGIQUE, BÉNIN, BHOUTAN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MEXIQUE, MONGOLIE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINTE-LUCIE, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SLOVÉNIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, ZAÏRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

[Le chapitre III suit]

CHAPITRE III : ACTIVITÉS NORMATIVES ET AUTRES VISANT À AMÉLIORER LA PROTECTION JURIDIQUE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1304. *OBJECTIF.* L'objectif est de rendre plus efficaces la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle dans le monde compte tenu des buts sociaux, culturels et économiques des différents pays, qui varient en fonction du niveau de développement de chacun d'eux. Il est possible d'atteindre cet objectif en élaborant de nouveaux traités ou en adaptant ceux qui existent (à l'aide de dispositions tendant à modifier les textes en vigueur ou à les compléter) et en étudiant des questions pour la solution desquelles une coopération internationale ou une volonté d'harmonisation semble hautement souhaitable.

Nouveaux traités dans le domaine du droit d'auteur et de certains droits voisins

1305. Le *Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne*, pour sa sixième session, et le *Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes*, pour sa cinquième session, se sont réunis conjointement au siège de l'OMPI, à Genève, du 1^{er} au 9 février.

1306. Ont participé à la réunion des experts venant des 71 États et de l'organisation intergouvernementale suivants, membres des comités : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BOLIVIE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, Commission des Communautés européennes (CCE).

1307. Des représentants des cinq organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs : OIT, OMC, UNESCO, ASBU, OUA.

1308. Des représentants des 63 organisations non gouvernementales ci-après ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs : ABA, ACT, AEPO, AFMA, AFTRA, AIDAA, AIPLA, AIPPI, AIR, ALAI, APP, ARTIS GEIE, BIEM, BSA, CBU, CCI, CCIA, CFC, CIA, CIEM, CIPA, CISAC, CRIC, EAPA, ECIS, EIA, EUROBIT, FIA, FIAD, FIAPF,

FILAIE, FIM, IAOA, IAWG, ICOGRADA, ICSID, IFPI, IFRRO, IIA, IIDA, IIP, IPO, ITI, IVF, IWG, JCD, JEIDA, LIDC, MEI, MPI, NAB, NANBA, NMPA, PEARLE, SOFTIC, SPA, UER, UIA, UIE, URAP, URTNA, VSDA, WFMS.

1309. Conformément à la recommandation que les comités ont adoptée lors de leur session précédente (du 4 au 8 septembre et le 12 septembre 1995), le directeur général, en septembre 1995, a invité les gouvernements membres des comités et la Commission des Communautés européennes à soumettre des propositions, rédigées sous forme de dispositions de traité, sur les différentes questions à l'examen au sein des comités. En réponse à cette invitation, les Communautés européennes et leurs États membres ainsi que l'Argentine, la Chine, l'Uruguay, l'Australie, le Brésil, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Canada et la République de Corée ont soumis des propositions concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (le "Protocole de Berne"); les Communautés européennes et leurs États membres ainsi que l'Argentine, le Soudan, la Chine, l'Uruguay, le Brésil, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada ont soumis des propositions portant sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (le "nouvel instrument") (l'ordre d'énumération de ces pays correspond à l'ordre dans lequel le Bureau international a reçu leurs propositions). Le Bureau international a regroupé ces propositions et ces observations dans des documents de récapitulation qui ont servi de base aux échanges de vues lors de la réunion.

1310. Les comités ont examiné les questions suivantes :

i) *questions relatives au Protocole de Berne* : préambule; définitions; programmes d'ordinateur; bases de données; licences non volontaires en matière d'enregistrement sonore d'œuvres musicales; licences non volontaires en matière de radiodiffusion primaire et de communications par satellite; distribution, y compris l'importation; location; transmission, communication au public et interprétation ou exécution publique; transmission numérique; copie privée; et durée de la protection des œuvres photographiques;

ii) *questions relatives au nouvel instrument* : préambule; définitions; droit moral des artistes interprètes ou exécutants; droits patrimoniaux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations ou exécutions faites en direct; droits patrimoniaux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations ou exécutions fixées (reproduction, copie privée, distribution y compris l'importation, location, adaptation/modification, radiodiffusion, communication au public, transmission numérique, exceptions et limitations); droits des producteurs de phonogrammes (reproduction, copie privée, distribution y compris l'importation, location, adaptation/modification, radiodiffusion, communication au public, transmission numérique, exceptions et limitations); durée de la protection; formalités/protection automatique et indépendance de la protection; réserves; et effet rétroactif;

iii) *questions communes à i) et à ii)* : sanction des droits; mesures à caractère technique; informations sur la gestion des droits; et traitement national.

1311. Des échanges de vues préliminaires ont aussi eu lieu sur la protection *sui generis* des bases de données.

1312. Les comités ont recommandé qu'ils soient réunis à nouveau en mai et que, le même mois, un comité préparatoire et les organes directeurs compétents soient convoqués en vue de préparer une conférence diplomatique (qui se tiendrait en décembre) pour l'adoption d'un ou de plusieurs traités relatifs à ces sujets et, dans cette perspective, de prendre les décisions qui s'imposent. Ils ont aussi décidé que le projet de dispositions à soumettre à la (aux) conférence(s) diplomatique(s) (les "propositions de base") devrait être élaboré par le président des comités en ce qui concerne les dispositions de fond et par le Bureau international pour ce qui est des clauses finales. Le premier projet de clauses finales devrait être examiné par le comité préparatoire.

1313. Les comités ont aussi rapidement examiné la possibilité de traiter de questions concernant la protection des expressions du folklore et ont recommandé aux organes directeurs de l'OMPI de prendre des mesures en vue de l'organisation d'une réunion internationale qui permettrait d'examiner des questions telles que la préservation et la protection des expressions du folklore, les aspects de propriété intellectuelle liés au folklore et l'harmonisation des différents intérêts régionaux.

— . —

1314. Le *Comité préparatoire de la conférence diplomatique envisagée (décembre 1996) pour certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins* s'est réuni au siège de l'OMPI, à Genève, les 20 et 21 mai dans la perspective de la préparation de la conférence diplomatique envisagée.

1315. Les 84 États membres de l'OMPI et l'organisation intergouvernementale ci-après étaient représentés par des délégations : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BAHREÏN, BÉLARUS, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, MALAWI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NAMIBIE, NIGÉRIA, NORVÈGE, OUBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAMBIE, CCE.

1316. Sur la base des propositions préparées par le Bureau international, le comité préparatoire a adopté le projet de dispositions administratives et de clauses finales du traité ou des traités qui sera soumis à la conférence diplomatique.

1317. En outre, le comité préparatoire a approuvé le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, la liste des États et des organisations qui seront invités à la conférence diplomatique et le projet d'ordre du jour de la conférence diplomatique.

1318. Le comité préparatoire a convenu que la conférence diplomatique se tiendra du 2 au 20 décembre 1996 à Genève. Il a pris note des propositions formulées en ce qui concerne le nombre des délégués des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché dont les frais de participation à la conférence diplomatique devraient être pris en charge par l'OMPI.

— . —

1319. Le *Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne*, pour sa septième session, et le *Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes*, pour sa sixième session, ont tenu une session commune au siège de l'OMPI, à Genève, du 22 au 24 mai (les deux comités sont ci-après dénommés collectivement "le comité").

1320. Des experts des 84 pays ci-après et d'une organisation intergouvernementale, membres des comités, ont participé aux séances : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BAHREÏN, BÉLARUS, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, MALAWI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NAMIBIE, NIGÉRIA, NORVÈGE, OUBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAMBIE, CCE.

1321. Des représentants des sept organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs : OIT, OMC, UNESCO, ASBU, LEA, OUA, ACCT.

1322. Des représentants des 51 organisations non gouvernementales ci-après ont également participé à la réunion en tant qu'observateurs : ABA, ACT, AEPO, AER, AFMA, AIDAA, AIPPI, AIR, ALAI, APP, ARTIS GEIE, BSA, CBU, CCI, CCIA, CFC, CIEM, CISAC, CRIC, EAPA, ECIS, EIA, EUROBIT, FIA, FIAD, FIAPF, FILAIE, FIM, IAOA, ICOGRADA, ICRT, ICSID, IFPI, IFRRO, IIA, ISA, IWG, JEIDA, MEI, MPI, NAB, NANBA, NYIPLA, PEARLE, SOFTIC, SPA, UER, UIE, URAP, URTNA, WFMS.

1323. Le comité a examiné les questions suivantes : i) droit de reproduction, droit de communication/transmission/distribution par transmission et moyens techniques de protection; ii) protection *sui generis* des bases de données; et iii) toutes les questions qui n'avaient pas encore été examinées au sein du comité ainsi que toute autre question considérée comme importante par les participants.

1324. À la fin de la réunion, le président a indiqué que les travaux préparatoires se poursuivraient sous la forme de réunions de consultation en vue de la préparation de la conférence diplomatique.

— . —

1325. *Réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Afrique.* En septembre, l'OMPI a organisé cette réunion, à Genève, pour permettre aux pays concernés de procéder à un échange de vues en prévision de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui aura lieu à Genève en décembre 1996. Ont participé à cette réunion des représentants des pays suivants : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, ÉGYPTÉ, GHANA, JORDANIE, KENYA, MALAWI, MALI, MAROC, NAMIBIE, NIGÉRIA, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SÉNÉGAL, SWAZILAND, TUNISIE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

— . —

1326. *Réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique.* En septembre, l'OMPI a organisé cette réunion, qui s'est tenue à Genève, pour permettre aux pays concernés de procéder à un échange de vues en prévision de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui aura lieu à Genève en décembre 1996. Ont participé à cette réunion des représentants des pays suivants : BANGLADESH, BRUNÉI DARUSSALAM, CHINE, INDE, INDONÉSIE, MALAISIE, MONGOLIE, PAKISTAN, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SINGAPOUR, THAÏLANDE.

— . —

1327. *Réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes.* En septembre, l'OMPI a organisé cette réunion, qui s'est tenue à Genève, pour permettre aux pays concernés de procéder à un échange de vues en prévision de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui aura lieu à Genève en décembre 1996. Ont participé à cette réunion des représentants des pays suivants : ARGENTINE, BRÉSIL, COLOMBIE, GUATEMALA, HAÏTI, HONDURAS, JAMAÏQUE, MEXIQUE, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU.

— . —

1328. La *réunion de consultation générale de l'OMPI concernant la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins* s'est tenue au siège de l'OMPI, à Genève, les 14 et 15 octobre.

1329. Ont participé à la réunion des représentants des 72 pays suivants : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE,

COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, DANEMARK, ÉGYPTTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ITALIE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LESOTHO, LUXEMBOURG, MALAISIE, MAROC, MEXIQUE, NIGÉRIA, PAKISTAN, PANAMA, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINT-SIÈGE, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZIMBABWE ainsi que des représentants de la CCE. L'objet de la réunion était de permettre aux délégations y participant de procéder à un échange de vues sur les propositions de base relatives aux trois traités qu'examinera la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui se tiendra à Genève en décembre 1996. Les participants de la réunion ont décidé que la réunion de consultation privée, qui se tiendra à Genève les 29 et 30 novembre, devrait avoir pour objet un échange de vues entre les participants sur toutes les questions du ressort de ladite conférence diplomatique.

— . —

1330. *Réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes.* En octobre, l'OMPI a organisé cette réunion, à Santiago, en collaboration avec le Gouvernement chilien pour préparer la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui doit se tenir à Genève en décembre 1996. Elle a été suivie par des fonctionnaires nationaux d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du BRÉSIL, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, d'EL SALVADOR, d'ÉQUATEUR, du GUATEMALA, de JAMAÏQUE, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PARAGUAY, du PÉROU, de TRINITÉ-ET-TOBAGO, d'URUGUAY, du VENEZUELA ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI. Les participants se sont entretenus des propositions de base concernant les trois projets de traité qui seront examinés lors de la conférence diplomatique et ont adopté un rapport reflétant ces discussions.

— . —

1331. *Réunion de consultation régionale de l'OMPI pour les pays d'Afrique en prévision de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins.* En novembre, cette réunion, qui s'est tenue à Casablanca, a été organisée par l'OMPI pour permettre aux pays intéressés d'échanger leurs vues en prévision de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins convoquée pour décembre 1996 à Genève. Ont participé à cette réunion 22 fonctionnaires des pays suivants : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, BÉNIN, BURKINA FASO, ÉGYPTTE, GHANA, KENYA, MALAWI, MALI, MAROC, NAMIBIE, NIGER, NIGÉRIA, SÉNÉGAL, SOUDAN, TUNISIE, ZAMBIE et ZIMBABWE. Un rapport rendant compte des résultats des débats a été adopté.

— . —

1332. *Réunion de consultation régionale de l'OMPI à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, destinée à préparer la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins.* En novembre, l'OMPI a organisé cette réunion à Chiangmai pour permettre aux pays concernés de procéder à un échange de vues en prévision de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui doit se tenir à Genève en décembre 1996. Ont participé à cette réunion des représentants des pays suivants : BANGLADESH, BHOUTAN, BRUNÉI DARUSSALAM, CHINE, INDE, INDONÉSIE, LAOS, MALAISIE, MONGOLIE, MYANMAR, NÉPAL, PAKISTAN, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SINGAPOUR, SRI LANKA, VIET NAM. Un document exposant la position de ce groupe de pays sur la proposition de base a été adopté.

— . —

1333. *La Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins* (ci-après dénommée "conférence"), convoquée par le directeur général de l'OMPI, s'est tenue à Genève du 2 au 20 décembre.

1334. La conférence a réuni au total 762 participants, 543 représentant 127 États membres de l'OMPI (AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANDORRE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIQUE, BHOUTAN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAQ, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINT-SIÈGE, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, TADJIKISTAN, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, ZAMBIE, ZIMBABWE) et la Communauté européenne, quatre représentant trois autres États (ÉTHIOPIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), RÉPUBLIQUE DOMINICAINE), 12 représentant sept organisations intergouvernementales (OIT, OMC, OMI, OMM, OUA, UIT, UNESCO) et 203 représentant 76 organisations non gouvernementales (AADI, ABA, ABU, ACT, AEPO, AFM, AFMA, AFTRA, AGICOA, AIAP, AIDAA, AIPLA, AIPPI, AIR, ALAI, APP, ARTIS GEIE, ATRIP, BSA, CBU, CCI, CCIA, CFC, CIEM, CISAC, CIUS, CIX, CLIP, CRIC, CSAI, DVB, EBLIDA, ECACC, ECCA, ECCL, ECIS, EIA, EWC, FERA,

FIA, FIAB, FIAD, FIAPF, FID, FIEJ, FIJ, FILAIE, FIM, FMEM, IAOA, IAWG, ICOGRADA, ICSID, IFPI, IFRRO, IIA, IIP, IIPA, IPO, ISA, ITAA, IVF, JCD, JEIDA, MEI, MPI, NAB, NANBA, NMPA, SOFTIC, SPA, UER, UIE, URTNA, USTA, VSDA).

1335. Les textes utilisés dans le cadre des travaux de la conférence constituaient la “proposition de base”. Ces textes, au nombre de quatre (chacun assorti de notes explicatives), consistaient respectivement en : i) une proposition concernant les dispositions de fond d’un projet de traité sur certains aspects du droit d’auteur, projet appelé “traité n° 1” pendant la conférence puis, une fois adopté, “Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur”; ii) une proposition concernant les dispositions de fond d’un projet de traité sur certains droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (c’est-à-dire de fixations de sons et uniquement de sons), projet appelé “traité n° 2” pendant la conférence puis, une fois adopté, “Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes”; iii) une proposition concernant les dispositions de fond d’un projet de traité visant à créer un droit *sui generis* de propriété intellectuelle sur les bases de données (autrement dit un droit autre que le droit d’auteur). Ce projet n’a toutefois pas été examiné pendant la conférence; iv) une proposition concernant les dispositions administratives et les clauses finales de tous les projets de traités.

1336. Le règlement intérieur prévoyait la création de deux commissions dites principales, à savoir la Commission principale I, chargée des dispositions de fond, et la Commission principale II, chargée des dispositions administratives et des clauses finales. Les travaux se sont également déroulés sur la base des propositions d’amendements que les délégations des États et de la Communauté européenne ont présentées par écrit pendant la conférence. Ces propositions ont fait l’objet de 67 documents publiés au cours de la conférence.

1337. La conférence a adopté deux traités, résumés brièvement ci-dessous, un certain nombre de “déclarations communes”, ainsi qu’une résolution et une recommandation.

1338. Le *Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (1996)* prévoit que chaque Partie contractante (même si elle n’est pas liée par la Convention de Berne) doit se conformer aux dispositions de fond de l’Acte de 1971 (Acte de Paris) de la Convention de Berne.

1339. En ce qui concerne les objets de la protection par le droit d’auteur, le traité mentionne : i) les programmes d’ordinateur, quel qu’en soit le mode ou la forme d’expression, et ii) les compilations de données ou d’autres éléments (“bases de données”) sous quelque forme que ce soit, qui, par le choix ou la disposition des matières, constituent des créations intellectuelles (lorsqu’une base de données ne constitue pas une telle création, elle n’entre pas dans le champ d’application du présent traité).

1340. S’agissant des droits des auteurs, le traité distingue : le droit de distribution, le droit de location et le droit de communication au public. Chacun de ces droits a un caractère exclusif, sous réserve de certaines limitations et exceptions, dont une partie seulement est mentionnée dans les paragraphes qui suivent.

— Le droit de distribution est le droit d’autoriser la mise à disposition du public de l’original et d’exemplaires d’une œuvre par la vente ou par tout autre transfert de la propriété.

— Le droit de location est le droit d'autoriser la location commerciale au public de l'original et d'exemplaires de trois catégories d'œuvres : i) les programmes d'ordinateur (sauf lorsque le programme d'ordinateur lui-même n'est pas l'objet essentiel de la location), ii) les œuvres cinématographiques (mais uniquement lorsque la location commerciale a eu pour conséquence la réalisation largement répandue d'exemplaires de ces œuvres au point de compromettre de manière substantielle le droit exclusif de reproduction) et iii) les œuvres incorporées dans des phonogrammes telles qu'elles sont définies dans la législation nationale des Parties contractantes (à l'exception des pays qui, depuis le 15 avril 1994, appliquent un système de rémunération équitable pour la location de telles œuvres).

— Le droit de communication au public est le droit d'autoriser toute communication au public, par fil ou sans fil, "y compris la mise à la disposition du public d'œuvres de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement". La partie citée entre guillemets s'applique en particulier à la communication interactive à la demande sur le réseau Internet.

1341. Le traité fait obligation aux Parties contractantes de prévoir des sanctions juridiques contre la neutralisation des mesures techniques (par exemple le cryptage) auxquelles recourent les auteurs dans le cadre de l'exercice de leurs droits et contre la suppression ou la modification de certaines informations, telles que des données permettant d'identifier l'œuvre ou l'auteur de l'œuvre, qui sont nécessaires à la gestion (par exemple, dans le cadre de la concession d'une licence, de la perception et de la répartition de redevances) des droits ("information sur le régime des droits").

1342. Le traité fait obligation à chaque Partie contractante d'adopter, en conformité avec son système juridique, les mesures nécessaires pour assurer l'application du traité. En particulier, chaque Partie contractante doit faire en sorte que sa législation comporte des procédures destinées à faire respecter les droits prévus dans le traité, de manière à permettre une action efficace contre tout acte qui porterait atteinte à ces droits. La législation doit notamment prévoir des mesures propres à prévenir rapidement toute atteinte et des mesures propres à éviter toute atteinte ultérieure.

1343. Le traité prévoit la création d'une Assemblée des Parties contractantes, chargée principalement de traiter des questions relatives au maintien et au développement de cet instrument, et assigne au Bureau international de l'OMPI les tâches administratives le concernant.

1344. Ce traité, conclu à Genève le 20 décembre 1996, est ouvert à la signature, au siège de l'OMPI, jusqu'au 31 décembre 1997. Au 31 décembre 1996, il avait été signé par les 12 États et l'organisation intergouvernementale ci-après : ALLEMAGNE, BOLIVIE, BURKINA FASO, CHILI, ESPAGNE, INDONÉSIE, ITALIE, KENYA, MONGOLIE, NAMIBIE, TOGO, VENEZUELA et Communauté européenne.

1345. Il peut être signé par les États membres de l'OMPI et par la Communauté européenne. L'assemblée constituée en vertu du traité peut, une fois celui-ci entré en vigueur, décider d'autoriser d'autres organisations intergouvernementales à y adhérer.

1346. Le traité entrera en vigueur après que 30 instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés par des États. Ces instruments devront être déposés auprès du directeur général de l'OMPI, dépositaire de ce traité.

1347. Le *Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (1996)* porte sur certains droits de propriété intellectuelle reconnus à deux catégories de bénéficiaires : les artistes interprètes ou exécutants (acteurs, chanteurs, musiciens, etc.) et les producteurs de phonogrammes (les personnes physiques ou morales qui prennent l'initiative et assument la responsabilité de la fixation des sons). Ces droits font l'objet d'un seul et même instrument du fait que la plupart des droits reconnus par le présent traité aux artistes interprètes ou exécutants sont liés à leurs interprétations ou exécutions fixées, purement sonores (incorporées dans des phonogrammes).

1348. En ce qui concerne les *artistes interprètes ou exécutants*, le traité reconnaît à ces personnes quatre types de droits patrimoniaux sur leurs interprétations ou exécutions fixées sur phonogramme (et non incorporées dans des fixations audiovisuelles, telles que des films) : le droit de reproduction, le droit de distribution, le droit de location et le droit de mise à disposition. Chacun de ces droits a un caractère exclusif, sous réserve de certaines limitations et exceptions, dont une partie seulement est mentionnée dans les paragraphes qui suivent.

— Le droit de reproduction est le droit d'autoriser la reproduction directe ou indirecte du phonogramme, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

— Le droit de distribution est le droit d'autoriser la mise à la disposition du public de l'original et d'exemplaires du phonogramme par la vente ou tout autre transfert de propriété.

— Le droit de location est le droit d'autoriser la location commerciale au public de l'original et d'exemplaires du phonogramme, conformément à la législation nationale des Parties contractantes (à l'exception des pays qui, depuis le 15 avril 1994, appliquent un système de rémunération équitable pour cette forme de location).

— Le droit de mise à disposition est le droit d'autoriser la mise à disposition du public, par fil ou sans fil, de toute interprétation ou exécution fixée sur phonogramme, de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement. Ce droit s'étend, en particulier, à la mise à disposition interactive sur demande au moyen de l'Internet.

1349. Le traité confère aux artistes interprètes ou exécutants trois types de droits patrimoniaux en ce qui concerne leurs interprétations et exécutions non fixées (faites en direct) : le droit de radiodiffusion (sauf en cas de réémission), le droit de communication au public (sauf lorsqu'il s'agit d'une interprétation ou exécution radiodiffusée) et le droit de fixation.

1350. En outre, le traité reconnaît aux artistes interprètes ou exécutants un droit moral : le droit d'exiger d'être mentionnés comme tels et le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification préjudiciables à leur réputation.

1351. En ce qui concerne les *producteurs de phonogrammes*, le traité reconnaît à ces personnes quatre catégories de droits (tous patrimoniaux) sur leurs phonogrammes : le droit de reproduction, le droit de distribution, le droit de location et le droit de mise à disposition. Chacun de ces droits a un caractère exclusif, sous réserve de certaines limitations et exceptions, dont une partie seulement est mentionnée dans les paragraphes qui suivent.

— Le droit de reproduction est le droit d'autoriser la reproduction directe ou indirecte du phonogramme, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

— Le droit de distribution est le droit d'autoriser la mise à disposition du public de l'original et d'exemplaires du phonogramme par la vente ou par toute autre opération de transfert de la propriété.

— Le droit de location est le droit d'autoriser la location commerciale au public de l'original et d'exemplaires du phonogramme, conformément à la législation nationale des Parties contractantes (excepté pour les pays qui, depuis le 15 avril 1994, appliquent un système de rémunération équitable pour cette forme de location).

— Le droit de mise à disposition est le droit d'autoriser la mise à disposition du public, par fil ou sans fil, du phonogramme de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement. Ce droit s'étend, en particulier, à la mise à disposition interactive sur demande au moyen de l'Internet.

1352. S'agissant à la fois des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, le traité fait obligation à chaque Partie contractante — sous réserve de diverses exceptions et limitations— d'accorder aux ressortissants des autres Parties contractantes le traitement qu'elle accorde à ses propres ressortissants en ce qui concerne les droits expressément reconnus dans le traité ("traitement national").

1353. En outre, le traité prévoit que les artistes interprètes ou exécutants et les producteurs de phonogrammes ont droit à une rémunération équitable et unique lorsque des phonogrammes, publiés à des fins de commerce, sont utilisés directement ou indirectement pour la radiodiffusion ou la communication au public. Toutefois, une Partie contractante peut restreindre ce droit ou — à condition de formuler une réserve au traité — le refuser. En cas de réserve d'une Partie contractante et dans la limite de cette réserve, les autres Parties contractantes sont autorisées à ne pas accorder le traitement national à l'égard de la Partie contractante auteur de la réserve ("réciprocité").

1354. Le traité dispose aussi que la durée de la protection ne doit pas être inférieure à 50 ans et que la jouissance et l'exercice des droits prévus dans le traité ne sont subordonnés à aucune formalité.

1355. Le traité fait obligation aux Parties contractantes de prévoir des sanctions juridiques contre la neutralisation des mesures techniques (par exemple le cryptage) auxquelles recourent les artistes interprètes ou exécutants ou les producteurs de phonogrammes dans le cadre de l'exercice de leurs droits et contre la suppression ou la modification de certaines informations, telles que des données permettant d'identifier l'artiste interprète ou exécutant, l'interprétation ou exécution, le producteur du phonogramme et le phonogramme, qui sont nécessaires à la gestion (par exemple dans le cadre de la concession d'une licence, de la perception et de la répartition de redevances) des droits ("information sur le régime des droits").

1356. Le traité fait obligation à chaque Partie contractante d'adopter, conformément à son système juridique, les mesures nécessaires pour assurer l'application du traité. En particulier, chaque Partie contractante doit faire en sorte que sa législation comporte des procédures destinées à faire respecter les droits prévus dans le traité, de manière à permettre une action efficace contre tout acte qui porterait atteinte à ces droits. La législation doit notamment prévoir des mesures propres à prévenir rapidement toute atteinte et des mesures propres à éviter toute atteinte ultérieure.

1357. Le traité prévoit la création d'une Assemblée des Parties contractantes, chargée principalement de traiter des questions relatives au maintien et au développement de cet instrument, et assigne au Bureau international de l'OMPI les tâches administratives le concernant.

1358. Ce traité, conclu à Genève le 20 décembre 1996, est ouvert à la signature, au siège de l'OMPI, jusqu'au 31 décembre 1997. Au 31 décembre 1996, il avait été signé par les 12 États et l'organisation intergouvernementale ci-après : ALLEMAGNE, BOLIVIE, BURKINA FASO, CHILI, ESPAGNE, INDONÉSIE, ITALIE, KENYA, MONGOLIE, NAMIBIE, TOGO, VENEZUELA et Communauté européenne.

1359. Il peut être signé par les États membres de l'OMPI et par la Communauté européenne. L'assemblée constituée en vertu du traité peut, une fois celui-ci entré en vigueur, décider d'autoriser d'autres organisations intergouvernementales à y adhérer.

1360. Le traité entrera en vigueur après que 30 instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés par des États. Ces instruments devront être déposés auprès du directeur général de l'OMPI, dépositaire de ce traité.

1361. Comme cela a été mentionné ci-dessus, la conférence diplomatique a aussi adopté une résolution et une recommandation demandant instamment que l'OMPI poursuive son action en faveur de la conclusion d'un "protocole sur l'audiovisuel" qui viendrait compléter le WPPT en ce qui concerne les droits des artistes interprètes ou exécutants sur les fixations audiovisuelles de leurs prestations, et d'un "traité sur les bases de données" qui prévoirait un système *sui generis* de protection des bases de données même lorsque celles-ci ne peuvent pas être protégées par le droit d'auteur.

Projet de traité sur le droit des brevets

1362. La deuxième session du *Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets* s'est tenue au siège de l'OMPI, à Genève, du 17 au 21 juin.

1363. Les 63 États suivants, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à la session : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, LESOTHO, MALAWI, MALTE, MEXIQUE, NOUVELLE-ZÉLANDE, NORVÈGE, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURQUIE, VENEZUELA. L'AFGHANISTAN et quatre organisations intergouvernementales (CCE, OEAB, OEB, OUA) étaient représentés par

des observateurs. Des représentants des 22 organisations non gouvernementales ci-après ont aussi pris part à la session en qualité d'observateurs : ABA, AIPLA, AIPPI, APAA, ATRIP, BDI, CCI, CIPA, CNCPI, CNIPA, ECACC, EPI, FICPI, FMOI, JIPA, JPAA, LIDC, PAK, PIPA, TMPDF, UNICE, UPEPI.

1364. Les délibérations ont eu lieu sur la base de deux documents de travail établis par le Bureau international de l'OMPI et intitulés "Projet de Traité sur le droit des brevets et projet de règlement d'exécution" et "Notes".

1365. Le projet de traité établi par le Bureau international comprenait 11 articles, intitulés : Expressions abrégées, Demande, Date de dépôt, Mandataire; Élection du domicile, Signature, Unité de l'invention, Requête en inscription d'un changement de nom ou d'adresse, Requête en inscription d'un changement de titulaire ou d'un changement quant à la paternité de l'invention, Requête en rectification d'une erreur, Possibilité de faire des observations et d'apporter des modifications et des rectifications lorsqu'un refus est envisagé, Règlement d'exécution. Le règlement d'exécution contenait huit règles.

1366. Il est ressorti des débats que, en général, le Comité d'experts était favorable au projet de traité et au projet de règlement, sous réserve de quelques suggestions d'amélioration. Ainsi, le comité a recommandé que en plus de la question de l'inscription des accords de licence, les deux questions supplémentaires ci-après soient incorporées dans le prochain projet de traité et de règlement d'exécution : i) revendication tardive de priorités (présentation tardive d'une revendication de priorité et dépôt tardif de la demande ultérieure); et ii) rétablissement des droits lorsqu'un délai a été dépassé (y compris "poursuite de la procédure") et prorogation des délais qui n'ont pas encore expiré mais dont la prorogation est demandée par la partie intéressée. Ces suggestions seront soumises aux organes directeurs de l'OMPI pour décision lors de leurs sessions de septembre/octobre 1996.

— . —

1367. La troisième session du *Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets* s'est tenue au siège de l'OMPI à Genève, du 18 au 22 novembre.

1368. Les 68 États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à cette session : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BELGIQUE, BRÉSIL, BURKINA FASO, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, ÉMIRATS ARABES UNIS, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HAÏTI, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, LITUANIE, MALAWI, MALTE, MEXIQUE, NAMIBIE, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUÈDE, SUISSE, TADJIKISTAN, THAÏLANDE, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, VIET NAM. Des représentants de quatre organisations intergouvernementales (CE, OEB, OMC et OUA) ont participé à la session en qualité d'observateurs. Des représentants de

17 organisations non gouvernementales ci-après ont également participé à la session en qualité d'observateurs : ABPI, AIPLA, AIPPI, APAA, BDI, CIPA, CNCPI, CNIPA, EPI, FICCI, FICPI, JIPA, JIPAA, LIDC, PAK, PIPA, UNICE.

1369. Le comité d'experts a examiné certains projets de dispositions pour le Traité sur le droit des brevets et le règlement d'exécution envisagés. Le texte en avait été établi par le Bureau international et concernait les conditions d'attribution d'une date de dépôt, la liste maximum des éléments formels qui peuvent être exigés en ce qui concerne les demandes, la prorogation des délais et la revendication tardive de priorité. Le comité d'experts a également examiné un formulaire international type pour les demandes de délivrance d'un brevet.

1370. Toutes les délégations ont souligné combien il est important que le droit des brevets soit harmonisé et ont fait part de l'intérêt qu'elles prennent aux travaux du comité d'experts. Dans l'ensemble, le comité d'experts s'est déclaré favorable à la démarche envisagée pour le projet de traité, sous réserve d'un certain nombre de propositions de modifications ou d'un examen plus approfondi. Afin d'établir un lien entre le futur traité sur le droit des brevets (PLT) et le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), il a été convenu qu'en ce qui concerne les formalités relatives aux demandes le PLT devrait adopter, dans toute la mesure du possible, les solutions retenues pour le PCT et pour le règlement d'exécution du PCT, ce qui devrait se faire moyennant l'insertion, dans le PLT, de renvois aux dispositions pertinentes du PCT, tant dans leur version présente que dans toute version future.

*Projet de nouveau traité sur l'enregistrement international
des dessins et modèles industriels*

1371. La sixième session du *Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels* s'est tenue au siège de l'OMPI à Genève du 4 au 8 novembre.

1372. Les 11 États suivants, membres de l'Union de La Haye, étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, INDONÉSIE, ITALIE, PAYS-BAS, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SLOVÉNIE, SUISSE. Les 17 États suivants, membres de l'Union de Paris, étaient représentés par des observateurs : BANGLADESH, BRÉSIL, BULGARIE, COSTA RICA, CROATIE, DANEMARK, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, JAPON, MALI, NORVÈGE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUÈDE. Des représentants de deux organisations intergouvernementales (BBDM, CE), ainsi que de 20 organisations non gouvernementales (ABA, AIPLA, AIPPI, ALAI, APAA, ATRIP, CELIBRIDE, CIPA, CNIPA, ECTA, EURATEX, FICPI, ICSID, JDP, JIPA, JPAA, LIDC, TVS, UNICE, UPEPI), ont participé à la session en qualité d'observateurs.

1373. Les délibérations de la session ont eu lieu sur la base d'un projet d'éventuel nouvel acte dans le cadre de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, élaboré par le Bureau international. Ce nouvel acte vise à modifier le système de La Haye de telle sorte que des États qui n'en font pas encore partie puissent y adhérer ainsi qu'à promouvoir une plus grande utilisation de ce système par les déposants.

1374. Le projet de nouvel acte examiné par le comité d'experts consistait, abstraction faite de deux dispositions liminaires, en deux chapitres. Le chapitre premier définissait le système simple et rapide de protection des dessins et modèles industriels souhaité par les futures parties contractantes qui ne procèdent pas à un examen de fond, et le deuxième chapitre énonçait les conditions supplémentaires auxquelles doivent satisfaire, en tout ou en partie, les déposants désignant des parties contractantes qui procèdent à un examen de fond.

1375. Des progrès ont été faits, dans la mesure où il est apparu que certaines des conditions requises par les parties contractantes ayant un office chargé de l'examen (telles que la mention du créateur, une description ou une revendication) pouvaient éventuellement être revues à la baisse, voire supprimées, comme conditions d'attribution d'une date de dépôt. Certaines délégations ont annoncé qu'il était possible d'envisager des modifications allant dans ce sens dans la législation nationale de leur pays.

1376. Il a été convenu que le délai maximal pendant lequel les parties contractantes ayant un office chargé de l'examen pouvaient notifier un refus, qui était de 30 mois dans le projet, pouvait être remplacé par un délai beaucoup plus court (18 mois, voire moins).

1377. En ce qui concerne le montant de la taxe de désignation individuelle, un certain nombre de pays ont souligné que chaque office devrait être en mesure de couvrir ses propres frais. Plusieurs délégations et représentants d'organisations présentes en qualité d'observateurs étaient néanmoins d'avis que le libre choix du montant de la taxe de désignation individuelle devait être restreint et se sont montrés favorables à l'introduction d'un plafond limitant cette taxe.

1378. Le comité d'experts a également examiné un ensemble de projets de règles. Les discussions ont notamment porté sur la présentation d'une reproduction du dessin ou modèle susceptible d'être acceptée par toutes les parties contractantes désignées et plusieurs suggestions ont été faites concernant d'autres questions dont devraient traiter les règles.

1379. Le Bureau international a annoncé qu'il soumettrait une version révisée du projet d'acte ainsi qu'un ensemble complet de projets de règles à la prochaine session du comité d'experts, qui doit se tenir en novembre 1997.

*Projet de traité sur le règlement des différends entre États
en matière de propriété intellectuelle*

1380. La huitième session du *Comité d'experts sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle* s'est tenue au siège de l'OMPI à Genève du 1^{er} au 5 juillet.

1381. Les 61 États et l'organisation intergouvernementale ci-après ont participé à la session du comité : ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, DANEMARK, ÉGYPTE, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, HONGRIE, INDE,

INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LESOTHO, MALAWI, MALI, MAROC, MEXIQUE, MONACO, NIGÉRIA, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, THAÏLANDE, URUGUAY, VIET NAM et CCE.

1382. Le comité a débattu d'une version révisée du projet de traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle. Cette version révisée est le résultat des travaux menés par le comité depuis sa première session tenue en 1990.

1383. Le comité d'experts a notamment examiné les quatre points suivants : les relations entre le système de règlement des différends du traité envisagé et d'autres systèmes; la possibilité pour des entités qui ne sont pas parties au traité source à l'origine du différend ou liées par ce traité de participer à la procédure devant un groupe spécial; les relations entre le nombre de parties contractantes requis pour constituer le quorum, pour l'adoption par l'Assemblée générale de l'OMPI et l'acceptation par les parties contractantes de modifications relatives au traité envisagé et pour l'entrée en vigueur de celui-ci; la question de savoir si une partie contractante peut demander, dans le cadre des procédures instituées par le traité envisagé, une déclaration ou un avis sur l'existence d'une obligation ou la violation par elle d'une obligation.

1384. En ce qui concerne les travaux futurs, il a été proposé que l'Assemblée générale de l'OMPI décide s'il convient ou non de convoquer une conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle et, dans l'affirmative, si cette conférence doit avoir lieu à la fin de 1997 ou au cours du premier semestre de 1998, ou à une autre date.

— . —

1385. Lors de sa session de septembre/octobre 1996, l'Assemblée générale de l'OMPI a adopté les propositions suivantes du directeur général : i) le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 prévoira un poste pour la tenue d'une conférence diplomatique au premier semestre de 1998; ii) le Bureau international établira, pour le mois de juillet 1997, des documents contenant les nouvelles versions du projet de traité et du projet de règlement d'exécution et de notes qu'il distribuera en juillet; et iii) le poste susmentionné du projet de programme et de budget pour l'exercice 1998-1999 sera examiné par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de septembre/octobre 1997 à la lumière de ces documents et des résultats de l'expérience des mécanismes internationaux de règlement des différends de l'OMC.

Marques notoires et de haute renommée

1386. La deuxième session du *Comité d'experts sur les marques notoires* s'est tenue au siège de l'OMPI à Genève, du 28 au 31 octobre.

1387. Les 54 États membres suivants de l'OMPI ou de l'Union de Paris étaient représentés à la session : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ARABIE SAOUDITE, AUTRICHE, BÉLARUS, BELGIQUE, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, CANADA, CHINE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CROATIE, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GRÈCE, HONGRIE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, JORDANIE, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LITUANIE, MALAWI, MAROC, MAURICE, MOZAMBIQUE, NORVÈGE, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TURQUIE, UKRAINE. Les CE étaient aussi représentées. Un représentant du BBM a pris part à la session en qualité d'observateur. Des représentants de 17 organisations non gouvernementales ont pris part à la session en qualité d'observateurs : AIDV, AIM, AIPPI, APAA, ASPIP, ATRIP, CCI, ECACC, ECTA, FICPI, INTA, JIPA, JPAA, JTA, LIDC, UNICE, UPEPI.

1388. Le comité d'experts a examiné des projets de dispositions visant à améliorer la protection des marques notoires. La question de savoir si ces projets de dispositions seront adoptés sous la forme d'une recommandation de l'Assemblée générale de l'OMPI ou de l'Assemblée de l'Union de Paris ou sous la forme d'un instrument international tel qu'un protocole relatif au Traité sur le droit des marques (TLT) est restée ouverte. Il a été entendu qu'il faudrait attendre, pour examiner à fond cette question, qu'un accord suffisant se soit dégagé quant à la teneur des dispositions proposées.

1389. Une large majorité des délégations et des représentants ayant le statut d'observateur

- i) s'est déclarée favorable à une définition large de la protection des marques notoires qui ne soit pas limitée aux marques en conflit mais couvre aussi les noms commerciaux et les symboles, emblèmes ou logos utilisés dans le monde des affaires;
- ii) a estimé que l'usage de la marque notoire dans le pays où la protection est revendiquée ne doit pas être une condition de la protection.

1390. En ce qui concerne le territoire sur lequel la marque doit être notoire et les personnes par lesquelles la marque doit être notoirement connue, il a été admis que la connaissance de la marque dans le secteur concerné du public et la connaissance de la marque sur le territoire sur lequel elle doit être protégée devaient suffire, sans toutefois exclure la prise en considération de facteurs externes audit territoire.

1391. En ce qui concerne les critères qui doivent être pris en considération pour déterminer si une marque doit être protégée en tant que marque notoire, il a été souligné qu'il importait de tenir compte non seulement de la publicité faite à l'échelle locale, mais aussi de celle qui est faite à l'échelle mondiale. Il a également été proposé d'ajouter un critère qui viserait à mesurer le caractère distinctif, inhérent ou acquis, de la marque. La suggestion a aussi été faite de tenir compte, pour déterminer si une marque est notoire ou non, de l'étendue de son enregistrement dans le monde et des décisions de justice favorables dont elle a bénéficié.

1392. En ce qui concerne le contenu de la protection, plusieurs délégations ont rappelé qu'une marque notoire ne doit être protégée qu'à partir du moment où elle devient notoire et uniquement pendant la période où elle est considérée comme notoire, et que ce point devait

être expressément mentionné dans le projet. Il a toutefois été relevé que chaque pays devait être libre d'accorder une protection aux marques notoires sur la base de critères moins sévères.

1393. La majorité des délégations qui se sont exprimées sur la question du refus d'enregistrement ont relevé que la tâche consistant à déterminer si une marque est notoire ne devait pas être mise à la charge des offices alors que beaucoup d'entre eux n'ont pas les ressources nécessaires pour apprécier la notoriété d'une marque ou réunir des preuves concluantes à cet effet. Des représentants d'organisations ayant le statut d'observateur ont néanmoins considéré que les demandes d'enregistrement de marques qui sont de toute évidence en conflit avec des marques notoires devraient, en toute hypothèse, être systématiquement refusées. Il a par ailleurs été suggéré que l'on étudie la possibilité de n'obliger les offices à déterminer *ex officio* si une marque est notoire que lorsqu'aucune procédure d'opposition n'est prévue.

1394. En ce qui concerne la procédure d'invalidation et l'interdiction d'usage, la quasi-unanimité des délégations et représentants d'organisations ayant le statut d'observateur s'est déclarée en faveur du maintien du délai de cinq ans prévu à l'article 6*bis*.2) de la Convention de Paris et plusieurs délégations ont suggéré de retenir la possibilité de prévoir un délai pour présenter une demande d'interdiction d'usage, comme le permet la deuxième phrase dudit article.

*Signes distinctifs de l'entreprise; noms et emblèmes
d'organisations à but non lucratif*

1395. En 1996, le Bureau international a achevé une étude sur la possibilité de multiplier les moyens juridiques visant à protéger les signes distinctifs de l'entreprise (tels que marques, noms commerciaux, slogans ou logos) ainsi que les noms et emblèmes d'organisations à but non lucratif. Les résultats de cette étude seront présentés aux organes directeurs lors de leur session de septembre/octobre 1997.

Enregistrement et mention des licences de marques

1396. En 1996, le Bureau international a achevé une étude sur les formalités relatives à l'enregistrement des licences permettant l'usage d'une marque et sur les questions liées à la mention de la licence sur le produit ou sur son conditionnement. Un comité d'experts qui se réunira en 1997 examinera cette étude.

Concurrence déloyale

1397. En 1996, le Bureau international a publié les *Dispositions types sur la protection contre la concurrence déloyale*, en anglais, en espagnol et en français, qui complètent l'étude sur la situation mondiale actuelle en matière de protection, publiée en 1995.

[Le chapitre IV suit]

CHAPITRE IV : ACTIVITÉS DE CLASSIFICATION INTERNATIONALE ET DE NORMALISATION

1398. *OBJECTIFS*. En ce qui concerne les activités d'information et de documentation des offices de propriété industrielle, l'objectif est de favoriser et d'instaurer une étroite coopération entre les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle dans leurs relations mutuelles, d'une part, et entre ces offices et le Bureau international, d'autre part, pour tout ce qui touche à l'information et à la documentation se rapportant aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels, y compris en particulier la normalisation de la forme des données et supports de données (papier et supports électroniques, par exemple) et de l'indexation et du classement des documents de brevet, pour faciliter l'échange d'informations en matière de propriété industrielle (entre les offices de propriété industrielle), la restitution de l'information contenue dans les supports de données, la détermination de l'état de la technique, la recherche aux fins de l'examen des brevets et l'utilisation efficace de l'information par le public. Ces activités sont organisées et suivies par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).
1399. En ce qui concerne les classifications internationales, l'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale des brevets (CIB), la classification des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ("classification de Nice"), la classification de Vienne des éléments figuratifs des marques ("classification de Vienne") et la classification de Locarno pour les dessins et modèles industriels ("classification de Locarno"), outils importants pour le classement systématique des documents pertinents, la recherche de l'information technique contenue dans les documents de brevet, ainsi que pour l'enregistrement et l'examen des marques de produits et de services (qu'elles comportent ou non des éléments figuratifs) et des dessins et modèles industriels. On entend par "perfectionner" le fait i) d'étendre les classifications à de nouveaux domaines techniques, à de nouvelles désignations de produits et de services, à de nouveaux types de produits faisant l'objet de dessins ou de modèles et à de nouveaux éléments figuratifs de marques et ii) de décrire et classer plus précisément les domaines techniques existants, d'éliminer les désignations périmées de produits, de services et d'éléments figuratifs, et de décrire et classer plus précisément ceux qui existent – et aussi de mettre à jour les classifications dans diverses langues.

*Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en
matière de propriété industrielle (PCIPI)*

1400. Ce comité comprend les États membres de l'Union du PCT et de l'Union de l'IPC ainsi que les États membres de l'Union de Paris qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Les organisations intergouvernementales ci-après en sont également membres : ARIPO, BBDM, BBM, OAPI et OEB.

1401. En 1996, l'AFRIQUE DU SUD, la BOSNIE-HERZÉGOVINE et SAINTE-LUCIE sont devenues membres du PCIPI, ce qui portait à 115 le nombre des membres du comité au 31 décembre 1996 : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BARBADE, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBÉRIA, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, VENEZUELA, VIET NAM, YOUGOSLAVIE, ZAMBIE, ARIPO, BBDM, BBM, OAPI, OEB.

— . —

1402. Le *Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI)* a tenu sa seizième session, à Genève, du 15 au 19 avril. Les 22 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés : ALLEMAGNE, BULGARIE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE, OEB. Le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) était représenté par des observateurs.

1403. Le PCIPI/GI a approuvé le texte d'une nouvelle norme ST.13 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des demandes de brevet et de certificat complémentaire de protection et des demandes de protection relatives à des dessins ou modèles industriels et à des schémas de configuration de circuits intégrés). La nouvelle norme recommande aux offices de propriété industrielle qui souhaitent modifier leur système de numérotation en vigueur, ou qui ont l'intention d'en adopter un, pour les demandes de titres de propriété industrielle susmentionnées, d'utiliser une configuration comprenant une indication d'année, c'est-à-dire une série de quatre chiffres destinés à indiquer l'année du dépôt de la demande d'après le calendrier grégorien, et un numéro d'ordre, composé de sept chiffres au maximum, destiné à distinguer chaque demande. Il est recommandé aux offices de propriété industrielle qui adoptent des séries de numérotation parallèles pour différentes catégories de titres de propriété industrielle d'utiliser, en tant que partie significative du numéro des demandes, les codes littéraux indiqués dans la norme. De plus, le PCIPI/GI a approuvé le texte de la recommandation concernant le contenu des rapports techniques annuels sur les

activités d'information en matière de dessins et modèles industriels, sur la base de laquelle il sera demandé aux offices de propriété industrielle de fournir, à titre d'essai, des informations pour l'année 1995. Enfin, le PCIPI/GI a pris des décisions en ce qui concerne la collecte des informations qui permettront au Bureau international d'analyser l'utilisation des normes, recommandations et principes directeurs de l'OMPI.

— . —

1404. Le PCIPI/GI a tenu sa dix-septième session à Genève, du 14 au 18 octobre. Les 23 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BULGARIE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, KENYA, NORVÈGE, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, OEB. Le PDG était représenté par des observateurs.

1405. Le PCIPI/GI a approuvé le texte d'une nouvelle norme ST.35 de l'OMPI (Format recommandé pour l'échange d'information sur les documents de brevet publiés, enregistrée en mode mixte sur bande en bobine ou en cartouche IBM 3480/90 (MMMT)). Cette norme définit les formats à utiliser pour l'échange et le traitement de l'information relative aux brevets publiés, enregistrée en mode mixte sur les supports précités, et définit une présentation indépendante du matériel et de la configuration pour les documents de brevet, aux fins notamment de l'échange sur bande magnétique.

1406. Le PCIPI/GI a également achevé la révision des normes ST.6 de l'OMPI (Recommandation sur la numérotation des documents de brevet publiés), ST.9 (Recommandation concernant les données bibliographiques qui figurent sur les brevets ou qui se rapportent aux brevets ou aux certificats complémentaires de protection pour les médicaments – CCP –) et ST.10/B (Disposition des différentes données bibliographiques). La révision des normes ST.6 et ST.10/B était rendue nécessaire par l'intention de certains offices de propriété industrielle d'introduire, dans les demandes et les documents de propriété industrielle publiés, une indication d'année à quatre chiffres.

1407. En outre, le PCIPI/GI a approuvé le principe de la republication de documents de brevet corrigés permettant d'utiliser la norme ST.16 de l'OMPI en association avec un chiffre défini pour indiquer les republications. En conséquence de cette approbation, les normes pertinentes de l'OMPI devront être revues en 1997.

1408. Enfin, le PCIPI/GI a approuvé la présentation et le contenu d'un inventaire des systèmes de numérotation en ce qui concerne les demandes, les documents publiés et les titres enregistrés. Cet inventaire sera publié dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle*.

— . —

1409. Le Sous-groupe A du Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) s'est réuni à Rijswijk (Pays-Bas), du 15 au 19 avril. Ce sous-groupe a été créé par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) à sa session de novembre/décembre 1995 et a été chargé du projet C 139 relatif au domaine

chimique (sous-classes A 61 K et P de la classification internationale des brevets [CIB]). Le groupe de travail avait convenu que le sous-groupe A devrait avoir pour mandat de faire progresser rapidement le projet susmentionné afin qu'il puisse être mis au point par le groupe de travail.

1410. Les 12 membres ci-après du PCIPI/SI étaient représentés à la session du sous-groupe A : ALLEMAGNE, BÉLARUS, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, FRANCE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE, OEB. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la session.

1411. Le sous-groupe A s'est chargé de la révision de la sous-classe A 61 K (projet C 139 susmentionné) de la CIB, qui lui avait été assignée par le PCIPI/SI; il a achevé sa tâche et a convenu d'un certain nombre de modifications à apporter à la sous-classe A 61 K actuelle, ainsi que de l'élaboration d'une nouvelle sous-classe (A 61 P) pour le classement secondaire obligatoire de "l'activité thérapeutique des composés chimiques ou préparations médicinales".

— . —

1412. Le *Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI)* a tenu sa dix-septième session, à Genève, du 10 au 21 juin. Les 20 membres ci-après du PCIPI/SI étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, JAPON, KENYA, NORVÈGE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, OEB.

1413. Le groupe de travail a examiné 51 projets de révision de la CIB (classification internationale des brevets) inscrits au programme de la période biennale 1996-1997, dont 11 relevaient du domaine de la mécanique, 18 du domaine de la chimie et 22 du domaine de l'électricité. Quatorze de ces projets de révision ont été menés à terme.

1414. Afin de pouvoir achever les projets de révision C 28, C 79 et C 80 concernant la septième édition de la CIB, le groupe de travail a approuvé la création d'un organe subsidiaire qui sera chargé de l'examen de ces projets.

1415. Le groupe de travail a achevé les versions française et anglaise des renvois à incorporer dans la classe G 05 et a examiné un choix de documents de brevet susceptibles d'être utilisés à des fins de formation au classement.

1416. Le groupe de travail s'est aussi penché sur la question de l'amélioration des index officiels des mots clés de la CIB et a approuvé une liste de mots clés écrits selon l'orthographe américaine visant à compléter les mots clés actuels orthographiés selon les règles anglaises. Le groupe de travail a aussi approuvé certains mots clés portant sur les codes d'indexation de la CIB.

— . —

1417. Le *sous-groupe B du PCIPI/SI (Classe 21)* s'est réuni à Munich, du 11 au 15 novembre. Le sous-groupe B a été créé par le PCIPI/SI à sa session de juin 1996. Il a été chargé de trois projets relatifs au domaine de la mécanique en vue d'élaborer un schéma

modifié de la classe F 21 (“éclairage”) de la CIB. Le groupe de travail a convenu que le sous-groupe B devra avoir pour mandat de faire progresser rapidement lesdits projets afin que ceux-ci puissent être mis au point par le groupe de travail.

1418. Les huit membres ci-après du PCIPI/SI étaient représentés à la session du sous-groupe B : ALLEMAGNE, CROATIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE et OEB. Deux fonctionnaires de l’OMPI ont participé à cette session.

1419. Pendant cette session, le sous-groupe B a achevé un des trois projets susvisés et a convenu d’apporter un certain nombre de modifications à la classe F 21, notamment de créer deux nouvelles sous-classes destinées à indexer les formes d’utilisation ou d’application des dispositifs d’éclairage ainsi que les types de sources de lumière.

— . —

1420. Le *PCIPI/SI* a tenu sa dix-huitième session à Genève, du 2 au 13 décembre. Les 17 membres ci-après de ce groupe de travail étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ÉTATS-UNIS D’AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, IRLANDE, NORVÈGE, PORTUGAL, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, OEB.

1421. Le groupe de travail a examiné 47 projets de révision de la CIB inscrits au programme de la période biennale 1996-1997, dont 19 relevaient du domaine de la mécanique, neuf du domaine de la chimie et 19 de celui de l’électricité. Dix de ces projets de révision ont été menés à terme. Le groupe de travail a approuvé les observations relatives à deux documents de brevet sélectionnés pour être utilisés dans le cadre de la formation à la CIB, ce qui porte à 20 le nombre des documents de brevet sélectionnés et examinés par le groupe de travail au cours des dernières années.

1422. Le groupe de travail a aussi examiné et approuvé des principes directeurs concernant la présentation de formules chimiques développées dans la CIB qui seront introduits dans les *Instructions particulières pour la révision de la CIB*. En dernier lieu, le groupe de travail a approuvé un certain nombre de nouveaux mots clés qui seront introduits dans les index officiels des mots clés français et anglais, et est convenu de poursuivre, jusqu’à sa prochaine session qui se tiendra en juin 1997, l’utilisation expérimentale des services de courrier électronique (*e-mail*) pour l’échange de documents. Cet essai portera sur 18 projets de révision de la CIB.

— . —

1423. Le *Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l’information en matière de marques (PCIPI/TI)* a tenu sa cinquième session, à Genève, du 6 au 10 mai. Les 21 membres ci-après du PCIPI/TI étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, BULGARIE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ÉGYPTE, ÉTATS-UNIS D’AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, JAPON, KENYA, NORVÈGE, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUISSE. La CCE était représentée par des observateurs.

1424. La délégation de la CCE a présenté un exposé sur l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) et le système de la marque communautaire, notamment sur le rôle important de l'informatique dans celui-ci. Le Bureau international a présenté un exposé sur le système MECA (*Madrid Electronic CommunicAtion*), qui fonctionne depuis le 1^{er} avril 1996 et permet de communiquer par la voie électronique avec les offices nationaux en ce qui concerne l'accès au registre international et la transmission, dans les deux sens, des données relatives aux demandes internationales et aux enregistrements internationaux.

1425. Le groupe de travail a examiné le projet de révision de la norme ST.60 de l'OMPI (Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques) et a approuvé certaines modifications, y compris en ce qui concerne les codes génériques pour le regroupement des codes et la création de nouveaux codes pour l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le protocole relatif à cet arrangement. Le groupe de travail a aussi approuvé le texte de la norme ST.64 de l'OMPI énonçant des principes directeurs relatifs à la liste des dossiers qu'il est recommandé d'utiliser pour la recherche en matière de marques. En ce qui concerne le format pour l'échange de données sur les marques, le groupe de travail a convenu de poursuivre l'examen de la norme éventuelle à partir de l'utilisation du système de balisage MECA.

1426. Sur l'initiative de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (Suisse), les membres du groupe de travail ont pu, durant la session, se rendre dans les locaux de cet institut, à Berne, où ils ont assisté à une démonstration du nouveau système de gestion électronique des titres de propriété industrielle.

— . —

1427. Le *Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC)* a tenu sa dix-huitième session, à Genève, du 20 au 24 mai. Les 36 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, MALAWI, MAROC, NORVÈGE, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE, OEB. Le PDG et l'éditeur de la publication *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

1428. Le comité a approuvé une proposition de l'Office allemand des brevets visant à remplacer le code à deux lettres "DL" par le code "DT" (le code "DL" est actuellement utilisé dans la base de données électronique du registre international des marques [et, par conséquent, dans le disque compact ROMARIN] pour désigner l'Allemagne, à l'exception du territoire qui, avant le 3 octobre 1990, constituait la République démocratique allemande).

1429. Le comité a examiné un problème que rencontrent les utilisateurs d'information en matière de brevets, à savoir certaines restrictions qui s'appliquent à la reproduction sur papier de documents de brevet enregistrés sur des supports de données déchiffrables par machine, tels que les disques compacts ROM, et a convenu d'envoyer un questionnaire aux offices de propriété industrielle à des fins d'enquête.

1430. En ce qui concerne l'utilisation d'Internet pour les communications électroniques intéressant le PCIPI, le comité a décidé de procéder à un essai d'utilisation du courrier électronique pour la transmission de documents du PCIPI durant le second semestre de 1996. Le comité a aussi été le cadre d'un échange de vues sur l'utilité de pages d'accueil des offices de propriété industrielle sur le réseau Internet. Plusieurs délégations ont présenté des informations au sujet de leur page d'accueil. Pour ce qui est de la révision de la classification internationale des brevets (CIB), le comité a accepté une cinquantaine de demandes de révision.

1431. En ce qui concerne les normes, le comité a adopté la nouvelle norme ST.13 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des demandes de brevet et de CCP [certificats complémentaires de protection] et des demandes de protection relatives à des dessins ou modèles industriels et à des schémas de configuration [topographies] de circuits intégrés) et a aussi adopté la proposition de révision de la norme ST.60 de l'OMPI ainsi qu'une nouvelle norme ST.64 (voir le paragraphe 1425 ci-dessus).

— . —

1432. Le *PCIPI/EXEC* a tenu sa dix-neuvième session à Genève, du 25 au 29 novembre. Les 39 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMÉNIE, BÉLARUS, BRÉSIL, CANADA, CHINE, CROATIE, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, HONGRIE, INDE, IRLANDE, JAPON, LESOTHO, MEXIQUE, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, UKRAINE et OEB. Le KIRGHIZISTAN, la THAÏLANDE, le PDG et la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

1433. Les délégations du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Portugal, de la Roumanie et du Royaume-Uni ont présenté des exposés sur leur expérience dans le domaine de l'automatisation du traitement de l'information en matière de propriété industrielle et sur les nouvelles améliorations apportées à leur site Web sur l'Internet.

1434. Le comité a décidé de créer une nouvelle tâche consistant en la réalisation d'une enquête visant à recenser les problèmes actuels et futurs dus au passage aux supports électroniques de données en ce qui concerne l'information et la documentation en matière de propriété industrielle, et à dégager des solutions permettant de définir la ligne générale d'action à long terme du PCIPI pour l'ère de l'électronique.

1435. Le comité a adopté la nouvelle norme ST.35 de l'OMPI (Format recommandé pour l'échange d'information sur les documents de brevet publiés, enregistrée en mode mixte sur bande en bobine ou en cartouche IBM 3480/90 [MMMT]). Il a aussi adopté le texte révisé de la norme ST.6 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des documents de brevet publiés), compte tenu de l'adoption du texte révisé de la norme ST.13 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des demandes de brevet).

1436. En ce qui concerne l'utilisation du réseau Internet, le comité a constaté que 22 offices de la propriété industrielle, au total, ont créé leur propre site Web en vue de fournir des informations générales au public. Il a jugé nécessaire d'examiner la possibilité d'utiliser ce nouveau moyen de communication pour la diffusion d'informations en matière de propriété industrielle se prêtant aux recherches et pour l'échange de documents de travail entre le Bureau international de l'OMPI et les offices de propriété industrielle. À cet égard, le comité a décidé d'inscrire à son programme de travail la question de savoir si les offices de propriété industrielle doivent diffuser sur l'Internet l'information en matière de propriété industrielle pouvant se prêter à des recherches. Le comité a été informé que le site Web de l'OMPI ([http://www.OMPI.int.](http://www.OMPI.int)) contient des informations générales sur le PCIPI ainsi que le texte de quelques-unes des principales normes de l'OMPI, telles que la norme ST.3 (codes à deux lettres pour la représentation des pays) et ST.9 (codes INID permettant d'identifier les données bibliographiques) de l'OMPI.

— . —

1437. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) a tenu sa dix-huitième session, à Genève, du 20 au 22 mai. Les 36 membres ci-après du PCIPI/MI étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, MALAWI, MAROC, NORVÈGE, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE, OEB. Le PDG ainsi que l'éditeur de la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

1438. La délégation de l'OEB a présenté un rapport au groupe de travail sur l'état d'avancement du projet EASY (*Electronic Application SYstem*), qui concerne le dépôt électronique des demandes de brevet, ainsi que sur la mise au point du logiciel pour disque compact ROM en mode mixte dans le cadre du projet MIMOSA (*MIxed-MOde Software Application*).

1439. La délégation des États-Unis d'Amérique a communiqué des informations actualisées sur les mesures que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique prend en ce qui concerne le passage du support papier aux disques compacts ROM pour l'échange de documents de brevet. Elle a donné des précisions sur les résultats d'essais d'impression à partir de disques compacts ROM USAPat. La délégation a annoncé que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique se proposait de passer au disque compact ROM au début de 1997, et de ne plus fournir qu'un seul jeu de documents sur papier aux offices avec lesquels il a conclu un accord prévoyant l'échange de documents dans ce mode de présentation. Enfin, la délégation des États-Unis d'Amérique a informé les participants de l'avancement des travaux d'ordre législatif liés à la mise en place envisagée du système de publication avant délivrance (PGPubs), en indiquant que ce système devrait normalement fonctionner à compter du 1^{er} avril 1997.

— . —

1440. Le *PCIP/MI* a tenu sa dix-neuvième session à Genève, du 25 au 27 novembre. Les 39 membres ci-après du *PCIP/MI* étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMÉNIE, BÉLARUS, BRÉSIL, CANADA, CHINE, CROATIE, DANEMARK, ÉGYPTÉ, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, HONGRIE, INDE, IRLANDE, JAPON, LESOTHO, MEXIQUE, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, UKRAINE et OEB. Le KIRGHIZISTAN, la THAÏLANDE, le PDG et la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

1441. Le groupe de travail a été informé de l'état d'avancement du projet EASY pour le dépôt électronique des demandes de brevet ainsi que du projet de logiciel pour disque compact ROM MIMOSA s'agissant de la mise au point et de l'application de ce dernier.

1442. En outre, le groupe de travail a été informé des mesures prises à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) pour mettre en œuvre la déclaration de principe (adoptée par le *PCIP/EXEC* en 1995) en ce qui concerne le passage du support papier aux supports électroniques de données pour l'échange de documents de brevet. Il a aussi pris connaissance de l'état d'avancement de la proposition soumise par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique au Congrès américain en vue de mettre en place un système de publication avant délivrance (PGPubs).

Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC)

1443. Le *Comité d'experts de l'Union de l'IPC* a tenu sa vingt-quatrième session, à Genève, du 25 au 28 mars. Les 17 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, BRÉSIL, ÉGYPTÉ, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, ITALIE, JAPON, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUÈDE, SUISSE. L'OEB était aussi représenté.

1444. Le comité a adopté des modifications de la sixième édition de la CIB, soumises par le Groupe de travail du *PCIP/MI* sur l'information en matière de recherche (*PCIP/SI*) et visant 35 sous-classes de la CIB.

1445. Le comité a approuvé la procédure à suivre pour proposer de nouveaux mots clés à insérer dans les index officiels des mots clés de la CIB. Il a également convenu que les mots clés se rapportant à certains codes d'indexation devraient être introduits dans les index officiels des mots clés et a chargé le *PCIP/SI* de choisir ces mots clés ainsi que leur format de présentation. Le comité a aussi célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets, conclu en 1971.

*Union particulière pour la classification internationale des produits
et des services aux fins de l'enregistrement des marques
(Union de Nice)*

1446. Le *Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice* a tenu sa seizième session à Genève du 4 au 8 novembre. Les 12 États ci-après, membres du groupe de travail, étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, DANEMARK, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, JAPON, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SUÈDE et SUISSE. Les neuf États et les deux organisations intergouvernementales ci-après étaient représentés par des observateurs : BRÉSIL, CHINE, CROATIE, ITALIE, LETTONIE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, le BBM et la CCE.

1447. Le groupe de travail a approuvé les notes explicatives concernant la classe 42 révisée et les nouvelles classes 43, 44 et 45 de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice). Il a également approuvé un certain nombre d'indications de services à faire figurer dans la liste alphabétique concernant chacune de ces classes.

1448. Le groupe de travail a convenu d'une abréviation pour l'expression "classification de Nice", à savoir l'abréviation "NCL", qui devra figurer dans les documents et publications officiels relatifs aux enregistrements de marques, suivie d'une indication de l'édition selon laquelle les marques ont été classées (par exemple, "NCL(7)" pour une marque classée selon la septième édition de la classification de Nice). Il a recommandé au Comité d'experts de l'Union de Nice d'adresser aux États membres de l'Union une recommandation à ce sujet.

1449. En 1996, des fonctionnaires de l'OMPI ont dispensé à des fonctionnaires du BRÉSIL une formation à l'utilisation de la classification de Nice.

1450. Le *Service de classement pour les marques de l'OMPI*, qui dispense des conseils (contre paiement d'une taxe) sous forme de rapports concernant le classement rigoureux des produits et des services selon la classification de Nice, a poursuivi ses activités au cours de la période examinée. En 1996, 301 rapports de classement ont été établis au total (en 1995 : 206).

*Union particulière pour la classification internationale
des éléments figuratifs des marques
(Union de Vienne)*

1451. Le *Comité d'experts pour la classification internationale des éléments figuratifs des marques* a tenu sa troisième session à Genève du 21 au 25 octobre. Les cinq États suivants, membres de l'Union de Vienne, étaient représentés à la session : FRANCE, LUXEMBOURG, PAYS-BAS, SUÈDE, TURQUIE. Les 12 États et les deux organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés par des observateurs : ALGÉRIE, AUTRICHE, DANEMARK, ESPAGNE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, JAPON, PORTUGAL, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUISSE, le BBM et la CCE.

1452. Le comité d'experts a adopté un certain nombre de modifications et de compléments à apporter à la classification de Vienne. Il a noté que ces changements seront introduits dans la classification par le Bureau international et que la nouvelle (quatrième) édition de cette classification, comprenant lesdits compléments et modifications, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

1453. Le comité d'experts a adopté la nouvelle présentation de la classification de Vienne de façon à en faciliter l'utilisation et à faire en sorte qu'elle suscite un plus large intérêt.

1454. En 1996, des fonctionnaires de l'OMPI ont dispensé à des fonctionnaires venant du BRÉSIL, du BRUNÉI DARUSSALAM, de l'INDONÉSIE et des PHILIPPINES une formation à l'utilisation de la classification de Vienne.

Publications

1455. Les mises à jour de 1996 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (quatre volumes en anglais et en français et deux volumes en espagnol paraissant sous forme de classeurs à feuillets mobiles), ont été publiées en anglais au mois de mars.

1456. À la suite de l'interruption, fin 1995, de la diffusion de la publication mensuelle *JOPAL* (*J*ournal of *P*atent *A*ssociated *L*iterature) et de son remplacement par le disque compact *JOPALROM*, des disques compacts *JOPALROM*, paraissant tous les trimestres, ont été fournis gratuitement aux offices nationaux des États contractants du PCT. Chaque disque remplaçait le précédent.

1457. La septième édition de la *classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice)* a été publiée en deux parties, en français et en anglais, en décembre. La partie I recense les produits et les services par ordre alphabétique, et la partie II, par ordre de classe. La septième édition de la classification de Nice (qui remplace la sixième édition publiée en 1992) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

1458. Une nouvelle édition de la classification de Vienne (quatrième édition), de la classification de Locarno (septième édition) et de la CIB (septième édition) sera publiée en 1997, en 1998 et en 1999, respectivement.

[Le chapitre V suit]

CHAPITRE V : ACTIVITÉS D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

1459. *OBJECTIFS.* Les objectifs sont : i) de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (“PCT”) et de développer davantage le système du PCT; ii) de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques (“Arrangement de Madrid”) et du Protocole de Madrid (1989) relatif à cet arrangement ; iii) de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l’Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (“Arrangement de La Haye”).

*Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)**Nouveaux États contractants*

1460. À la suite du dépôt d’instruments d’adhésion ou de ratification en 1996, les six États ci-après sont devenus liés par le PCT aux dates indiquées, ce qui porte à 89 le nombre des États contractants au 26 février 1997 : BOSNIE-HERZÉGOVINE, le 7 septembre 1996; CUBA, le 16 juillet 1996; GHANA, le 26 février 1997; ISRAËL, le 1^{er} juin 1996; SAINTE-LUCIE, le 30 août 1996; YOUGOSLAVIE, le 1^{er} février 1997.

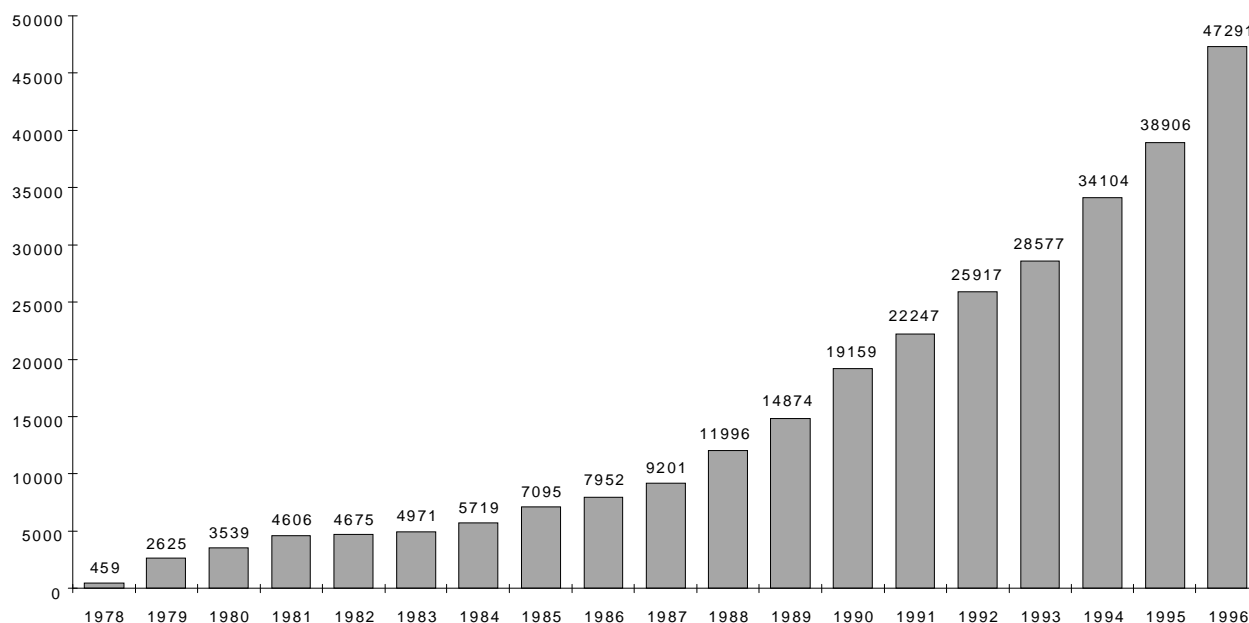
Statistiques

1461. En 1996, le Bureau international a reçu les “exemplaires originaux”^{*} de 47 291 demandes internationales : 45 791 provenaient des différents “offices récepteurs”, c’est-à-dire des offices auprès desquels les demandes internationales sont déposées, et 1500 ont été déposées directement auprès du Bureau international.

1462. On a ainsi comptabilisé pendant l’année 8385 demandes de plus qu’en 1995, ce qui représente une augmentation de 21,55%.

1463. Le nombre des exemplaires originaux reçus chaque année civile depuis le début du fonctionnement du PCT s’établit comme suit :

* On appelle “exemplaire original” l’exemplaire authentique – transmis au Bureau international – d’une demande internationale déposée auprès d’un “office récepteur”.

Nombre d'exemplaires originaux reçus depuis 1978

1464. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine (c'est-à-dire le pays où le déposant est domicilié ou dont il a la nationalité), le nombre des demandes internationales dont le Bureau international¹ a reçu l'exemplaire original en 1996, avec les pourcentages correspondants.

Exemplaires originaux reçus ³	Pays d'origine du déposant ²	Pourcentage des exemplaires originaux reçus
20 828	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ³	44,04
5 695	ALLEMAGNE ³	12,04
3 861	JAPON ³	8,16
3 440	ROYAUME-UNI ^{3, 4}	7,27
2 307	FRANCE ³	4,88
1 844	SUÈDE ³	3,90
1 589	PAYS-BAS ³	3,36
1 075	SUISSE ^{3, 5}	2,28
940	CANADA ³	1,99
873	AUSTRALIE ³	1,85
703	FINLANDE ³	1,49
652	ITALIE ³	1,38
580	DANEMARK ³	1,23
366	FÉDÉRATION DE RUSSIE ³	0,77
335	AUTRICHE ³	0,71

Exemplaires originaux reçus ³	Pays d'origine du déposant ²	Pourcentage des exemplaires originaux reçus
312	NORVÈGE ³	0,66
291	BELGIQUE ³	0,62
273	ESPAGNE ³	0,58
260	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	0,55
203	ISRAËL ³	0,43
153	NOUVELLE-ZÉLANDE ³	0,32
119	IRLANDE ³	0,25
114	CHINE ³	0,24
77	HONGRIE ³	0,16
57	BRÉSIL ³	0,12
41	LUXEMBOURG ³	<0,10
32	SLOVÉNIE	<0,10
31	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ³	<0,10
28	GRÈCE	<0,10
25	SINGAPOUR ³	<0,10
24	MEXIQUE ³	<0,10
21	BULGARIE ³	<0,10
21	SLOVAQUIE ³	<0,10
19	POLOGNE ³	<0,10
14	UKRAINE	<0,10
13	ROUMANIE ³	<0,10
11	BÉLARUS	<0,10
11	PORTUGAL	<0,10
7	MONACO ³	<0,10
5	ISLANDE	<0,10
5	LETTONIE	<0,10
4	CUBA	<0,10
4	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	<0,10
4	TURQUIE ³	<0,10
3	KAZAKSTAN	<0,10
3	LITUANIE ³	<0,10
3	EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	<0,10
2	ARMÉNIE	<0,10
2	ESTONIE	<0,10
2	SRI LANKA ³	<0,10
2	ÉTATS MEMBRES DE L'OAPI ³	<0,10
1	ALBANIE	<0,10
1	GÉORGIE	<0,10
1	KIRGHIZISTAN	<0,10
1	LESOTHO	<0,10

Exemplaires originaux reçus ³	Pays d'origine du déposant ²	Pourcentage des exemplaires originaux reçus
1	MALAWI	<0,10
1	SWAZILAND	<0,10
1	OUZBÉKISTAN	<0,10
<hr/> 47 291 <hr/>		<hr/> 100,00 <hr/>

1465. En 1996, le nombre moyen d'États contractants désignés dans chaque demande internationale a été de 56,18 (1995 : 46,45). Ce chiffre est nettement supérieur au nombre d'États où une protection par brevet aura finalement été demandée : en effet, les déposants, pour 45,23% des demandes internationales reçues par le Bureau international en 1996 (1995 : 46,09%) ont exploité la possibilité offerte, en payant le nombre de taxes de désignation maximum (10 en 1995 et 11 en 1996), de désigner un nombre illimité d'États contractants du PCT (et ils les ont souvent désignés tous) afin d'étendre les effets de leurs demandes internationales au plus grand nombre possible d'États susceptibles de les intéresser, tout en gardant la faculté de décider ultérieurement dans quels États ils souhaitaient poursuivre la procédure. En moyenne, les 56,18 désignations contenues dans une demande internationale ont finalement équivalu à 30,33 demandes nationales ou régionales déposées dans ou pour les États contractants désignés (1995 : 25,3). La différence entre le nombre d'États contractants désignés par demande internationale et l'équivalence en demandes nationales ou régionales tient au fait que chaque désignation pour l'obtention d'un brevet

Notes relatives au tableau figurant aux pages précédentes :

¹ Chiffres calculés à partir du nombre d'exemplaires originaux de demandes internationales envoyées, en vertu de l'article 12 du PCT, au Bureau international par les offices récepteurs selon le PCT (y compris les exemplaires originaux transmis par le Bureau international lui-même en sa qualité d'office récepteur).

² Sur l'ensemble des demandes internationales reçues, 5766 demandes (soit 12,2%) ont été déposées auprès de l'OEB agissant en qualité d'office récepteur et 1487 (soit 3,1%) auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur; ces demandes sont comptabilisées dans les chiffres relatifs au pays d'origine du déposant.

³ Des résidents des pays suivants ont déposé des demandes internationales auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur : ALLEMAGNE (24), AUSTRALIE (6), AUTRICHE (5), BELGIQUE (8), BULGARIE (1), BRÉSIL (2), CANADA (72), CHINE (1), DANEMARK (3), ESPAGNE (2), ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (324), FÉDÉRATION DE RUSSIE (6), FINLANDE (1), FRANCE (53), HONGRIE (2), IRLANDE (10), ISRAËL (15), ITALIE (43), JAPON (27), LITUANIE (2), LUXEMBOURG (8), MEXIQUE (4), MONACO (3), NORVÈGE (13), NOUVELLE-ZÉLANDE (1), OAPI (2), PAYS-BAS (681), POLOGNE (1), RÉPUBLIQUE TCHÈQUE (2), ROUMANIE (1), ROYAUME-UNI (20), SINGAPOUR (5), SLOVAQUIE (4), SRI LANKA (2), SUÈDE (10), SUISSE (122), TURQUIE (1). En outre, les ressortissants et résidents des pays suivants peuvent déposer une demande soit auprès de l'OEB, soit auprès de leur office national (les chiffres placés ci-après entre parenthèses, à la suite du nom des pays, indiquent le nombre d'exemplaires originaux reçus de l'office national intéressé (avant la barre oblique) et de l'OEB (après la barre oblique)) : ALLEMAGNE (1924/3747), AUTRICHE (247/83), BELGIQUE (139/144), DANEMARK (541/36), ESPAGNE (246/25), FINLANDE (693/9), FRANCE (2152/102), GRÈCE (26/2), IRLANDE (85/24), ITALIE (259/350), LUXEMBOURG (1/32), MONACO (0/4), PAYS-BAS (519/389), PORTUGAL (10/1), ROYAUME-UNI (3128/292), SUÈDE (1798/36), SUISSE et LIECHTENSTEIN (463/490).

⁴ Y compris HONG KONG et l'ÎLE DE MAN, l'Office national du ROYAUME-UNI agissant aussi en tant qu'office récepteur pour les résidents de HONG KONG et de l'ÎLE DE MAN.

⁵ Y compris le LIECHTENSTEIN, l'Office national SUISSE agissant aussi en tant qu'office récepteur pour les ressortissants et résidents du LIECHTENSTEIN.

régional (brevet de l'ARIPO, brevet eurasien, brevet européen ou brevet de l'OAPI) couvre plusieurs États. En 1996, des brevets européens ont été demandés dans 45 511 demandes internationales, soit 96,2% de l'ensemble des demandes internationales (1995 : dans 37 588 demandes, soit 96,6%).

1466. Le tableau qui suit indique le nombre total des désignations faites dans les demandes internationales dont l'exemplaire original a été reçu en 1996, ventilé par État désigné. Il indique aussi (en pourcentage) le nombre de fois où, pour 100 demandes, un État contractant a été désigné.

Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale ¹	État désigné	Fréquence de désignation, en pourcentage des demandes ¹
64 960	ALLEMAGNE	137,36
64 756	ROYAUME-UNI	136,93
63 823	SUÈDE	134,96
63 683	ESPAGNE	134,66
63 621	AUTRICHE	134,53
63 598	SUISSE ²	134,48
63 580	DANEMARK	134,44
63 579	PORTUGAL	134,44
63 453	LUXEMBOURG	134,18
56 045	FINLANDE	118,51
45 460	FRANCE	96,13
45 331	ITALIE	95,86
45 237	PAYS-BAS	95,66
45 153	BELGIQUE	95,48
45 101	GRÈCE	95,37
45 097	IRLANDE	95,36
45 086	MONACO	95,34
41 126	JAPON	86,96
41 004	FÉDÉRATION DE RUSSIE ¹	86,71
38 999	SOUDAN ¹	82,47
38 944	MALAWI ¹	82,35
38 932	KENYA	82,32
38 414	OUGANDA ¹	81,23
38 189	BÉLARUS ¹	80,75
37 939	KAZAKSTAN ¹	80,22
37 775	KIRGHIZISTAN ¹	79,88
37 510	TADJIKISTAN ¹	79,32
36 993	LESOTHO ¹	78,22
36 875	TURKMÉNISTAN ¹	77,97
36 484	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA ¹	77,15
36 135	ARMÉNIE ¹	76,41
34 991	CANADA	73,99
34 407	AZERBAÏDJAN ¹	72,76
31 248	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	66,08
30 234	CHINE	63,93
29 339	AUSTRALIE	62,04
28 544	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	60,36
26 455	MEXIQUE	55,94

Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale ¹	État désigné	Fréquence de désignation, en pourcentage des demandes ¹
26 047	BRÉSIL	55,08
24 239	NORVÈGE	51,25
23 624	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	49,95
23 582	SINGAPOUR	49,87
23 573	POLOGNE	49,85
23 481	NOUVELLE-ZÉLANDE	49,65
23 297	HONGRIE	49,26
22 492	UKRAINE	47,56
22 421	SLOVAQUIE	47,41
21 945	ROUMANIE	46,40
21 808	BULGARIE	46,11
21 763	VIET NAM	46,02
21 590	SLOVÉNIE	46,65
21 340	LETTONIE	45,12
21 218	LITUANIE	44,87
21 092	GÉORGIE	44,60
21 081	ESTONIE	44,58
21 018	OUZBÉKISTAN	44,44
21 008	SRI LANKA	44,42
20 926	BARBADE	44,25
20 852	MONGOLIE	44,09
20 782	MADAGASCAR	43,94
20 703	TRINITÉ-ET-TOBAGO	43,78
20 663	États membres de l'OAPI	43,69
20 561	RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	43,48
20 482	LIBÉRIA	43,31
20 458	ISLANDE	43,26
20 274	SWAZILAND ¹	42,87
18 933	TURQUIE	40,04
18 913	EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	39,99
18 752	ALBANIE	39,65
10 185	ISRAËL	21,54
4 787	CUBA	10,12
3 204	SAINTE-LUCIE	6,78
3 054	BOSNIE-HERZÉGOVINE	6,46

Notes relatives au tableau figurant aux pages précédentes :

¹ Deux désignations ont été comptées lorsqu'un État membre d'un système de brevets régionaux (ARIPO, OEAB ou OEB) a été désigné aux fins de la protection nationale et aux fins d'un brevet régional (ARIPO, OEAB ou OEB), ce qui explique pourquoi le pourcentage indiqué pour certains États est supérieur à 100%.

² Inclut la désignation simultanée du LIECHTENSTEIN.

³ Inclut la désignation simultanée du BÉNIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, de la CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de la GUINÉE, du MALI, de la MAURITANIE, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TCHAD et du TOGO.

1467. Les langues de dépôt des demandes internationales dont le Bureau international a reçu l'exemplaire original en 1996 et les pourcentages correspondants sont les suivants :

Langue de dépôt	Nombre de demandes	Pourcentage des demandes reçues
anglais	32 130	67,94
allemand	6 558	13,87
japonais	3 566	7,54
français	2 434	5,15
suédois	862	1,82
russe	364	0,77
néerlandais	335	0,71
finnois	320	0,67
espagnol	270	0,57
norvégien	175	0,37
danois	168	0,36
chinois	109	0,23
Total	47 291	100,00

1468. En 1996, les offices mentionnés ci-dessous, agissant en qualité d'administrations chargées de l'examen préliminaire international, ont reçu 33 046 demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II du PCT, soit une augmentation de 22,87% par rapport à 1995. On trouvera dans le tableau qui suit une ventilation de ces demandes par administration chargée de l'examen préliminaire international les ayant reçues, ainsi que les pourcentages correspondants.

Administration chargée de l'examen préliminaire international	Nombre de demandes d'examen	Pourcentage des demandes d'examen
OEB	18 213	55,11
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	9 569	28,96
SUÈDE	2 478	7,50
JAPON	1 563	4,73
AUSTRALIE	893	2,70
FÉDÉRATION DE RUSSIE	138	0,42
AUTRICHE	117	0,35
CHINE	75	0,23
Total	33 046	100,00

1469. L'augmentation de 22,87% du nombre des demandes d'examen préliminaire international en 1996 par rapport à 1995, outre qu'elle reflète un accroissement des dépôts de demandes internationales, s'explique par le fait que les déposants ont plus systématiquement (dans une proportion équivalant à environ 80%) profité des avantages de la procédure prévue au chapitre II du PCT, qui permet d'obtenir une opinion sur la question de savoir si

l'invention revendiquée répond aux critères de brevetabilité selon le PCT (nouveau, activité inventive et application industrielle) et qui a pour effet de différer de 10 mois supplémentaires l'ouverture de la phase nationale ou régionale.

Automatisation

1470. L'automatisation de l'administration du PCT s'est poursuivie au cours de l'année. La plupart des postes de saisie des données, dépassés, ont été remplacés par des ordinateurs individuels dotés de logiciels de traitement de texte de pointe et permettant une automatisation ultérieure plus poussée. Le système DICAPS (*Document Imaging and Computer-Assisted Publication System* – système de traitement d'image et de publication assistés par ordinateur) a été rebaptisé SPIDI (*Système de Publication Informatisé pour Demandes Internationales*) et a été amélioré de sorte à devenir plus fonctionnel et à disposer d'une capacité accrue qui tient compte du développement du PCT. Les données relatives au PCT présentées sous forme électronique ont gagné en importance et ont été mises à la disposition de plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales nouvelles, ce qui a permis d'accroître considérablement leur diffusion tout en réduisant le recours au support papier.

1471. *Projet EASY*. En 1996, des entretiens ont eu lieu à Genève, à La Haye, à Munich et à Washington entre des fonctionnaires de l'OMPI et des fonctionnaires de l'OEB, de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et de l'Office japonais des brevets (JPO), au sujet de la coopération technique et juridique visant la poursuite de la mise au point du logiciel de dépôt EASY (*Electronic Application SYstem*). L'OMPI a travaillé avec les offices précités, dans le cadre de la coopération trilatérale où ils se sont engagés, à l'élaboration d'un guide d'application qui puisse être utilisé par tout fournisseur de logiciels souhaitant produire un logiciel de demande de brevet compatible avec le système EASY. En 1996, l'OMPI a aussi travaillé en étroite collaboration avec l'OEB pour mettre au point un logiciel EASY de demande de brevet pour le PCT compatible avec le logiciel EASY de l'OEB.

1472. L'objectif final est d'arriver à un dépôt complètement électronique, en ligne, de manière à éliminer le dépôt sur support papier, mais le projet EASY vise, dans un premier temps, à permettre les dépôts électroniques sur disquette. L'élaboration des demandes de brevet au moyen du système EASY devrait se traduire par des avantages importants et des économies substantielles pour les déposants et les offices de brevets; c'est ainsi qu'il sera possible de valider les données dès leur saisie, de recourir à des écrans d'aide, de réduire le volume de papier utilisé et, enfin, de rationaliser la publication des demandes de brevet tout en améliorant la qualité de celle-ci.

Publications

1473. La *Gazette du PCT*, qui contient des données bibliographiques et l'abrégé de chaque demande internationale publiée selon le PCT, a continué à paraître chaque semaine, en deux éditions distinctes (française et anglaise). En 1996, elle a comporté des rubriques relatives aux 42 186 demandes internationales (1995 : 35 638) publiées sous forme de brochures du PCT (en français, allemand, anglais, chinois, espagnol, japonais ou russe, selon la langue de dépôt) le même jour que les numéros correspondants de la gazette.

1474. Le nombre de demandes internationales publiées en 1996 sous forme de brochures du PCT dans les langues précitées s'établit comme suit :

Langue de publication	Nombre de demandes	Pourcentage des demandes internationales publiées
anglais	30 878	73,20
allemand	6 023	14,28
japonais	2 768	6,56
français	1 987	4,71
russe	240	0,57
espagnol	200	0,47
chinois	90	<u>0,21</u>
Total	<u>42 186</u>	<u>100,00</u>

1475. Quatre numéros spéciaux de la *Gazette du PCT* ont été publiés en 1996 : deux numéros, regroupant des informations de caractère général sur les États contractants, les offices nationaux et régionaux et les autorités internationales, sont parus en janvier et en juillet; et deux autres numéros, consacrés l'un à la liste des périodiques qui constituent la documentation minimale, l'autre aux instructions administratives du PCT, ont été publiés en mai. Un index bilingue de la *Gazette du PCT* pour 1995 a été publié en août.

1476. Le *Guide du déposant*, manuel publié en cinq classeurs à feuillets mobiles (soit plus de 1000 pages) à l'intention des utilisateurs du système du PCT, a continué d'être régulièrement mis à jour par le Bureau international.

1477. La brochure intitulée *Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* a été mise à jour et peut être obtenue gratuitement en français, allemand, anglais, espagnol, japonais et portugais.

1478. Le bulletin *PCT Newsletter*, qui contient des informations récentes à l'intention des utilisateurs du PCT, a été publié tous les mois pendant la période examinée.

1479. Le texte du *Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* et du *Règlement d'exécution du PCT (texte en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1996)* a été publié en juin en allemand et en russe.

1480. *Les disques compacts ROM du PCT.* Toutes les demandes internationales publiées depuis 1978 ont été mises à disposition sur disque compact ROM dans la série ESPACE-WORLD (au total, 593 disques). On a pu se procurer auprès de l'OMPI les disques compacts ROM contenant les demandes internationales publiées entre 1978 et 1989, tandis que ceux contenant les demandes internationales publiées depuis 1990 étaient vendus par l'OEB à Vienne.

Formation et promotion

1481. En 1996, 95 séminaires d'information et de formation sur la promotion, l'utilisation et les avantages du PCT (représentant environ 155 jours de formation pour plus de 7700 personnes), organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux, d'inventeurs, de conseils en brevets et autres juristes ainsi que de représentants du secteur industriel, ont eu lieu dans les 40 pays suivants : ALLEMAGNE, ARGENTINE, BOLIVIE, BRÉSIL, BURKINA FASO, CHINE, COSTA RICA, CUBA, ÉGYPTE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GUYANA, HONDURAS, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ISRAËL, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, LIBYE, MAROC, MEXIQUE, OUGANDA, PANAMA, PÉROU, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROYAUME-UNI, SAINTE-LUCIE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SYRIE, TURQUIE, UKRAINE, VENEZUELA.

1482. Outre les activités mentionnées ci-dessus, visant à promouvoir l'utilisation du PCT, des séances d'information sur le PCT et son fonctionnement ou une formation ont été proposées à des fonctionnaires des pays et des organisations intergouvernementale et non gouvernementales indiqués ci-après, au siège de l'OMPI ou auprès d'offices nationaux de propriété industrielle : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ANDORRE, ANGOLA, ARGENTINE, AZERBAÏDJAN, CAP-VERT, CHINE, CUBA, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, GUINÉE-BISSAU, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ISRAËL, JAPON, KENYA, LAOS, MALAWI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, MOZAMBIQUE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, THAÏLANDE, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, OAPI, OEAB, OEB, CEIPI, CNCPI.

Développement du système du PCT

1483. Le *Comité des questions administratives et juridiques du PCT (PCT/CAL)* a tenu sa sixième session à Genève du 29 avril au 2 mai. Étaient représentés à cette session les 72 États membres du comité énumérés ci-après : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHINE, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GUINÉE, HONGRIE, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, JAPON, KAZAKSTAN,

KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LITUANIE, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NIGER, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURQUIE, UKRAINE, VIET NAM. L'OEB était également représenté.

1484. Les huit États suivants, membres de l'Union de Paris, étaient représentés par des observateurs : AFRIQUE DU SUD, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BURUNDI, CROATIE, HAÏTI, INDONÉSIE, JORDANIE, MAROC.

1485. Quatre organisations intergouvernementales (CIPPI, OAPI, OEAB, OUA) et sept organisations non gouvernementales (AIPPI, APAA, CIPA, CNIPA, EPI, FICPI, PAK) étaient représentées par des observateurs.

1486. Le comité a examiné une proposition portant sur un système de recherche internationale supplémentaire qui donnerait aux déposants la possibilité de demander qu'un rapport de recherche international supplémentaire soit établi par une administration chargée de la recherche internationale autre que celle qui effectue normalement la recherche internationale "obligatoire". Il a été conclu que d'autres consultations avec les parties intéressées étaient nécessaires.

1487. Par ailleurs, le comité a étudié une proposition tendant à faire paraître en une seule édition bilingue la *Gazette du PCT*, qui est actuellement publiée en deux éditions distinctes (française et anglaise). La gazette bilingue différerait des deux éditions actuellement publiées en ce que les abrégés et les dessins se rapportant aux demandes internationales publiées n'y figureraient plus. Le Bureau international a expliqué qu'il avait été amené à formuler cette proposition par la multiplication des autres sources d'information sur les demandes internationales publiées, disques compacts ROM et bases de données accessibles en ligne notamment, le volume sans cesse croissant de la gazette, l'augmentation des coûts de production et la diminution du nombre des abonnements. Le comité a approuvé dans son principe la publication d'une gazette bilingue sans abrégé ni dessin, mais il a prié le Bureau international d'étudier la question plus avant puis de la soumettre à un organe approprié de l'Union du PCT.

1488. Enfin, le comité a également étudié une proposition préliminaire tendant à permettre le dépôt de demandes internationales dans un plus large éventail de langues que ce qui est actuellement admis, en particulier lorsque la langue officielle d'un État n'est pas l'une des langues actuellement admises pour le dépôt des demandes internationales. La plupart des délégations ont favorablement accueilli l'assouplissement envisagé et le comité a invité le Bureau international à élaborer des propositions détaillées en vue de reprendre l'examen de la question à une date ultérieure.

**Système de Madrid (enregistrement international des marques;
Arrangement de Madrid et Protocole de Madrid)**

Début des opérations régies par le Protocole de Madrid

1489. Conformément à la décision prise par l'Assemblée de l'Union de Madrid à sa session extraordinaire de janvier 1996, la mise en œuvre du Protocole de Madrid a débuté le 1^{er} avril 1996, date à laquelle est également entré en vigueur le nouveau Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid.

*Nouvelles adhésions ou ratifications (Protocole de Madrid);
États membres (système de Madrid)*

1490. À la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion ou de ratification en 1996, les cinq États ci-après sont devenus liés par le Protocole de Madrid aux dates indiquées, ce qui portait à 14 le nombre des États membres au 20 mars 1997 : MONACO, le 27 septembre 1996; POLOGNE, le 4 mars 1997; PORTUGAL, le 20 mars 1997; RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, le 3 octobre 1996; RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, le 25 septembre 1996.

1491. À la date du 20 mars 1997, le système de Madrid (c'est-à-dire l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid) comptait ainsi 51 États membres, dont neuf liés à la fois par l'arrangement et par le protocole : ALLEMAGNE, CHINE, CUBA, ESPAGNE, MONACO, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, 37 liés uniquement par l'arrangement : ALBANIE, ALGÉRIE, ARMÉNIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BELGIQUE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BULGARIE, CROATIE, ÉGYPTE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, LETTONIE, LIBÉRIA, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MAROC, MONGOLIE, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SAINT-MARIN, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUISSE, TADJIKISTAN, UKRAINE, VIET NAM, YOUGOSLAVIE et cinq liés uniquement par le protocole : DANEMARK, FINLANDE, NORVÈGE, ROYAUME-UNI, SUÈDE.

Assemblée de l'Union de Madrid

1492. L'Assemblée de l'Union de Madrid a tenu sa vingt-septième session (16^e session extraordinaire) à Genève du 15 au 18 janvier. Les 42 États suivants, membres de l'Union de Madrid, y étaient représentés : ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARMÉNIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BELGIQUE, BULGARIE, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, LETTONIE, LIBÉRIA, MAROC, MONACO, MONGOLIE, NORVÈGE, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE

MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE.

1493. Les 14 États suivants, membres de l'Union de Paris mais non membres de l'Union de Madrid, étaient représentés par des observateurs : AFRIQUE DU SUD, ARGENTINE, BRÉSIL, BURUNDI, CANADA, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, GRÈCE, INDONÉSIE, IRLANDE, JAPON, MEXIQUE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SÉNÉGAL, TURQUIE. Des représentants de deux organisations intergouvernementales (BBM et CCE) ainsi que des représentants de 10 organisations internationales non gouvernementales (AIDV, AIM, AIPPI, APAA, CNIPA, ECTA, FICPI, INTA, LIDC, UNICE) ont participé à la session en qualité d'observateurs.

1494. L'Assemblée a adopté un règlement d'exécution, comportant un nouveau barème des émoluments et taxes, commun à l'Arrangement de Madrid et au protocole relatif à cet arrangement. L'Assemblée a en outre décidé que ce règlement d'exécution commun entrerait en vigueur le 1^{er} avril 1996, date également de la mise en œuvre du Protocole de Madrid.

Statistiques

1495. En 1996, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu du système de Madrid. Le nombre total des enregistrements portés au Registre international a été de 18 485 et celui des renouvellements de 4510, soit, respectivement, une baisse de 1,99% et une augmentation de 18,43% par rapport au nombre d'enregistrements et de renouvellements publiés en 1995 (18 852 et 3808, respectivement). Le nombre total d'enregistrements et de renouvellements a donc été de 22 995, contre 22 660 en 1995, soit une augmentation de 1,48%. Le nombre des pays couverts par un enregistrement international ayant été en moyenne de 10,79, les enregistrements internationaux inscrits en 1996 ont eu l'effet de 199 453 enregistrements nationaux (197 216 en 1995).

1496. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements et des renouvellements opérés en 1996, ventilés par pays d'origine de la marque ou du titulaire de l'enregistrement renouvelé, avec les pourcentages correspondants :

Enregistrements Nombre	%	Pays d'origine ou du titulaire	Renouvellements		Total	
			Nombre	%	Enregistr./renouv. Nombre	%
5 044	27,29	ALLEMAGNE	1 566	34,72	6 610	28,74
3 887	21,03	FRANCE	1 089	24,15	4 976	21,64
2 370	12,82	SUISSE	514	11,40	2 884	12,54
2 347	12,70	BENELUX	484	10,73	2 831	12,31
1 821	9,85	ITALIE	365	8,10	2 186	9,51
588	5,35	ESPAGNE	154	3,41	1 142	4,97
712	3,85	AUTRICHE	165	3,66	877	3,81
214	1,16	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	50	1,11	264	1,15
154	0,83	PORTUGAL	9	0,20	163	0,71
109	0,59	CHINE	--	--	109	0,47

Enregistrements		Pays d'origine ou du titulaire	Renouvellements		Total	
Nombre	%		Nombre	%	Enregistr./renouv.	Nombre
82	0,44	SLOVÉNIE	--	--	82	0,36
76	0,41	LIECHTENSTEIN	21	0,47	97	0,42
75	0,40	POLOGNE	--	--	75	0,33
72	0,39	HONGRIE	46	1,02	118	0,51
66	0,36	MONACO	6	0,13	72	0,31
62	0,34	SUÈDE	--	--	62	0,27
58	0,31	SLOVAQUIE	17	0,38	75	0,33
57	0,30	BULGARIE	--	--	57	0,25
43	0,23	CROATIE	--	--	43	0,19
37	0,20	FÉDÉRATION DE RUSSIE	1	0,02	38	0,17
30	0,16	DANEMARK	--	--	30	0,13
27	0,15	NORVÈGE	--	--	27	0,12
25	0,14	ROYAUME-UNI	--	--	25	0,11
22	0,12	YOUGOSLAVIE	2	0,04	24	0,10
18	0,10	KAZAKSTAN	--	--	18	0,07
18	0,10	MAROC	15	0,33	33	0,14
17	0,09	FINLANDE	--	--	17	0,07
14	0,08	LETTONIE	--	--	14	0,06
11	0,06	SAINT-MARIN	1	0,02	12	0,05
8	0,04	EX-RÉP. YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	--	--	8	0,03
6	0,03	UKRAINE	--	--	6	0,03
4	0,02	ROUMANIE	--	--	4	0,02
3	0,01	CUBA	--	--	3	0,01
3	0,01	VIET NAM	--	--	3	0,01
2	0,01	BÉLARUS	--	--	2	0,01
1	0,01	ALGÉRIE	5	0,11	6	0,03
1	0,01	ÉGYPTE	--	--	1	0,01
1	0,01	OUZBÉKISTAN	--	--	1	0,01
<u>18 485</u>	<u>100,00</u>		<u>4 510</u>	<u>100,00</u>	<u>22 995</u>	<u>100,00</u>

1497. *Émoluments et taxes.* Un nouveau barème des émoluments et taxes perçus dans le système de Madrid est entré en vigueur le 1^{er} avril 1996, conformément à la décision prise par l'Assemblée de l'Union de Madrid lors de sa session extraordinaire de janvier 1996. La taxe de base ainsi que les émoluments supplémentaires et les compléments d'émoluments perçus dans le cas d'une demande internationale ou d'un renouvellement ont été abaissés d'environ 23%.

1498. *Coefficients.* Le pays ci-après a communiqué au directeur général le coefficient (2, 3 ou 4) à lui appliquer pour la répartition, entre les pays parties à l'Arrangement, des sommes provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments payés lors de l'enregistrement international d'une marque (voir l'article 8.2 b) et c), 5) et 6) de l'Arrangement de Madrid et la Règle 37 du règlement d'exécution commun à cet arrangement et au protocole y relatif) : MAROC (2).

*Répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments
perçus conformément à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid*

1499. Les offices des marques des États membres de l'Union de Madrid ont reçu les sommes ci-après, représentant la part du revenu provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments dus à ces étapes pour 1996 (les pays sont indiqués ci-dessous dans l'ordre décroissant des sommes versées à leurs offices des marques) :

Pays	Francs suisses
BENELUX**	1 561 190,07
ESPAGNE	1 381 758,73
PORTUGAL	1 116 762,53
SUISSE	1 074 346,02
FRANCE	1 046 147,89
ALLEMAGNE	1 014 370,92
HONGRIE	918 666,94
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	872 528,38
POLOGNE	770 173,85
FÉDÉRATION DE RUSSIE	769 993,73
AUTRICHE	748 249,63
SLOVAQUIE	743 649,84
ITALIE	739 582,75
ROUMANIE	658 007,33
YOUGOSLAVIE	611 162,78
CROATIE	579 197,49
CHINE	563 491,59
UKRAINE	526 536,75
BULGARIE	481 093,03
SLOVÉNIE	476 871,54
ÉGYPTE	453 460,34
BÉLARUS	424 412,09
VIET NAM	403 695,69
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	391 596,97
BOSNIE-HERZÉGOVINE	377 639,74
MONACO	289 476,52
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	284 450,99
LETTONIE	281 608,75
OUZBÉKISTAN	280 552,16
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	263 733,49

** Le BENELUX comprend la BELGIQUE, les PAYS-BAS et le LUXEMBOURG. Son office des marques est le BBM (Bureau Benelux des marques).

Pays	Francs suisses
KIRGHIZISTAN	249 916,74
TADJIKISTAN	246 101,86
CUBA	238 288,09
KAZAKSTAN	230 079,31
AZERBAÏDJAN	216 038,61
MAROC	213 793,35
ARMÉNIE	187 944,84
ALGÉRIE	186 936,32
MONGOLIE	173 940,02
SOUDAN	165 350,32
LIECHTENSTEIN	158 137,69
LIBÉRIA	128 717,06
ALBANIE	105 691,82
SAINT-MARIN	86 964,44
Total	<u>22 692 309,00</u>

1500. Un certain nombre d'États membres de l'Union de Madrid ont entièrement ou partiellement affecté les sommes indiquées ci-dessus au paiement de leurs contributions au budget des unions administrées par l'OMPI.

Automatisation

1501. *Projet MAPS (Madrid Agreement and Protocol System)*. Le projet MAPS a été mis au point pour permettre de tenir compte des procédures administratives prévues dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid. Les données contenues dans le système SEMIRA (Système d'enregistrement des *marques internationales* dans un *registre automatisé*) ont été converties et intégrées dans le Système MAPS en octobre 1995. Ce système est devenu pleinement opérationnel en 1996.

1502. Le système MAPS vise principalement :

i) à réduire, et finalement à supprimer, la circulation de documents sur papier à l'intérieur du Service d'enregistrement international des marques et entre ce service et la Section des finances, ce qui aura pour effet, notamment, d'accélérer le traitement des demandes internationales, des refus, des désignations postérieures et d'autres demandes de changement, ainsi que des renouvellements, en permettant le déroulement de plusieurs opérations en parallèle;

ii) à rationaliser et à contrôler le traitement des demandes internationales, des refus, des désignations postérieures et d'autres demandes de changement, ainsi que des renouvellements, en répartissant les tâches entre les postes de travail du personnel intéressé, en surveillant les délais et en sollicitant des interventions de l'opérateur;

iii) à faciliter l'examen quant à la forme grâce à des contrôles automatiques de validité et de cohérence; à fournir un classement assisté par ordinateur de la liste des produits et des services, une traduction assistée par ordinateur de cette dernière et d'autres éléments à traduire dans les demandes internationales, les désignations postérieures, les limitations, les radiations partielles et les notifications de refus ou d'invalidation; et à automatiser dans une large mesure les sorties d'imprimante (les lettres signalant des irrégularités, les extraits, les certificats, les notifications et les publications, ainsi que les statistiques et l'information en matière de gestion);

iv) à intégrer toutes les composantes du système informatique du service, y compris une base de données-images, et à établir une interface électronique avec le système informatique des services financiers (FINAUT);

v) à établir des communications électroniques (sans papier) avec les offices intéressés des parties contractantes et à permettre aux offices, ainsi qu'au grand public, d'avoir accès au registre électronique.

1503. La lecture électronique (commencée en 1990) des dossiers d'enregistrements internationaux de marques en vue du stockage dans le système d'archivage à disques optiques numériques dénommé "MINOS" (*Marques internationales numérisées et optiquement sélectionnées*) a continué pendant la période examinée. Au 31 décembre 1996, 4,09 millions de pages (représentant quelque 347 500 dossiers d'enregistrements internationaux de marques) avaient été lues électroniquement et stockées sur les disques optiques.

1504. *Échange électronique de données.* La communication, par des moyens électroniques, des notifications publiées par le Bureau international dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid a commencé en 1996, avec deux offices nationaux et avec le BBM.

Publications

1505. Le 12 juin 1996 est paru le premier numéro du bimensuel bilingue français/anglais *Gazette OMPI des marques internationales/WIPO Gazette of International Marks*, dans laquelle sont publiés les enregistrements de marques, les renouvellements, les modifications, les refus et les invalidations inscrits au Registre international des marques. Il remplace la revue mensuelle *Les marques internationales* (publiée en français seulement).

1506. En vue de l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 1996, d'un nouveau règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au protocole relatif à cet arrangement, et de la mise en œuvre du Protocole de Madrid à cette même date, une publication entièrement nouvelle intitulée *Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid*, qui remplace l'ancien *Guide pour l'enregistrement international des marques*, a été publiée en mars en français et en anglais.

1507. Une publication intitulée *Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques* et du *Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques* est parue en arabe en janvier et en italien et en portugais en février. Une autre publication intitulée *Arrangement de Madrid concernant*

l'enregistrement international des marques, Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et règlement d'exécution commun (texte en vigueur le 1^{er} avril 1996) est parue en mai en français et en anglais, en septembre en espagnol, en octobre en russe et en novembre en allemand.

1508. *Disques compacts ROM de type ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé)*. En 1996, les données concernant tous les enregistrements de marques effectués selon l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid qui ont fait l'objet d'une inscription au Registre international des marques tenu par le Bureau international et qui sont toujours en vigueur ont continué d'être mises à disposition sur deux disques compacts ROM de type ROMARIN, à savoir : i) le disque "BIBLIO", contenant les données bibliographiques complètes de plus de 319 000 enregistrements internationaux en vigueur, qui paraît toutes les quatre semaines : 13 disques de ce type ont été publiés en 1996; et ii) le disque "IMAGES", contenant tous les éléments picturaux des marques figuratives sur 20 ans, soit quelque 120 000 images en noir et blanc et en couleurs, qui est publié chaque année depuis 1993 : le quatrième de ces disques a été publié en mars.

1509. *Utilisation des bases de données électroniques (disques compacts ROM de type ROMARIN)*. En 1996, les discussions se sont poursuivies entre des fonctionnaires de l'OMPI et des représentants d'un certain nombre d'offices nationaux de propriété industrielle d'États membres de l'Union de Madrid, sur la demande de ces derniers, ainsi qu'avec des fonctionnaires du BBM et de l'OEB, afin d'aider lesdits offices à élaborer des disques compacts ROM de type ROMARIN (clones ROMARIN) destinés à contenir les marques nationales et régionales de certains pays et groupes de pays.

Formation et promotion

1510. En juin, l'OMPI a organisé au siège, à Genève, deux *séminaires sur le Protocole de Madrid et le nouveau règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid*. Le premier (en anglais) a été suivi par 49 participants des pays suivants : ALLEMAGNE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, HONGRIE, ITALIE, LIECHTENSTEIN, NORVÈGE, PAYS-BAS, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE et UKRAINE. Des exposés ont été présentés par un consultant de l'OMPI ressortissant du Royaume-Uni et par trois fonctionnaires de l'OMPI. Le second (en français) a été suivi par 67 participants des pays suivants : AUTRICHE, BELGIQUE, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, LETTONIE, LUXEMBOURG, MONACO, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUISSE et du BBM. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI et par trois fonctionnaires de l'OMPI. Au cours de ces sessions, des fonctionnaires de l'OMPI ont également fait la démonstration de certains disques compacts ROM de l'OMPI. Pour ces deux séminaires, les participants venaient des offices de propriété industrielle et du secteur privé.

1511. En 1996, des séances d'information sur l'Arrangement de Madrid, le Protocole de Madrid et sur leur fonctionnement, ou une formation, ont été proposées (en ce qui concerne notamment l'utilisation des disques compacts ROMARIN) à des fonctionnaires des 52 pays et

des trois territoires ci-après au cours d'une visite qu'ils ont effectuée au siège de l'OMPI :
AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARMÉNIE, AUTRICHE,
AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BRÉSIL, BULGARIE,
CANADA, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION
DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN
(RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN,
LIBÉRIA, MAROC, MEXIQUE, MOZAMBIQUE, NÉPAL, NORVÈGE, OUZBÉKISTAN,
RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE
DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI,
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, SLOVAQUIE, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TUNISIE,
TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, YOUGOSLAVIE, HONG KONG, MACAO,
ANTILLES NÉERLANDAISES.

1512. En outre, des fonctionnaires et des consultants de l'OMPI ont fourni à des fonctionnaires d'organisations intergouvernementales, ainsi qu'à des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, des informations ou des explications portant sur un ou plusieurs aspects du système de Madrid dans le cadre de réunions ou de séminaires qui se sont tenus en AUTRICHE, en BELGIQUE, en CHINE, au DANEMARK, en ÉGYPTE, en ESPAGNE, aux ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, en FRANCE, en GÉORGIE, en ITALIE, en NORVÈGE, aux PAYS-BAS, dans la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, au ROYAUME-UNI et en SUÈDE ainsi qu'au siège de l'OMPI.

**Système de La Haye (Arrangement de La Haye
concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels)**

Nouveaux États contractants

1513. À la suite du dépôt de son instrument d'adhésion en 1996, la BULGARIE est devenue liée par l'Arrangement de La Haye le 11 décembre 1996, ce qui porte à 26 le nombre des États contractants à cette date.

Statistiques

1514. En 1996, le nombre total des dépôts de dessins ou modèles industriels enregistrés par le Bureau international a été de 3726 et celui des renouvellements et prolongations de 2106, soit respectivement une augmentation de 4,99% et de 2,13% par rapport aux chiffres de 1995 (3549 et 2062, respectivement).

1515. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine, les dépôts internationaux et les renouvellements et prolongations enregistrés par le Bureau international en 1996.

Dépôts internationaux		Pays d'origine ¹	Renouvellements/ prolongations		Total Dép./ren./prol.	
Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%
1 124	30,16	ALLEMAGNE	624	29,63	1 748	29,97
887	23,80	FRANCE	604	28,68	1 491	25,57
594	15,94	BENELUX	317	15,05	911	15,62
536	14,39	SUISSE	335	15,90	871	14,93
417	11,19	ITALIE	148	7,03	565	9,69
136	3,65	ESPAGNE	69	3,28	205	3,52
10	0,27	LIECHTENSTEIN	3	0,14	13	0,22
10	0,27	SLOVÉNIE	--	--	10	0,17
4	0,11	HONGRIE	--	--	4	0,07
3	0,08	MONACO	5	0,24	8	0,14
2	0,05	YOUgosLAVE	--	--	2	0,03
1	0,03	ÉGYPTE	1	0,05	2	0,03
1	0,03	CÔTE D'IVOIRE	--	--	1	0,02
1	0,03	ANTILLES NÉERLANDAISES	--	--	1	0,02
<u>3 726</u>	<u>100,00</u>		<u>2 106</u>	<u>100,00</u>	<u>5 832</u>	<u>100,00</u>

¹ Pays dont le déposant initial est ressortissant ou dont le titulaire du dessin ou modèle, après une transmission, est ressortissant.

1516. *Majoration des taxes.* Le 1^{er} avril 1996, les taxes perçues dans le système de La Haye ont été majorées de 3% conformément à la décision prise par l'Assemblée de l'Union de La Haye aux sessions de septembre-octobre 1995 des organes directeurs.

Répartition des taxes étatiques perçues au titre de l'Arrangement de La Haye

1517. Les montants suivants, qui représentent la part des taxes étatiques qui reviennent à chaque État pour 1996, ont été répartis entre les offices des dessins et modèles des États membres de l'Union de La Haye (les pays cités ci-dessous sont classés dans l'ordre décroissant des montants transférés à leurs offices des dessins et modèles) :

Pays	Francs suisses
HONGRIE	267 615
BENELUX*	208 204
ALLEMAGNE	192 529
SUISSE	191 867
ITALIE	189 571
FRANCE	189 505
MONACO	68 536
LIECHTENSTEIN	64 737
ROUMANIE	33 493
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	31 588
YUGOSLAVIE	30 692
SLOVÉNIE	28 490
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	19 657
SURINAME	14 509
SÉNÉGAL	14 278
BÉNIN	12 499
CÔTE D'IVOIRE	10 376
BULGARIE	592
Total	<u>1 568 738</u>

* Le BENELUX comprend la BELGIQUE, les PAYS-BAS et le LUXEMBOURG. Son office des dessins et modèles est le BBDM (Bureau Benelux des dessins ou modèles).

Publications

1518. En 1996, le Bureau international a poursuivi la publication mensuelle de son périodique bilingue en français/anglais *Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin* qui contient des renseignements sur les dessins et modèles industriels déposés auprès de ses services.

1519. En 1996, le Bureau international a continué à mettre à disposition le *Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels*, édité en français et en anglais sous forme de classeur à feuillets mobiles.

1520. Le texte de l'Arrangement de *La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels* et de son *Règlement d'exécution (texte en vigueur le 1^{er} avril 1996)* a été publié en mai en français et en anglais.

Développement du système de La Haye

1521. Une *réunion consultative des utilisateurs du système de La Haye* s'est tenue au siège de l'OMPI à Genève le 8 novembre et a été suivie par une quarantaine de participants venant des offices de la propriété industrielle du BRÉSIL, de la BULGARIE, de la CROATIE, de la HONGRIE, du JAPON, de la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, de la ROUMANIE, du ROYAUME-UNI et de la SUÈDE, d'un office régional (BBDM)) et de 10 organisations non gouvernementales (ABA, AIPPI, ASCPI, CELIBRIDE, FICPI, JDPA, JIPA, JPAA, TVS, UPEPI) ainsi que par des représentants de déposants et de mandataires en propriété industrielle.

1522. Le Bureau international a présenté un rapport sur les travaux du Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de *La Haye* concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels à sa sixième session, qui s'est tenue à Genève au début de novembre 1996. Il a par ailleurs présenté un prototype de disque compact ROM contenant les données bibliographiques et les reproductions de dessins et modèles industriels. À cet égard, le Bureau international a déclaré qu'il étudiait la possibilité de publier sur disque compact ROM des dessins et modèles industriels enregistrés, dans la mesure où ce type de publication peut remplacer, du moins pour ce qui est des reproductions, la publication traditionnelle sur papier du *Bulletin des dessins et modèles internationaux*. Enfin, le Bureau international a appelé l'attention des participants sur certaines fréquentes irrégularités constatées dans les demandes d'enregistrement international et a annoncé qu'il étudiera la possibilité de modifier les instructions administratives relatives aux reproductions compte tenu des nouvelles techniques.

1523. En 1996, plusieurs fonctionnaires nationaux qui participaient à des réunions et à des séminaires au siège de l'OMPI ont reçu des explications de la part de fonctionnaires de l'Organisation sur le système de La Haye et ses opérations.

**Système de Lisbonne (protection des appellations d'origine
et leur enregistrement international; Arrangement de Lisbonne)**

1524. *OBJECTIF.* L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (ci-après dénommé l'"Arrangement de Lisbonne").

Statistiques

1525. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements internationaux opérés par le Bureau international pour la période 1967-1996, ventilés par pays d'origine :

Pays d'origine	Total des enregistrements
FRANCE	472
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	71
BULGARIE	48
SLOVAQUIE	37
HONGRIE	28
ITALIE	26
ALGÉRIE	19
CUBA	18
TUNISIE	7
PORTUGAL	6
MEXIQUE	4
ISRAËL	1
Tchécoslovaquie*	1
<u>Total</u>	<u>738</u>

1526. Toutes les appellations d'origine enregistrées par le Bureau international au titre de l'Arrangement de Lisbonne figurent sur le disque compact ROM de type ROMARIN de la série des disques "BIBLIO" dont il a été fait mention ci-dessus (voir le paragraphe 1508) et l'on peut y chercher l'ensemble des principales données bibliographiques.

* Enregistrements opérés avant le 31 décembre 1992, date à laquelle la Tchécoslovaquie a cessé d'exister. En vertu d'un protocole conclu le 7 octobre 1993, 107 des 108 enregistrements opérés pour la Tchécoslovaquie ont été répartis entre la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE (70) et la SLOVAQUIE (37) et un enregistrement a été annulé à la demande des administrations concernées de la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE et de la SLOVAQUIE.

CHAPITRE VI : ACTIVITÉS D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION

1527. *OBJECTIF.* L'objectif est de fournir les services liés au règlement des litiges qui sont soumis au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (ci-après dénommé le "centre") pour être résolus conformément aux procédures (bons offices, médiation, arbitrage, arbitrage accéléré, etc.) administrées par le centre.

Arbitres et médiateurs

1528. En 1996, le Bureau international a continué de recevoir des offres de spécialistes proposant leurs services en qualité d'arbitres ou de médiateurs de l'OMPI au centre. Sur les listes d'arbitres et de médiateurs de l'OMPI figuraient, au 31 décembre, environ 650 personnes, de 61 pays, dont l'expérience professionnelle, les titres et la spécialisation ont été consignés dans une base de données.

Formation et promotion

1529. Le 29 mars, une conférence sur la médiation, organisée par l'OMPI, s'est tenue au siège de l'Organisation à Genève. Elle a réuni 138 participants venant des 37 pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Koweït, Maroc, Mexique, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse, Tunisie et Viet Nam. Les participants venaient de cabinets juridiques, des milieux judiciaires et universitaires, de centres de recherche, de l'administration publique, des organisations non gouvernementales intéressées ainsi que d'entreprises des secteurs public et privé.

1530. La conférence avait pour but d'étudier la médiation en tant que procédure de règlement des litiges en matière commerciale, en général, et en matière de propriété intellectuelle, en particulier, de définir les principales caractéristiques de la médiation et d'examiner les avantages que celle-ci présente en tant que moyen de régler les différends. Des exposés ont été présentés par neuf spécialistes internationaux de la médiation, ressortissants de l'Arabie saoudite, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI.

1531. Les 28 et 29 mai et les 30 et 31 mai, respectivement, deux *programmes de formation sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle*, organisés par l'OMPI, se sont déroulés à Genève.

1532. Le premier programme a été suivi par 27 personnes et le second par 29. Les participants — avocats, agents de brevets, mandataires en marques, universitaires ou personnes travaillant dans l'industrie — venaient d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe. Deux consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique et plusieurs

fonctionnaires de l'Organisation ont animé ces programmes, qui faisaient alterner un enseignement méthodologique, des conseils pratiques ainsi que des exercices de médiation simulée portant sur des litiges relatifs à la violation des droits de brevet ou du droit d'auteur.

1533. Le 18 septembre, un *groupe d'experts* s'est réuni au siège de l'OMPI, à Genève, pour réviser le projet de règlement de l'OMPI applicable à la procédure facultative qui permettra d'obtenir en urgence des mesures provisoires et conservatoires. Le groupe d'experts se composait du président de l'Association suisse de l'arbitrage (ASA), du secrétaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), du vice-président de la Cour d'arbitrage international de Londres (LCIA) et du vice-président de l'Institut néerlandais d'arbitrage (NAI). Avec la nouvelle procédure envisagée, c'est une modalité supplémentaire d'arbitrage qui serait ouverte aux parties, à titre facultatif, dans le cadre du règlement d'arbitrage de l'OMPI.

1534. Les 15 et 16 novembre, des *journées d'étude de l'OMPI à l'intention des arbitres*, organisées par l'OMPI, ont eu lieu au siège de l'Organisation, à Genève. Elles ont accueilli 45 personnes venant des 14 pays suivants : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, GHANA, GRÈCE, ITALIE, MEXIQUE, PAKISTAN, PHILIPPINES, ROYAUME-UNI et SUISSE. Les participants étaient pour la plupart des juristes spécialisés dans la propriété intellectuelle ou le droit commercial général, et bon nombre d'entre eux possédaient une expérience dans le domaine de l'arbitrage en qualité de conseils ou d'arbitres. Les autres participants étaient des représentants des milieux judiciaires ou travaillaient dans des offices nationaux de propriété industrielle.

1535. Ces journées d'étude avaient pour but de permettre aux participants de se familiariser avec les principes et la pratique de l'arbitrage, au cours de huit séances de travail consacrées à différents sujets et abordant toutes les étapes de la procédure arbitrale. Au programme de chaque séance, ouverte par un arbitre expérimenté, figuraient des exercices pratiques en groupe et des débats entre les participants eux-mêmes et entre les participants et les instructeurs. Les experts chargés d'ouvrir chaque séance venaient des États-Unis d'Amérique, de France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

1536. Le 27 novembre, le *Conseil d'arbitrage et de médiation de l'OMPI* a tenu sa troisième réunion. La réunion s'est tenue au siège de l'OMPI et a été suivie par six membres du conseil. Le conseil a examiné les activités menées, depuis sa dernière réunion tenue en novembre 1995, par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et a débattu des activités prévues pour les 12 prochains mois. Il a également étudié la proposition tendant à instaurer des mesures provisoires dans le cadre de la procédure arbitrale de l'OMPI, alors que jusqu'à présent il ne peut être recouru à de telles mesures avant la constitution d'un tribunal arbitral. Il s'agirait d'une option supplémentaire ouverte aux parties à une procédure d'arbitrage dans le cadre du règlement d'arbitrage de l'OMPI. Enfin, le conseil a examiné le projet de règles de l'OMPI relatives aux mesures provisoires d'urgence que le groupe d'experts susmentionné, réuni à Genève en septembre 1996, a révisé compte tenu des commentaires formulés sur la proposition en question par les parties intéressées.

1537. En 1996, des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le centre lors d'autres réunions qui se sont tenues à Birmingham (Royaume-Uni), au Cap, à Cleveland et Dallas (États-Unis d'Amérique), à Genève, à Kota Kinabalu (Malaisie), à Kyoto (Japon), à Londres, à New York, à Orlando (États-Unis d'Amérique), à Prague, à Séoul, à Zeist (Pays-Bas) et à Zurich.

Publications

1538. En février, une brochure intitulée *Centre d'arbitrage de l'OMPI – Services fournis par l'OMPI dans le cadre du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI* a été publiée en français, en anglais et en espagnol; deux autres brochures intitulées *Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI – Guide de la médiation OMPI* et *Conférence sur la médiation, Genève, 29 mars 1996*, ont été publiées en août en anglais, et en novembre en français.

[Le chapitre VII suit]

CHAPITRE VII : ACTIVITÉS VISANT À PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE ET LE RESPECT UNIVERSELS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1539. *OBJECTIFS.* L'objectif général est de favoriser la prise de conscience de l'importance et des avantages de la propriété intellectuelle – propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur – pour le progrès social, économique et culturel de tout pays, tant au niveau national que dans les relations internationales. Le meilleur moyen pour les pays de bénéficier de ces avantages consiste à adhérer aux traités administrés par l'OMPI, lorsqu'ils n'y sont pas encore parties, d'appliquer correctement ces derniers et de les faire respecter. Par conséquent, l'un des principaux objectifs est de favoriser l'adhésion à ces traités ainsi que leur application et leur respect.
1540. L'autre objectif est de faire davantage et mieux connaître au public l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la législation, la fréquence d'utilisation et l'administration pratique de la propriété intellectuelle. Ces connaissances sont utiles, sinon indispensables, à tous ceux qui s'intéressent à la propriété intellectuelle.

Adhésions aux traités

1541. En 1996, le Bureau international a continué à encourager les États à adhérer aux différents traités administrés par l'OMPI, notamment, en se rendant auprès des gouvernements dans leur capitale respective, en tenant des réunions avec des fonctionnaires nationaux venus à l'OMPI et avec les missions permanentes des États représentés à Genève, ainsi qu'en établissant des contacts avec les délégations d'États participant à des réunions intergouvernementales, à des séminaires ou à des cours. De nombreux mémorandums exposant les avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ont été rédigés et communiqués aux autorités compétentes.

1542. En 1996, les États ci-après ont déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion aux traités suivants :

- Convention instituant l'OMPI : Érythrée, Mozambique, Népal, Oman;
- Convention de Paris : Colombie, Émirats arabes unis, Nicaragua et Panama;
- Convention de Berne : Bahreïn, Cuba, Panama et République de Corée;
- Convention de Bruxelles (satellites) : Trinité-et-Tobago;
- Traité de Budapest : Canada, Estonie et Israël;
- Convention de Genève (phonogrammes) : Slovaquie;
- Arrangement de La Haye : Bulgarie;
- Arrangement de Locarno : Chine, Estonie, Guinée;
- Protocole de Madrid : Monaco, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée et République tchèque;
- Traité de Nairobi : Pologne;
- Arrangement de Nice (classification des marques) : Estonie, Guinée, Lituanie, Pologne;

- Traité de coopération en matière de brevets (PCT) : Bosnie-Herzégovine, Cuba, Ghana, Israël, Sainte-Lucie, Yougoslavie (la Grèce a retiré sa réserve concernant le chapitre II du PCT);
- Convention de Rome : Sainte-Lucie et Slovénie;
- Arrangement de Strasbourg (CIB) : Chine, Estonie, Grèce, Guinée et Pologne;
- Traité sur le droit des marques : Guinée¹, Monaco, Pays-Bas², République tchèque, Royaume-Uni, Sri Lanka et Ukraine;
- Arrangement de Vienne : Guinée, Pologne.

1543. Sur demande, le Bureau international peut fournir la liste mise à jour des États parties aux traités susmentionnés et aux autres traités administrés par l'OMPI.

*Contacts individuels avec les gouvernements de pays
autres que les pays en développement³*

1544. ALBANIE. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation et du programme d'un colloque national sur la propriété industrielle qui s'est tenu en mars.

1545. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Tirana, à une réunion de synthèse tripartite dont l'objet était de passer en revue les activités menées au titre du projet national financé par le PNUD visant à renforcer les fonctions de l'Office albanais des brevets et des marques. Des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD ont également participé à cette réunion.

1546. En mars aussi, le *colloque national de l'OMPI consacré au rôle du système de propriété industrielle dans le développement économique et technique* précédemment cité, organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD en collaboration avec l'Office albanais des brevets et des marques et avec le concours du PNUD, s'est tenu à Tirana. Il a réuni quelque 80 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant d'Allemagne et d'Autriche, quatre fonctionnaires nationaux et un conseil albanais en brevets.

1547. En mars encore, deux consultants de l'OMPI venant d'Allemagne et d'Autriche se sont rendus à l'office susmentionné, dans le cadre du même projet, afin de conseiller le personnel en matière de classement et d'examen des brevets. En compagnie d'un fonctionnaire de l'OMPI, ils se sont également entretenus avec des fonctionnaires nationaux d'activités de coopération.

¹ La Guinée deviendra liée par le traité trois mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

² Les Pays-Bas deviendront liés par le traité trois mois après le dépôt des instruments de ratification de la Belgique et du Luxembourg.

³ Pour les contacts avec les pays en développement, voir le chapitre II.

1548. En juin, un fonctionnaire national a effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD, à l'Office allemand des brevets et à l'OEB, à Munich, pour connaître les services que ces offices fournissent dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de brevets.

1549. ANDORRE. En mars, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, afin de s'entretenir, avec des fonctionnaires de l'Organisation, d'un projet de loi sur les brevets, élaboré par l'OMPI, et d'une loi sur le droit d'auteur pour l'Andorre.

1550. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un projet de loi sur les brevets rédigé par l'OMPI, et en particulier des dispositions visant à appliquer le PCT.

1551. En juillet, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

1552. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi sur le droit d'auteur susmentionné.

1553. ARMÉNIE. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de différentes questions touchant la Convention sur le brevet eurasiatique, ainsi que des modifications à apporter à la législation arménienne pour la mettre en conformité avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC, en particulier avec celles visant la protection des schémas de configuration de circuits intégrés.

1554. AZERBAÏDJAN. En janvier et au début du mois de février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au siège de l'OMPI, à Genève, un cours de formation sur les procédures des offices récepteurs selon le PCT et sur les procédures administratives selon l'Arrangement de Madrid. Ils ont aussi eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités du Département des brevets et des licences au Comité d'État pour la science et la technique, de l'éventuelle coopération de l'OMPI à l'organisation d'un séminaire national sur les brevets vers la fin de l'année 1996, et de différentes questions touchant le PCT.

1555. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre l'Azerbaïdjan et l'Organisation.

1556. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la formation dans le cadre du PCT et de l'Arrangement de Madrid, ainsi que de la coopération en cours entre l'Azerbaïdjan et l'Organisation.

1557. BÉLARUS. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la situation de la propriété intellectuelle au Bélarus et de la préparation de lois sur la protection des circuits intégrés et la protection contre la concurrence déloyale. Un exposé lui a en outre été fait sur les activités que mène l'OMPI dans le cadre de son Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

1558. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de certaines questions relatives aux marques concernant, entre autres, le règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole relatif à cet arrangement.

1559. En novembre, un fonctionnaire national a assisté, à La Haye et à Genève, au séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle.

1560. BOSNIE-HERZÉGOVINE. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'adhésion prévue de ce pays au PCT ainsi qu'à l'Arrangement de Madrid et à son protocole (la Bosnie-Herzégovine est devenue partie au PCT le 7 septembre 1996).

1561. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, sur différentes questions touchant, en particulier, l'information et la documentation en matière de brevets, ainsi que sur une éventuelle assistance technique qui pourrait être fournie à la Bosnie-Herzégovine qui est récemment devenue membre du PCIPI.

1562. BULGARIE. En juin, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office des brevets de la République de Bulgarie, à Sofia, d'une part pour assister aux derniers essais concernant le système de recherche automatisée des éléments verbaux et figuratifs des marques en vue de son acceptation par cet office (ce système a été mis au point par une société informatique française dans le cadre du projet national financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI), et d'autre part pour examiner la version opérationnelle du logiciel commun de l'OEB installé dans l'office susmentionné.

1563. En septembre, dans le cadre du projet national visant à moderniser le système de propriété industrielle du pays, qui est financé par le PNUD, l'OMPI a organisé à l'intention d'un fonctionnaire national un voyage d'étude qui lui a permis de se rendre à Paris, à l'Institut national de la propriété industrielle, pour étudier les services offerts par cet institut dans le domaine de l'information en matière de brevets.

1564. CROATIE. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation, vers la fin de l'année 1996, d'un colloque national consacré à la nouvelle loi croate sur les brevets et au PCT.

1565. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation lors d'une conférence sur les droits de propriété intellectuelle organisée par une entreprise privée à Prague et suivie par quelque 70 participants venus des milieux d'affaires et des milieux juridiques.

1566. En octobre, un *séminaire régional de l'OMPI sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété industrielle*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque et l'Université Charles, s'est tenu à Prague. Il a été suivi par une soixantaine de participants venant des pays suivants : ARMÉNIE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BULGARIE, CROATIE, GÉORGIE, HONGRIE, KIRGHIZISTAN, OUBÉKISTAN, POLOGNE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, SLOVAQUIE, TADJIKISTAN,

TURKMÉNISTAN ET UKRAINE. Il s'agissait principalement de professeurs et de chercheurs en droit de la propriété industrielle ainsi que de membres du personnel des offices de propriété industrielle. Des exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de la République tchèque, quatre conférenciers ressortissants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Kazakhstan ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI. Deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont également participé au séminaire, dont l'un en tant qu'animateur.

1567. DANEMARK. En septembre, un groupe de professeurs danois s'est rendu au siège de l'OMPI où un fonctionnaire de l'Organisation l'a renseigné sur les activités de l'OMPI, en particulier sur la prochaine Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins.

1568. ESTONIE. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'un certain nombre de questions touchant, en particulier, le projet de loi estonienne sur les dessins et modèles industriels.

1569. FINLANDE. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, afin de s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses propositions et des projets de l'Organisation concernant la protection des signes distinctifs des entreprises.

1570. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un certain nombre de questions pratiques concernant l'organisation d'un séminaire de l'OMPI consacré au système eurasien des brevets, qui se tiendra à Helsinki en août.

1571. En août, un *séminaire de l'OMPI sur l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB)*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande, et qui avait pour objet d'encourager l'utilisation du système du brevet eurasien par les conseils en brevets européens, s'est tenu à Helsinki. C'était la première réunion tenue sur ce sujet en dehors du territoire des neuf pays parties à la Convention sur le brevet eurasien (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan et Turkménistan). Le séminaire a été suivi par plus de 50 fonctionnaires finlandais et conseils en brevets d'ALLEMAGNE, du DANEMARK, d'ESTONIE, de FINLANDE, de LETTONIE, de LITUANIE, de NORVÈGE, du ROYAUME-UNI et de SUÈDE. Deux fonctionnaires de l'OMPI y ont aussi participé. Quatre fonctionnaires invités, qui venaient de l'OEAB et de la Fédération de Russie, ainsi qu'un fonctionnaire de l'OMPI y ont présenté des exposés qui ont porté, notamment, sur l'utilisation de la voie du PCT pour l'obtention d'un brevet eurasien.

1572. FRANCE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué d'appliquer deux accords relatifs à des fonds fiduciaires institués en faveur de pays appartenant aux quatre régions en développement, qui ont été conclus entre le Gouvernement français et l'OMPI dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur, respectivement. Les activités menées ont consisté en des séminaires de formation, des voyages d'étude et également des

missions consultatives ayant pour objet la modernisation des législations nationales et des administrations de propriété intellectuelle. Elles sont décrites dans le chapitre consacré à la coopération pour le développement avec les pays en développement.

1573. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt commun, notamment du Protocole de Madrid et du Traité sur le droit des marques.

1574. GÉORGIE. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération en matière de propriété intellectuelle entre la Géorgie et l'Organisation et d'un séminaire national sur les marques et les indications géographiques, qui doit se tenir avant la fin de l'année.

1575. En septembre, un fonctionnaire national s'est fait exposer par des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, les avantages que présenterait pour son pays l'adhésion au Protocole de Madrid; il a en outre discuté des modalités d'organisation d'un séminaire régional de l'OMPI qui va se tenir à Tbilissi en octobre.

1576. En octobre, un *séminaire régional de l'OMPI sur les marques et les indications géographiques*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office géorgien des brevets, s'est tenu à Tbilissi. Le directeur général de l'OMPI a prononcé un discours d'ouverture. Le séminaire a été suivi par 64 participants d'ARMÉNIE, d'AZERBAÏDJAN, du BÉLARUS, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de GÉORGIE, du KAZAKSTAN, du KIRGHIZISTAN, de l'OUZBÉKISTAN, de la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, du TADJIKISTAN, du TURKMÉNISTAN, de TURQUIE, d'UKRAINE et de l'OEB. Ces participants venaient d'offices de brevets, de cabinets d'avocats spécialisés dans les brevets et de l'industrie. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire national géorgien, trois conférenciers ressortissants de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni et un fonctionnaire de l'OMPI. Deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé au séminaire.

1577. En octobre aussi, le directeur général, accompagné de trois autres fonctionnaires de l'OMPI, a effectué une visite officielle en Géorgie, sur l'invitation du gouvernement. À Tbilissi, il s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux notamment d'une éventuelle adhésion de la Géorgie à l'Arrangement et au Protocole de Madrid ainsi qu'à la Convention sur le brevet eurasiatique, et de la coopération entre la Géorgie et l'OMPI dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Au cours de sa visite, le directeur général s'est vu conférer le titre de *Docteur en droit Honoris Causa* de l'Université d'État de Tbilissi. Il a aussi participé à l'inauguration du nouveau bâtiment de l'Office géorgien des brevets à Tbilissi.

1578. En novembre, un fonctionnaire national a assisté, à La Haye et à Genève, au séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle.

1579. ALLEMAGNE. En juin, un groupe de trois juges et un autre groupe de quatre juges, tous membres du Tribunal fédéral des brevets, se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où des fonctionnaires de l'Organisation ont exposé à chacun des groupes les faits nouveaux survenus au niveau international dans les domaines de la propriété industrielle et des marques, respectivement.

1580. En juillet, le ministre de la justice, accompagné de deux autres fonctionnaires nationaux, s'est rendu au siège de l'OMPI. Il a rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de questions concernant la coopération entre l'Allemagne et l'OMPI.

1581. En juillet également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à une réunion organisée par l'Office allemand des brevets pour réfléchir à une proposition tendant à ce que les documents de brevet ayant fait l'objet de rectifications soient republiés, qui serait soumise à l'examen du Groupe de travail sur l'information générale du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/GI) à sa session d'octobre.

1582. En octobre, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, a visité la branche berlinoise de l'Office allemand des brevets et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions de coopération entre l'Allemagne et l'OMPI, notamment de l'organisation éventuelle d'une réunion à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale, qui se tiendrait à Berlin en 1997.

1583. En décembre, le président de l'Office allemand des brevets et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération, notamment de l'organisation de la réunion susmentionnée, qui se tiendra à Berlin au cours du premier semestre de 1997. Ils se sont également entretenus de questions relatives au PCT.

1584. GRÈCE. En janvier, le directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont participé, à Athènes, à la cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment de l'Organisation de la propriété industrielle (OBI), et se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre la Grèce et l'OMPI.

1585. HONGRIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des dispositions prises en vue de la célébration à Budapest, en mars, du centenaire du système hongrois des brevets et de la participation de l'OMPI à celle-ci.

1586. En mars, le directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont assisté, à Budapest, à la célébration du centenaire du système hongrois des brevets et, notamment, à l'inauguration par le président de la République de la foire-exposition internationale consacrée aux inventions et aux idées nouvelles ("Genius 96"), organisée par l'Association des inventeurs hongrois. Le directeur général s'est entretenu de questions d'intérêt commun dans le domaine de la propriété intellectuelle avec des dirigeants politiques et des fonctionnaires nationaux et a prononcé un discours lors de l'Assemblée générale de l'Association hongroise pour la protection de la propriété industrielle marquant le mille centième anniversaire de la

création de la Hongrie, à laquelle ont assisté environ 1200 participants. Au cours de cette visite, le directeur général a été décoré de l'*Ordre du mérite* de la République hongroise par le président de la République.

1587. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités de l'OMPI en matière de publication électronique dans le cadre de la Conférence DAT'96, organisée par la Chambre hongroise des producteurs de bases de données en collaboration avec, entre autres, l'Office hongrois des brevets.

1588. En novembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet, notamment, d'une éventuelle coopération à l'organisation dans ce pays d'un séminaire sur les indications géographiques.

1589. ISRAËL. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur des questions de propriété intellectuelle, y compris la nouvelle loi sur le droit d'auteur qui allait être examinée par le Parlement de son pays.

1590. ITALIE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au cours d'une réunion organisée par l'Office italien des brevets et des marques, qui s'est tenue à Rome afin de débattre du système de dépôt établi en vertu du Traité de Budapest.

1591. JAPON. Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué de mettre en œuvre les deux accords instituant des fonds fiduciaires en faveur des pays en développement de la région Asie-Pacifique qu'elle a conclus avec le Gouvernement japonais, et qui portent respectivement sur la propriété industrielle et le droit d'auteur. Les activités menées par l'OMPI dans le cadre de ces accords sont décrites dans le chapitre consacré à la Coopération pour le développement avec les pays en développement.

1592. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de diverses questions concernant le Traité sur le droit des marques compte tenu de l'éventualité d'une ratification de ce traité par le Japon.

1593. KIRGHIZISTAN. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

1594. En novembre, un fonctionnaire national a assisté, à La Haye et à Genève, au séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle.

1595. En novembre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des avis donnés par l'OMPI sur plusieurs projets de lois de propriété intellectuelle dont le Parlement kirghize est actuellement saisi.

1596. LITUANIE. En février, un *séminaire national OMPI/Lituanie sur la mise en œuvre de la Convention de Berne et de la législation nationale sur le droit d'auteur et les droits voisins*, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la culture, s'est tenu à Vilnius. Il a été suivi par quelque 60 participants, représentant plusieurs ministères, les milieux

judiciaires et le secteur privé intéressé par la protection du droit d'auteur et des droits voisins. Des exposés ont été présentés par six experts ressortissants du Danemark, de la Lituanie, de la Pologne, du Royaume-Uni et de la Suède, ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI.

1597. En juillet, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

1598. En novembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'éventuelle adhésion de la Lituanie à l'Arrangement de Madrid, au Protocole y relatif et au Traité de Budapest, ainsi que de la ratification par ce pays du TLT. Il a en outre été question de l'avis de l'OMPI sur la compatibilité de la législation lituanienne en matière de propriété industrielle avec l'Accord sur les ADPIC, ainsi que de conseils visant la rédaction de lois sur la protection des indications géographiques et des schémas de configuration de circuits intégrés.

1599. En novembre aussi, un fonctionnaire national a assisté, à La Haye et à Genève, au séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle.

1600. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités, sur leur demande, des observations concernant la conformité de la loi lituanienne sur les marques de produits et les marques de services avec le TLT et l'Accord sur les ADPIC.

1601. PAYS-BAS. En août, à l'occasion du huitième Congrès international pour les collections de cultures, organisé par le Centraalbureau voor Schimmelcultures (CBS) et l'Institut de l'Académie royale des arts et des sciences des Pays-Bas sous les auspices de la Fédération mondiale des collections de cultures (WFCC), et tenu à Veldhoven, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le système de dépôt des micro-organismes en vertu du Traité de Budapest.

1602. POLOGNE. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une conférence sur la propriété industrielle dans l'intégration européenne, organisée à Cracovie par la CCE et le Gouvernement polonais. Cette conférence a réuni plus de 200 participants, au nombre desquels des fonctionnaires nationaux des pays suivants : Allemagne, Bulgarie, Danemark, Estonie, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède. Il y a essentiellement été question de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle entre la CCE et les pays européens en transition vers l'économie de marché.

1603. PORTUGAL. En novembre, le directeur général a prononcé un discours lors de la célébration du vingtième anniversaire de l'Institut national de la propriété industrielle. Cette manifestation était organisée à Lisbonne dans le cadre d'un séminaire sur la propriété industrielle et son évolution au cours des 20 dernières années, qui a réuni environ 200 participants.

1604. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet notamment de la promotion de contacts bilatéraux avec les offices de propriété industrielle d'un certain nombre de pays et au sujet de l'organisation éventuelle au cours des prochains mois d'un séminaire à l'intention des conseils en brevets.

1605. En octobre, un séminaire *OMPI-OEB sur les aspects pratiques du dépôt de demandes de brevet et d'enregistrement de marques dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets, de l'Arrangement de Madrid (marques) et de la Convention sur le brevet européen*, organisé par l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (AGEPI) de la République de Moldova en collaboration avec l'OMPI et l'OEB, s'est tenu à Chisinau. Il a été suivi par une centaine de participants, principalement des fonctionnaires nationaux, des conseils en brevets et des représentants d'instituts ou d'entreprises locales. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire national de la République de Moldova, un fonctionnaire de l'OEB et deux fonctionnaires de l'OMPI.

1606. En novembre, un fonctionnaire national a assisté, à La Haye et à Genève, au séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle.

1607. ROUMANIE. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des observations que le Bureau international a formulées à propos du projet de nouvelle loi roumaine sur les marques et les indications géographiques.

1608. En septembre, l'OMPI a communiqué aux autorités roumaines, sur leur demande, des observations relatives à un projet de loi sur les marques et les indications géographiques. Ces observations prenaient en compte les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1609. FÉDÉRATION DE RUSSIE. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel, notamment de la protection par brevet et du droit d'auteur en Fédération de Russie, ainsi que des fonctions de l'Organisation eurasiennne des brevets récemment créée.

1610. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors d'une conférence sur l'information en matière de brevets à l'ère moderne, qui était organisée à Moscou et à Saint-Pétersbourg à l'occasion du centième anniversaire de la Bibliothèque russe des brevets. Deux autres fonctionnaires de l'Organisation ont également participé à cette conférence. À Moscou, les trois fonctionnaires en question ont eu des entretiens avec un certain nombre de fonctionnaires du Comité de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques (ROSPATENT) et de plusieurs autres instituts de brevets connexes au sujet de leurs activités respectives, en particulier dans le domaine de l'examen et de la documentation en matière de brevets.

1611. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une conférence internationale intitulée "Brevets eurasiens et brevets européens : acquisition, opposition, sanction", qui s'est tenue à Moscou et était organisée par les groupes nationaux russes de l'AIPPI et la LES. L'un des fonctionnaires de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT et la Convention sur le brevet eurasien.

1612. En octobre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des trois projets de traité qui seront examinés lors de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui se tiendra à Genève en décembre prochain.

1613. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux, à Moscou, au sujet des trois projets de traités qu'allait examiner la Conférence diplomatique de l'OMPI susmentionnée.

1614. SLOVAQUIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la structure administrative de l'Office de la propriété industrielle de la République slovaque et des cours de formation consacrés aux procédures selon le PCT et selon l'Arrangement de Madrid qui pourront être organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux.

1615. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général de l'OMPI de la coopération entre la Slovaquie et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle en général.

1616. En septembre, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle en Slovaquie, à l'invitation du Gouvernement slovaque. À Bratislava, il a été reçu par le premier ministre et a rencontré des dirigeants et des fonctionnaires nationaux. Leurs entretiens ont porté sur la coopération entre la Slovaquie et l'OMPI et en particulier sur l'assistance de l'OMPI en ce qui concerne l'élaboration d'une nouvelle législation en matière de propriété intellectuelle. À Banská Bystrica, le directeur général a participé à l'inauguration du nouveau bâtiment de l'Office de la propriété industrielle. Lors d'une cérémonie organisée à l'Université Mathias Bel, le titre de *docteur honoris causa* lui a été conféré en reconnaissance de sa contribution à la mise en place du système de propriété intellectuelle en Slovaquie.

1617. SLOVÉNIE. En juillet, le ministre des sciences et des techniques et le ministre de l'agriculture, accompagnés de trois autres fonctionnaires nationaux, se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'éventuelle adhésion de la Slovénie au Protocole de Madrid et au Traité de Budapest, et sur des questions touchant la protection des indications géographiques en Slovénie.

1618. En septembre, un fonctionnaire national a eu d'autres entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de questions touchant la protection des indications géographiques en Slovénie.

1619. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à une table ronde sur la protection des indications géographiques qui était organisée par le Ministère slovène de l'agriculture à l'occasion du premier Congrès slovène sur les vins et la viticulture et qui s'est tenue à Potoro±.

1620. ESPAGNE. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Madrid, avec des fonctionnaires nationaux de questions de coopération entre l'Espagne et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1621. En décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Espagne et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1622. SUÈDE. En octobre, 13 personnes travaillant dans le département des marques d'un cabinet de conseils en brevets à Stockholm se sont rendues au siège de l'OMPI, où des informations leur ont été données sur les activités de propriété industrielle de l'OMPI, en particulier le Protocole de Madrid.

1623. En novembre, le ministre du commerce et deux autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération entre la Suède et l'OMPI.

1624. SUISSE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, à Zurich, lors d'une conférence internationale sur la protection des marques, organisée par une entreprise privée.

1625. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a donné un cours à l'*École supérieure de commerce* de Genève sur les aspects internationaux de la protection des marques et des dessins et modèles industriels.

1626. TADJIKISTAN. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet des activités futures de coopération entre le Tadjikistan et l'OMPI, en particulier concernant l'organisation, en 1997, d'un séminaire sur le rôle de la propriété industrielle dans les pays en transition vers l'économie de marché.

1627. En novembre, un fonctionnaire national a assisté, à La Haye et à Genève, au séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle.

1628. EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a animé à Skopje, à l'Office de la protection de la propriété industrielle, un cours de formation sur l'utilisation de la classification internationale des brevets (CIB) à l'intention des examinateurs de brevets de cet office. Les bénéficiaires de ce cours ont appris les principes de base du classement et de la recherche au moyen de la CIB et du système de recherche IPC:CLASS sur disque compact ROM et ils ont pu s'y exercer.

1629. En septembre également, le ministre du développement, accompagné par deux fonctionnaires nationaux, a eu des entretiens avec le directeur général et avec d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération entre l'Ex-République yougoslave de Macédoine et l'OMPI.

1630. TURKMÉNISTAN. En mai, un *séminaire régional (CEI) OMPI-OEB sur le régime des licences*, organisé par l'Office des brevets du Turkménistan en collaboration avec l'OMPI et l'OEB, s'est tenu à Achgabat. Il a réuni une quarantaine de participants venant des 12 pays de la Communauté des États indépendants (CEI) (ARMÉNIE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GÉORGIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, OUBÉKISTAN, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN, TURKMÉNISTAN et UKRAINE), dont la plupart étaient des fonctionnaires nationaux, des conseils en brevets et des représentants de l'industrie. Des exposés ont été présentés par un consultant slovène de l'OMPI, deux consultants de l'OEB ressortissants de l'Allemagne et de la France, un fonctionnaire turkmène et un fonctionnaire de l'Organisation.

1631. En novembre, un fonctionnaire national a assisté, à La Haye et à Genève, au séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle.

1632. En novembre aussi, un groupe de 13 hauts fonctionnaires nationaux et un fonctionnaire du PNUD se sont rendus au siège de l'OMPI dans le cadre d'un programme d'étude organisé par le Bureau du PNUD à Ashgabat. Un exposé leur a été fait sur les activités menées par l'OMPI en rapport, particulièrement, avec l'Arrangement de Madrid, la Convention sur le brevet eurasiatique et l'Accord sur les ADPIC.

1633. UKRAINE. En mai, un *séminaire à l'intention des scientifiques et des instituts de recherche scientifique sur le système des brevets et le système du droit d'auteur : problèmes pratiques*, organisé conjointement par l'Académie nationale des sciences d'Ukraine, l'Association internationale des académies des sciences des pays de la CEI et l'OMPI, s'est tenu à Kiev. Il a réuni environ 250 participants parmi lesquels se trouvaient des fonctionnaires nationaux, des universitaires, des représentants d'instituts et d'offices des brevets ainsi que des conseils en brevets venant d'UKRAINE et des autres pays de la CEI (à savoir, ARMÉNIE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GÉORGIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, OUBÉKISTAN, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN et TURKMÉNISTAN). Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, du Danemark et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

1634. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'éventuelle adhésion de l'Ukraine à la Convention sur le brevet eurasiatique ainsi que de questions d'organisation concernant un séminaire régional OMPI-OEB qui va se tenir en novembre à Kiev.

1635. En novembre, un *séminaire régional OMPI-OEB sur la sanction des droits de propriété industrielle*, organisé par l'Office ukrainien des brevets en coopération avec l'OMPI et l'OEB, s'est tenu à Kiev. Il a été suivi par environ 150 participants des pays suivants : ARMÉNIE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GÉORGIE,

KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, OUBÉKISTAN, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN, TURKMÉNISTAN ET UKRAINE. Il s'agissait essentiellement de fonctionnaires nationaux, ainsi que de spécialistes de la propriété industrielle exerçant soit à titre libéral, soit dans des entreprises ou des institutions de recherche. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni et de la Suède, par un fonctionnaire national ukrainien et par un fonctionnaire de l'OMPI. Un autre fonctionnaire de l'OMPI participait également à ce séminaire, où il a été question, entre autres sujets, du développement de la législation ukrainienne en matière de propriété industrielle rendu nécessaire par l'Accord sur les ADPIC.

1636. En novembre aussi, un fonctionnaire national a assisté, à La Haye et à Genève, au séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle.

1637. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Washington, à une Conférence des bibliothèques dépositaires de brevets et de marques, organisée par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, au cours de laquelle ils ont présenté certains produits de l'OMPI disponibles sur disque compact ROM.

1638. En mai, le directeur général a eu des entretiens, à Washington, avec le secrétaire adjoint au commerce, qui est également commissaire des brevets et des marques, au sujet de questions d'intérêt mutuel en matière de propriété intellectuelle.

1639. En juin, un fonctionnaire national du Département d'État américain s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel.

1640. En juin aussi, un *séminaire de l'OMPI sur les questions actuelles de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays de la Communauté des États indépendants (CEI)*, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international du droit d'auteur (ICI) du Bureau du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique, s'est tenu à Washington et à Genève. Il a été suivi par 14 participants venant d'ARMÉNIE, du BÉLARUS, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de GÉORGIE, du KAZAKSTAN, d'OUBÉKISTAN, de la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA et d'UKRAINE. Des exposés ont été présentés par huit conférenciers ressortissants des États-Unis d'Amérique, un représentant de l'IFPI, deux consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne et de la Fédération de Russie, et trois fonctionnaires de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient notamment au nombre des sujets traités.

1641. En juillet, le directeur général, accompagné de quatre autres fonctionnaires de l'OMPI, a participé à la Conférence des Amériques sur la propriété intellectuelle, qui était organisée à Los Angeles par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique. Le directeur général a prononcé une allocution d'ouverture et deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont animé des débats. Cette conférence a été suivie par quelque 400 participants des pays d'Amérique du Nord et du Sud, qui étaient en majorité de hauts fonctionnaires et des représentants du secteur privé.

1642. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre les États-Unis d'Amérique et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1643. En octobre, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Washington, où ils ont eu des entretiens portant sur diverses questions d'intérêt commun.

1644. En octobre aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de propriété industrielle menées par l'OMPI en Europe centrale et orientale et en Asie centrale, ainsi que d'une éventuelle coopération dans ce domaine.

1645. En octobre toujours, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole lors d'une réunion du Groupe de travail sur la propriété intellectuelle, l'interfonctionnement et les normes du Comité consultatif chargé des communications internationales et de la politique d'information du département des États-Unis d'Amérique, qui s'est tenue à Washington. Cette réunion portait essentiellement sur des questions relatives aux noms de domaine et au droit d'auteur sur le réseau Internet.

1646. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Washington, à une réunion du groupe de travail précité; les débats ont essentiellement porté sur des questions ayant trait aux marques et aux noms de domaines de l'Internet.

1647. OUBZÉKISTAN. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération entre l'Ouzbékistan et l'Organisation et de l'adhésion éventuelle du pays à de nouveaux traités administrés par l'OMPI.

1648. En mai, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle à Tachkent sur l'invitation du gouvernement. Au cours de cette visite, il a été reçu par le président de la République et a eu des entretiens avec le président du Comité d'État pour la science et la technique et d'autres fonctionnaires nationaux au sujet de la poursuite de la coopération entre l'Ouzbékistan et l'OMPI, du système de brevets eurasiens, de questions d'ordre législatif, liées notamment à l'Accord sur les ADPIC, et de la formation et de l'enseignement en matière de propriété intellectuelle. Par ailleurs, le directeur général a pris la parole au cours d'un séminaire sur la protection des droits de propriété intellectuelle, organisé par le comité précité, qui a réuni une centaine de participants venant de l'administration publique et d'instituts de recherche scientifique. À l'occasion de sa visite officielle, le directeur général a remis deux médailles d'or de l'OMPI, dont l'une était destinée au président de la République d'Ouzbékistan et l'autre au président du Comité d'État pour la science et la technique.

1649. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

1650. En juillet, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque, à Prague, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour y étudier la structure et les fonctions de cet office. Ils se sont également

rendus au siège de l'OMPI, où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI concernant, en particulier, le projet de créer un institut d'enseignement et de recherche en propriété industrielle dans leur pays.

1651. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'éventuelle adhésion de l'Ouzbékistan à la Convention sur le brevet eurasiatique ainsi que de questions d'organisation concernant un séminaire régional de l'OMPI, qui va se tenir en novembre à Tachkent.

1652. En novembre, un *séminaire régional de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans les relations juridiques d'affaires*, organisé par l'Office d'État des brevets de la République d'Ouzbékistan en coopération avec l'OMPI, s'est tenu à Tachkent. Il a été suivi par environ 150 participants venant des administrations et des entreprises de GÉORGIE, du KAZAKSTAN, du KIRGHIZISTAN, d'OUZBÉKISTAN, de la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE et d'UKRAINE. L'OEB était également représenté. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, de la France et de la Slovénie, ainsi que par un fonctionnaire national ouzbek. Deux fonctionnaires de l'OMPI participaient également à ce séminaire. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

1653. En novembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office d'État des brevets, à Tachkent, en compagnie de fonctionnaires des offices des brevets de Géorgie, de Hongrie, de République tchèque et de Slovénie. Ils se sont entretenus de différentes questions touchant la coopération bilatérale entre les cinq offices susmentionnés, ainsi que la coopération avec l'OMPI.

1654. En novembre encore, un fonctionnaire national a assisté, à La Haye et à Genève, au séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le BBM et l'Office néerlandais de la propriété industrielle.

1655. YOUGOSLAVIE. En décembre, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions d'intérêt commun.

Coopération avec les organisations du système des Nations Unies

1656. NATIONS UNIES. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats des organisations du système des Nations Unies destinés à faciliter la coordination des politiques et des activités desdites organisations. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat des institutions spécialisées et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Nairobi en avril et à New York en octobre; sa *Task Force on Universal Access to Basic Communication and Information Services*, qui s'est réunie à Genève en février; son Comité d'organisation, qui s'est réuni à Genève en avril, à Nairobi en mai et à New York fin septembre et début octobre; le Comité administratif de coordination/Comité de coordination des systèmes d'information

(CAC/CCSI), qui s'est réuni à Genève en octobre; le Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA), qui s'est réuni à New York en mars; le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), qui s'est réuni à New York en septembre; le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) [CCQA(FB)], qui s'est réuni à Rome en février; le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCQPO), qui s'est réuni à Genève en mars; le Comité consultatif pour les questions administratives (questions de personnel et questions administratives générales) [CCQA(PER)], qui s'est réuni à Vienne fin avril et début mai; le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui s'est réuni à New York en mars. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la 22^e session du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), qui a eu lieu à Genève.

1657. RÉUNION SPÉCIALE INTERORGANISATIONS DES NATIONS UNIES SUR LES ACTIVITÉS SPATIALES. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Vienne, à la dix-septième session de cette réunion, organisée par le Bureau des affaires spatiales.

1658. COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE) [NATIONS UNIES]. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la troisième réunion des représentants régionaux pour l'Europe, organisée à Genève par la CEE.

1659. RÉUNION DES CONSEILLERS JURIDIQUES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à la réunion des conseillers juridiques.

1660. INITIATIVE SPÉCIALE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion préparatoire sur cette initiative, convoquée par le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

1661. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion consultative interorganisations convoquée par le PNUD.

1662. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion d'information, organisée par le PNUD à l'intention des institutions des Nations Unies, au cours de laquelle il a été rendu compte de l'état d'avancement des activités du PNUD dans les pays en transition vers l'économie de marché.

1663. COMITÉ DE COORDINATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (ONU) : GROUPE SPÉCIAL SUR LA COOPÉRATION, LES NORMES ET LA GESTION DES BIBLIOTHÈQUES. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Rome, à cette réunion.

1664. GROUPE DE TRAVAIL D'ACHATS INTERORGANISATIONS. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Séoul, à la vingt et unième session de ce groupe de travail.

1665. CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED). En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Midrand (Afrique du Sud), à la neuvième session de cette conférence.
1666. CENTRE INTERNATIONAL DE CALCUL (CIC). En avril, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à la cinquante-septième session du Comité de gestion du CIC.
1667. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion du Comité de gestion du CIC, tenue à Genève.
1668. JOURNÉE PORTES OUVERTES DES NATIONS UNIES. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion sur l'organisation d'une journée portes ouvertes, ayant pour thème les Nations Unies et les objectifs olympiques, qui doit avoir lieu en octobre.
1669. RÉUNION INTERORGANISATIONS CONCERNANT LES SERVICES LINGUISTIQUES, LA DOCUMENTATION ET LES PUBLICATIONS (IAMLADP). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une session du IAMLADP.
1670. CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES. Fin juin et début juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New York, à la session de fond de 1996 du Conseil économique et social des Nations Unies.
1671. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une partie de la 51^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est tenue à New York, et en décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé aux réunions de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, qui se sont également tenues à New York.
1672. CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE. En septembre et en novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé respectivement à la deuxième et à la troisième réunion de l'organe subsidiaire de la convention susmentionnée chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui se sont tenues respectivement à Montréal (Canada) et à Buenos Aires.
1673. EXPOSITION D'INFORMATION DES NATIONS UNIES. En octobre, l'OMPI a participé, à New York, avec un stand d'information, à l'exposition annuelle organisée par l'Organisation des Nations Unies.
1674. CORPS COMMUN D'INSPECTION. Au cours de la période examinée, l'OMPI a reçu du CCI des rapports intéressants, entre autres organisations, l'OMPI et intitulés "Coordination of policy and programming frameworks for more effective development cooperation" (JIU/REP/96/3); "Review of financial resources allocated by the United Nations system to activities by non-governmental organizations" (JIU/REP/96/4) et "Comparison of methods of calculating equitable geographical distribution within the United Nations common system" (JIU/REP/96/7), ainsi que le rapport annuel du CCI concernant la période 1994-1995.

1675. Ces rapports ont été diffusés par l'ONU auprès de tous les États membres de l'OMPI et des unions administrées par celle-ci et peuvent être consultés au Bureau international.

1676. Au cours de la période examinée, l'OMPI a aussi fourni des renseignements au CCI dans le cadre des travaux que celui-ci effectue sur un tour d'horizon de toutes les publications du système des Nations Unies, sur le renforcement de la représentation de ce dernier sur le terrain, sur les techniques de l'information qu'il utilise et sur la sous-traitance ou l'"externalisation" dans ledit système.

1677. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une visite du Centre de formation de l'OIT, à Turin, organisée par cette organisation en collaboration avec le Gouvernement italien. Au cours de cette visite, les équipements du Centre de formation et l'initiative du secrétaire général des Nations Unies en faveur de la création d'une "école des cadres" dans le centre ont été présentés à des fonctionnaires d'organisations intergouvernementales et de missions diplomatiques sises à Genève.

1678. UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT). En juin, deux fonctionnaires de l'UIT se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions portant sur la communication de certains emblèmes en vertu de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris.

1679. En novembre, un fonctionnaire de l'UIT a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui doit se tenir à Genève en décembre.

1680. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, au Colloque international de l'Unesco sur le droit d'auteur et la communication dans la société de l'information.

1681. En avril et en juin, deux fonctionnaires de l'Unesco se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle, en 1997, d'un forum mondial Unesco/OMPI sur la préservation et la protection du folklore.

1682. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)-CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL (CCI). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en tant que conférencier à la deuxième réunion consultative, tenue à Paris, en vue de la préparation de la Conférence internationale sur "l'artisanat et le marché mondial, le commerce et la codification des produits". Cette conférence, organisée par l'Unesco en collaboration avec le CCI, doit avoir lieu à Manille en octobre 1997.

1683. ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (OMM). En octobre, des fonctionnaires de l'OMM se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait au projet de traité sur la propriété intellectuelle en matière de bases de données, qui doit être examiné lors de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui se tiendra à Genève en décembre.

Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

1684. L'accord conclu entre l'OMPI et l'OMC est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996. Il prévoit des dispositions relatives à la coopération entre les deux organisations dans les trois domaines suivants :

i) notification, par les membres de l'OMC, des textes de leurs lois et règlements en matière de propriété intellectuelle dans leur langue originale, et, lorsque cette langue n'est ni le français, ni l'anglais, ni l'espagnol, traduits dans une de ces trois langues; assistance de l'OMPI pour leur traduction; introduction par l'OMPI de ces textes et traductions dans sa collection de lois; fourniture d'exemplaires des textes ou traductions, accès aux bases de données informatisées de l'Organisation contenant ces textes et traductions;

ii) réception par l'OMPI des emblèmes d'État qui lui sont communiqués par des membres de l'OMC et notification de ces emblèmes aux autres membres;

iii) fourniture par l'OMPI d'une assistance technico-juridique aux membres de l'OMC qui sont des pays en développement; coopération entre l'OMPI et l'OMC dans le cadre des activités d'assistance technico-juridique et de coopération technique.

1685. Il est rappelé qu'en octobre 1995, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé que le Bureau international devait prendre des dispositions pour pouvoir répondre aux demandes d'assistance juridique et technique concernant l'Accord sur les ADPIC qui émanent des pays en développement et qu'il devait faire rapport aux sessions des organes directeurs, en 1996, sur le type et les bénéficiaires de ces activités qui comprennent notamment une étude menée par l'Organisation sur les répercussions financières et autres que l'application de l'Accord entraîne pour les pays en développement. L'Assemblée générale a également décidé que le Bureau international devait étendre les activités de coopération pour le développement de l'OMPI qui sont en cours en ce qui concerne l'Accord sur les ADPIC.

1686. Conformément aux décisions susmentionnées de l'Assemblée générale de l'OMPI et en vertu de l'Accord OMPI-OMC, le Bureau international a exécuté, en 1996, un programme complet d'activités de coopération pour le développement ayant trait à l'Accord sur les ADPIC dans le cadre de la coopération avec l'OMC. Ces activités ont été organisées en réponse aux demandes et aux vœux des pays en développement intéressés et il a été tenu compte des délais qui leur sont impartis pour satisfaire aux obligations qui découlent pour eux de l'accord. Bon nombre des activités en question portaient uniquement, soit sur l'accord dans son intégralité, soit sur l'un ou plusieurs aspects de celui-ci examinés séparément. D'autres activités avaient trait à certains éléments de l'accord mais visaient également des domaines habituels du programme de coopération pour le développement de l'OMPI qui n'étaient pas directement liés aux obligations découlant de l'accord, tels que la promotion de l'activité inventive et l'utilisation de la documentation en matière de brevets. Les travaux qui ont été menés sont décrits en détail dans le chapitre II du présent document et il a été indiqué pour chaque activité si elle portait entièrement ou en partie sur les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

1687. Au total, 123 pays en développement et deux territoires ont bénéficié des activités de coopération pour le développement de l'OMPI qui avaient trait entièrement à l'Accord sur les ADPIC ou comportaient un élément lié à celui-ci; il s'agit des pays suivants :
AFGHANISTAN, AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ANGOLA, ANTIGUA-ET-BARBUDA,

ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, BAHAMAS, BAHREÏN, BANGLADESH, BARBADE, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMBODGE, CAMEROUN, CAP-VERT, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COMORES, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DJIBOUTI, DOMINIQUE, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ÉRYTHRÉE, ÉTHIOPIE, FIDJI, GABON, GAMBIE, GHANA, GRENADE, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUINÉE ÉQUATORIALE, GUYANA, HAÏTI, HONDURAS, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, JAMAÏQUE, JORDANIE, KENYA, KOWEÏT, LAOS, LESOTHO, LIBAN, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALDIVES, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE), MONGOLIE, MOZAMBIQUE, MYANMAR, NAMIBIE, NÉPAL, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, OMAN, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, PARAGUAY, PÉROU, PHILIPPINES, QATAR, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, RWANDA, SAINT-KITTS-ET-NÉVIS, SAINTE-LUCIE, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SAMOA, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SOUDAN, SRI LANKA, SURINAME, SWAZILAND, SYRIE, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, TONGA, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VANUATU, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, ZAÏRE, ZAMBIE, ZIMBABWE, ÎLES VIERGES BRITANNIQUES et HONG KONG. Cinquante et un de ces pays ont reçu des conseils du Bureau international en vue de l'élaboration d'une nouvelle législation ou de la révision de la législation existante à la lumière des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC. En outre, le programme de 81 séminaires ou cours était entièrement consacré à l'accord ou traitait de certains aspects de celui-ci. Au total, environ 5310 ressortissants de pays en développement ont pris connaissance de l'Accord sur les ADPIC lors de ces séminaires et cours. Les frais de voyage et de séjour de 573 d'entre eux ont été pris en charge par l'OMPI.

1688. On trouvera ci-dessous une description de sept activités de coopération pour le développement ayant trait à l'Accord sur les ADPIC et à la coopération avec l'OMC qu'il convient particulièrement de noter.

1689. *Premièrement*, l'OMPI a organisé quatre grands colloques spéciaux consacrés à l'Accord sur les ADPIC, dénommés colloques régionaux sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui ont eu lieu dans toutes les régions en développement, à savoir : en avril, à Abidjan, pour les pays francophones d'Afrique; à Pretoria, durant le même mois, pour les pays anglophones d'Afrique; en mai, à Jakarta, pour les pays de l'Asie et du Pacifique, et ensuite, durant le même mois, à Caracas, pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces quatre grands colloques se sont déroulés sous la forme de discussions de groupe. En décembre 1995, l'OMPI avait organisé un colloque analogue au Caire à l'intention des pays arabes. Les pays en développement membres de l'OMC ont été invités aux cinq colloques en question dont la formule (à savoir des discussions de groupe dirigées par le directeur général, un vice-directeur général ou un sous-directeur général de l'OMPI) a été une réussite.

1690. *Deuxièmement*, en mai, l'OMPI a publié une étude intitulée "Incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les traités administrés par l'OMPI". Les 73 articles de l'Accord sur les ADPIC sont abordés un par un dans cette étude et, lorsqu'un article paraît avoir des "incidences" sur un traité administré par l'OMPI, il est plus longuement analysé et toute modification possible

des obligations incombant à un État qui est partie audit traité tout en étant membre de l'OMC, et par conséquent est, ou est appelé à être, lié par l'Accord sur les ADPIC, est signalée, à moins qu'elle ne soit évidente. Il y a lieu de noter que cette étude ne constitue pas une interprétation officielle des traités administrés par l'OMPI, de l'Accord sur les ADPIC ni d'aucun autre texte officiel dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle est disponible en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe et a été distribuée à tous les pays en développement membres de l'OMPI ou de l'OMC ainsi qu'aux autres États.

1691. *Troisièmement*, le Bureau international a fait établir, par la CNUCED, l'Institut de recherche économique de Munich (sur la recommandation de la CCE), un conseil en commerce international appartenant au secteur privé américain (sur la recommandation de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique), et par le Ministère hongrois de l'industrie et du commerce, quatre études sur les répercussions financières et autres que l'application de l'Accord sur les ADPIC entraîne pour les pays en développement. Ces études ont été largement diffusées auprès des parties intéressées.

1692. *Quatrièmement*, les membres du personnel du secrétariat de l'OMC ont été invités aux séminaires et aux autres réunions organisées par l'OMPI et consacrées, entièrement ou principalement, à l'Accord sur les ADPIC. Leurs frais de voyage et de séjour ont été pris en charge par l'OMPI si les activités en question ont eu lieu à l'extérieur de Genève. Ainsi, par exemple, des fonctionnaires de l'OMC ont participé en qualité de conférenciers à chacun des quatre grands colloques spéciaux susmentionnés, ainsi qu'à 11 autres séminaires et cours de l'OMPI en 1996.

1693. *Cinquièmement*, à l'occasion de la session de 1996 du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (PC/IP), qui s'est tenue en juin à Genève, un séminaire spécialement consacré aux questions de sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC a été organisé à l'intention des délégués auprès du PC/IP et des membres des missions permanentes sises à Genève.

1694. *Sixièmement*, en septembre, l'OMPI a organisé, en coopération avec l'OMC, un *atelier sur les dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives aux moyens de faire respecter les droits à la frontière*, qui a eu lieu à Genève. Il a été suivi par 120 participants venant d'administrations qui s'occupent de questions touchant à la sanction des droits de propriété intellectuelle dans différents pays et de missions permanentes à Genève.

1695. *Septièmement*, en 1996, le Bureau international a publié une brochure spéciale qui réunit, en un seul volume, le texte de l'Accord OMPI-OMC et les textes auxquels celui-ci renvoie directement ou indirectement, notamment l'Accord sur les ADPIC. Ladite brochure (publication n° 223 de l'OMPI) qui est destinée à aider à établir une corrélation entre ces textes, est disponible en français, en anglais et en espagnol.

1696. Au cours de la période examinée, l'OMPI a fait parvenir au secrétariat de l'OMC, à la demande de ce dernier, le texte de près de 300 lois et règlements sur la propriété intellectuelle ou de leurs traductions, lorsqu'un membre de l'OMC avait indiqué que les textes existaient dans la collection de l'OMPI suite à une notification effectuée au titre du paragraphe 2 de

l'article 63 de l'Accord sur les ADPIC. Les lois et règlements en question ont été communiqués en français, en anglais ou en espagnol ainsi que dans quatre autres langues lorsque l'original n'était pas dans l'une des trois langues susmentionnées.

1697. Au cours de la même période, l'OMPI a reçu du secrétariat de l'OMC le texte de plus de 600 lois et règlements sur la propriété intellectuelle ou de leurs traductions qui avaient été notifiés au secrétariat par des membres de l'OMC conformément au paragraphe 2 de l'article 63 de l'Accord sur les ADPIC, et les a ajoutés à sa collection. Les lois et règlements en question ont été communiqués en français, en anglais et en espagnol ainsi que dans 10 autres langues lorsque l'original n'était pas dans l'une des trois langues susmentionnées.

1698. Toujours au cours de ladite période, l'OMPI a conçu et établi une base de données bibliographiques sur les lois et règlements de propriété intellectuelle et a commencé à y introduire en priorité les renseignements relatifs aux textes qui ont été notifiés par des membres de l'OMC au titre du paragraphe 2 de l'article 63 de l'Accord sur les ADPIC et qui ont été échangés entre l'OMPI et l'OMC en vertu de l'accord conclu entre les deux organisations. Cette base de données est destinée à couvrir la totalité des lois et règlements sur la propriété intellectuelle qui existent dans la collection de l'OMPI, qu'ils aient été notifiés par l'OMC ou non.

1699. Par ailleurs, des travaux ont commencé en vue de la création d'une base de données de l'OMPI contenant le texte intégral des lois et règlements de propriété intellectuelle qui, conformément à l'accord, doit être accessible aux membres de l'OMC et à leurs ressortissants, dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux États membres de l'OMPI et à leurs ressortissants.

1700. L'OMPI continue à établir des traductions de nombreux textes législatifs portant sur la propriété intellectuelle, principalement en vue de leur publication sur papier (encarts de la revue mensuelle *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur/Industrial Property and Copyright*) et sur support électronique (disque compact ROM *IPLEX*).

1701. Pour ce qui est des emblèmes d'États, l'OMPI a communiqué en janvier 1996 aux membres de l'OMC qui ne sont pas parties à la Convention de Paris, les armoiries, les drapeaux et autres emblèmes d'États des pays parties à la convention, les signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie adoptés par eux ainsi que les armoiries, les drapeaux et autres emblèmes, sigles ou dénominations des organisations internationales intergouvernementales, qui avaient été jusqu'alors communiqués aux pays parties à la convention conformément à l'article 6^{ter} de cette dernière. Durant le reste de la période considérée, l'OMPI a fait parvenir cinq communications analogues aux États qui ne sont pas parties à la Convention de Paris et qui sont devenus membres de l'OMC après que la communication de janvier a été effectuée.

1702. Tout au long de la période considérée, le Bureau international et le secrétariat de l'OMC ont eu des contacts presque quotidiens au sujet des activités de coopération entre les deux organisations.

1703. S'agissant de la représentation de l'OMPI aux réunions organisées par l'OMC, il y a lieu de noter que :

- i) en février, avril, juin, juillet, octobre et novembre, l'OMPI a été représentée aux réunions du Conseil général de l'OMC qui se sont tenues à Genève;
- ii) en février, mai, juillet, septembre et novembre, l'OMPI a été représentée aux réunions du Conseil des ADPIC de l'OMC, qui se sont tenues à Genève;
- iii) en mars, 25 fonctionnaires nationaux de 16 pays d'Amérique latine, inscrits au stage de politique commerciale de l'OMC, se sont rendus au siège de l'OMPI où des fonctionnaires de l'Organisation leur ont fourni des renseignements sur les activités de celle-ci et la propriété intellectuelle en général;
- iv) en juin, 24 fonctionnaires nationaux, inscrits au stage de politique commerciale de l'OMC à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale et des pays d'Asie centrale, se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont reçu des renseignements sur les activités de l'Organisation et la propriété intellectuelle en général;
- v) en juillet, lors d'une réunion d'information organisée par l'OMC au siège de l'OMPI à l'intention des membres de l'Organe d'appel de l'OMC, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur l'OMPI en général, sur ses activités normatives les plus récentes et sur les activités de coopération prévues par l'Accord entre l'OMPI et l'OMC;
- vi) en octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une discussion de groupe lors des journées d'étude de l'OMC consacrées à l'Accord sur les ADPIC, qui se sont tenues à Genève et auxquelles ont participé 17 pays d'Afrique subsaharienne;
- vii) en octobre aussi, 23 fonctionnaires nationaux de 22 pays en développement et d'un territoire ainsi que deux fonctionnaires de deux organisations intergouvernementales inscrits au quatrième cours de politique commerciale de l'OMC se sont rendus au siège de l'OMPI, où des informations leur ont été données par des fonctionnaires de l'Organisation sur les activités de cette dernière et la propriété intellectuelle en général;
- viii) en décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité d'observateur, à la première Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Singapour.

1704. Au cours de la période examinée, des fonctionnaires de l'OMC ont assisté, à Genève, à plusieurs réunions organisées par l'OMPI, notamment aux sessions des organes directeurs de l'Organisation, à des réunions du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, à la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, ainsi qu'à des réunions du Comité d'experts sur le Traité sur le droit des brevets.

Coopération avec les Communautés européennes (CE)

1705. En 1996, l'OMPI a poursuivi sa coopération avec les Communautés européennes et, en particulier, avec deux de ses institutions, à savoir la Commission des Communautés européennes (CCE) et l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI). Cette coopération a porté sur divers domaines d'activité en matière de propriété intellectuelle, les quatre principaux étant résumés ci-après :

i) Assistance aux pays en développement, notamment dans le cadre du programme CE-ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) pour les brevets et les marques actuellement exécuté par l'OMPI et l'OEB dans les pays membres de l'ANASE, avec le concours financier de la CCE. Au titre de ce programme, l'OMPI a procédé à la modernisation de l'administration des marques et a mené des activités juridiques, de développement et de promotion dans le domaine de la propriété intellectuelle.

ii) Activités normatives internationales dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur et des droits voisins. Il convient de noter à cet égard que les Communautés européennes ont participé aux travaux de plusieurs réunions de l'OMPI, notamment de la Conférence diplomatique tenue en décembre, au cours de laquelle deux nouveaux instruments internationaux, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, ont été négociés et signés.

iii) Activités de coopération spécifiques concernant les deux systèmes d'enregistrement international des marques, à savoir le système de Madrid et le système de la marque communautaire, administrés respectivement par l'OMPI et l'OHMI. Étant donné que ces deux systèmes sont entrés en vigueur à la même date (1^{er} avril 1996) et qu'un grand nombre d'États membres du système de Madrid sont également membres du système de la marque communautaire, l'OMPI et l'OHMI avaient de toute évidence un intérêt mutuel à engager et développer une coopération et à établir des corrélations entre la marque communautaire et le Protocole de Madrid. À cette fin, les contacts suivants ont été instaurés entre des fonctionnaires de l'Organisation et des CE au cours de la période examinée : en février, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une session du Conseil d'administration de l'OHMI, qui s'est tenue à Alicante (Espagne); en avril, un fonctionnaire de l'Organisation a prononcé une allocution au nom du directeur général lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de l'ouverture officielle de l'office à Alicante. Par ailleurs, il s'est entretenu avec des fonctionnaires de la CE des corrélations existant entre la marque communautaire et le Protocole de Madrid; en juin, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, à Alicante, à une session conjointe du conseil d'administration et du comité du budget de l'OHMI au cours de laquelle ont été notamment examinées des questions portant sur les opérations actuelles et futures de l'office en matière d'enregistrement (elles ont débuté en avril 1996); par ailleurs, il s'est entretenu avec des fonctionnaires de la CE de l'élaboration d'un règlement communautaire ayant trait aux corrélations susmentionnées entre la marque communautaire et le Protocole de Madrid; en novembre, un fonctionnaire de l'Organisation a assisté à une session du conseil d'administration de l'OHMI, qui s'est tenue à Alicante.

iv) Travaux menés, dans le domaine des marques, par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle, en ce qui concerne l'échange électronique d'informations entre les offices de propriété industrielle et le dépôt électronique de demandes d'enregistrements de marques, notamment en vue d'équiper les offices nationaux de propriété industrielle des pays en développement et des pays en transition d'outils d'information sur les marques.

1706. La plupart des activités mentionnées ci-dessus sont décrites au chapitre II (Activités de coopération pour le développement) et au chapitre III (Activités normatives et autres visant à améliorer la protection juridique de la propriété intellectuelle).

1707. S'agissant des autres activités de coopération entre les deux organisations qui ne sont pas décrites dans les chapitres susmentionnés, il convient de noter les points suivants :

1708. *Activités normatives* : En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Bruxelles, auprès de la CCE, à l'examen du Livre vert intitulé "Le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information". En juin, un fonctionnaire de l'Organisation a participé en qualité de conférencier, à Florence (Italie), à une conférence internationale sur le thème "Droit d'auteur et droits voisins à l'aube du XXI^e siècle" qui était organisée par la CCE.

1709. *Questions techniques* : En janvier, un fonctionnaire de l'Organisation a participé en qualité d'observateur à deux réunions organisées à Newport par l'Office des brevets du Royaume-Uni pour examiner le projet MIPEX (*Message-based Industrial Property information EXchange*), qui est un projet de coopération proposé pour l'échange électronique d'informations en matière de propriété industrielle dans le cadre du programme de la CCE intitulé "Applications de la télématique". En janvier encore, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Budapest, à une réunion de coordination du Programme régional de propriété industrielle de la CCE pour l'Europe centrale et orientale. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Alicante, avec des fonctionnaires de l'OHMI de questions d'intérêt mutuel, notamment de la publication des données électroniques et de la recherche automatisée des éléments figuratifs des marques. En juin, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, à Riga, à une réunion de coordination du même programme de la CCE au cours de laquelle a été examiné notamment l'état d'avancement du projet de publication d'un disque compact ROM clone de ROMARIN appelé TRACES (registre commun des marques) et la mise au point du logiciel commun de l'OEB. En juin aussi, un fonctionnaire national venant de l'Office des brevets du Royaume-Uni et un entrepreneur appartenant à une société britannique privée se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'état d'avancement du projet MIPEX susmentionné pour l'échange électronique d'informations entre les offices de propriété industrielle. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, en qualité d'observateur, à une réunion organisée à Newport par l'Office des brevets du Royaume-Uni, dans le cadre de ce projet MIPEX.

Coopération avec l'Office européen des brevets (OEB)

1710. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi une coopération étendue avec l'OEB qui a porté sur de nombreux domaines d'activité en matière de propriété industrielle. Les quatre principaux domaines peuvent être résumés comme suit :

- i) Assistance à des pays en développement et à des pays en transition vers une économie de marché en ce qui concerne notamment l'organisation conjointe de cours de formation et de réunions, ainsi que de missions consultatives d'experts.
- ii) Traité de coopération en matière de brevets (PCT) : à cet égard, la coopération entre les deux organisations s'est traduite notamment par la mise au point de disques compacts ROM destinés à diverses publications et par l'introduction imminente d'un système de dépôt et de traitement, sans papier, des demandes de brevets déposées selon le PCT.
- iii) Travaux menés, dans le domaine des brevets, par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle, notamment en vue d'informatiser les offices régionaux et nationaux des brevets des pays en développement et des pays en transition, et de leur fournir des outils d'information sur les brevets.

- iv) Activités normatives internationales dans le domaine des brevets, notamment en rapport avec le projet de Traité sur le droit des brevets (PLT).

1711. La plupart des activités mentionnées ci-dessus sont décrites au chapitre II consacré à la coopération pour le développement avec les pays en développement, au chapitre VII consacré aux contacts avec les gouvernements de pays autres que les pays en développement et au chapitre V qui traite des activités d'enregistrement international et du PCT. Il est également fait mention de l'OEB dans d'autres chapitres du présent rapport, chaque fois que cette organisation a participé à des activités en rapport avec l'OMPI (par exemple, fonctionnaires de l'OEB assistant à des réunions organisées par l'OMPI).

1712. S'agissant des autres activités de coopération bilatérale OMPI/OEB qui ne sont pas décrites dans les chapitres susmentionnés, il convient de noter les points suivants :

1713. *Coopération pour le développement* : En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Munich, à la réunion de coordination OMPI-OEB sur la formation pour examiner l'harmonisation des arrangements administratifs en vue de la participation de fonctionnaires de pays en développement aux divers séminaires organisés conjointement par les deux organisations. En décembre, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Munich, avec des fonctionnaires de l'OEB des activités de coopération pour le développement que mèneront ensemble l'OMPI et l'OEB en 1997, notamment des missions de conseil et de formation.

1714. *Questions techniques* : En mars, deux fonctionnaires de l'OEB ont présenté au directeur général et à un certain nombre de fonctionnaires de l'OMPI, au siège de l'Organisation, à Genève, le "logiciel commun" mis au point par l'OEB pour les procédures administratives en matière de brevets et de marques suivies par les offices nationaux de la propriété industrielle dans les pays en transition. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Aberdeen (Royaume-Uni), au Colloque PATLIB '96, organisé par l'OEB, au cours duquel ils ont présenté certains disques compacts ROM de l'Organisation. En juin, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, à Vienne, à des journées d'étude organisées par l'OEB sur son logiciel PATSOFT. Durant ces journées, EPIDOS a fait la démonstration de la nouvelle version de ce logiciel. En octobre, quatre fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion annuelle des utilisateurs d'EPIDOS de l'OEB, qui s'est tenue à Turin (Italie) et au cours de laquelle ils ont fait une démonstration de certains produits sur disque compact ROM de l'OMPI.

1715. *Activités normatives* : En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant britannique de l'Organisation ont participé, à Munich, à une réunion de la Commission de l'OEB sur le droit des brevets, qui a examiné, notamment, le projet de traité sur le droit des brevets (PLT). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission de l'OEB sur le droit des brevets, qui s'est tenue à Munich et au cours de laquelle ont été examinées, entre autres, des questions portant sur le projet de traité sur le droit des brevets.

1716. *Activités générales* : En janvier, le nouveau président de l'OEB a rencontré le directeur général au siège de l'OMPI, à Genève. Leurs entretiens ont porté sur la coopération entre les deux organisations. En mars, le directeur général s'est entretenu, à Munich, avec le président de l'OEB de questions d'intérêt mutuel. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à

La Haye, à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique. En mai, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, à Munich, à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Berlin, à une réunion du Conseil d'administration de l'OEB. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé, à La Haye, sur l'Organisation et sa coopération avec l'OEB lors d'un séminaire organisé par cet office à l'intention de son personnel supérieur, sur le thème de la coopération de l'OEB avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies. En octobre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques, qui s'est tenue à Munich. En octobre aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique, qui s'est tenue à La Haye. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une session extraordinaire du conseil d'administration de l'OEB, qui s'est tenue à Munich. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à une session du Conseil d'administration de l'OEB.

Coopération avec d'autres organisations intergouvernementales

1717. COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE (CEAP). En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au Colloque sur les droits de propriété industrielle de la CEAP, qui traitait de l'amélioration des systèmes de propriété industrielle dans la perspective du XXI^e siècle. Organisé par le JPO à Tokyo, ce colloque a été suivi par environ 200 représentants de la fonction publique et de l'industrie des 18 pays membres de la CEAP.

1718. BUREAU BENELUX DES MARQUES (BBM). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à La Haye, à une cérémonie organisée pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du BBM. En septembre, le directeur du BBM s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des communications électroniques entre le BBM et l'OMPI. En novembre, le directeur du BBM a eu d'autres entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des communications électroniques entre les deux organisations.

1719. CONSEIL DE L'EUROPE. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la troisième réunion du Groupe de spécialistes sur la protection des ayants droit dans le secteur des médias, qui s'est tenue à Strasbourg (France).

1720. ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB). En avril, un fonctionnaire de l'OEAB s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la fourniture éventuelle à l'OEAB d'une station de travail à disque compact ROM en vertu de la règle 87 du règlement d'exécution du PCT, et d'une assistance éventuelle de l'OMPI à cet égard. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, en qualité d'observateurs, à la troisième session du Conseil d'administration de l'OEAB, qui s'est tenue à Almaty. Participaient à cette session des représentants des neuf États contractants de la Convention sur le brevet eurasien (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan et Turkménistan) et des observateurs venant de Géorgie, d'Ouzbékistan, de Turquie et d'Ukraine, ainsi que du secrétariat exécutif de la Communauté des États indépendants (CEI) et du Comité économique interétatique de l'Union économique. Il a été fourni des données statistiques sur les demandes déposées et les

désignations effectuées au titre du PCT, qui montrent une augmentation rapide concernant les brevets eurasiens. Deux projets de document, contenant respectivement des recommandations relatives à l'examen des demandes déposées auprès des offices de brevets nationaux et des recommandations relatives aux demandes de brevet eurasien sur supports déchiffrables par machine, ont été distribués aux pays membres pour que ceux-ci fassent part de leurs observations. De plus, il a été décidé qu'une proposition concernant le bâtiment du siège serait élaborée en vue de la prochaine session du Conseil d'administration qui doit se tenir en janvier 1997. En juin aussi, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Moscou, avec des fonctionnaires de l'OEAB des activités de cette organisation et de nouvelles activités de coopération avec l'OMPI.

1721. AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE (ASE). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à un colloque sur la propriété intellectuelle et les activités spatiales en Europe, organisé à Rome par l'ASE en coopération avec l'Osservatorio di Proprietà Intellettuale, Concorrenza e Telecomunicazioni (CERADI).

1722. ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE (INTERPOL). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Lyon (France), à la deuxième réunion du Groupe de travail sur la contrefaçon et le piratage des produits industriels, organisée par INTERPOL.

1723. INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ (UNIDROIT). En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Rome, à une réunion des organisations internationales convoquée par l'institut précité pour examiner l'établissement éventuel d'une base de données UNIDROIT sur le droit uniforme incluant, notamment, la propriété intellectuelle.

1724. ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS MEMBRES DE LA CEI. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés dans le cadre d'un débat-table ronde lors de la Conférence sur le thème "Économie de marché et soutien législatif au développement de la science et de l'éducation dans les États membres de la CEI", organisé par l'Assemblée interparlementaire à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie).

1725. CONSEIL INTERÉTATIQUE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (CIPPI). En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, en qualité d'observateurs, à la septième session de ce conseil, qui s'est tenue à Almaty. Cette réunion a été suivie par des représentants plénipotentiaires de neuf pays de la CEI (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine) et par des observateurs venant de Géorgie, d'Ouzbékistan et du Turkménistan, ainsi que de l'OEAB, du secrétariat exécutif de la CEI et du Comité économique interétatique de l'Union économique.

1726. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Dublin, à des journées d'étude sur le thème de l'accès aux services de l'infrastructure de l'information et de leurs prix (tarifs des communications, règlement et Internet), organisées par l'OCDE en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et le centre de recherche COMTEC de l'Université de Dublin. Le système des noms de domaine figurait notamment au nombre des sujets traités. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI

ont pris la parole lors de journées d'étude sur les droits de propriété intellectuelle et la recherche financée par des fonds publics en Russie, organisées par l'OCDE à Obninsk (Fédération de Russie).

1727. ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (OMD). En juillet, à l'initiative de l'OMPI, la coopération entre l'OMPI et l'OMD a été officiellement établie par un échange de lettres entre le directeur général de l'OMPI et le secrétaire général de l'OMD. Cette coopération se traduira par un échange d'informations, de documents et de publications, ainsi que par des consultations auxquelles les deux organisations procéderont périodiquement pour établir le calendrier de leurs activités dans des domaines d'intérêt commun, essentiellement en matière d'assistance aux pays en développement en rapport avec l'Accord sur les ADPIC. En septembre, un fonctionnaire de l'OMD s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des conséquences éventuelles que peuvent avoir pour l'administration douanière les transmissions numériques transfrontalières d'œuvres protégées en tant qu'objets de propriété intellectuelle.

Coopération avec des organisations non gouvernementales

1728. ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES. Le 22 novembre, l'OMPI a tenu, à Genève, sa réunion informelle avec des représentants des organisations non gouvernementales s'intéressant aux questions de propriété industrielle. Les sept organisations suivantes y ont participé : Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association des industries de marque (AIM), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Chambre de commerce internationale (CCI), Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA), Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI). Cette réunion a permis de procéder à des échanges de vues très complets sur les activités et les programmes de l'OMPI présentant un intérêt particulier pour ces organisations.

1729. Le 6 décembre, l'OMPI a tenu, à Genève, sa réunion informelle annuelle avec des représentants des organisations internationales non gouvernementales s'intéressant aux questions de droit d'auteur. Cette réunion, qui a été ouverte par le directeur général, a permis d'examiner les activités récentes, en cours et à venir de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins. Elle a été suivie par les représentants des 29 organisations suivantes : Association américaine de marketing cinématographique (AFMA), Association internationale de l'hôtellerie (AIH), Association internationale de radiodiffusion (AIR), Association internationale des auteurs de l'audiovisuel (AIDAA), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Association nationale des organismes de radiodiffusion (NAB), Chambre de commerce internationale (CCI), Conseil international des associations de design graphique (ICOGRADA), Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID), Conseil international des unions scientifiques (CIUS), Coordination of European Picture Agencies (CEPIC), European Project-Digital Video Broadcasting (DVB), Fédération européenne des journalistes (FEJ), Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel (FERA), Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Fédération internationale des acteurs (FIA), Fédération internationale des musiciens (FIM), Fédération

internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), Fédération internationale des traducteurs (FIT), Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), Groupement européen représentant les organismes de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants (ARTIS GEIE), Internationale des médias et du spectacle (MEI), North American National Broadcasters Association (NANBA), Organisation internationale de normalisation (ISO), Performing Arts Employers Associations League Europe (PEARLE), Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), Union européenne de radio-télévision (UER), Union internationale des éditeurs (UIE).

1730. ASSOCIATION AMÉRICAINE DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (AIPLA). En octobre, trois fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation ressortissants des États-Unis d'Amérique ont participé à la réunion annuelle de l'AIPLA, tenue à Washington. En octobre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité de conférencier à la Conférence nationale sur la protection des dessins et modèles industriels, organisée à Washington par l'AIPLA en collaboration avec la Industrial Designers Society of America et la Faculté de droit de l'Université de Baltimore. En novembre, un fonctionnaire national des États-Unis d'Amérique et un représentant de l'AIPLA se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique mène actuellement en Amérique latine, ainsi que des opérations du PCT.

1731. ASSOCIATION DES ORGANISATIONS EUROPÉENNES D'ARTISTES INTERPRÈTES (AEPO)/FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MUSICIENS (FIM). En août, un représentant de l'AEPO et un représentant de la FIM se sont rendus au siège de l'OMPI pour parler de l'organisation d'une réunion internationale sur la protection et l'exercice des droits des artistes interprètes ou exécutants qui se tiendra en mai 1997, et de l'éventuelle participation de l'OMPI à cet événement.

1732. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES EUROPÉENS DE MARQUES DE COMMERCE. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le système d'enregistrement international des marques lors de la réunion annuelle de cette association, qui s'est tenue à Stockholm.

1733. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE MARQUES ALLEMANDES. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur les activités de l'OMPI dans le domaine des marques, y compris les nouvelles procédures prévues dans le cadre du Protocole de Madrid et du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid, dans le cadre du quinzième forum sur les marques organisé par l'association susmentionnée et tenu à Munich.

1734. ASSOCIATION OF INTERNATIONAL LIBRARIANS AND INFORMATION SPECIALISTS (AILIS). De janvier à juin, puis en novembre et en décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Genève à des réunions mensuelles du Comité exécutif de l'AILIS ainsi qu'à l'Assemblée générale de cette association, qui s'est tenue en décembre.

1735. BUSINESS SOFTWARE ALLIANCE (BSA). En octobre, deux représentants de la BSA se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relevant des trois projets de traité qui seront examinés dans le cadre de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui se tiendra à Genève en décembre prochain.

1736. CANADIAN ASSOCIATION OF PHOTOGRAPHERS AND ILLUSTRATORS IN COMMUNICATIONS [ASSOCIATION CANADIENNE DES PHOTOGRAPHES ET ILLUSTRATEURS EN COMMUNICATION] (CAPIC). En juillet, un représentant de la CAPIC s'est rendu à l'OMPI pour recueillir des informations sur la protection internationale des œuvres photographiques et sur les travaux préparatoires en vue d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne.

1737. COMMERCIAL INTERNET EXCHANGE ASSOCIATION (CIX). En octobre, trois représentants de la CIX se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de certains aspects des trois projets de traité qui seront examinés lors de la Conférence diplomatique de l'OMPI précitée, qui se tiendra à Genève en décembre prochain, ainsi que des travaux préparatoires de ladite conférence.

1738. CONSEIL FRANCOPHONE DE LA CHANSON (CFC). En février, le président et le directeur général du CFC se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1739. FONDATION NÉERLANDAISE POUR LA PROMOTION DU DROIT D'AUTEUR. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité d'intervenant à une réunion organisée par cette fondation à Amsterdam.

1740. CONSEIL EUROPÉEN DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE (CEFIC). En avril, le directeur général et un autre représentant du CEFIC se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel, notamment de la protection des inventions chimiques et biotechnologiques.

1741. ASSOCIATION ALLEMANDE POUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LE DROIT D'AUTEUR (DVGR). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion annuelle de la DVGR, qui s'est tenue à Hambourg (Allemagne).

1742. GLOBAL BUSINESS FORUM. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé, à Genève, sur le rôle de l'Organisation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC lors d'une réunion sur "L'OMC et le nouveau programme de travail en matière de commerce", organisée par le Global Business Forum, une association d'entreprises multinationales dont le siège est à New York.

1743. TABLE RONDE COMMERCIALE DU G7. En mars, une délégation de la Table ronde commerciale du G7, composée de 17 représentants des grandes entreprises du secteur de l'information, de la communication et des loisirs, s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses questions liées au droit d'auteur, notamment dans le cadre de l'Infrastructure mondiale de l'information.

1744. UNIVERSITÉ DE HARVARD. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à Cambridge (États-Unis d'Amérique) à une conférence intitulée "Coordination et administration du réseau Internet", organisée par l'université susmentionnée avec la coopération, notamment, de l'Internet Society. L'un des fonctionnaires en question a présenté un exposé sur les questions de marques internationales liées aux noms de domaines.

1745. INSTITUT DE RECHERCHE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE HENRI DESBOIS (IRPI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur le Protocole de Madrid lors d'un colloque sur la marque communautaire que cet institut organisait à Paris.

1746. FÉDÉRATION IBÉRO-LATINO-AMÉRICAINNE DES ARTISTES INTERPRÈTES OU EXÉCUTANTS (FILAIE). En février, le président de la FILAIE s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération. En juin, deux fonctionnaires de l'Organisation ont participé, à Madrid, à la réunion annuelle de la fédération.

1747. INSTITUT DU DROIT D'AUTEUR ET DU DROIT DES MÉDIAS. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion sur le thème "L'Accord sur les ADPIC et ses incidences sur le droit d'auteur et les droits voisins", organisée par cet institut à Munich.

1748. INSTITUT DU DROIT DE L'INFORMATIQUE (OSLO). En août, un groupe d'étudiants de cet institut a assisté, à Genève, à une séance d'information donnée par des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'Organisation et, en particulier, la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui se tiendra en décembre prochain.

1749. INSTITUT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU JAPON (IIP). En juin, un représentant de l'IIP s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel et en particulier des activités de l'institut au niveau international.

1750. ASSOCIATION INTERAMÉRICAINNE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ASIPI). En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, l'un en qualité d'intervenant, à la réunion de l'ASIPI sur l'île Margarita (Venezuela). Elle a été suivie par environ 190 participants, pour la plupart des spécialistes et des mandataires latino-américains en propriété industrielle.

1751. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ATRIP). En septembre, la 15^e réunion annuelle de l'ATRIP s'est tenue à Casablanca (Maroc). Elle a été suivie par 75 participants venant de 29 pays. L'OMPI a payé les frais de voyage et de séjour de 12 professeurs ressortissants de l'AFRIQUE DU SUD, du CAMEROUN, de la CHINE, de l'ÉGYPTE, des ÉMIRATS ARABES UNIS, de la JORDANIE, du LESOTHO, du MEXIQUE, du SÉNÉGAL, du SOUDAN, de la TUNISIE et du ZIMBABWE. Deux fonctionnaires de l'Organisation ont également participé à la réunion.

1752. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (AIPPI). En janvier, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens au siège de l'OMPI, à Genève, avec le secrétaire général et trois autres représentants de l'AIPPI au sujet des activités courantes de

l'association et de l'OMPI. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Zurich, à la réunion annuelle du groupe suisse de l'AIPPI. En juin aussi, un représentant de l'association s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de propriété industrielle, en particulier de la nouvelle loi brésilienne portant sur ce domaine. En septembre, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, a pris la parole, à Interlaken (Suisse), lors du premier forum de l'AIPPI, organisé par la Fondation de l'AIPPI pour la promotion de la protection de la propriété intellectuelle en collaboration avec la Licensing Executives Society (LES), qui a été suivi par quelque 500 participants. Parmi les questions abordées lors du forum figuraient différentes questions relatives à la protection des droits de propriété industrielle et les stratégies correspondantes. En octobre, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, a pris la parole au cours d'une cérémonie organisée par les groupes allemand et autrichien de l'AIPPI, qui a eu lieu à Berlin et qui visait à célébrer le centenaire de la conférence germano-autrichienne de la propriété industrielle. C'est au cours de cette conférence, qui a eu lieu à Berlin en 1896, que l'idée de créer une association internationale, qui devait devenir l'AIPPI, a été lancée.

1753. CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE (CCI). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Paris, à une réunion de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI (au cours de laquelle il a été débattu, notamment, des activités en matière de propriété industrielle actuellement en cours à l'OMPI et de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC), ainsi qu'à un séminaire, également organisé par la CCI, sur le thème : "Combattre la contrefaçon : lutter et remporter la bataille". En septembre, le secrétaire général et un autre représentant de la CCI se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel portant, en particulier, sur la protection de la propriété intellectuelle. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une session de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI et à une réunion de son Groupe permanent-marques, qui toutes deux se sont tenues à Paris.

1754. CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET COMPOSITEURS (CISAC). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Montevideo, à une réunion du groupe de travail de la Commission latino-américaine de la CISAC. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission juridique et de la législation de la CISAC, qui s'est tenue à Toronto (Canada). En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Paris, au 40^e congrès de la CISAC. En septembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion de la commission de la CISAC pour l'Asie et le Pacifique. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la sixième session du comité africain de la CISAC, qui s'est tenue à Johannesburg.

1755. CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES (CIA). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Beijing, à une session du CIA.

1756. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (FICPI). En octobre, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Genève, avec le président et trois autres fonctionnaires de la FICPI des activités en cours et futures de l'OMPI et de la FICPI présentant un intérêt commun. En octobre aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le Protocole de Madrid et les activités de l'OMPI dans le domaine des marques notoires dans le cadre du troisième forum de la FICPI, qui s'est tenu à Barcelone (Espagne).

1757. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'INVENTEURS (IFIA). En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à l'Assemblée générale de l'IFIA, qui s'est tenue à Kuala Lumpur.

1758. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÉCAIRES ET DES BIBLIOTHÈQUES (FIAB). En août, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la 62^e Conférence générale de la FIAB, qui s'est tenue à Beijing.

1759. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ORGANISMES GÉRANT LES DROITS DE REPRODUCTION (IFRRO). En septembre, le président de l'IFRRO a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet notamment d'activités de coopération entre l'OMPI et l'IFRRO.

1760. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE PHONOGRAPHIQUE (IFPI). En août, un représentant de l'IFPI s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de certaines questions de droit d'auteur que soulève l'application des techniques numériques.

1761. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES VINS ET SPIRITUEUX (FIVS). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé (l'un en qualité de conférencier), à Paris, à une réunion organisée par la fédération susmentionnée sur la protection internationale des indications géographiques.

1762. INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY SOCIETY (IIPS). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur la Convention sur le brevet eurasien à une réunion de l'IIPS, organisée à New York, à laquelle ont participé 25 personnes représentant des entreprises, des cabinets de conseils en brevets et des cabinets d'avocats du pays.

1763. LIGUE INTERNATIONALE DU DROIT DE LA CONCURRENCE (LIDC). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au 34^e congrès de la LIDC, qui s'est tenu à Cambridge (Royaume-Uni).

1764. ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE (ALAI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une session du comité exécutif de l'ALAI, qui s'est tenue à Paris. En juin, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, en qualité de conférencier, aux Journées d'étude sur le droit d'auteur dans le cyberspace, organisées par l'ALAI à Amsterdam.

1765. ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION (ISO). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté aux réunions de deux comités techniques de l'ISO, qui se sont tenues à Genève.

1766. UNION INTERNATIONALE DES ÉDITEURS (UIE). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité de conférencier au vingt-cinquième congrès de l'UIE, qui s'est tenu à Barcelone (Espagne).

1767. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LES MARQUES (INTA). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole lors de la réunion annuelle de l'INTA, qui s'est tenue à San Diego (États-Unis d'Amérique).

1768. INTERNET SOCIETY (ISOC). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Montréal (Canada), à une réunion de cette société, qui s'est tenue parallèlement à une réunion de l'Internet Engineering Task Force et qui a été suivie par plus de 3500 personnes venant de 150 pays, notamment des représentants de plusieurs organisations internationales. Le système d'enregistrement des noms de domaine figurait notamment au nombre des sujets traités. En novembre et en décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à des réunions de la Commission spéciale internationale de l'ISOC, qui se sont tenues respectivement à Washington et à San José (États-Unis d'Amérique), où il a participé à des débats sur une proposition concernant notamment les marques et les noms de domaine sur l'Internet.

1769. ASSOCIATION JAPONAISE DES CONSEILS EN BREVETS (JPAA). En février, une vingtaine de membres de cette association se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de la Convention de Paris, du Traité sur le droit des marques et du Protocole de Madrid, dans le cadre de la révision en cours de la loi japonaise sur les marques. Un exposé leur a aussi été fait sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

1770. LICENSING EXECUTIVES SOCIETY (LES). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI à la réunion conjointe du Comité exécutif élargi de LES International et de LES Afrique du Sud, qui s'est tenue au Cap. En juin, une délégation de cinq représentants du LES s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions de coopération, notamment de la participation de fonctionnaires de l'OMPI et de représentants du LES à des séminaires de formation et à des réunions organisées par chacune des deux organisations.

1771. INSTITUT MAX PLANCK DE DROIT ÉTRANGER ET INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE BREVETS, DE DROIT D'AUTEUR ET DE CONCURRENCE (MPI). En mars, le directeur général a assisté à une réunion du Conseil d'administration de l'institut, qui s'est tenue à Munich. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Munich, à une réception organisée à l'institut susmentionné à l'occasion du départ en retraite de son directeur et cofondateur. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités de l'Organisation dans le domaine de la protection des marques notoires lors d'un colloque sur le nouveau système de droit des marques, organisé par le MPI à Ringberg (Allemagne).

1772. ONLINE CONFERENCE '96. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à cette conférence annuelle.

1773. GROUPE DE DOCUMENTATION SUR LES BREVETS (PDG). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une session du Groupe de travail du PDG sur l'incidence des législations en matière de brevets sur la documentation qui s'est tenue à Paris. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une autre réunion du Groupe de travail susmentionné, qui s'est tenue à Stockholm.

1774. SOCIÉTÉ RUSSE DES AUTEURS (RAO). En février, le président du Conseil des auteurs et président du Conseil d'administration de la Société russe des auteurs s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'état du droit d'auteur dans la Fédération de Russie et de l'apport éventuel d'une aide de l'OMPI concernant la gestion collective des droits dans les pays de la CEI.

1775. ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE LOGICIELS (SPA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à une conférence sur le droit d'auteur organisée par la SPA à Cannes (France).

1776. SOCIÉTÉ ESPAGNOLE DES ARTISTES INTERPRÈTES OU EXÉCUTANTS (AIE). En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Alcalá de Henares (Espagne), à la première réunion mondiale d'artistes et de leurs sociétés, qui était organisée par l'AIE et a réuni 200 participants représentant des sociétés d'artistes interprètes ou exécutants de différentes régions du monde. À cette occasion, des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine et du Ghana et par un fonctionnaire de l'Organisation.

1777. SOCIÉTÉ SUISSE POUR LES DROITS DES AUTEURS D'ŒUVRES MUSICALES (SUISA). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à un débat public organisé par la Fondation pour la musique de la SUISA à l'occasion du Salon international du livre et de la presse et ont pris part aux discussions sur les questions de droit d'auteur qui ont suivi.

1778. THE PUBLISHERS ASSOCIATION. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la foire internationale du livre de Londres 1996 et a présenté un exposé au Colloque sur le droit d'auteur, les droits d'exploitation et les contrats au vingt et unième siècle, organisé à l'occasion de cette foire pour marquer le centenaire de l'association.

1779. UNION DES CONFÉDÉRATIONS DE L'INDUSTRIE ET DES EMPLOYEURS D'EUROPE (UNICE). En mai, une délégation de quatre membres de l'UNICE s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la révision de l'Arrangement de La Haye.

1780. UNION DES FABRICANTS POUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET ARTISTIQUE (UNIFAB). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au cours du premier colloque sur la propriété industrielle organisé par l'UNIFAB à Paris.

1781. UNIVERSITÉ D'ALICANTE (ESPAGNE). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Alicante pour s'entretenir avec des représentants de cette université d'une coopération éventuelle dans le domaine de l'enseignement de la propriété intellectuelle.

1782. UNIVERSITÉ DE BESANÇON (FRANCE). En février, le directeur général a participé à la cérémonie de remise des diplômes à 16 étudiants de troisième cycle de la faculté de droit et d'économie de cette université, devant laquelle il a prononcé un discours.

1783. UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL (SUISSE). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Neuchâtel, à une conférence sur le thème "Problèmes juridiques posés par l'utilisation du réseau Internet", qui était organisée par l'université susmentionnée. Parmi les sujets abordés lors de cette conférence figurait la question de la protection par le droit d'auteur et les droits voisins.

[Le chapitre VIII suit]

CHAPITRE VIII : ACTIVITÉS CONCERNANT LE PERSONNEL*Visites du directeur général*

1784. Au cours de la période examinée, le directeur général s'est rendu en visite ou a pris part à des réunions en ALLEMAGNE, au BRÉSIL, à CUBA, aux ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, en FRANCE, en GÉORGIE, au GHANA, en GRÈCE, en HONGRIE, en ITALIE, au KENYA, au NIGÉRIA, en OUZBÉKISTAN, au PÉROU, au PORTUGAL, en SLOVAQUIE et en SUISSE (17).

Missions du personnel de l'OMPI

1785. En 1996, des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les 126 pays ci-après dans le cadre de missions consultatives ou pour participer à des réunions : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUTRICHE, BAHREÏN, BARBADE, BELGIQUE, BELIZE, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, DJIBOUTI, ÉGYPTTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUYANA, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, LAOS, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBYE, LITUANIE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE), MONGOLIE, MOZAMBIQUE, NÉPAL, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, NORVÈGE, OMAN, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SAINTE-LUCIE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, SYRIE, TCHAD, THAÏLANDE, TOGO, TONGA, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VANUATU, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, ZAÏRE et ZIMBABWE.

Personnel

1786. Au 31 décembre 1996, le Bureau international avait un effectif total de 614 fonctionnaires, dont 57% de femmes. Cent soixante-trois fonctionnaires appartenaient aux catégories professionnelles et supérieures (26% de l'effectif total) et 451 à la catégorie des

services généraux. Au total, 65 nationalités étaient représentées. Cent quatorze nouveaux fonctionnaires (24 dans les catégories professionnelles et supérieures et 90 dans la catégorie des services généraux) sont entrés à l'OMPI en 1996, et 17 ont quitté le Bureau international.

1787. Presque tous les membres du personnel participent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les fonctionnaires sont au bénéfice d'une assurance maladie et d'une assurance accidents professionnels. Les personnes à charge et les retraités sont aussi couverts par l'assurance maladie. À la fin de l'année, 1450 personnes étaient au bénéfice du régime d'assurance maladie.

1788. S'agissant de l'horaire de travail, environ 86% des fonctionnaires suivent le système d'horaire de travail variable. Selon ce système, les fonctionnaires doivent être présents pendant les plages fixes, c'est-à-dire de 9 heures à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 30. L'horaire de travail hebdomadaire étant de 40 heures, le reste du temps de présence doit être effectué dans la fourchette allant de 7 heures à 19 heures, selon les nécessités du service et le choix des fonctionnaires. Selon ce système, chaque fonctionnaire doit "pointer" lorsqu'il arrive au travail et lorsqu'il en repart. Ces quatre "pointages" quotidiens se font grâce à une pointeuse électronique.

1789. En 1996, quelque 150 fonctionnaires appartenant à la catégorie professionnelle et à la catégorie des directeurs ont assisté à la réunion du "courrier" qui a lieu chaque jour dans la principale salle de conférence de l'OMPI. Cette réunion commence à 8 h 30 et dure entre 10 et 30 minutes. Elle est présidée par le directeur général qui lit ou résume les lettres les plus importantes reçues depuis la réunion du "courrier" précédente. Ensuite, les fonctionnaires qui reviennent d'une mission ou qui ont participé en qualité de secrétaire à une réunion organisée par l'OMPI qui vient juste de se terminer présentent oralement un rapport sur cette mission ou cette réunion. Au début de l'année, les directeurs ou chefs de section ont présenté un rapport large et détaillé (leur "rapport annuel") sur les travaux effectués par leur division ou section au cours de l'année précédente.

1790. Une trentaine de fonctionnaires ont rédigé des rapports quotidiens, et 80 environ, des rapports hebdomadaires. Ces rapports sont distribués sans tarder aux collègues intéressés. Au cours de l'année, 175 fonctionnaires ont suivi des cours de langue en anglais, chinois, espagnol, français et russe en liaison avec leurs tâches.

[Le chapitre IX suit]

CHAPITRE IX : ACTIVITÉS DE SOUTIEN ADMINISTRATIF*Développement de l'informatisation*

1791. En 1996, l'automatisation des procédures du Bureau international et l'informatisation des systèmes d'information ont continué d'évoluer rapidement. Il convient de rappeler qu'elles visent à améliorer l'efficacité des tâches exécutées, plus particulièrement dans le cadre des services fournis aux milieux industriels et commerciaux – notamment la communication d'informations – aux États membres, aux déposants et au public dans le cadre des traités d'enregistrements internationaux.

1792. Les ressources et les efforts consacrés à l'informatisation du Bureau international portent en grande partie sur les activités d'enregistrement. Les fruits de ce travail sont décrits principalement dans les parties du présent document qui concernent le système du PCT et le système de Madrid. Les activités d'informatisation qui intéressent l'ensemble du Bureau international sont traitées ci-après.

1793. La mise en place du nouveau système de traitement de texte et d'autres logiciels de bureau intitulés "Microsoft Office" s'est achevée en 1996 et a abouti à l'installation d'un grand nombre de nouveaux ordinateurs individuels et d'imprimantes destinés à l'usage du personnel. La formation des fonctionnaires à l'utilisation du logiciel Microsoft Office s'est poursuivie au cours de l'année. La formation a eu lieu dans une salle spécialement équipée et un guide a été élaboré afin d'aider les utilisateurs. En 1996, l'Organisation a acheté et installé 205 ordinateurs individuels, ainsi que 120 imprimantes locales et 13 imprimantes de réseau, et 174 fonctionnaires ont été formés à l'utilisation de Windows, Word for windows, Excel et Advanced Word for windows.

1794. Au cours de la période examinée, les travaux relatifs au réseau central de l'OMPI permettant de relier les quatre bâtiments occupés par le personnel du Bureau international ont été pratiquement achevés. Le logiciel d'exploitation du réseau Novell's Netware 4.11 a été installé. Il a été aussi prévu de mettre en place un système de messagerie électronique plus avancé, mis au point par Novell et intitulé Group Wise 5.

1795. En 1996, les travaux visant à adapter les systèmes informatiques de l'OMPI reliés à l'ordinateur central du Centre international de calcul (CIC) pour les rendre conformes aux systèmes d'exploitation normalisés mis en place par le CIC, se sont poursuivis. Bien que cette adaptation ait dû être achevée vers la fin de 1996, elle nécessite encore quelques travaux. Lorsque ceux-ci auront été menés à terme, les systèmes informatiques de l'OMPI reliés au CIC présenteront une plus grande sécurité et une plus grande fiabilité, ils utiliseront des techniques plus avancées et permettront une utilisation plus efficace des outils de publication électronique des données qui sont mis à la disposition des services chargés des activités d'enregistrement au titre des unions du PCT et de Madrid et qui servent à l'enregistrement de toutes les transactions financières de l'OMPI.

1796. En 1996, le Bureau international a continué de publier les séries de disques compacts ROMARIN et IPLEX et de travailler à la mise au point, avec l'aide d'entreprises, d'un logiciel amélioré pour ces deux séries et à la mise au point de nouvelles séries de disques compacts

ROM destinées à remplacer ou à compléter certaines publications de l'OMPI sur support papier. À cet égard, l'OMPI a élaboré le prototype d'un disque compact ROM (intitulé SARINDI ou System for Archiving and Retrieving *INDustrial Design Information*), contenant des informations sur les dessins et modèles industriels, afin d'étudier la possibilité de publier le périodique de l'OMPI *Bulletin des dessins et modèles internationaux* sur disque compact ROM plutôt que sur papier.

1797. Au cours de l'année 1996, d'autres activités ont été consacrées, notamment, à la mise au point définitive d'un système d'inventaire informatisé unique, à l'informatisation du Service des réunions et des documents et de la Section de la vente et de la distribution des publications, à l'achèvement de la phase I d'un nouveau système de gestion des salaires et du personnel, à l'installation d'un nouveau système de gestion de la bibliothèque, et à la mise au point d'une base de données informatisée contenant des informations bibliographiques et du texte complet relatifs à des lois de propriété intellectuelle.

Internet

1798. Le 23 septembre 1996, l'OMPI a ouvert son propre site web sur le réseau Internet (adresse : <http://www.OMPI.int> ou <http://www.wipo.int>). Ce site contient notamment des informations générales sur l'OMPI, son catalogue de publications, et la situation en ce qui concerne les États membres de l'OMPI et les adhésions aux traités administrés par l'Organisation. En décembre, à l'occasion de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, tous les documents de la conférence et les communiqués de presse, ainsi que les textes des traités et des déclarations adoptés par la conférence, ont été mis à disposition sur le réseau Internet. Pendant la période examinée, plusieurs autres documents de travail de l'OMPI ont également été rendus accessibles sur l'Internet.

Imprimerie

1799. Le Service de la reproduction du Bureau international est responsable de l'imprimerie interne de l'OMPI, qui est située au premier sous-sol du bâtiment du siège de l'Organisation et constitue l'une des plus modernes et des mieux équipées de Genève. Le suivi constant des techniques nouvelles a permis à l'OMPI d'accroître encore en 1996 sa productivité et de mieux utiliser les ressources existantes. L'imprimerie a utilisé trois types de machines : i) deux imprimantes en offset, utilisées pour les documents internes et les publications, en association avec plusieurs lignes d'assemblage très performantes pour l'assemblage et l'agrafage des documents, ii) trois photocopieuses modernes et rapides, et iii) cinq imprimantes rapides à laser, utilisées principalement pour les brochures du PCT, qui assemblent et agrafent aussi automatiquement les documents imprimés.

1800. Dans le souci d'utiliser ces installations au maximum, l'imprimerie a fonctionné 16 heures par jour en moyenne et cinq jours par semaine, grâce à deux équipes de 14 personnes environ.

1801. En 1996, 47 960 documents de 50 pages chacun en moyenne (dont 42 078 brochures du PCT de 34 pages chacune en moyenne) ont été imprimés *intra muros*, ce qui représente un total de 1 724 752 pages d'originaux – soit, par rapport à 1995, une augmentation d'environ 18 pour cent du nombre de documents et de brochures du PCT. Cette augmentation est due en particulier à l'accroissement continu du nombre de demandes déposées selon le PCT. Au total, plus de 94 millions de pages ont été imprimées pendant la période examinée.

1802. Le service a continué à utiliser le programme et le scanner de reconnaissance optique des caractères (ROC), qui permet de saisir des textes imprimés ou dactylographiés sans qu'il soit nécessaire de les dactylographier de nouveau, et permet également de poursuivre le traitement de ces textes sur les divers matériels de traitement de texte du Bureau international. En 1996, environ 4315 pages ont été lues électroniquement selon cette technique.

1803. L'imprimerie interne est spécialisée dans la production rapide des documents dont le Bureau international a besoin chaque jour. Pour l'impression des livres ou des revues, l'OMPI fait appel aux services d'imprimeurs extérieurs qui répondent à tous les besoins de l'OMPI et impriment une grande diversité de publications telles que les revues mensuelles, les livres, les manuels à feuillets mobiles, les guides, les affiches, les bulletins, les brochures d'information, le papier à lettres et les cartes de visite.

1804. Au cours de l'année considérée, le Service de la reproduction a aussi pourvu aux besoins de papier de toute l'Organisation et s'est occupé de l'installation et de la maintenance de 71 petites photocopieuses utilisées par l'Organisation.

Activités de soutien pour les réunions et les documents

1805. Le Service des réunions et des documents a assisté environ 5300 personnes dans le cadre de 50 réunions tenues au siège de l'OMPI pendant la période examinée et s'est occupé de l'envoi par courrier ou de la distribution de documents à quelque 15 000 personnes à l'occasion de 180 réunions tenues en dehors de Genève.

1806. En 1996, le Service des réunions et des documents du Bureau international a procédé à environ 146 000 envois de documents vers plus de 3500 destinations dans le monde.

Bibliothèque de l'OMPI

1807. En 1996, le fonds de la bibliothèque était constitué d'environ 39 000 titres. La documentation de propriété intellectuelle disponible à la bibliothèque couvrait les domaines suivants : documents de l'OMPI et de l'UPOV; propriété industrielle; brevets; dessins et modèles industriels; modèles d'utilité; marques; autres droits de propriété industrielle; science de l'information, documentation; droit d'auteur, propriété littéraire et artistique; droits voisins; droits de communication; obtentions végétales; pratiques commerciales restrictives et autres matières. Une documentation était également disponible dans les trois domaines généraux suivants : droit, sciences économiques et sociales; organisations internationales; ouvrages généraux : dictionnaires, encyclopédies.

1808. La bibliothèque a également tenu à jour une collection, en français et en anglais, des lois et textes nationaux et internationaux de propriété intellectuelle publiés par l'OMPI, sur papier et sur disque compact ROM (*IPLEX*). Le système de gestion informatisée appelé OASIS et installé sur un réseau local (RL), dont la bibliothèque de l'OMPI était dotée depuis 1990, a été remplacé à la fin de 1996 par un nouveau système de gestion appelé GLAS (*Graphical Library Automation System*) pour Windows R, exploité sur cinq stations de travail du réseau de l'OMPI (trois dans la bibliothèque et deux dans la salle de lecture). Le nouveau système contient huit modules, à savoir Catalogue, Circulation, Serials Control, Acquisition, On-line Public Access Catalogue, NetPac (permettant l'accès à des bases de données conformes à la norme Z39.50), WorldPac (qui permettra à l'avenir de publier le catalogue de la bibliothèque sur le réseau Internet), et Databridge (grâce auquel il est possible d'importer ou d'exporter des enregistrements MARC). En 1996, une station de travail Internet a également été installée dans la salle de lecture de la bibliothèque et mise gratuitement à la disposition du personnel de l'OMPI et des visiteurs extérieurs. Le système GLAS et l'accès au réseau Internet permettent aux utilisateurs de la bibliothèque d'effectuer, dans les publications et les documents, des recherches complexes sur divers sujets relevant du domaine d'ensemble de la propriété intellectuelle.

1809. La bibliothèque publie tous les deux mois des listes bibliographiques qui signalent les nouvelles acquisitions et qui, en 1996, ont été distribuées gratuitement sur papier ou sur disquette dans le monde entier à plus de 230 personnes et institutions. Elle a également publié et produit, en coopération avec l'OMC, l'édition de 1996 du répertoire de l'AILIS (*Association of International Librarians and Information Specialists*), qui contient des informations détaillées sur 53 bibliothèques internationales situées dans la région de Genève.

1810. En 1996, les demandes de renseignements en recherche automatique ont porté principalement sur les thèmes suivants : noms de domaine sur l'Internet; protection des logiciels et multimédia; droit d'auteur sur le transfert et la mise à disposition de données sur les autoroutes de l'information; Protocole relatif à la Convention de Berne; aspects économiques des droits de propriété intellectuelle; association OMC-OMPI dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC; Accord de libre-échange nord-américain (ALENA); Protocole de Madrid; Traité sur le droit des marques; transfert de techniques en faveur des pays en développement; règlement des différends. Dans le domaine général de la propriété intellectuelle, des recherches ont également été effectuées sur l'histoire des lois nationales et internationales et l'Organisation a maintenu des contacts étroits avec diverses universités.

1811. En 1996, la bibliothèque a été utilisée à 60% par des fonctionnaires de l'OMPI et à 40% par des personnes de l'extérieur; elle a répondu à quelque 600 demandes de renseignements par mois, soit un total d'environ 7000 demandes pour l'année.

Division linguistique

1812. En 1996, le travail de la Division linguistique a consisté principalement à traduire les documents préparatoires des réunions et les rapports de réunion; à traduire des textes législatifs (essentiellement des lois nationales dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur et des droits voisins) qui sont publiés en encart dans les revues mensuelles *La propriété industrielle et le droit d'auteur* et *Industrial Property and Copyright*; à traduire les

exposés à présenter aux séminaires, colloques ou cours de formation organisés au siège de l'OMPI ou ailleurs, les projets de lois et de règlements soumis dans leur langue originale au Bureau international pour observation, les guides, études et manuels établis par le Bureau international ainsi que les rapports d'activités semestriels et annuels de l'OMPI. La division fournit des traductions en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

1813. Le volume de travail pour 1996 s'est réparti approximativement comme suit : français 39%, espagnol 22%, arabe 11%, russe 10%, anglais 9%, chinois 9% (la demande de traductions a augmenté d'environ 150% pour cette dernière langue). Par ailleurs, le volume des textes législatifs traduits (en particulier en anglais, en arabe et en français) a augmenté de 31% par rapport à 1995. Le volume de travail a été particulièrement élevé en décembre à l'occasion de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui s'est tenue à Genève et pour laquelle 108 documents ont été traduits en cinq langues.

1814. La division a vu sa productivité augmenter de 12% grâce surtout à l'amélioration de l'organisation et de la qualité du travail de traduction et au développement des aides à la traduction telles que les glossaires. À cet égard, trois glossaires portant respectivement sur l'administration et les finances de l'OMPI, le droit de la propriété industrielle et les obtentions végétales ont été élaborés par la Section française de traduction. En outre, cette section a élaboré un glossaire spécial consacré à la "proposition de base" sur laquelle se sont fondés les débats de la conférence diplomatique précitée.

Locaux

1815. En 1996, l'OMPI comprenait les locaux suivants : le bâtiment du siège (y compris l'ancien bâtiment du siège des BIRPI), une extension du bâtiment des BIRPI – appelée BIRPI II –, le *Centre administratif des Morillons* (CAM), ainsi que quelque 100 places de travail situées dans deux bâtiments voisins du siège (bâtiments de Procter and Gamble et de Union Carbide). Par ailleurs, l'OMPI a loué quatre dépôts pour les archives, le mobilier et le matériel de bureau, situés à l'extérieur de Genève.

1816. La construction du deuxième bâtiment des BIRPI – BIRPI II – s'est achevée comme prévu en septembre. Cette extension offre 120 places de travail environ, toutes destinées aux opérations du PCT. En outre, l'OMPI et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont signé, en mars, un accord formel selon lequel l'OMM s'engage à vendre à l'OMPI le bâtiment dans lequel est actuellement situé son siège et qui est proche du siège de l'OMPI. Le transfert devrait avoir lieu à la fin de 1998 ou en 1999.

1817. Étant donné que les mesures susmentionnées ne suffisaient pas pour remédier au manque de locaux qui se fera ressentir dans les années à venir, le Bureau international a proposé d'autres solutions qui ont été examinées au cours de deux sessions conjointes du Comité du budget et du Comité des locaux, tenues en mai et en septembre 1996. À la suite de la recommandation formulée en septembre par les comités précités, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé à l'unanimité, en octobre, que le Bureau international devrait lancer la première phase d'un concours international d'architecture pour la construction d'un bâtiment sur la "parcelle Steiner" (adjacente au siège de l'OMPI à Genève), et qu'une étude devrait être

entreprise en parallèle par un consultant indépendant afin d'examiner les diverses options possibles à Genève, y compris la possibilité de construire un bâtiment sur la "parcelle Steiner".

1818. Au bâtiment du siège, d'importants travaux ont continué d'être réalisés pour le câblage nécessité par l'informatisation, la liaison entre les divers bâtiments sur le plan informatique et sur celui des télécommunications, l'aménagement de salles d'informatique et d'espaces destinés à accueillir de nouvelles machines, ainsi que la transformation des locaux pour accueillir les effectifs et le matériel de plus en plus nombreux.

Publications

1819. En 1996, l'OMPI a continué à publier, vendre ou distribuer gratuitement : i) des périodiques; ii) des publications sur papier (y compris des réimpressions ou des mises à jour de publications existantes en différentes langues); et iii) des publications sur support électronique (disques compacts ROM). Sans compter les périodiques et les disques compacts ROM, plus de 160 titres en anglais ont été mis en vente ou distribués par la Section de la vente et de la distribution des publications durant la période examinée. En 1996, la section s'est occupée de plus de 21 000 envois postaux. Les publications sur papier comprennent toujours la brochure *OMPI-Informations générales* (voir ci-dessous) et d'autres brochures d'information, le texte des conventions, traités et accords, les classifications internationales (y compris la septième édition de la *Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques* en français et en anglais, respectivement), les guides et les manuels, les comptes rendus de cours, de séminaires et de certains colloques, en particulier ceux présentant un intérêt pour les pays en développement, des monographies commémoratives (notamment une nouvelle monographie intitulée *The first Twenty-Five Years of the International Patent Classification (1971-1996)*), des répertoires (y compris des éditions mises à jour des répertoires bilingues français/anglais de l'OMPI, à savoir le *Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle/Directory of National and Regional Industrial Property Offices* et le *Répertoire d'adresses d'administrations nationales du droit d'auteur/Directory of National Copyright Administrations*, respectivement) et des statistiques. Outre l'anglais, la plupart des publications susmentionnées sont disponibles dans l'une ou plusieurs des langues suivantes : français, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe. En 1996, 27 nouveaux titres ont été publiés en anglais dont plusieurs également dans l'une ou plusieurs des langues susmentionnées. On trouvera à l'annexe C une liste des nouveaux titres en question.

1820. En 1996, l'OMPI a aussi publié une version entièrement révisée et mise à jour du Catalogue des publications, en anglais et en français, respectivement. Le texte de ces catalogues est également accessible sur l'Internet.

1821. Les publications (périodiques et disques compacts ROM) relatives au PCT et aux systèmes de Madrid et de La Haye sont mentionnées dans le chapitre V du présent document. Les publications portant spécifiquement sur l'information et la documentation en matière de brevets et sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI sont mentionnées dans les chapitres IV et VI, respectivement. Les publications ayant trait à l'Accord sur les ADPIC sont

mentionnées sous la rubrique “Coopération avec l’OMC”. Les faits nouveaux concernant les revues mensuelles, la collection de lois et de traités ainsi que la brochure d’informations générales et les autres publications spéciales publiées par l’OMPI sont indiqués ci-après.

1822. *Autres publications.* En 1996, l’OMPI a aussi publié le compte rendu du *Colloque mondial de l’OMPI sur la protection des créations intellectuelles dans la société de l’information*, qui s’est tenu à Naples (Italie) en 1995, du *WIPO Worldwide Symposium on Copyright in the Global Information Infrastructure*, qui s’est tenu à Mexico en 1995, et de la *WIPO Asian Regional Round Table on the Strengthening of the Industrial Property System in View of Recent International Developments*, qui s’est tenue à Manille en 1996.

L’Organisation a aussi publié, en coopération avec un éditeur privé, une version brochée entièrement révisée et mise à jour de la publication sur feuillets mobiles intitulée *Background Reading Material on Intellectual Property*. Cette nouvelle publication, intitulée *Introduction to Intellectual Property : Theory and Practice*, a été commercialisée avec succès par le coéditeur privé.

1823. *Revue mensuelles.* En 1996, la revue mensuelle officielle de l’OMPI, *La Propriété industrielle et le Droit d’auteur* et *Industrial Property and Copyright*, a été publiée régulièrement en français et en anglais tout comme l’édition bimestrielle en espagnol de la même revue, intitulée *Propiedad Industrial y Derecho de Autor*.

1824. Ces revues mensuelles ont été envoyées aux États parties aux traités administrés par l’OMPI à titre officiel. Elles ont été également envoyées aux organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales intéressées et vendues par abonnement aux particuliers. Elles contiennent toujours les annonces d’agents et de conseils dans le domaine de la propriété intellectuelle provenant du monde entier, ainsi que, sous forme d’encarts, le texte de nouvelles lois de propriété intellectuelle et de lois modificatives, notamment celles communiquées par l’OMC conformément à l’Accord OMPI-OMC. Le texte des lois, nouvelles et modificatives, a continué à être publié en français et en anglais ou, lorsque le texte original n’était dans aucune de ces deux langues, dans une traduction en français ou en anglais mise au point par l’OMPI. En 1996, plus de 100 textes nouveaux ou modifiés ont été publiés en français – et plus de 110 en anglais –, ce qui équivaut à plus de 1700 pages imprimées dans chacune de ces deux langues, soit une augmentation de 80% par rapport à 1995.

1825. *Collections de lois et de traités.* Les encarts susmentionnés ont continué à être ajoutés aux quatre collections de lois et de traités de l’OMPI intitulées *Lois et traités de propriété industrielle/Industrial Property Laws and Treaties* et *Lois et traités de droit d’auteur et de droits voisins/Copyright and Neighboring Rights Laws and Treaties*, respectivement. Au total, les quatre collections représentaient, fin décembre 1996, 27 classeurs à feuillets mobiles.

1826. Par ailleurs, les encarts en question ont été régulièrement téléchargés sur le disque compact ROM de l’OMPI *IPLEX*. Trois disques ont été publiés en 1996 (chaque nouveau disque remplace le précédent).

1827. *Brochure OMPI-Informations générales.* En 1996, l'édition 1996 de la brochure d'information générale intitulée *Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : informations générales* a été publiée en français, en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en japonais, en portugais et en russe. En septembre 1996, les versions française et anglaise de cette brochure ont été mises à disposition sur l'Internet.

Information

1828. En 1996, l'OMPI a continué de fournir des services d'information aux membres intéressés du public et aux médias par correspondance écrite (plus de 1500 envois ont été effectués au cours de la période examinée), par téléphone (100 demandes de renseignements en moyenne ont été traitées chaque mois par téléphone) et dans le cadre de réunions d'information individuelles et de groupes.

1829. En 1996, des fonctionnaires de l'OMPI ont fait 21 exposés sur l'Organisation et ses activités, en général ou en relation avec un sujet particulier, à l'occasion de visites de groupes organisées au siège de l'OMPI et auprès d'autres organisations internationales à Genève – notamment des groupes de diplomates et d'autres fonctionnaires nationaux, d'étudiants et de représentants du secteur industriel de divers pays. De la documentation sur l'OMPI, générale ou spécialisée, a été également fournie aux particuliers et aux organisations et institutions intéressées, soit sur demande, soit au cours de réunions ou de manifestations d'information auxquelles assistaient des fonctionnaires de l'OMPI.

1830. Les contacts avec la presse se sont intensifiés grâce à des points de presse, des conférences de presse et des entretiens individuels. Au cours de l'année, 14 communiqués de presse ont été publiés et transmis aux médias dans le monde entier. Depuis septembre 1996, ces communiqués de presse sont également accessibles sur le réseau Internet.

1831. Compte tenu du développement de l'Organisation, de nouvelles méthodes d'information destinées au personnel de l'OMPI ont été mises en place : il s'agit, outre les traditionnelles réunions d'information concernant tous les domaines d'activité à l'intention des fonctionnaires nouvellement recrutés, de réunions d'information régulières destinées aux fonctionnaires de l'Organisation appartenant à la catégorie professionnelle et consacrées aux faits nouveaux en ce qui concerne les activités normatives et d'enregistrement menées par l'OMPI. Ces réunions d'information visent à permettre au personnel de se tenir constamment au courant des activités de l'Organisation dans leur ensemble et, par conséquent, à garantir une qualité élevée des services fournis par le Bureau international aux États membres et au public intéressé.

[Les annexes suivent]